



Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles de l'Essonne

2012-2021



**Stratégie départementale
pour la biodiversité**



« Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels..., le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. »

Art. L142-1 du Code de l'urbanisme

Accueillir

Conserver

Paysager

Préserver

Cartographier

Éduquer

Développer durablement

Inventorier

Acquérir

Renaturer

Découvrir

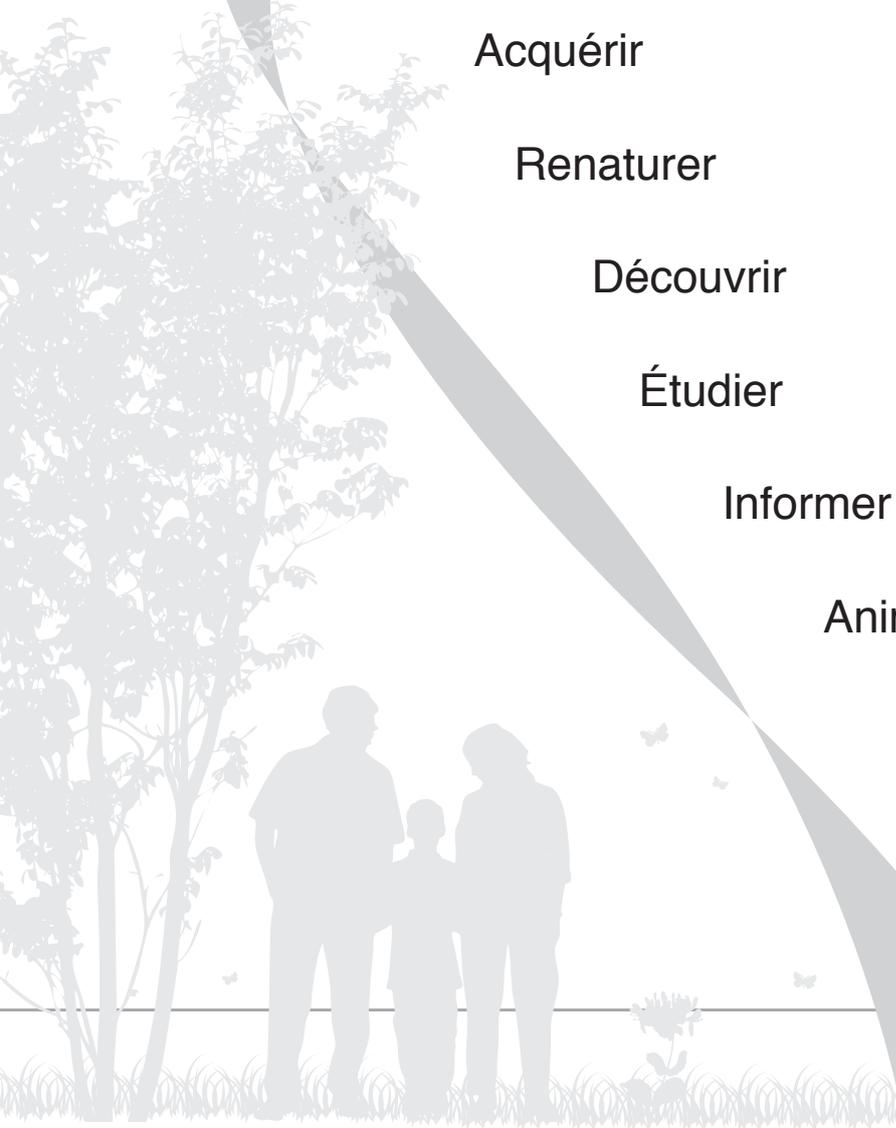
Étudier

Informier

Animer

Sensibiliser

Mobiliser



Introduction

Pourquoi protéger la nature en Essonne ? Tout simplement parce que nous n'avons pas le choix, tant les « services » qu'elle nous rend au quotidien sont innombrables et souvent vitaux : épuration de l'eau, nourriture, matériaux, ressources génétiques, cadre de vie, lieux de ressourcement...

Au niveau mondial, l'objectif d'enrayer la perte de diversité du vivant est devenu un enjeu majeur pour l'humanité. Voilà pourquoi le Conseil général a souhaité renforcer sa mobilisation en faveur de la biodiversité en lien avec l'ensemble des acteurs concernés (État, Région, collectivités locales, associations...).

Car les écosystèmes essonniers abritent des milieux naturels remarquables, d'une richesse souvent insoupçonnée ! Ils peuvent être protégés de manière décisive grâce aux outils foncier et financier confiés aux conseils généraux par la loi du 18 juillet 1985 sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS). Avec 39 sites naturels protégés, dont 22 domaines départementaux ouverts au public, l'Essonne est une collectivité pionnière dans ce domaine ! Notre Réseau Écologique Départemental de l'Essonne (REDE) dessine ainsi, depuis plusieurs années déjà, de véritables « trames vertes et bleues » sur l'ensemble du territoire.

Après plus de 20 ans d'intervention dans ce domaine, il était important pour notre collectivité de refixer un cap ambitieux à cette politique identitaire, bien connue des Essonniers. D'où l'élaboration de ce Schéma départemental des ENS qui s'efforce de répondre aux nouveaux enjeux de notre territoire et de notre société. La valorisation de la biodiversité urbaine et la préservation des trames vertes et bleues constitueront par exemple de nouveaux challenges forts pour les années à venir.

Désormais, cette politique s'articulera autour 5 axes forts en faveur des différentes composantes du patrimoine naturel :

Axe I - Préserver la biodiversité

Axe II - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues

Axe III - Pérenniser et valoriser les écopaysages

Axe IV - Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale

Axe V - Lutter contre le changement climatique.

L'ensemble de ces dispositions sera développé à l'aune de deux grands principes transversaux intégrant la nécessaire dimension humaine de la protection de la nature :

Orientation I - Rétablir le lien entre la population locale et la nature

Orientation II - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel.

Au-delà de la protection environnementale, les 2 autres piliers du développement durable – que sont les volets économiques et sociaux - n'ont donc pas été oubliés. En effet, plusieurs grands principes de solidarité fédèrent l'ensemble des actions prévues par ce document : il réaffirme par exemple que la nature doit être accessible à tous, y compris aux Essonniers les plus défavorisés. Le patrimoine naturel peut également constituer un extraordinaire support d'éducation populaire et de mobilisation pour les jeunes générations. Enfin, cette politique s'intègre pleinement à l'aménagement du territoire, notamment en proposant un développement écotouristique maîtrisé.

C'est donc une nouvelle page qui s'écrit pour la protection de la nature essonnière. Cadre de référence qui doit guider la politique des ENS durant 10 ans, ce document stratégique s'inscrit en totale cohérence avec notre Agenda 21 départemental et notre Plan climat territorial.

Ce schéma n'est donc pas seulement un nouveau plan parmi d'autres, c'est d'abord un investissement pour l'avenir, pour la qualité de vie des générations futures...

SOMMAIRE

Le territoire et ses enjeux	9
<i>L'Essonne, terre de contrastes</i>	
L'Essonne, un territoire au patrimoine d'exception	10
L'Essonne, un territoire sous tension	11
L'outil ENS et son application en Essonne	13
<i>Protéger la nature et accueillir le public</i>	
Les ENS, un dispositif de protection de la nature et d'aménagement du territoire	14
Le bilan de l'action départementale	15
Principes et portée du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles	18
DEUX ORIENTATIONS TRANSVERSALES	25
<i>Un patrimoine naturel à partager</i>	
Orientation I - Rétablir le lien entre la population locale et la nature	27
<i>Une nature proche des Essonniens</i>	
O.I.1 - Aménager les trames verte et bleue pour l'écomobilité des Essonniens	29
O.I.2 - Développer un écotourisme maîtrisé	31
O.I.3 - Dynamiser le réseau des centres d'information sur la nature	35
O.I.4 - Promouvoir la randonnée pédestre sur des itinéraires de qualité	37
O.I.5 - Développer la randonnée équestre	43
O.I.6 - Permettre la pratique d'une pêche durable	46
O.I.7 - Sensibiliser les Essonniens au travers d'une politique territoriale identitaire	48
O.I.8 - Accueillir durablement le public sur les espaces naturels	49
Orientation II - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel	53
<i>Une nature accessible à tous et protégée par tous</i>	
O.II.1 - Mobiliser les jeunes autour de projets environnementaux	54
O.II.2 - Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale	56
O.II.3 - Encourager la démocratie participative	59
O.II.4 - Mobiliser les forces vives autour de projets fédérateurs	60
O.II.5 - Affirmer la politique ENS dans un cadre supradépartemental	62
CINQ AXES D'INTERVENTION POUR UNE NATURE PROTÉGÉE	65
<i>345 actions concrètes en faveur du patrimoine naturel et paysager</i>	
Axe I - Préserver la biodiversité	67
<i>Un patrimoine naturel remarquable à protéger</i>	
A.I.1 - Maintenir la diversité des écosystèmes	69
A.I.2 - Favoriser et promouvoir la biodiversité urbaine	73
A.I.3 - Maintenir la diversité génétique agricole	77
A.I.4 - Lutter contre les espèces introduites et invasives	79
A.I.5 - Restaurer la qualité des écosystèmes	81
A.I.6 - Reconnaître les services rendus par la nature	83
A.I.7 - Intégrer la protection du patrimoine vert dans l'aménagement du territoire	84

A.I.8 - Promouvoir une gestion durable des ENS	85
A.I.9 - Poursuivre l'inventaire et le suivi du vivant	87
A.I.10 - Diffuser les connaissances naturalistes	89
Axe II - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues	93
<i>Un réseau vert vivant</i>	
A.II.1 - Connaître et faire connaître les enjeux des trames vertes et bleues	95
A.II.2 - Conforter le Réseau écologique départemental de l'Essonne	101
A.II.3 - Poursuivre une politique foncière volontariste	109
A.II.4 - Renforcer le maillage des sites conventionnés	112
A.II.5 - Restaurer les continuités écologiques.	116
A.II.6 - Protéger les continuums boisés	121
A.II.7 - Revaloriser la trame bleue	125
A.II.8 - Identifier et préserver la trame noire	129
Axe III - Pérenniser et valoriser les écopaysages	135
<i>Les paysages naturels, facteurs de qualité de vie</i>	
A.III.1 - Préserver les paysages d'exception	137
A.III.2 - Reconquérir les sites dégradés	140
A.III.3 - Reconnaître la valeur des paysages naturels	142
A.III.4 - Agir pour la trame jaune	145
A.III.5 - Protéger les arbres remarquables	147
A.III.6 - Restaurer le petit patrimoine historique	149
Axe IV - Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale	151
<i>Le Stampien, une richesse du sous-sol essonnien</i>	
A.IV.1 - Conserver et faire découvrir le géopatrimoine local	153
A.IV.2 - Soutenir la préservation de la réserve naturelle des sites géologiques	157
Axe V - Lutter contre le changement climatique	159
<i>Les ENS, un outil contre le réchauffement du climat</i>	
Les moyens à mobiliser	163
Moyens financiers	164
Moyens humains	167
Moyens techniques	168
Le suivi et l'évaluation du schéma	171
Annexes	175
Liste des sigles et abréviations	200
Lexique	202

Le territoire
et ses enjeux

L'Essonne, un territoire au patrimoine d'exception

Avec ses 1 820 km², l'Essonne représente 15 % de la superficie de l'Île-de-France. Les espaces naturels y couvrent 47 631 ha soit 26 % du territoire départemental.

Celui-ci est parcouru par un réseau hydrographique de plus de 400 km de cours d'eau, orienté vers le nord-est. Il se localise au carrefour de plusieurs aires biogéographiques et de petites régions naturelles, le Hurepoix au nord-ouest, la Brie au nord-est, la Beauce au sud-ouest et le Gâtinais au sud-est. Il est par ailleurs traversé d'est en ouest par une ceinture boisée (l'« Arc sud francilien de biodiversité ») qui relie le massif de Fontainebleau (77) au massif de Rambouillet (78).

Ces caractéristiques font de l'Essonne un territoire où les milieux naturels sont particulièrement diversifiés :

Les espaces boisés représentent 34 407 ha (soit 81 % des milieux naturels et 23 % du territoire). Environ 9 000 ha sont des propriétés de l'État et des collectivités (26 %) et sont aménagés pour l'accueil et la détente du public ;



Les zones humides représentent 5 637 ha (soit 3 % du territoire). Elles sont composées de milieux variés (prairies, roselières, forêts alluviales, plans d'eau, mares...) et présentent un intérêt floristique et faunistique majeur. Elles ont par ailleurs un rôle essentiel pour l'écrêtage des crues et le soutien des étiages des cours d'eau ;



Les pelouses calcicoles occupent environ 0,5 % du territoire essonnien (905 ha). Elles sont principalement localisées sur les versants en exposition sud des vallées du Gâtinais et résultent d'un pastoralisme ovin ancien. Une végétation originale composée d'espèces méditerranéennes s'y développe sur des sols secs à dominante calcaire. Ces milieux abritent un fort intérêt floristique (orchidées) couplé à une grande valeur entomologique ;



Les platières gréseuses constituent également des habitats relictuels. Elles correspondent à des milieux acides occupant des crêtes rocheuses, des chaos et des buttes témoins d'âge stampien (-30 millions d'années environ), composés de sables et grès siliceux. Sur ces platières se développent des landes à éricacées, des pelouses xérophiles pionnières ainsi que des mares et vasques à forte valeur batrachologique ;



Certains espaces agricoles, et plus particulièrement les anciens vergers présents dans le Hurepoix et sur les versants des vallées, couvrent de petites surfaces. Ils représentent 0,5 % du territoire mais combinent des intérêts génétique, paysager et culturel non négligeables ;



Enfin, les sites géologiques représentent environ 300 ha. L'Essonne est le berceau historique de la géologie en tant que science. Elle abrite en outre la première réserve naturelle géologique de France créée en 1990, qui présente les couches stratotypiques de l'étage du Stampien. Des vestiges paléontologiques de premier ordre ont, par ailleurs, été mis à jour en différents endroits du territoire départemental.



L'Essonne est donc un département caractérisé par un remarquable patrimoine écologique, géologique et paysager, mais sur lequel s'exercent de multiples pressions liées à l'artificialisation des milieux, à l'abandon de certaines pratiques traditionnelles, à des pollutions et à une pression démographique croissante. Les habitats naturels au contact des zones urbaines (qui occupent un tiers du territoire et accueillent deux tiers de la population) sont les plus sollicités.

L'Essonne, un territoire sous tension



En raison de fortes concentrations démographiques et d'une urbanisation importante couvrant près du ¼ du territoire, les milieux naturels essonniers subissent des contraintes puissantes qui en altèrent la biodiversité et la fonctionnalité.

Dès la fin du XIX^e siècle, le passage à l'agriculture moderne a drastiquement modifié et simplifié les paysages ruraux : haies, mares et bosquets ont reculé sur les plateaux face aux différents remembrements, notamment dans le secteur de la Beauce.

Par ailleurs, l'abandon des pratiques rurales traditionnelles (pâturage notamment) se traduit par un enrichissement quasi généralisé des coteaux et des fonds de vallée. Quant aux zones périurbaines, au sein de l'ancienne ceinture maraîchère de l'Île-de-France, c'est une déprise agricole lente qui affecte les cultures traditionnelles (maraîchages, vergers...).

À partir des années 1930, des lotissements se sont implantés le long des vallées. Débordant progressivement sur les coteaux et les bords de plateaux, l'urbanisation constitue aujourd'hui un tissu dense qui couvre presque tout le tiers nord du département. Seuls quelques espaces naturels relictuels y perdurent, contribuant à la qualité de vie des populations citadines.

Le développement économique a également marqué les paysages urbains par les industries (papeteries, imprimeries, chimie...) qui s'y sont développées activement dès le milieu du XIX^e siècle. Différentes friches industrielles et terrains pollués sont aujourd'hui à reconquérir, alors que la consommation d'espaces par de vastes zones d'activités et plateformes logistiques se poursuit.

Très tôt, de nombreuses infrastructures (voies ferrées, autoroutes, réseaux d'énergie et de communication...) ont fractionné le territoire et ses grandes entités biogéographiques (massifs forestiers, vallées, plateaux...), réduisant ainsi les continuités écologiques et les échanges génétiques entre les écosystèmes.

Sur les franges périurbaines, les espaces naturels et agricoles sont souvent vécus comme des lieux sans valeur spécifique : des phénomènes de mitage et de dépôts sauvages s'y développent ce qui nuit à la qualité paysagère de ces zones de transition entre ville et campagne.

La surfréquentation peut également être un facteur d'appauvrissement biologique, notamment dans les massifs forestiers publics périurbains où les pratiques anarchiques de certains loisirs (sports motorisés...) exercent un impact fort sur les sols et la végétation.

Enfin, les bouleversements climatiques seront des facteurs de tension supplémentaires qui risquent de fragiliser encore plus la biodiversité essonnienne.

Les atteintes subies chaque jour par les milieux naturels sont donc innombrables. Pourtant des éléments remarquables ont perduré jusqu'à aujourd'hui, parfois au cœur même des villes.

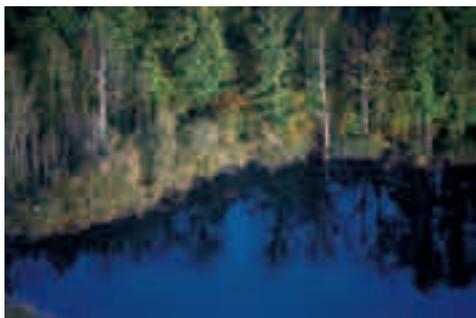
Réussir un aménagement durable et équilibré du territoire constitue donc un enjeu majeur pour l'Essonne. Le département bénéficie pour cela d'atouts et d'un contexte favorable : les initiatives dans ce domaine y sont nombreuses et la population locale est particulièrement mobilisée sur ces thématiques.

Voilà pourquoi, le Conseil général mène depuis 22 ans, aux côtés des acteurs locaux, une politique active de protection et de valorisation du patrimoine vert, au travers de sa compétence en matière d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).



L'outil ENS
et son application en Essonne

Les ENS, un dispositif de protection de la nature et d'aménagement du territoire



La loi du 18 juillet 1985 (et suivantes) relative aux Espaces Naturels Sensibles (ENS), transposée dans les articles L.142-1 à L.142-13 du Code de l'urbanisme, dispose que : « Afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels..., le département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles. »

Cette compétence régaliennne fait des Conseils généraux des acteurs majeurs de la conservation de la nature en France. En partenariat avec les autres gestionnaires d'espaces naturels, ils œuvrent pour acquérir des espaces de nature (remarquable ou de proximité), pour en conserver la biodiversité et sensibiliser le public. Menées de manière consensuelle, ces politiques s'efforcent de concilier protection et développement durable des territoires, notamment par le biais d'un écotourisme maîtrisé et de démarches éducatives.

Autre compétence départementale, le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) a été instauré par la loi du 23 juillet 1983. Ce plan vise à pérenniser les continuités piétonnes en empêchant l'aliénation des chemins publics. Au-delà de cette protection juridique, il permet également de promouvoir la randonnée pédestre et d'encourager la découverte des patrimoines naturel, paysager et culturel.

Deux outils efficaces au service de la protection de la nature

Afin qu'ils puissent mener leur politique ENS, le législateur a confié 2 outils aux conseils généraux :

→ **un outil foncier** consistant en un droit de préemption ENS. Celui-ci s'applique au sein des espaces naturels, dans des zones de préemption définies en concertation avec les collectivités concernées. Ce droit donne une priorité sur toute autre personne morale ou privée pour mener des acquisitions foncières. Cette prérogative est exercée directement par le Département, par substitution par les communes, ou par délégation à ces dernières, aux EPCI et à l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France ;

→ **un outil financier** correspondant à la Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS). Basé sur le principe « pollueur-payeur », cet outil fiscal est assis sur les droits à construire. Son produit permet de mener des actions compensatoires à l'urbanisation. Suite au Grenelle de l'environnement, la loi de finance rectificative de décembre 2010 prévoit que cette taxe sera fusionnée avec la TDCAUE et remplacée à compter de 2012 par la « Part départementale de la Taxe d'aménagement » (TA). Cette réforme vise à améliorer la lisibilité de cette fiscalité et à lutter contre l'étalement urbain. Ce nouvel outil fiscal reste destiné au financement des politiques ENS et des CAUE, selon des règles de répartition prédéfinies à choisir dans chaque département. L'assiette en a été modifiée mais reste indexée sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Instaurée en 1989, la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) a tout d'abord été fixée en Essonne au taux de 1 % du montant des permis de construire, puis relevée à 2 % en 1992. Grâce aux recettes générées, qui sont spécifiquement affectées à cette politique, elle permet au Département de disposer d'environ 7 millions d'euros chaque année pour conduire son action en matière de protection et de valorisation des milieux naturels. Elle donne la possibilité au Conseil général d'acquérir des espaces naturels, d'y conduire des travaux de gestion écologique, de les aménager pour les ouvrir au public, d'y réaliser des actions de sensibilisation en direction des Essonnais et d'y mener des études sur le patrimoine naturel. Par le biais de conventions financières, cette fiscalité est également redistribuée aux collectivités locales et aux associations qui mènent des actions complémentaires à la politique départementale.

Les ENS de l'Essonne au sein d'un réseau national

Comme près de 90 autres départements, le Conseil général de l'Essonne mène une politique en faveur des Espaces Naturels Sensibles de son territoire.

Au niveau national, plus de 162 000 hectares ont été acquis à ce titre, dont 67 500 hectares achetés directement par 79 départements. Plus de 3 600 communes en France sont concernées par ce réseau.

L'Essonne est classée en 16^e position au niveau national et en 2^e position au niveau régional en matière d'acquisitions foncières directes.

La carte ci-contre montre la répartition des différents ENS acquis et protégés en France.

Le bilan de l'action départementale

La politique essonnienne en matière d'ENS est ancienne, puisqu'elle a été mise en place en 1989. Pionnier dans ce domaine, le Département de l'Essonne s'illustre par une démarche volontariste et continue. Dès le début des années 1990, il met ainsi en place un système de hiérarchisation de ses espaces naturels pour prioriser et optimiser son intervention sur le territoire.

Son action est reconnue au niveau national : il participe par exemple au Groupe national des experts ENS aux côtés de l'Assemblée des Départements de France (ADF). Il a en outre organisé à 4 reprises les Assises nationales des ENS permettant ainsi d'instaurer des échanges fructueux entre les différents conseils généraux et l'État.

La création d'un Conservatoire départemental des ENS au sein de l'administration départementale (Direction de l'environnement) est également une illustration de cet engagement : comprenant 32 agents, ce service à vocation administrative, technique, scientifique et pédagogique est chargé de mettre en œuvre l'ensemble de la politique départementale dans ce domaine.

L'action départementale se concrétise sur le terrain au travers du Réseau Écologique Départemental de l'Essonne (REDE) qui se compose :

- de l'ensemble des périmètres ENS en vigueur (recensement et zones de préemption) ;
- des différentes propriétés naturelles acquises par le Département ;
- des espaces achetés par les autres collectivités locales dans le cadre du dispositif ENS avec l'aide du Conseil général ;
- des espaces gérés dans le cadre des conventions avec des propriétaires publics et privés ;
- des différents chemins inscrits au PDIPR ;

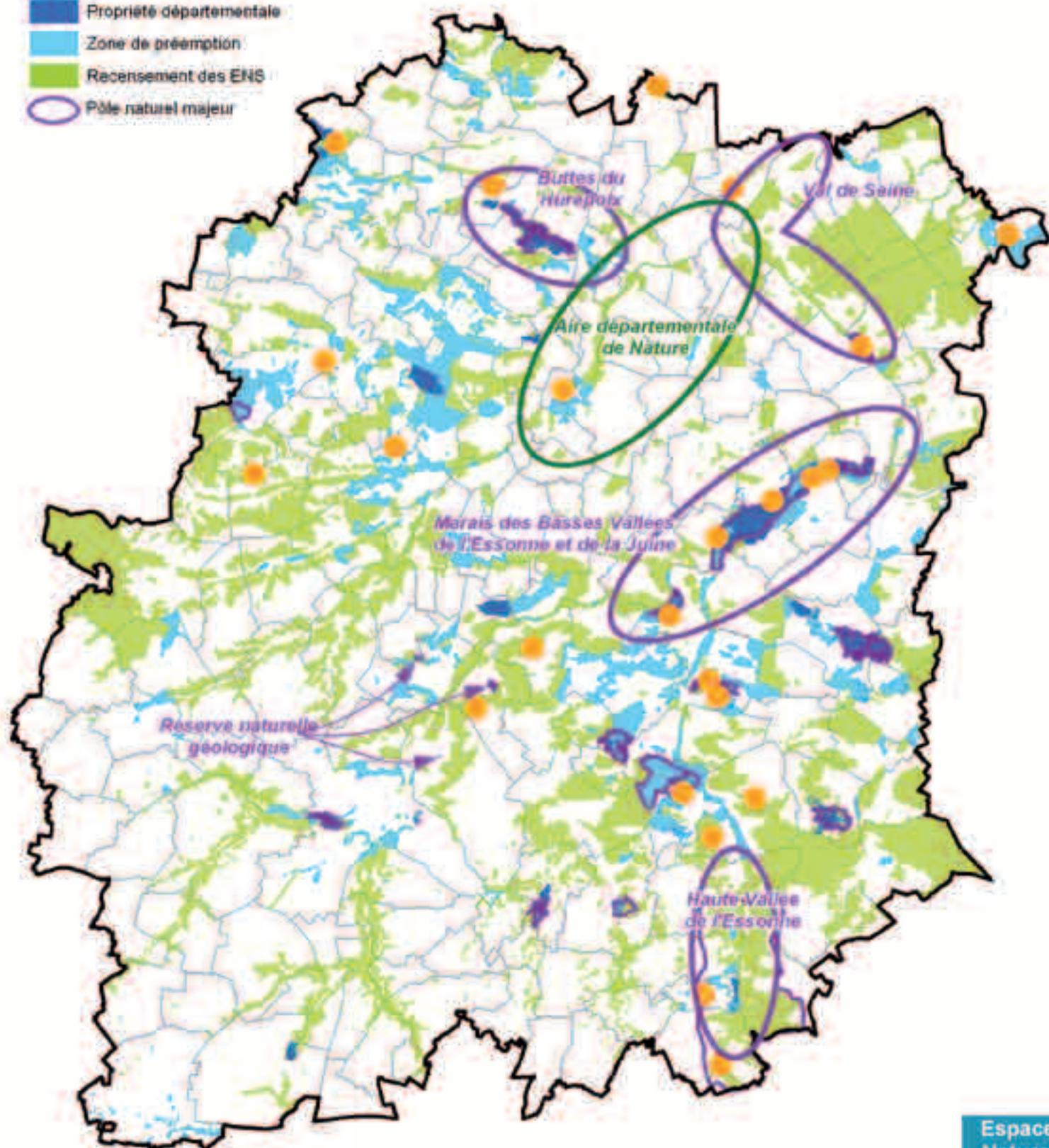


Cartographie des sites ENS en France (d'après l'Assemblée des départements de France - 2010)





- Site bénéficiant ou ayant bénéficié d'une convention
- Périmètre d'acquisition
- Propriété départementale
- Zone de préemption
- Recensement des ENS
- Pôle naturel majeur



• des itinéraires de randonnée balisés et aménagés.

Ce réseau (voir carte ci-contre) préfigure les trames vertes et bleues instaurées par les lois Grenelle en 2009 et 2010.

La politique ENS est menée en partenariat étroit avec :

- les services de l'État et ses établissements (DRIEE, DDT, ONF, AESN, MNHN...) ;
- la Région et ses différentes émanations (AEV, Natureparif, PNR...) ;
- les communes et les intercommunalités ;
- les fédérations et associations de protection de l'environnement et de randonnée, etc.

Les grands chiffres de la politique ENS en Essonne :

- 47 631 hectares d'ENS recensés
- 10 841 hectares de zones de préemption ENS
- 1 352 hectares de propriétés départementales
- 39 domaines naturels départementaux dont 22 sont aménagés et ouverts au public
- 2 158 ha acquis par les collectivités avec l'aide du Conseil général
- 159 ha conventionnés avec des propriétaires publics ou privés
- 2 544 km de chemins inscrits au PDIPR
- 10 itinéraires départementaux de randonnée
- 6 200 personnes accueillies chaque année lors de 200 animations pédagogiques
- Un conservatoire départemental des ENS composé de 32 agents



Huit massifs forestiers départementaux sont aménagés pour l'accueil du public

Principes et portée du Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Le schéma des ENS, un engagement national

Le présent schéma correspond à un engagement pris par le Conseil général aux côtés de l'Assemblée des départements de France (ADF) : le 19 octobre 2006, lors des 4^{es} Assises nationales des ENS organisées à Cerny (91), le Département a en effet signé la Charte nationale des ENS comme 40 autres conseils généraux (près de 70 signataires en 2011).

Ce document vise à assurer la cohérence des politiques départementales et à mieux à valoriser les nombreuses actions menées dans ce domaine par les conseils généraux qui détiennent au travers de l'outil ENS un levier fort en matière d'aménagement et de développement durable des territoires.

En ratifiant ce texte, l'Essonne s'est notamment engagée à réaliser un document pluriannuel cadrant sa politique ENS. L'article 4 de la charte prévoit en effet que « *sur la base d'un état des lieux des richesses naturelles et paysagères..., le Conseil général définit les critères relatifs à sa politique et établit un schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles qui définit les objectifs et moyens d'intervention à court et long terme.* »

Un schéma articulé avec les autres réseaux d'espaces naturels

Compétence départementale, les ENS sont définis en cohérence avec les outils de protection de la nature déclinés aux niveaux européens, nationaux, régionaux et locaux. Ils s'articulent ainsi avec les outils d'inventaire (ex : ZNIEFF de type 1 ou 2), ainsi qu'avec les autres aires protégées (ex : sites inscrits et classés, arrêtés préfectoraux de protection de biotope, parcs naturels régionaux, réserves naturelles, Natura 2000...).

Le Département apporte d'ailleurs sa contribution financière à plusieurs de ces dispositifs et réseaux complémentaires.

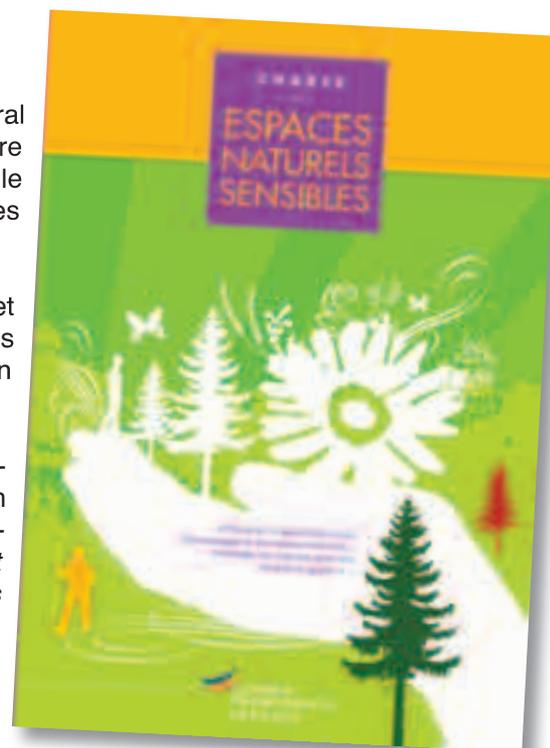
En vue d'optimiser la maîtrise des espaces naturels et agricoles, le Conseil général veille également à combiner son action avec celle des autres opérateurs fonciers (Agence des espaces verts, Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, ProNatura Île-de-France...).

Une action cohérente avec les orientations supradépartementales

Bien qu'établi à l'échelle départementale, en fonction des caractéristiques propres au territoire essonnien, le schéma des ENS (SDENS) a été conçu en veillant à l'articuler avec les textes adoptés dans un cadre plus large :

- au niveau international : Convention sur la biodiversité biologique (CDB), Objectifs d'Aichi (octobre 2010) ;
- au niveau européen : Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère, Stratégie de l'UE en matière de biodiversité (communication de la Commission européenne du 3 mai 2011) ;
- au niveau national : lois Grenelles I et II (2009 et 2010), Stratégie nationale pour la biodiversité (2011), Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP) ;
- au niveau régional : Stratégie régionale pour la biodiversité (1997), Schéma régional de cohérence écologique (en cours d'élaboration), etc.

L'ensemble de ces documents a été analysé afin de s'assurer de la cohérence et de la complémentarité de l'action départementale, dans un objectif de recherche de plus-values et d'optimisation de la dépense publique.



Une approche coordonnée avec les autres politiques départementales

La politique départementale des ENS s'applique sur un champ très large qui peut interagir avec d'autres politiques sectorielles du Conseil général.

Dans un souci de cohérence, différents documents stratégiques départementaux ont été étudiés pour identifier d'éventuelles synergies :

- Agenda 21 départemental
- Plan climat territorial
- Schéma départemental des circulations douces
- Schéma départemental du tourisme et des loisirs
- Schéma départemental des paysages
- Politique départementale de la jeunesse
- Orientations départementales en matière de prévention et de lutte contre les discriminations
- Schéma départemental en faveur des personnes âgées
- Schéma départemental en faveur des adultes handicapés
- Essonne 2020, etc.

Les orientations du schéma ont ainsi été discutées et affinées au sein de l'administration départementale, dans le cadre de réunions techniques associant les différentes directions concernées (Direction de l'environnement, Direction de l'aménagement et du développement, Direction du développement économique et de la recherche, Délégation au développement durable et solidaire, Direction des déplacements, Direction de la culture, Direction des personnes âgées et handicapées, Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté, Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative...).

Le SDENS propose donc une vision intégrée de la politique ENS en prise avec l'aménagement de l'espace et les politiques socio-économiques du Conseil général. Il positionne les ENS comme un véritable outil de développement durable des territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux.

Contenu et portée

Document stratégique, le SDENS actualise l'intervention départementale en définissant des orientations adaptées aux nouveaux enjeux de territoire (trames vertes et bleues, biodiversité urbaine...) et de société (qualité de vie, solidarité environnementale...), en cherchant à concilier protection et développement durable. Il s'efforce également de valoriser les inestimables « services écosystémiques » rendus par la nature.

Il vise à assurer la cohérence de l'action départementale, relève le niveau d'exigences, et renforce le positionnement stratégique du Conseil général dont il ambitionne aussi d'améliorer la lisibilité et la visibilité.

Il ne constitue pas un programme d'actions sensu stricto, mais plutôt un guide, non figé, qui liste différentes pistes et objectifs qu'il paraît opportun de développer et atteindre dans les années à venir.

À l'image des différents textes internationaux et nationaux qu'il décline, l'objectif prioritaire de ce schéma est de tenter d'enrayer la perte du vivant d'ici à 2021. À ce titre, il a également valeur de « Stratégie départementale pour la biodiversité ».





Un pas de temps de 10 ans a été retenu car, par sa nature même, l'action départementale s'inscrit dans la durée: elle concerne en effet des opérations longues à mettre en œuvre (concertation avec les collectivités locales, démarches de négociation foncière, partenariats pluriannuels, gestion des espaces naturels...) dont certains résultats ne se mesureront qu'à moyen ou long terme.

L'horizon 2021 retenu au niveau essonnien est cohérent avec les engagements internationaux: le Conseil de l'UE a en effet retenu en mars 2010 le principe d'« ... enrayer la perte de la biodiversité et la dégradation des services écosystémiques dans l'UE d'ici à 2020, à assurer leur rétablissement autant que faire se peut... ».

Le SDENS se veut également un document de référence pour les acteurs locaux: il fixe en effet les grandes lignes des partenariats et synergies à instaurer pour parvenir collégialement à préserver une nature fonctionnelle aux portes de la capitale. Il clarifie l'action propre du Conseil général et définit ses contributions potentielles aux différents projets locaux. Ce cadre n'exclut pas pour autant les nombreuses initiatives portées par les autres acteurs avec lesquelles il s'efforce de s'inscrire en complémentarité.

Méthodologie d'élaboration

La politique des ENS ayant été initiée il y a plus de 20 ans, l'élaboration de ce schéma des ENS se devait de s'appuyer sur un bilan détaillé (1989-2009) qui a permis de tirer des enseignements des précédents programmes pluriannuels. Étayé selon une vraie démarche d'évaluation de politique publique, ce bilan a permis de dresser une analyse objective des atouts et faiblesses de l'action départementale.

Ce travail a été complété par un diagnostic de territoire, mené en 2009 et 2010, qui constitue un « cliché instantané » de l'état actuel de la biodiversité, dressant ainsi un profil environnemental précis de l'Essonne.

Ce bilan de la politique ENS et ce diagnostic de territoire ont conduit à formuler différentes pistes d'actions, qui après sélection et hiérarchisation ont été intégrées dans le présent schéma.

Cette synthèse a été menée de 2009 à 2010 par le Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles du Conseil général, avec l'assistance du cabinet Biotopie. Ce travail s'appuie sur une large recherche bibliographique et du benchmarking, sur différentes études préalables (diagnostics écologiques notamment) et sur des dires d'experts.

Les associations locales de protection de l'environnement (NaturEssonne, Association des naturalistes de la vallée du Loing et du massif de Fontainebleau, Associations des amis de la vallée de la Bièvre) ont été impliquées dans ce travail de recueil d'informations en produisant plusieurs études et diagnostics préparatoires qui ont alimenté les réflexions.

En déclinaison d'un partenariat signé en 2010 avec le Muséum national d'histoire naturelle, le Conservatoire botanique national du bassin parisien (CBNBP) a aussi apporté son expertise scientifique dans la démarche: il a réalisé des inventaires botaniques, une synthèse sur les enjeux floristiques de l'Essonne, une évaluation de la responsabilité départementale en matière de conservation des espèces végétales et établi des orientations en matière de trames vertes et bleues.



Pour en savoir plus, consulter:
« 20 ans de politique des Espaces Naturels Sensibles en Essonne – Évaluation 1989-2009 », septembre 2011 et « Patrimoine naturel de l'Essonne – Diagnostic de territoire », septembre 2011

Une démarche concertée

L'élaboration de ce schéma a été établie de manière participative en associant très largement les acteurs locaux sur près de 2 années d'échanges.

Les différentes phases de concertation se sont déroulées selon le planning suivant :

- Fin 2009 et début 2010 : enquête en ligne et entretiens (dans le cadre du diagnostic de territoire) auprès des principaux partenaires (administrations, collectivités, associations...)
- Fin 2010 et début 2011 : réunions avec une vingtaine de communes (discussions en vue de la mise à jour des périmètres ENS)
- 17 mai 2011 : 1^{re} réunion de l'Observatoire départemental de la biodiversité en Essonne
- 31 mai 2011 : atelier « Faune, flore et habitats naturels »
- 14 juin 2011 : atelier « Trames vertes et bleues »
- Mai à Juin 2011 : enquête en ligne « randonnée » auprès des collectivités, des acteurs du tourisme et des associations
- 28 juin 2011 : 2^e réunion de l'Observatoire départemental de la biodiversité en Essonne
- Juillet à août 2011 : consultations techniques des partenaires administratifs et scientifiques, réunions de travail avec les différentes directions concernées au sein du Conseil général.

Composition du document

Le corps du schéma s'articule autour de **2 niveaux d'orientations** :

- **2 orientations transversales bâties autour de principes de solidarité, de partenariat et d'éducation des populations**
- **5 axes d'intervention portant sur la préservation et la valorisation du patrimoine naturel.**

Chaque axe se décline en plusieurs objectifs stratégiques détaillés sous la forme de fiches rappelant les enjeux, les partenaires potentiels et les synergies à trouver avec d'autres démarches proches.

Puis, chaque fiche thématique est déclinée en différentes actions concrètes, hiérarchisées en « **mesures phares** » (en gras dans le texte) et en « mesures complémentaires ».

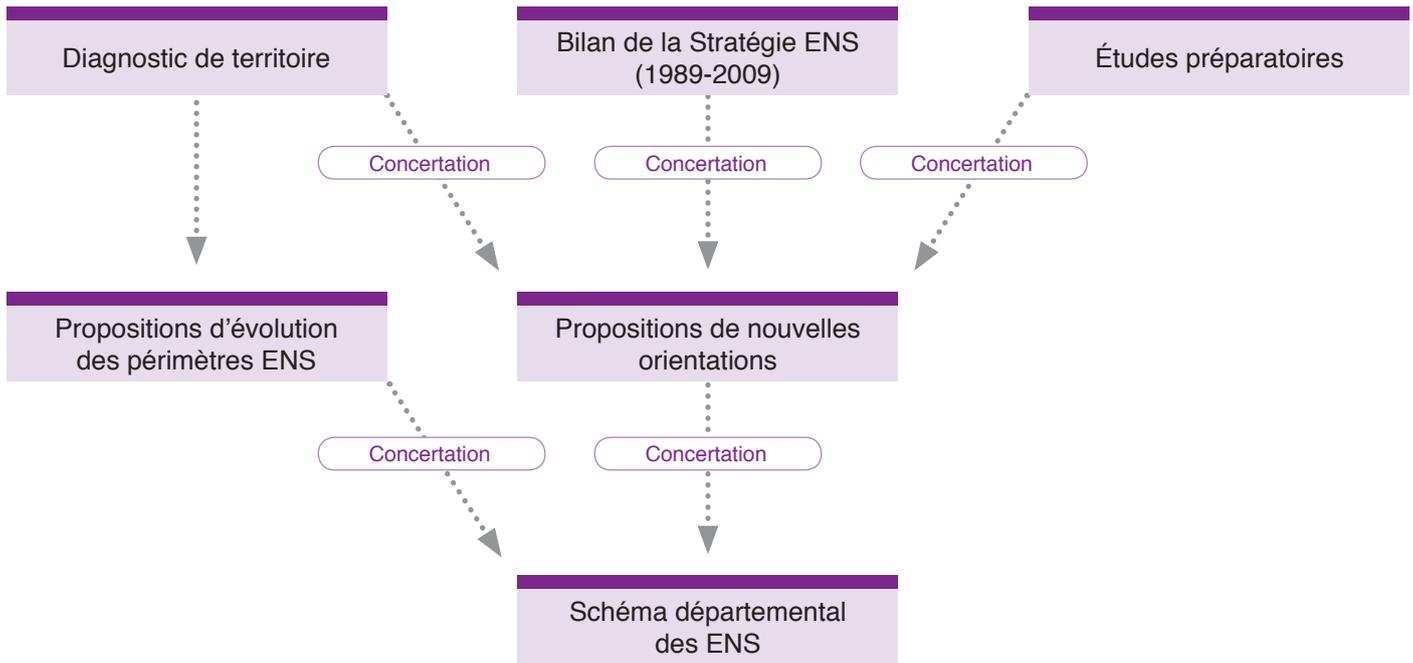
Celles-ci sont regroupées en **4 catégories** :

- **Connaître** (études à mener)
- **Agir** (actions en maîtrise d'ouvrage)
- **Œuvrer ensemble** (partenariats à développer)
- **Sensibiliser** (actions de communication à mettre en œuvre).

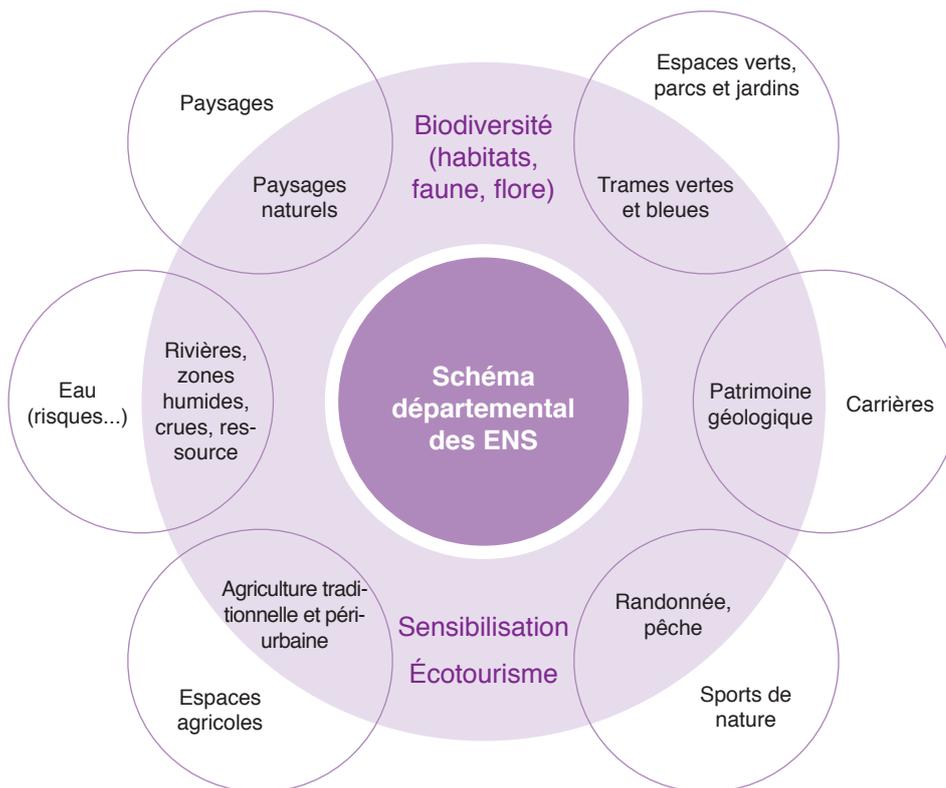
Protéger la nature aux portes de l'agglomération parisienne, un enjeu pour l'Essonne



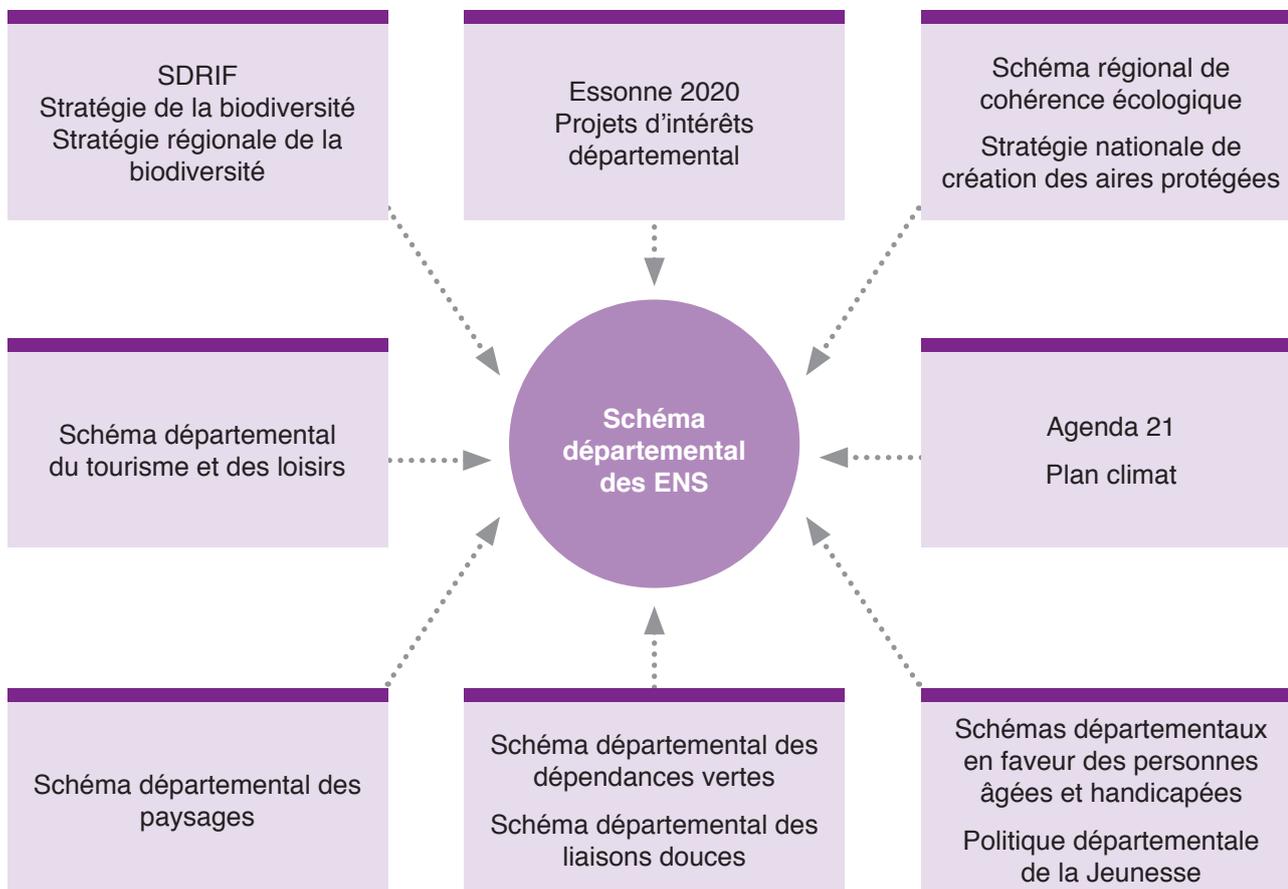
Méthodologie d'élaboration du schéma départemental des ENS



Portée du schéma départemental des ENS



Complémentarité du schéma départemental des ENS avec les autres outils d'aménagement du territoire



Sensibilisation

Partenariats

Mobilité

Accessibilité

Valorisation

Mobilisation

Développement local

Démocratie locale

Concertation

Liaisons vertes

Éducation

Insertion

Écocitoyen

Information

Animation

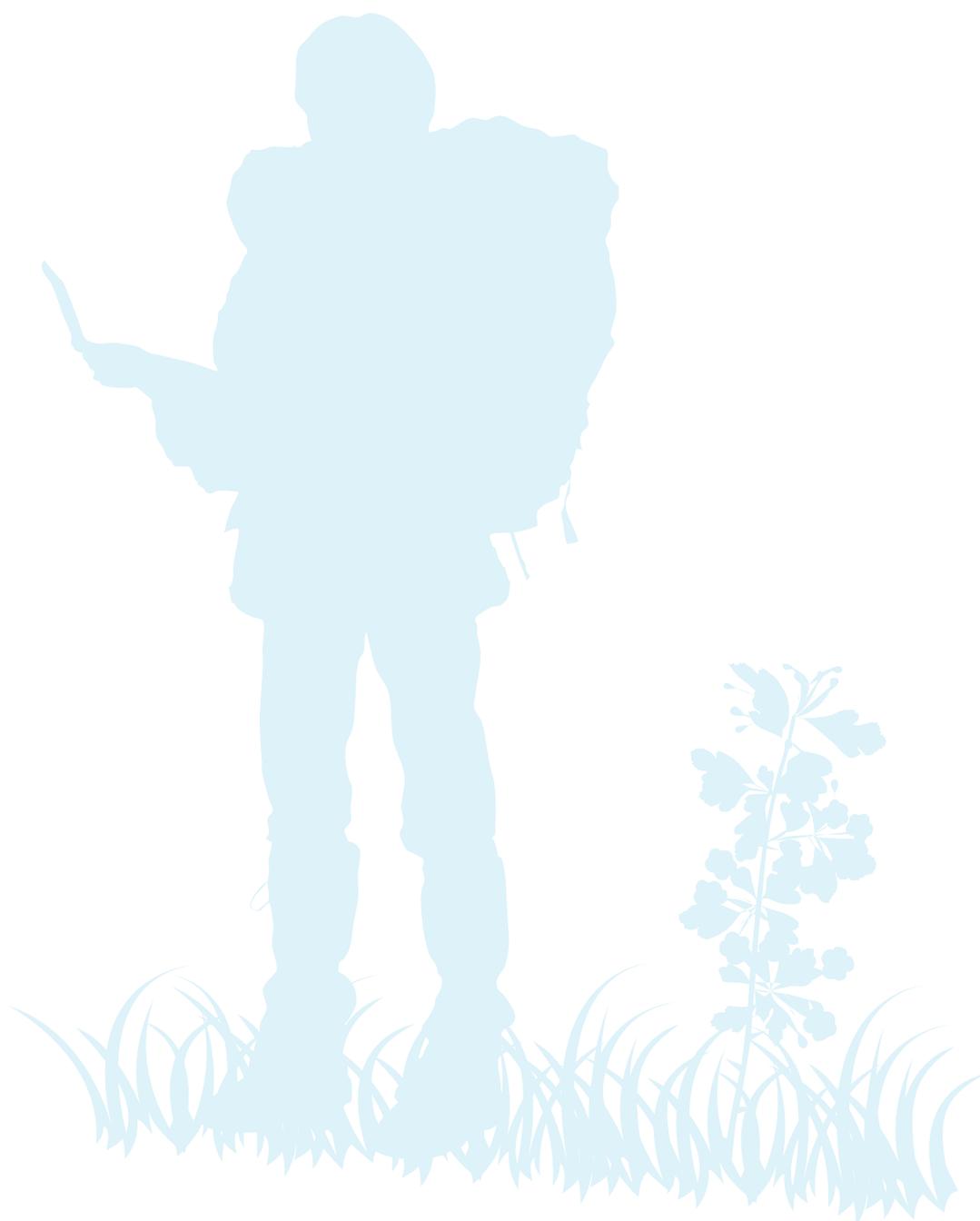
Gouvernance



DEUX ORIENTATIONS TRANSVERSALES

Un patrimoine naturel à partager





Rétablir le lien

entre la population locale et la nature



O.I.1 - Aménager les trames verte et bleue pour l'écomobilité des Essonnien

Depuis 20 ans, le Conseil général s'efforce de protéger une palette de sites naturels représentatifs, répartis sur l'ensemble du territoire. Dans un premier temps, la priorité a consisté à acquérir et restaurer les écosystèmes menacés. Tout en continuant à protéger ces « cœurs de nature », il est nécessaire aujourd'hui de franchir une nouvelle étape en constituant un réseau maillé combinant les espaces urbains, verts, naturels et agricoles par leurs liens spatiaux (chemins de randonnées, liaisons vertes...). Par ces actions, il s'agira notamment de rétablir le lien entre la ville et la campagne.

Façonnant le socle des plateaux, l'eau constitue par ailleurs l'un des éléments fondateurs du territoire essonnien. Mais les rivières et le fleuve Seine ont bien souvent été oubliés dans les processus modernes d'urbanisation ou d'exploitation agricole. La valorisation du « fil de l'eau » sera donc recherchée pour redonner une place aux cours d'eau dans les paysages locaux.



ENJEUX :

- Relier les ENS entre eux et avec les centres urbains
- Faciliter l'accès aux espaces naturels et aux zones de ressourcement par les liaisons douces
- Rendre certaines berges de cours d'eau accessibles au public

Connaître

- Étudier la faisabilité de réaliser des liaisons vertes ou vélos-rails sur d'anciennes infrastructures ferroviaires
ex : ancienne voie ferrée entre Étampes et Méréville...

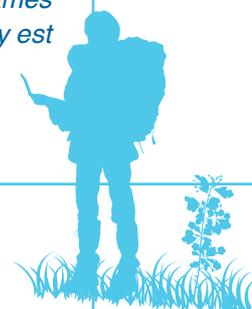
Agir

- Créer un réseau de « Sentes vertes » structurantes à vocations de continuités écologiques et de déplacements doux au sein d'entités biogéographiques remarquables. Après aménagement par le Département, l'entretien de ces voies sera confié aux communes concernées dans le cadre de conventions *

ex : « Voie Exonna » en vallée de l'Essonne, liaison Evry-Montauger, liaison Seine-Sénart, « Arpajonais » (entre les vallées de l'Orge et de la Saïemouille), vallée de la Renarde...



Les « sentes vertes » comprendront des liaisons douces aménagées pour relier les espaces naturels. Accessibles depuis les noyaux urbains et par les transports en commun, elles mettent en réseau les ENS ouverts au public. Elles sont inscrites au PDIPR et ouvertes à la promenade pédestre et cycliste. Elles sont rendues accessibles aux personnes handicapées par des aménagements adaptés. Par leurs dimensions et leurs matériaux, elles sont aménagées pour s'intégrer aux sites traversés. Leur accès est réglementé et préservé (dispositifs empêchant l'accès aux véhicules motorisés). Lorsqu'elles empruntent des chemins ruraux, leur entretien est ensuite assuré par les communes concernées. Des travaux écologiques d'accompagnement leur confèrent un rôle de continuité écologique dans les trames vertes et bleues locales. Une gestion différenciée des bas côtés y est mise en place.



→ **Aménager de nouveaux accès aux berges des rivières en compatibilité avec la sensibilité écologique des cours d'eau ***

ex : Saint-Germain-les-Corbeil, Soisy-sur-Seine, Morsang-sur-Seine, Vert-le-Petit, Écharcon...

→ Rétablir les continuités piétonnes par la construction de bacs et passerelles reliant les rives des cours d'eau

ex : Marais de Misery, Domaine de Montauger, Marais de Fontenay, Méréville et d'Itteville...

→ Étudier l'opportunité d'installer des haltes fluviales sur les domaines départementaux en rive de Seine

ex : Domaine des Coudrays à Etiolles...

→ Poursuivre la réalisation d'allées pour la promenade et les déplacements locaux au sein et aux abords des ENS départementaux

ex : forêts départementales...

Œuvrer ensemble

→ Soutenir financièrement des projets structurants en matière de déplacements doux au sein des espaces naturels

ex : Promenade de Seine, Fil vert du Val d'Yerres, voies vertes du plateau de Saclay, promenade du Pôle d'Orly... (sous réserve de leur compatibilité avec les critères d'attribution des subventions ENS et de disponibilité des crédits nécessaires)

Sensibiliser

→ Valoriser les liaisons douces par des équipements pédagogiques (panneaux, panoramas...)

ex : chemin Gâtinais-Beauce, voie de l'ancien aérotrain, promenade de Seine, aqueduc de la Vanne...

→ Faire vivre le réseau des liaisons vertes en organisant des manifestations pour le grand public

ex : balades et trekkings en vélos, Semaine de la mobilité...

AMBITIONS

▶ **AMÉNAGER 15 KILOMÈTRES DE SENTES VERTES**

▶ **CONSTRUIRE AU MOINS 2 PASSERELLES SUR LES COURS D'EAU**



- *Partenaires : DIR, intercommunalités, communes, AUDESO, PNR, SNCF, CDT, OTSI, CG/DDEPL, CG/DDER...*
- *Synergies : Schéma départemental des circulations douces, Schéma départemental des paysages, Eurovéloroute...*

0.1.2 - Développer un écotourisme maîtrisé

Par sa diversité et sa typicité, le patrimoine naturel de l'Essonne offre de réelles potentialités en terme de développement local. Ces richesses écologiques départementales restent encore trop souvent méconnues alors que le tourisme vert peut contribuer à la vie des territoires, notamment en zone rurale et tout particulièrement au sein du pôle touristique Sud Essonne. Le réseau des ENS pourra s'inscrire dans cet objectif. Les pistes d'actions prévues dans le présent schéma s'inscrivent en synergie avec les orientations du Schéma départemental du tourisme et des loisirs (2011-2015). Ce développement des activités de nature ne peut cependant s'envisager que sous la forme d'une fréquentation maîtrisée et « soutenable » pour les milieux naturels.



ENJEUX :

- Contribuer à promouvoir l'image « nature » de l'Essonne et à affirmer un tourisme vert aux portes de Paris
- Structurer et développer l'offre de multirandonnée et de découverte des espaces de nature
- Renforcer la portée des manifestations écoculturelles et compléter la programmation événementielle sur le patrimoine naturel
- Maîtriser la fréquentation publique sur les espaces fragiles
- Sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux du tourisme aux enjeux de la biodiversité et à la richesse du patrimoine naturel essonnien

Agir

- ➔ Étudier l'opportunité d'inscrire un réseau d'itinéraires VTT au PDIPR *
- ➔ Élaborer un programme de « mise en tourisme » des ENS départementaux avec l'appui du CDT *
 - ex: diagnostic, propositions d'actions, conseils, suivi...
- ➔ Élaborer des plans de communication pour les Domaines départementaux de Montauger et Misery
- ➔ Mettre en place une signalétique routière d'accès aux domaines naturels départementaux
- ➔ Rénover et conforter la signalétique d'accueil sur les ENS départementaux
 - ex: charte graphique, mise en avant de l'identité départementale, valorisation du REDE...
- ➔ Renforcer les équipements pédagogiques en forêts départementales
- ➔ Développer des moyens innovants de communication permettant une découverte autonome de la nature *
 - ex: itinéraires sur smartphones, audioguides, flashcodes, visites virtuelles, plaquettes en téléchargement...
- ➔ Mieux valoriser les ENS et le REDE sur Internet
 - ex: Portail national de l'environnement, Google earth, Facebook, Wikipedia, Dailymotion...
- ➔ Prévoir sur Internet des portails dédiés aux futures Maisons des marais et de l'environnement
- ➔ Prévoir un espace de vente et de location au Domaine de Montauger
 - ex: ouvrages naturalistes, cartes postales, cartes de randonnée, VTT, audioguides, matériels pédagogiques, boissons...

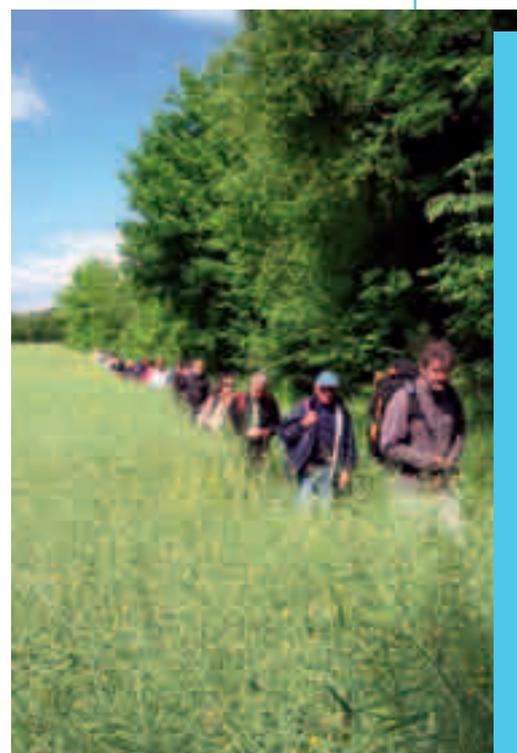




Limite communale

- Propriété départementale équipée
- Propriété départementale à équiper

- Continuer à relayer localement les manifestations internationales et nationales
ex: Fête de la nature, Journées européennes du patrimoine, Fête de la Science, Journée mondiale des zones humides, salons de l'environnement...
- Proposer une palette d'animations originales et ludiques d'approche du patrimoine naturel
ex: trekkings, jeux de piste, « rallyes paysages », ateliers de cuisine naturelle, soirées-débats environnement « Au coin du feu » à Montauger, soirées astronomie, promenade aux flambeaux, « Pique-niques surprises » dans des sites paysagers remarquables, randonnées équestres, balades en canoë, découverte des paysages traditionnels et des produits du terroir...
- **Concevoir un stand itinérant pour présenter la politique ENS sur les grandes manifestations départementales ou régionales ***
ex: Florales de Sainte-Geneviève-des-Bois, Journées des Plantes de Courson-Monteloup et Saint-Jean-de-Beaugard, salons de l'environnement...
- Maintenir un niveau élevé de mobilisation dans le cadre de l'opération « Essonne Verte - Essonne propre »
ex: concours de sculptures de déchets, récompenses des meilleurs projets, partenariats avec les fédérations (ENE, CDRP, CDTE, FDAAPPMA, FICEVY, CODEP91...), la Chambre d'agriculture et les exploitants agricoles, les établissements scolaires (écoles, collèges, universités, Inspection académique), organisation d'une animation d'ampleur en lancement annuel de l'opération, renforcement de l'image départementale, mise en place d'une communication spécifique en direction des communes n'ayant jamais participé, partenariat avec les médias audiovisuels locaux...
- Organiser de nouvelles manifestations d'envergure sur les domaines de Montauger et de Misery en lien avec les communes de Lisses, Vert-le-Petit et Écharcon
ex: projections estivales de cinéma en plein air, Fête des marais...
- Établir des synergies entre les programmations des manifestations des 3 domaines départementaux (Chamarande, Méréville et Montauger)
ex: coordination des animations, mutualisation des moyens...
- **Recruter des emplois saisonniers durant la saison estivale pour renforcer l'accueil du public sur les ENS départementaux ***
- **Diffuser plus largement les documents de communication au niveau des points touristiques et mobiliser les acteurs locaux du tourisme ***
ex: OTSI, musées, hébergeurs, restaurateurs, loueurs, SNCF...
- Étoffer la gamme des supports pédagogiques notamment en direction des enfants
ex: livret d'interprétation, kit naturaliste...
- Poursuivre la « Démarche clients » sur le Domaine de Montauger et le Marais de Misery
- Optimiser l'accueil du public sur les domaines départementaux en renforçant la démarche interne « Sécurité et Qualité sur les ENS » (SEQUENS)
ex: Veille qualitative...



Sensibiliser

- Réaliser une carte-poster présentant l'ensemble des sites départementaux, intercommunaux et communaux ouverts au public et constituant le Réseau Écologique Départemental de l'Essonne
- Éditer avec l'IGN une carte topographique à l'échelle départementale présentant l'ensemble du patrimoine vert départemental ainsi que les informations écotouristiques

- *Partenaires : IGN, CDT, intercommunalités, communes, PNR, OTSI, Produits du terroir, associations, CG/DIRCULT, CG/DSJVA...*
- *Synergies : Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne...*

AMBITIONS

- ▶ **OUVRIRE AU PUBLIC AU MOINS 1 NOUVEL ENS CHAQUE ANNÉE**



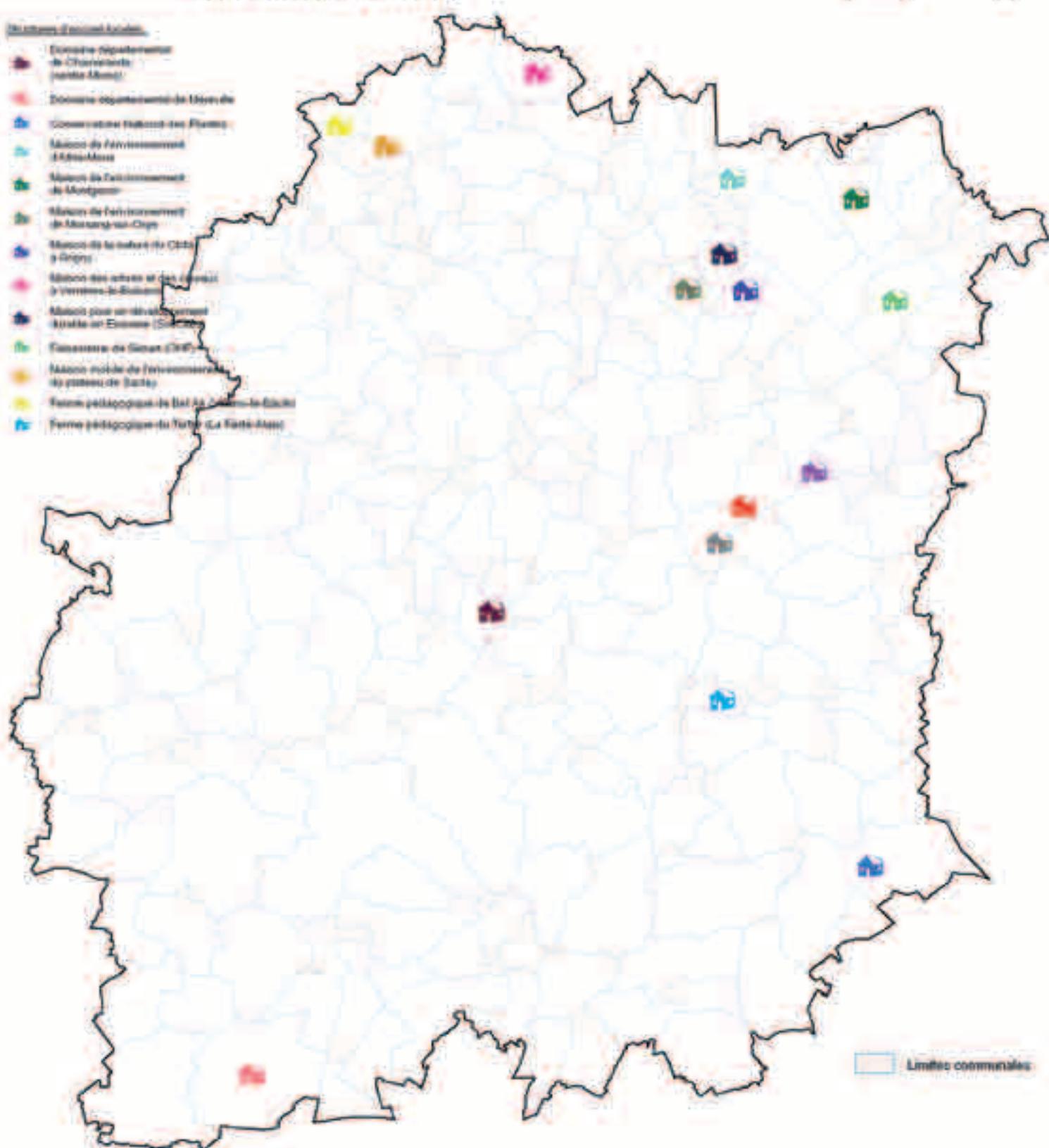
Structures d'accueil

0 3 km



Structures d'accueil locales

-  Domaine départemental de Charleville (ville de Montargis)
-  Domaine départemental de Montargis
-  Conservatoire National des Fleuves
-  Maison de l'environnement d'Étigny-Meuse
-  Maison de l'environnement de Montgery
-  Maison de l'environnement de Montargis-Cécy
-  Maison de la nature de Côté à Côté
-  Maison des arbres et des jardins à Vertennes-la-Balisse
-  Maison pour un développement durable en Essonne (MADDE)
-  Ferme de Givry (CNEP)
-  Maison locale de l'environnement du plateau de Sacy
-  Ferme pédagogique de La Ferté-Macé (CNEP)
-  Ferme pédagogique de Turly (La Ferté-Macé)



 Limites communales

Structures départementales

-  Domaine départemental de Montargis (projet en cours)
-  Maison des rivières (projet en cours)
-  Ecole de pêche

0.1.3 - Dynamiser le réseau des centres d'information sur la nature

Les structures d'information et de sensibilisation au patrimoine naturel et à l'environnement sont nombreuses en Essonne : en effet, près d'une quinzaine de centres thématiques (maisons de la nature et de l'environnement, fermes pédagogiques...) se répartissent sur le territoire. L'offre globale est cependant assez peu structurée et les relations entre ces établissements sont insuffisantes, voire inexistantes. Une mise en réseau de ces centres de ressources serait donc souhaitable. Pour ce qui concerne ses actions en maîtrise d'ouvrage directe, le Conseil général devra finaliser rapidement les projets de la Maison de l'environnement à Montauger et reconstruire la Maison des marais à Misery détruite par un incendie en 2010 : l'achèvement de ces 2 grands programmes architecturaux est primordial pour pouvoir engager une démarche efficace d'éducation populaire aux problématiques environnementales.

ENJEUX :

- Impulser une action ambitieuse d'éducation à l'environnement (biodiversité, paysage, développement durable...)
- Mieux mailler le territoire par des pôles d'information environnementale
- Encourager les échanges entre les structures d'initiation à l'environnement
- Mutualiser les moyens pédagogiques

Agir

- Finaliser la première tranche du projet de Maison départementale de l'environnement : cet établissement sera installé dans la demeure principale du domaine de Montauger (ancien château du XVIII^e siècle). Localisé à Lisses, aux portes de la ville et de la campagne, ce site sera un point privilégié de sensibilisation du grand public. Des équipements muséographiques, des expositions temporaires et une écothèque fourniront aux citoyens des informations sur différentes thématiques environnementales (écosystèmes, paysages, développement durable, eau, agriculture, parcs et jardins, déchets, air, bruit...). Des financements régionaux ont été attribués pour ce projet. *
- Engager rapidement le second volet du projet de Maison départementale de l'environnement : après la restauration de la demeure principale, la deuxième tranche consistera en l'aménagement d'un auditorium et d'un géorium dans l'ancienne grange, d'un pavillon de la randonnée et d'un espace pour les associations de protection de l'environnement, ainsi que la remise en état des bâtiments annexes du château (communs, logement...). *
- Reconstruire la Maison des marais : détruite en décembre 2010 par un incendie, cette bâtisse en meulière est située à l'entrée du Domaine départemental de Misery. Ce programme architectural sera relancé : l'équipement accueillera une salle pédagogique, des locaux techniques et un logement de gardien. Il permettra de sensibiliser le public à la protection des zones humides. Des financements régionaux seront également



recherchés pour ce programme. *

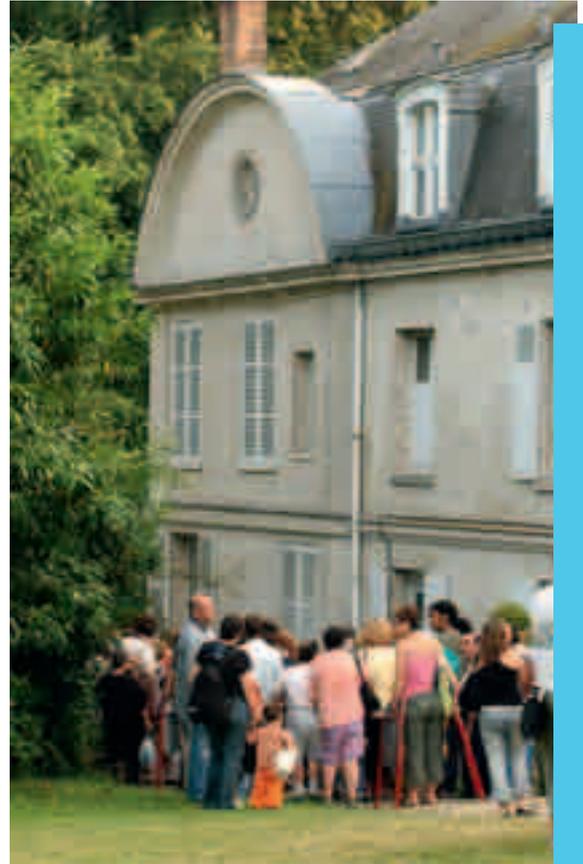


Œuvrer ensemble

- Organiser tous les ans au moins une rencontre des maisons locales de l'environnement
ex: échanges, mutualisation de moyens, actions conjointes...
- Organiser des formations pédagogiques à l'attention des personnels des maisons de l'environnement
ex: formations à l'accueil de publics spécifiques (personnes handicapées, personnes âgées...)
- Constituer un thésaurus d'outils pédagogiques mutualisables entre les différentes structures
ex: malles pédagogiques, expositions, maquettes, fiches didactiques...

Sensibiliser

- Mettre à jour la brochure présentant l'ensemble des structures d'initiation à l'environnement en Essonne *
- Valoriser le réseau des maisons de l'environnement sur le site Internet essonne.fr



AMBITIONS

- ▶ FINALISER D'ICI 2014 LES PROJETS DE MAISON DÉPARTEMENTALE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE MAISON DÉPARTEMENTALE DES MARAIS
- ▶ ORGANISER TOUS LES ANS AU MOINS UNE RENCONTRE DES MAISONS LOCALES DE L'ENVIRONNEMENT

- *Partenariats : Maisons de l'environnement, Inspection académique, Région, CDT, OTSI, intercommunalités, communes, associations, FDAAPPMA, CG/DCB, CG/DIREC, CG/DDS, CG/DDEPL...*
- *Synergies : réflexion régionale sur les maisons à thème, CPRD, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne...*

O.1.4 - Promouvoir la randonnée pédestre sur des itinéraires de qualité

L'Essonne abrite un patrimoine riche et dense de chemins qui offrent aux habitants et aux touristes une large gamme de promenades locales ou de randonnées au long court. Le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) compte ainsi plus de 2600 km de chemins préservés. Partenaire dynamique, le Comité départemental de randonnée pédestre veille quant à lui sur près de 1700 km de GR, GRP et PR balisés. Dans le cadre de ce schéma, l'objectif principal consistera à conforter le réseau d'itinéraires dans une logique d'amélioration de la qualité et de la sécurité en lien avec le CDRP, le CDTE et le CDT. Le Département recherchera également à conforter l'armature de son PDIPR, notamment en l'interconnectant avec les autres liaisons douces (pistes cyclables, voies vertes, Eurovéloroute...).



ENJEUX :

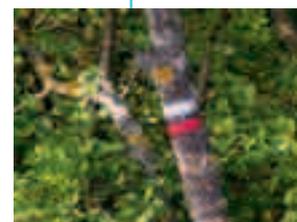
- Mieux faire connaître le PDIPR
- Intégrer le PDIPR au PDESI
- Conforter le PDIPR et l'interconnecter avec les autres liaisons douces
- Valoriser l'offre existante en matière d'itinérance et contribuer à la structurer
- Renforcer la densité et la cohérence du réseau d'itinéraires balisés
- Encourager les initiatives locales
- Proposer des conditions qualitatives et sécurisées de cheminement aux promeneurs

Connaître

- ➔ Recenser l'ensemble de l'offre actuelle en matière de randonnée en réalisant un diagnostic global sur les itinéraires existants en Essonne

Agir

- ➔ Asseoir et sécuriser les procédures d'inscription ou de révision du PDIPR
 - ex: critères de sélection, consultation renforcée des partenaires (CDRP, CDT, CDTE), transmission au Préfet, lien avec le PDESI... (voir annexes)
- ➔ **Renforcer la lisibilité du balisage sur les itinéraires ***
- ➔ **Conforter le réseau structurant de boucles de découverte reliant les sites naturels et exploitant les différents territoires biogéographiques (vallées, plateaux, massifs forestiers...).** L'objectif retenu en 2005 de créer à terme un itinéraire départemental sur le territoire de chaque intercommunalité sera poursuivi *
 - ex: vallées de la Juine, de l'Orge, de l'Yvette...
- ➔ **Compléter un réseau structurant d'axes de randonnées à effectuer sur plusieurs jours en partenariat avec les départements voisins ***
 - ex: Arc boisé sud francilien (liaison Rambouillet-Milly-Fontainebleau), TransEssonne Nord-Sud (vallées de l'Essonne, de la Seine et de l'Yerre), Chemin de Compostelle...
- ➔ **Développer des balades balisées pour les familles et des circuits accessibles aux personnes handicapées ***
 - ex: itinéraires courts, bien balisés, facilement desservis et avec un accès aisé aux services...
- ➔ Restaurer ou créer des continuités piétonnes
 - ex: aménagement de passerelles sur les cours d'eau, réfection de GR, débroussaillage de chemins disparus...
- ➔ Renforcer l'appui technique en direction des communes pour solutionner les problèmes de dépôts sauvages sur les chemins ruraux en coordination avec le CDRP



→ Sécuriser les itinéraires et les traversées routières en lien avec les collectivités et les services départementaux chargés de la voirie

ex: passages piétons, signalétique routière...

→ Mettre en place des conventions permettant le passage sur des propriétés privées

→ Installer une signalétique d'accès aux itinéraires à partir des gares SNCF et des lignes de bus de manière à encourager la desserte par les transports en commun

→ **Aménager un pavillon d'information sur la randonnée à Montauger en partenariat avec le CDRP ***

→ Définir une charte départementale de balisage, d'aménagement et d'entretien des itinéraires. À terme, cet engagement aura notamment vocation à être annexé aux conventions signées lors de l'attribution des subventions.

→ Préserver et valoriser les itinéraires historiques en les inscrivant au PDIPR et en élaborant des supports de découverte

ex: voies romaines, chemins des postes, anciennes voies ferrées, Chemin de Compostelle... (voir annexes)

→ Contribuer à l'entretien des chemins de randonnée et mettre en place des plans pluriannuels d'entretien sur les itinéraires départementaux



En complémentarité avec les acteurs locaux, le Conseil général pourra contribuer à l'entretien et à la sécurisation du réseau de chemins de la manière suivante :

– travaux initiaux sur les itinéraires départementaux de randonnée (opérations à réitérer tous les 7 à 10 ans) ;

– aides financières à la résorption des dépôts sauvages

– soutien au dispositif d'« Écoveille » assuré par le CDRP

– développement de la démarche « Ensemble, veillons sur la nature »

– aides financières au CDRP pour le petit entretien des chemins et du balisage

– aide logistique aux chantiers de nettoyage dans le cadre de l'opération « Essonne verte - Essonne propre »

– organisation de chantiers de bénévoles.

L'entretien des chemins ruraux reste cependant de la responsabilité des communes.

Œuvrer ensemble

→ **Mieux accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans leurs projets de développement de sentiers en cohérence avec le PDIPR ***

→ Renouveler la convention de partenariat signée en 2008 avec le CDRP, en y associant le CDT

→ Renforcer la lisibilité du balisage en lien avec le CDRP et les associations de randonnée

→ S'appuyer sur les associations locales de randonnée pour démultiplier les actions de suivi, de restauration et de valorisation du réseau de chemins en créant des aides financières spécifiques

ex: contrats d'objectifs

→ Apporter une assistance technique aux collectivités pour la définition de schémas locaux des itinéraires de randonnée

ex: schémas intercommunaux des liaisons douces, plans de déplacements des PLU...



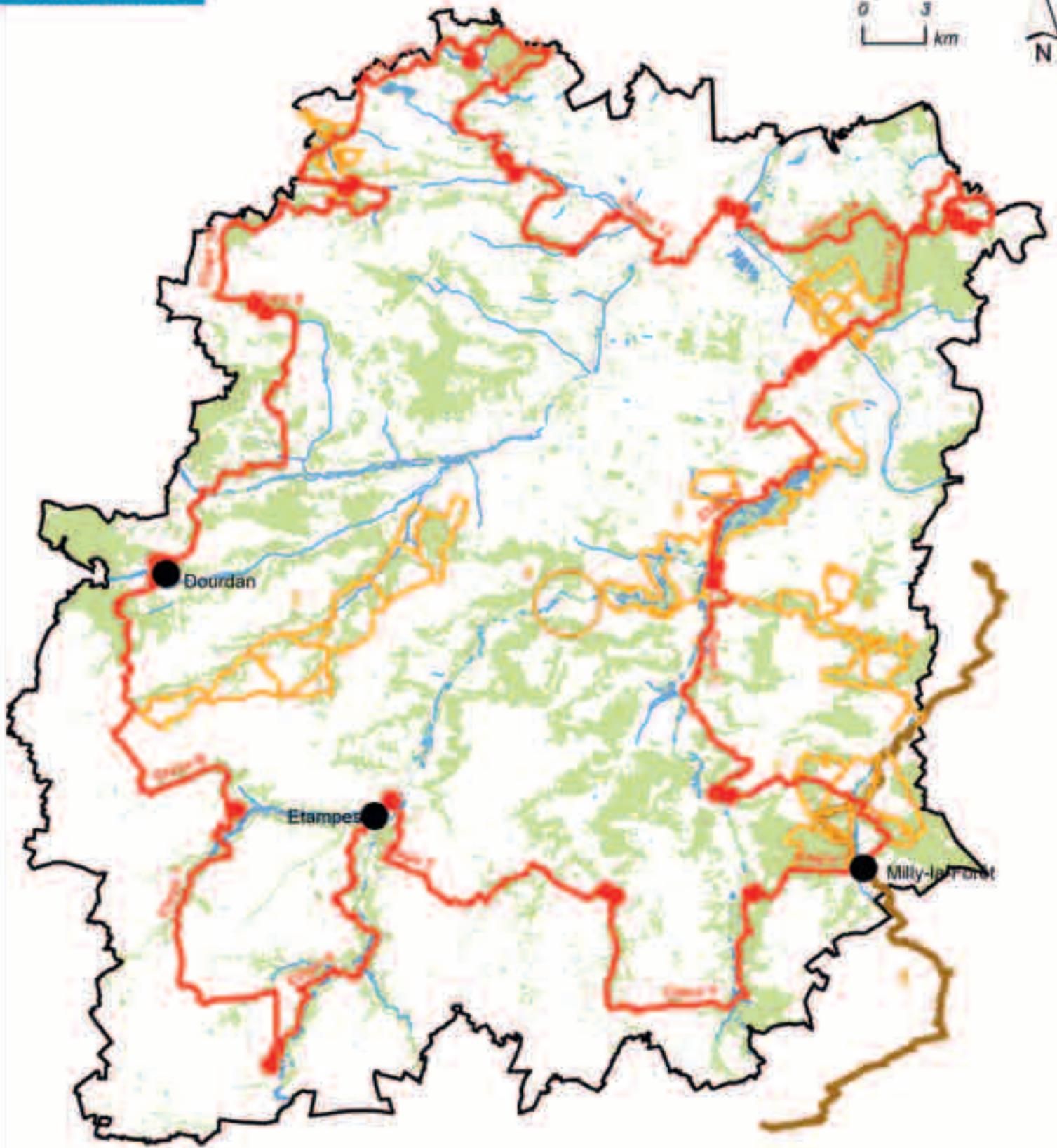
Sensibiliser

- Développer un support de communication présentant l'ensemble de l'offre en tourisme pédestre sur le département et valorisant (après labellisation) les itinéraires créés par les acteurs locaux
ex: carte, fiches ou application sur smartphones...



- Concevoir une exposition sur la randonnée en Essonne
- **Mieux informer les collectivités sur le dispositif du PDIPR ***
ex: document de présentation, journées techniques, pages Internet...
- Diffuser une brochure technique et juridique sur les chemins de randonnée en direction des collectivités et des associations
ex: statut des chemins, balisage, aménagements, subventions, entretien...
- Promouvoir les itinéraires départementaux de randonnée auprès des acteurs économiques
ex: OTSI, gîtes, campings, commerces, produits du terroir...





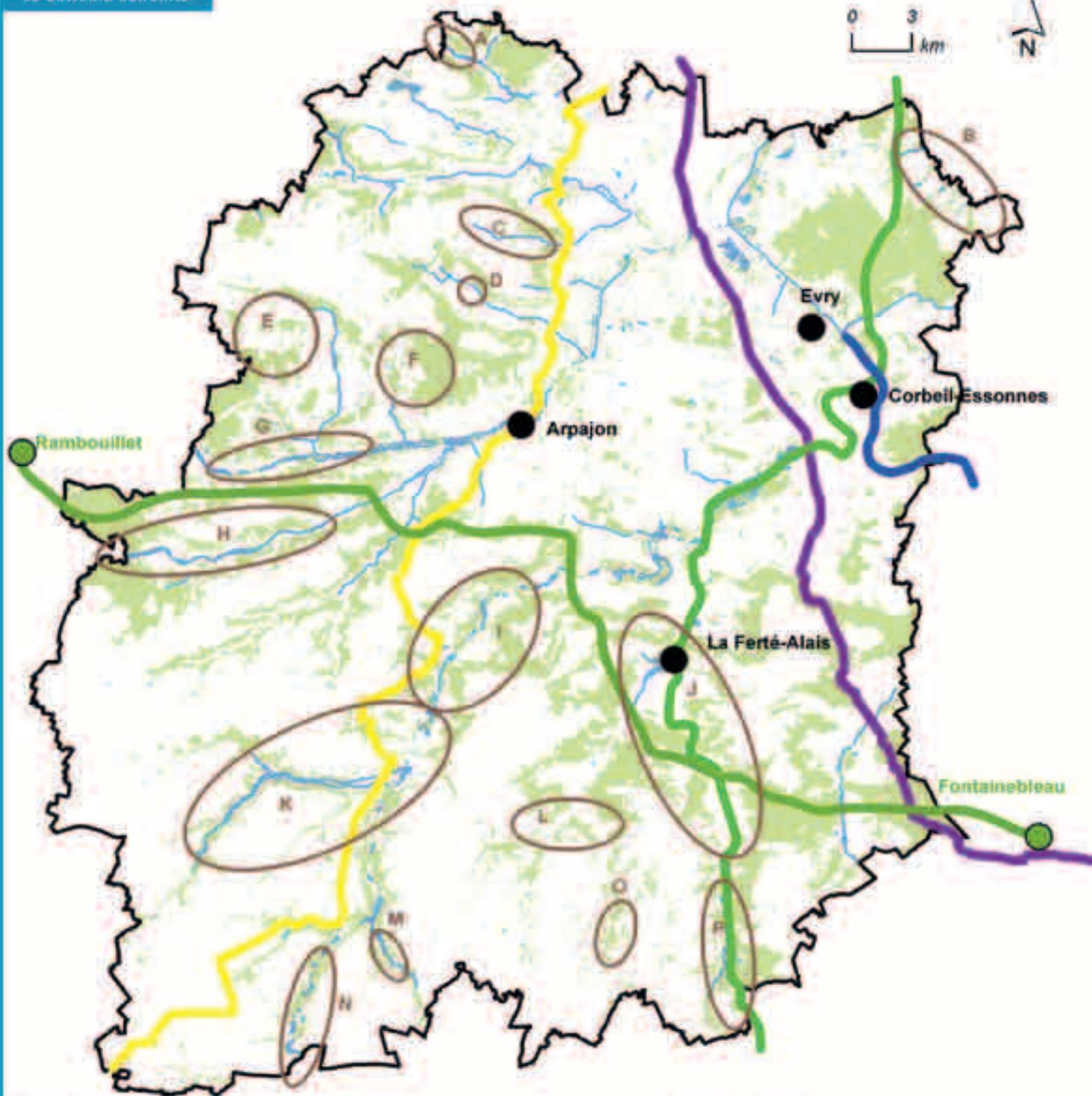
Itinéraires existants :

- Sentier de randonnée

Axes existants :

- Itinéraire de randonnée en Essonne et Seine-et-Marne
- Tour de l'Essonne à pied

● Balades géologiques en ville



— Boucles en projet :

- | | |
|---|--|
| A - Vallée de Bievre | I - Moyenne Vallée de la Juine |
| B - Vallée d'Yveroy | J - Moyenne Vallée de l'Essonne |
| C - Basse de la Chapelle | K - Vallée de la Chamouille et de la Louette |
| D - Vallée de la Bérouille | L - Vallée de l'Arnon |
| E - Vallées de la Frédecotte et du Pigeot | M - Vallées de l'Éclitron |
| F - Vallée de la Chermisse | N - Haute Vallée de la Juine |
| G - Vallée de la Haroude | O - Vallée de la Glinne |
| H - Haute Vallée de l'Orge | P - Haute Vallée de l'Essonne |

● Balades géologiques en ville

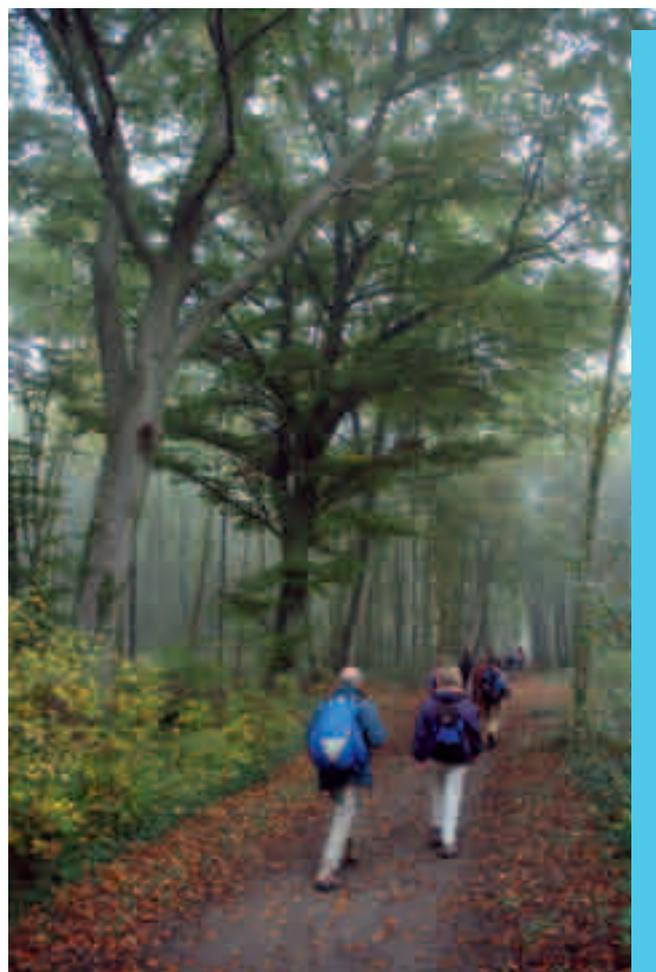
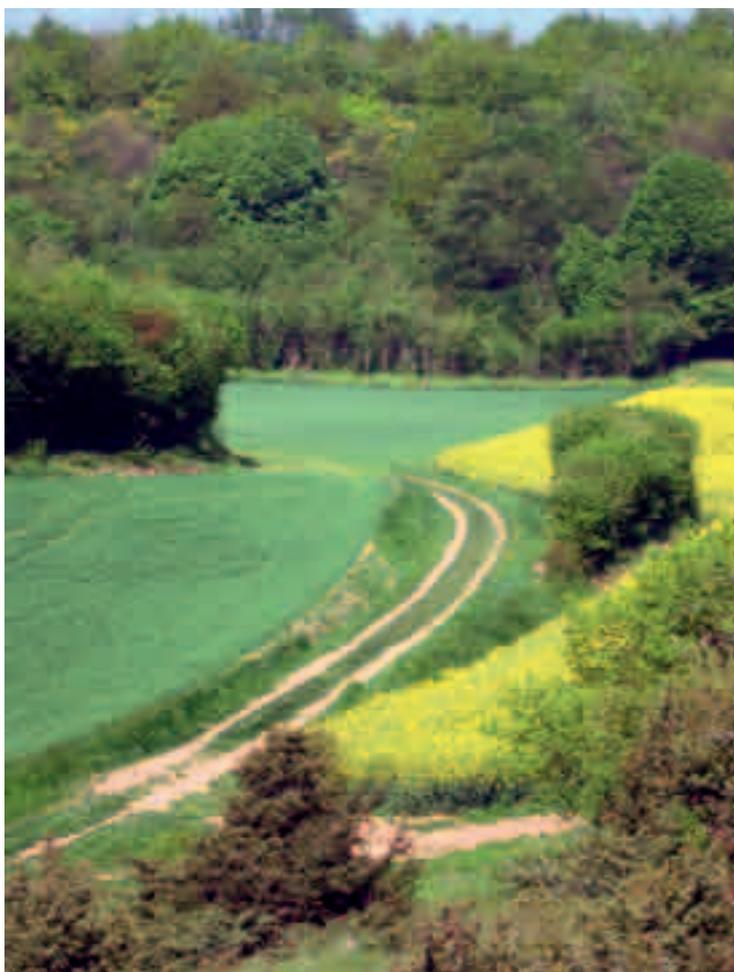
Axes en projet :

- Chemin de Saint-Jacques de Compostelle
- Aqueduc de la vanne
- Boucles de Seine
- Traverses Nord-Sud
- Arc boisé sud-francilien

- ➔ Informer les collectivités et les établissements scolaires de l'offre en matière de randonnée
 - ex: mairies, écoles, collèges, centres aérés...
- ➔ Renforcer la portée de la Journée départementale de la randonnée en partenariat avec le CDRP et le CDT
- ➔ Faire vivre le réseau de chemins en y organisant des animations en partenariat avec le CDRP et les associations locales de randonnée
 - ex: trekkings, randonnées écocitoyennes, chantiers de bénévoles, balades aux flambeaux...

AMBITIONS

- ▶ **ATTEINDRE 3 000 KM DE CHEMINS PRÉSERVÉS DANS LE CADRE DU PDIPR**
- ▶ **METTRE EN PLACE LE PDIPR SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ESSONNE**
- ▶ **AMÉNAGER 1 NOUVEL ITINÉRAIRE DÉPARTEMENTAL DE RANDONNÉE TOUS LES ANS**



2500 kilomètres de chemins sont préservés dans le cadre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

- *Partenariats : CDRP, CDT, PNR, intercommunalités, communes, OTSI, AUDESO, associations, Évêché d'Évry (Chemin de Saint Jacques de Compostelle), CG/DDER, CG/DSJVA...*
- *Synergies : Schéma départemental du tourisme et des loisirs, PDESI, Schéma départemental des liaisons douces, Schémas intercommunaux des liaisons douces, plans de déplacement des PLU...*

0.1.5 - Développer la randonnée équestre

Sur le département de l'Essonne, on dénombre près d'un millier de cavaliers possédant une licence de tourisme équestre auxquels s'ajoutent de nombreux cavaliers occasionnels, soit environ 10 000 pratiquants qui circulent au sein des espaces naturels. Conscients de la valeur et de la fragilité du réseau départemental de chemins et pistes, mais aussi du rôle social et économique de la randonnée, le CDTE, le CDT et le Département ont décidé de s'associer pour préserver et valoriser les itinéraires de promenades et de randonnées équestres, ainsi que pour promouvoir cette pratique comme moyen de maintien du lien au territoire pour les populations locales. À cet effet, une convention de partenariat a été signée en 2011 qu'il convient maintenant de mettre en œuvre et décliner.



ENJEUX :

- Mieux faire connaître le volet équestre du PDIPR
- Promouvoir la randonnée équestre en compatibilité avec les sites naturels traversés
- Développer l'offre en contribuant au balisage d'un réseau d'itinéraires équestres
- Soutenir les projets locaux d'équipements en faveur du tourisme équestre
- Proposer des conditions qualitatives et sécurisées de cheminement

Connaître

- Établir un bilan des pratiques équestres en Essonne et recenser l'offre existante en matière de randonnée équestre
ex: cartographie des centres équestres et des itinéraires empruntés...

Agir

- Consolider le volet équestre du PDIPR
ex: nouveaux itinéraires, continuité intercommunale des tracés...
- **Contribuer à constituer un réseau préservé et balisé de boucles équestres sur le territoire ***
- Sécuriser les itinéraires mixtes et les traversées routières en lien avec les collectivités et les services départementaux chargés de la voirie
ex: signalétique routière...
- Compléter le réseau de pistes équestres en forêts départementales et renforcer le balisage
ex: Bois Courtin, Bois de la Coudraye...



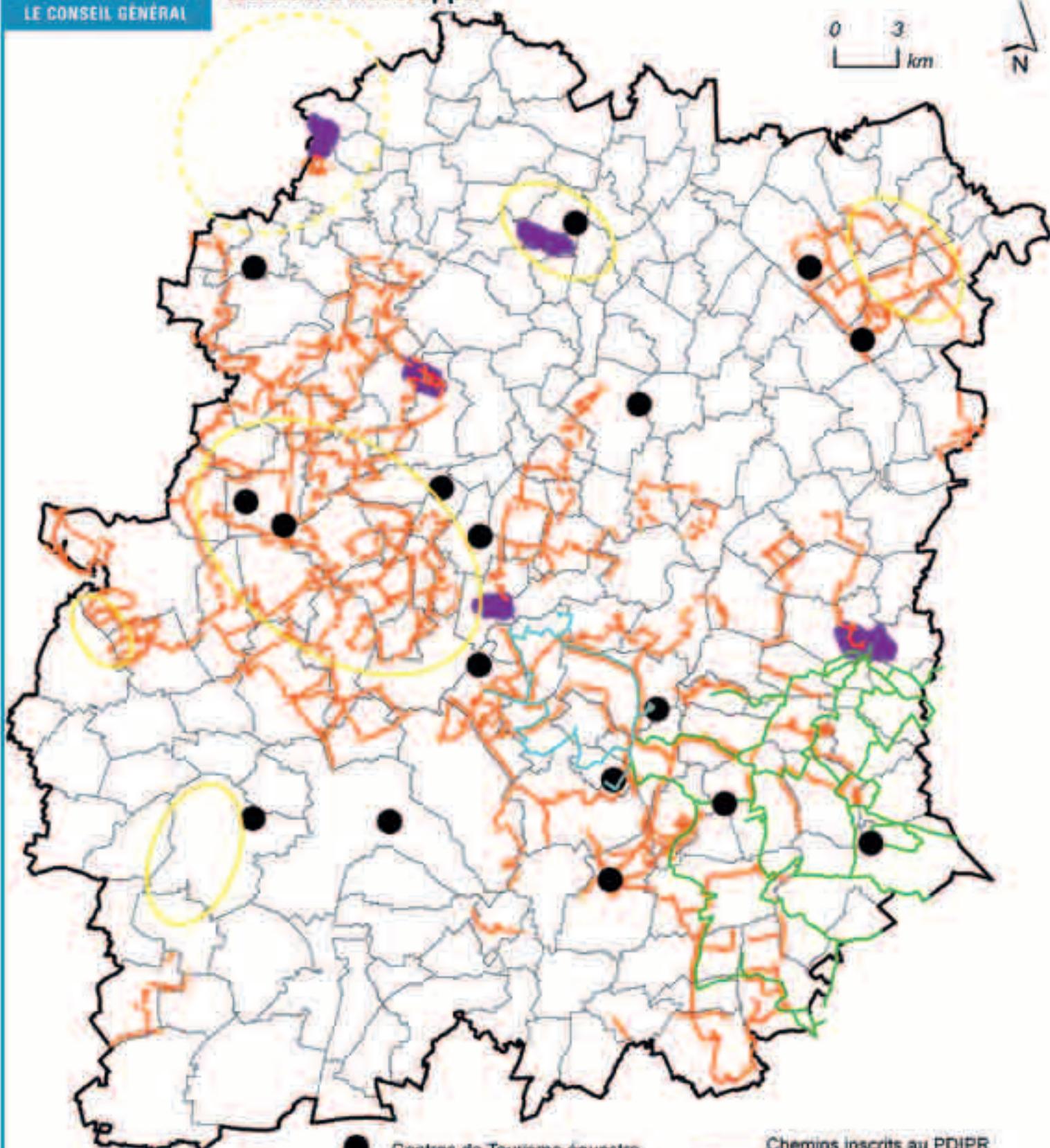
Œuvrer ensemble

- Décliner par des actions concrètes la convention de partenariat signée en 2011 entre le Comité départemental du tourisme équestre, le Comité départemental de tourisme et le Conseil général
- **Mettre en place un dispositif d'aides financières à destination des collectivités pour subventionner les petits équipements de tourisme équestre ***
ex: réfection de chemins, signalétique, lisses d'accroche, abreuvoirs, pistes cavalières...
- Restaurer les continuités équestres en partenariat avec le CDTE et les centres équestres
ex: débroussaillage de chemins disparus, chantiers de nettoyage...



Réseau à développer

0 3 km



- Centres de Tourisme équestre
- Boucle équestre du PNR du Gâtinais Français
- Projet boucles équestres du PNR du Gâtinais Français
- Autres circuits équestres (à baliser ou en cours de balisage)
- Circuit équestre en lien avec les Yvelines à étudier
- Chemins inscrits au PDIPR (volet équestre)
- Forêts départementales équipées d'allées cavalières
- Limite communale

- Soutenir les associations équestres œuvrant à restaurer le lien entre l'homme et la nature par le biais de la pratique équestre dans un objectif d'intégration sociale

ex: promenades en calèches accessibles aux personnes à mobilité réduite...

Sensibiliser

- Promouvoir le tourisme équestre au travers du programme des « Rendez-vous nature » et faire vivre le réseau d'itinéraires par des manifestations départementales en lien avec les centres équestres

ex: balades à cheval ou en calèches, trek, Tour de l'Île-de-France...

AMBITIONS

- ▶ PRÉSERVER 700 KM DE CHEMINS ÉQUESTRES DANS LE CADRE DU PDIPR
- ▶ CONTRIBUER AU BALISAGE D'AU MOINS 6 BOUCLES ÉQUESTRES

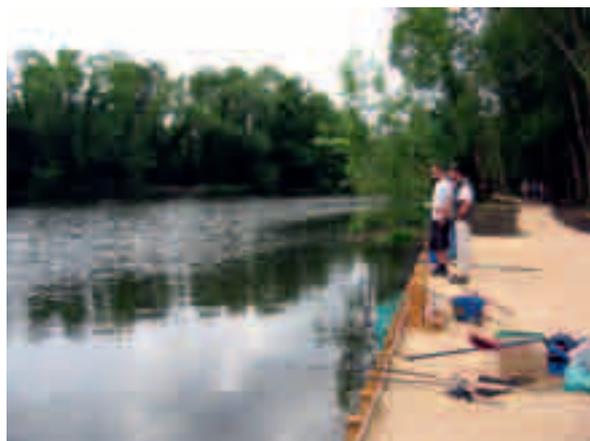


- *Partenariats : CDT, CDTE, PNR, intercommunalités, communes, centres équestres, associations, CDESI, CG/DDER, CG/DSJVA...*
- *Synergies : Schéma départemental du tourisme et des loisirs, PDESI...*



0.1.6 - Permettre la pratique d'une pêche durable

La pêche correspond à une activité traditionnelle fortement ancrée au niveau local depuis le XIX^e siècle. Aujourd'hui, elle est pratiquée par de nombreux Essonnais sur les innombrables rivières, canaux et étangs qui composent le réseau hydrographique départemental. Ce loisir peut constituer une forme intéressante d'approche et de découverte du patrimoine naturel et paysager. En complément des nombreux sites fédéraux et communaux déjà équipés pour la pêche, le Département a intégré cette pratique par l'aménagement de 5 domaines départementaux depuis 1999. Si les caractéristiques des nouveaux sites à acquérir en fonds de vallées le permettent, le Conseil général renforcera ce réseau en concertation avec la fédération, les associations et l'ONEMA.



ENJEUX :

- Encourager une pêche populaire et respectueuse de l'environnement
- S'appuyer sur la fédération et les associations pour reconquérir les milieux aquatiques et contribuer à la restauration de la trame bleue

Agir

→ Maintenir l'effort d'aménagement en faveur de la pratique de la pêche sur les ENS départementaux qui s'y prêtent en s'efforçant de répartir l'offre sur le territoire départemental *

ex : vallées de la Seine, de la Juine, de l'Orge...

→ Restaurer l'École départementale de pêche de Vert-le-Petit : ce bâtiment est actuellement affecté à une association de pêche locale qui assure l'initiation des jeunes essonnais à la pratique de ce loisir. Un diagnostic technique sera engagé afin d'étudier les possibilités de valorisation de ce lieu. À terme, cette bâtisse pourrait être rénovée en vue de lui donner une envergure départementale, en y accueillant des animations pédagogiques co-organisées avec le monde de la pêche. Ouvertes à tous les jeunes essonnais, ces activités permettraient une sensibilisation accrue à la protection du patrimoine piscicole et aquatique *

→ Mettre en œuvre le plan départemental d'actions « Brochet »

→ Restaurer des frayères sur les sites ouverts à la pratique de la pêche pour permettre une reconstitution des stocks piscicoles sans réempoissonnements



Œuvrer ensemble

→ Renouveler et renforcer la convention de partenariat avec la FDAAPPMA en lien avec l'ONEMA

→ Associer l'ONEMA, la FDAAPPMA et les AAPPMA à la gestion et au suivi des sites départementaux situés en bordure de cours d'eau dans le cadre de conventions piscicoles

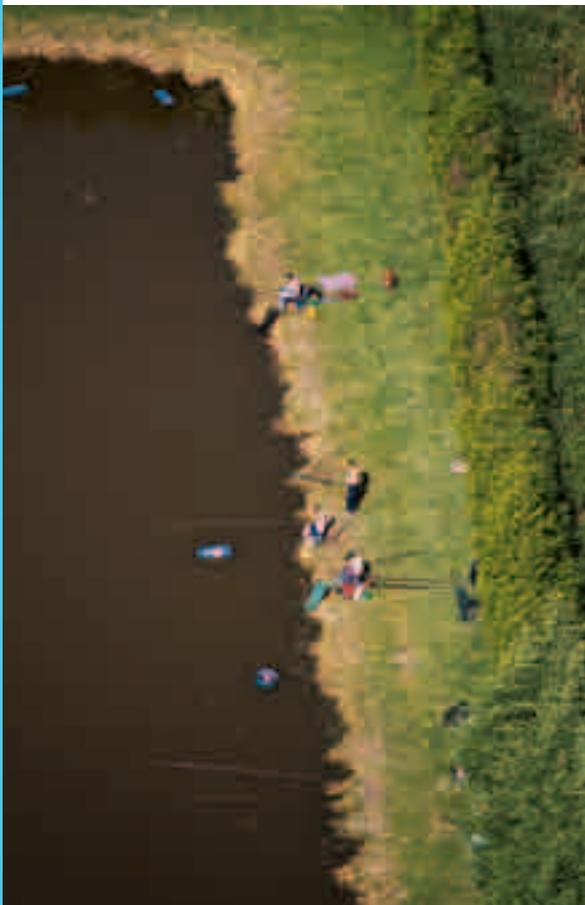
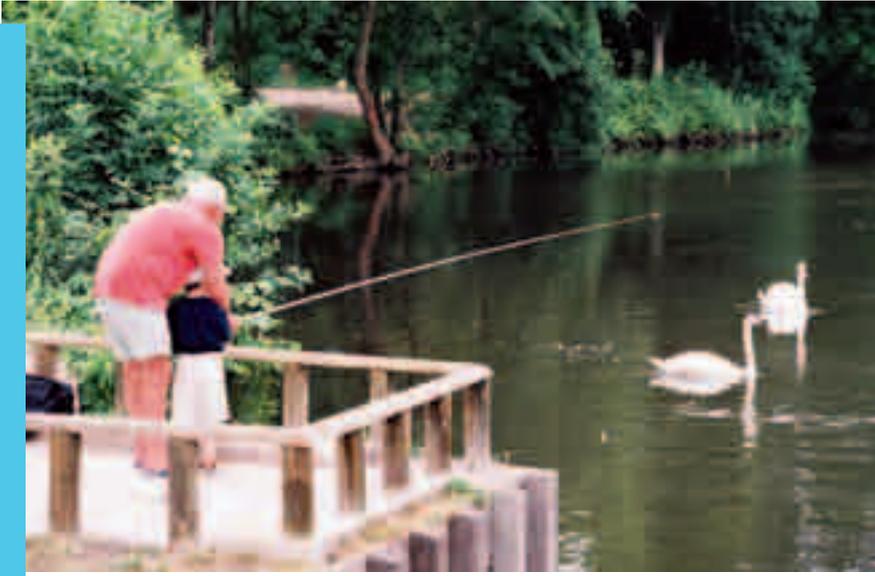
Sensibiliser

→ Développer des actions de communication incitant au respect des sites de pêche par les pratiquants



→ Sensibiliser les pratiquants à la pêche « no kill »

(Rappel: Afin d'assurer la sécurité des promeneurs, la pratique de la chasse est interdite sur les domaines départementaux par arrêté du Président du Conseil général. Cependant, en cas de pullulations de certaines populations animales (ex: sangliers), des opérations de régulations peuvent être organisées en concertation avec les services de l'État, l'ONCFS, la FICEVY et les communes concernées.)



12 000 personnes pratiquent la pêche en Essonne

AMBITIONS

- ▶ AMÉNAGER AU MOINS 3 NOUVEAUX SITES OUVERTS À LA PRATIQUE DE LA PÊCHE

- *Partenariats : ONEMA, DDT, FDAAPPMA, AAPPMA, intercommunalités, communes, CDT, OTSI, CDESI, CG/DENV-SE, CG/DSJVA...*
- *Synergies : Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne, Schéma départemental de vocation piscicole, Plan départemental de gestion piscicole, PDESI...*



0.1.7 - Sensibiliser les Essonniens au travers d'une politique territoriale identitaire

Le statut d'Espace Naturel Sensible et les compétences du Département dans ce domaine sont aujourd'hui connus et reconnus d'une part importante des citoyens essonniens. La lisibilité des actions menées sur le terrain par le Conseil général pourrait cependant être renforcée. Par ailleurs, cette politique peut être source d'identité territoriale en contribuant à l'image promotionnelle de l'Essonne. Elle peut ainsi se développer en complément à la thématique « Parcs et jardins » retenue dans le cadre de la politique départementale du tourisme.



ENJEUX :

- Contribuer à une image qualitative du territoire
- Valoriser et affirmer l'action départementale
- Diffuser l'information en direction de différents publics au travers d'une gamme diversifiée de médias
- Définir une démarche globale de communication

Agir

→ Renouveler et dynamiser la charte graphique et signalétique puis la décliner sur tous les supports de communication pour composer une gamme complète et cohérente *

ex: plaquettes, cartes, topoguides, matériels promotionnels (posters, cartes postales...), mobiliers des sites, véhicules et uniformes des agents du Conservatoire des ENS...

→ Moderniser le logotype des ENS, notamment pour mieux identifier les sites du Réseau Écologique Départemental de l'Essonne

→ Mener des actions de communication à grande échelle pour sensibiliser le maximum de citoyens

ex: campagne publicitaire dans les abris bus ou dans les médias presse...

Sensibiliser

→ Mieux faire connaître les ENS communaux et intercommunaux notamment en revoyant la signalétique mentionnant le REDE et les aides financières départementales attribuées *

→ Renforcer l'information disponible sur le site Internet essonne.fr

ex: documents techniques, formulaires en ligne, actualités, cartes...

→ Soutenir la réalisation de documentaires naturalistes

→ Renforcer les contacts avec les médias écrits et audio-visuels locaux

ex: EFM, TélEssonne...

→ Mettre en ligne les cartes relatives aux périmètres ENS et au PDIPR



• *Partenariats*: CDT, OTSI, intercommunalités, communes, médias locaux, CG/DCI, CG/DDER...

• *Synergies*: Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne...

0.1.8 - Accueillir durablement le public sur les espaces naturels

La maîtrise foncière seule n'est pas suffisante pour assurer la conservation durable des sites naturels et des espèces qui s'y développent. L'obligation d'ouvrir les ENS au public (sauf fragilité particulière des milieux naturels), stipulée par la loi de 1985, nécessite de définir un cadre réglementaire fixant les usages acceptés sur ces espaces, mais aussi de mettre en place des équipements d'information (voire de canalisation) du public. Les compétences limitées du Conseil général en matière de police de la nature impliquent par ailleurs d'agir en synergie avec les différentes forces de police concernées.



ENJEUX :

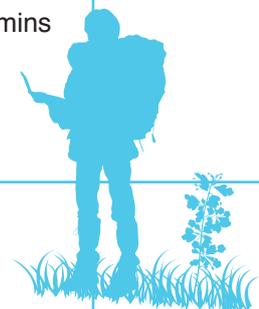
- Concilier fréquentation et préservation des espaces naturels
- Conforter la protection physique et réglementaire du patrimoine naturel départemental
- Développer les actions de prévention et de sensibilisation
- Optimiser et mutualiser les moyens de surveillance

Connaître

- Réaliser une étude de fréquentation sur les principaux ENS départementaux
ex: forêts départementales, marais de la basse vallée de l'Essonne...
- Suivre automatiquement la fréquentation publique par la mise en place d'écompteurs sur les principaux domaines départementaux
ex: domaine de Montauger, forêts départementales, berges de Seine...

Agir

- Adopter (ou actualiser) des règlements intérieurs pour tous les sites départementaux sous la forme d'arrêtés du Président du Conseil général
- Recourir ponctuellement à des sociétés de surveillance en appui des gardes-animateurs
- **Mettre en place des prestations de garderie à cheval sur les ENS les plus fréquentés en période estivale ***
- Poursuivre les actions de fermeture des chemins ruraux à la fréquentation motorisée au titre de la loi « 4X4 » dans le cadre d'arrêtés municipaux
- Maintenir des zones de tranquillité pour la faune sur chaque domaine départemental
ex: zones de quiétude, réserves intégrales...
- Réfléchir avec l'État à instaurer ou renforcer si nécessaire des statuts réglementaires sur les ENS départementaux dans le cadre de la Stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP)
ex: Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés préfectoraux de protection de biotope...
- Redéfinir les modalités d'exercice des pratiques sportives et de loisirs dans les forêts départementales en lien avec la CDESI
- Étudier si nécessaire, en lien avec la CDESI, la pertinence de la mise en place d'un Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée (PDIRM) afin notamment de maîtriser l'accès à certains chemins et espaces naturels fragiles





Œuvrer ensemble

- Intervenir au niveau national pour solliciter la constitution d'une police de la nature dotée de moyens adéquats et l'attribution de compétences réglementaires aux départements
- Informer le Substitut du Procureur de la République de l'action menée par le Département en matière d'ENS
- Échanger régulièrement avec les différentes forces de police chargées de la protection de la nature
ex: polices nationale et municipale, gendarmerie, ONEMA, ONCFS, gardes chasse/pêche fédéraux et locaux, gardes-rivière intercommunaux, écogardes du PNR...
- Renforcer les missions de surveillance des forêts
ex: tournées assurées par l'ONF...
- Assermenter le personnel technique du Conservatoire intervenant dans les forêts
ex: Technicien forestier...
- **Rechercher des partenariats pour mieux veiller sur les zones humides ***
ex: conventions financières « gardes rivières et zones humides » avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie...
- Redynamiser les dispositifs de suivi des sites et chemins impliquant la population
ex: Écoveille (CDRP), dispositif « Ensemble, veillons sur la nature »...
- S'appuyer sur un réseau local de personnes-ressources (« Vigies de la nature ») pour assurer un suivi des sites départementaux
ex: élus locaux, riverains, naturalistes, pêcheurs, chasseurs...
- Œuvrer avec l'État pour établir des réglementations encadrant le développement des sports dans les espaces naturels essonniers
ex: pratique du canoë-kayak sur les cours d'eau non domaniaux (Essonne, Juine...)...

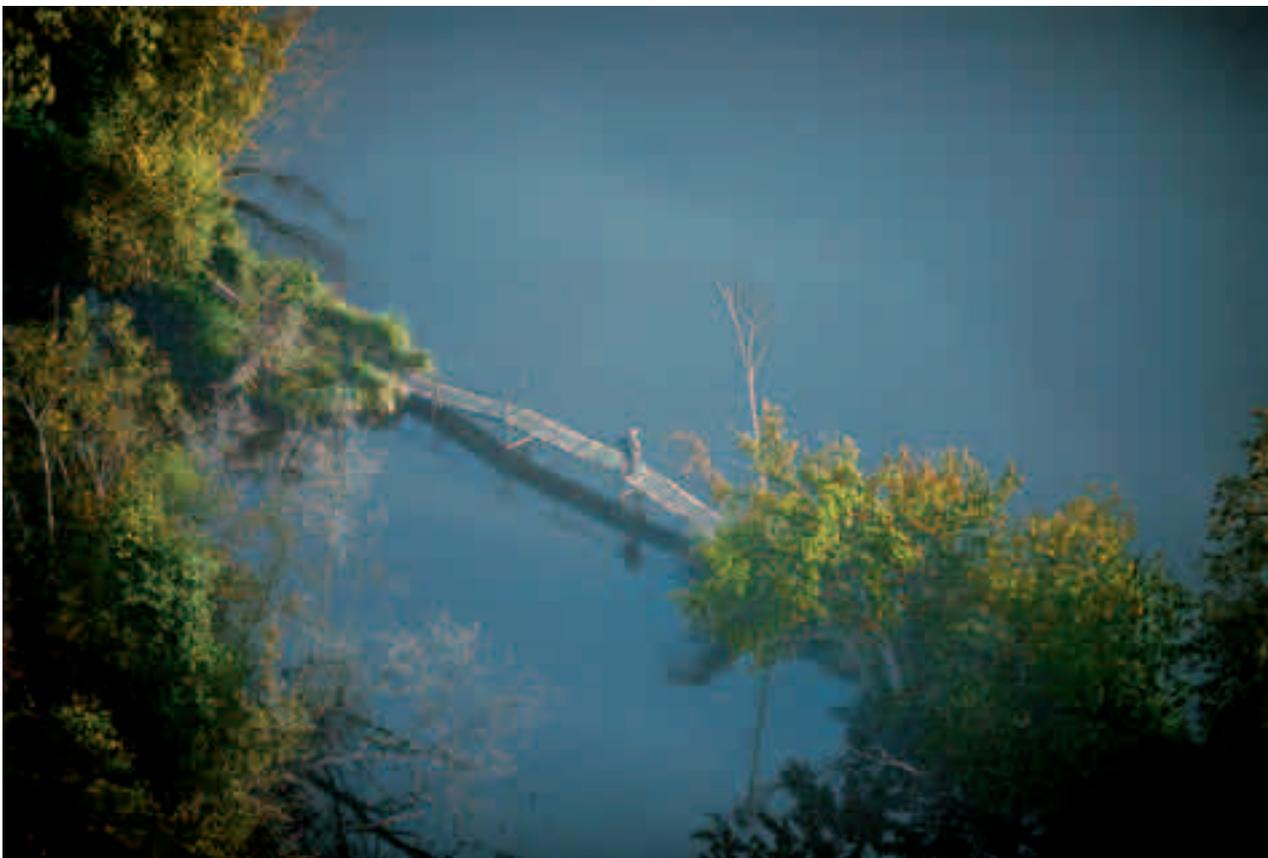
- Renforcer les conventions passées avec les collectivités lors de l'attribution des subventions pour garantir la pérennité de la vocation naturelle des sites

Sensibiliser

- Éditer une brochure pour le grand public rappelant les grands principes de la réglementation en matière de protection de la nature *
- Établir des chartes de bonnes pratiques dans les espaces naturels avec les fédérations sportives et diffuser ces supports de communication aux pratiquants *
ex: chasse, pêche, randonnée, équitation, VTT, varappe...

AMBITIONS

- ▶ **DOTER TOUS LES DOMAINES DÉPARTEMENTAUX D'UNE RÉGLEMENTATION RENFORCÉE**
- ▶ **METTRE EN PLACE 5 ÉCOCOMPTEURS**



- *Partenaires : ADF, police, gendarmerie, polices municipales, DRIEE, DDT, ONF, ONEMA, ONCFS, FDAAPPMA, FICEVY, syndicats de rivière, citoyens, CDESI, CG/DSJVA, CG/Chamarande...*
- *Synergies : SNB, SCAP, PDESI, Schéma départemental du tourisme et des loisirs...*







Développer de nouvelles solidarités

et synergies autour du patrimoine naturel

***Une nature accessible à tous
et protégée par tous***

O.II.1 - Mobiliser les jeunes autour de projets environnementaux

L'Essonne est un « département jeune » puisque près d'un tiers de ses habitants a moins de 25 ans. Une enquête menée au niveau national par l'Observatoire de la vie étudiante montre que la majorité des 16-25 ans se disent prêts à s'engager pour de nombreux sujets de société, et notamment sur les thèmes environnementaux. Considérant la richesse que représentent les jeunes générations pour l'avenir de son territoire, le Conseil général a décidé en février 2011 d'adopter de nouvelles orientations départementales pour une politique jeunesse, avec lesquelles le présent schéma s'articule. Il s'agira notamment de reconnaître et encourager le rôle contributif que les jeunes peuvent apporter dans des actions d'amélioration du cadre de vie local et d'animation des espaces naturels.



ENJEUX :

- Intéresser la jeunesse essonniennne aux problématiques environnementales et la mobiliser dans des projets concrets
- Soutenir les projets écocitoyens portés par les jeunes des villes et des campagnes
- Renforcer les actions pédagogiques en direction des collèves
- Mettre des outils didactiques à disposition des enseignants

Agir

- ➔ **Renforcer la sensibilisation des jeunes et des scolaires au patrimoine naturel de proximité, notamment en s'appuyant sur des associations relais ***
ex: animations dans les écoles et collèves, clubs de loisirs, concours, sciences participatives...
- ➔ Impliquer les étudiants essonniers dans des chantiers de bénévoles d'entretien des milieux naturels
- ➔ Relancer l'organisation de chantiers internationaux accueillant des jeunes de l'Essonne et du monde entier
- ➔ **Accueillir des jeunes en service civique au sein du Conservatoire départemental des ENS ***
- ➔ Continuer à accueillir des stagiaires et apprentis au sein du Conservatoire départemental des ENS, notamment des jeunes issus des quartiers défavorisés
ex: collégiens, lycéens, étudiants...
- ➔ **Renforcer les opérations pédagogiques au sein des collèves situés à proximité d'un ENS ***
ex: plantations de haies ou de vergers, création de mares, construction de nichoirs, installation d'hôtels à insectes...
- ➔ **Organiser un « Club nature » au Domaine de Montauger, accueillant les enfants et les adolescents le mercredi pour des activités d'initiation à la protection de l'environnement ***

Œuvrer ensemble

- ➔ Impliquer davantage les jeunes dans les manifestations départementales
ex: Essonne verte - Essonne propre, Fête de la nature, Solstice d'été...
- ➔ Soutenir des projets locaux menés par des associations de jeunes, faisant par exemple le lien entre cultures urbaines et nature
ex: association Les canards sauvages, association des adolescents de Buno-Bonnevaux...



- Identifier les différents acteurs agissant pour la jeunesse et pouvant être mobilisés autour de projets environnementaux

ex: maisons de quartier, collectifs, conseils de jeunes...

Sensibiliser

- Mettre à disposition des ressources éducatives sur le patrimoine naturel essonnien en direction des collégiens au travers de la Numériclé 91 (espace numérique)
- Concevoir des outils didactiques sur le patrimoine naturel à destination des collégiens et des enseignants
ex: ludothèque, malles pédagogiques, kits, fiches, jeux, quizz, planches « Deyrolle »...
- Fournir un corpus d'ouvrages sur le patrimoine naturel local à toutes les bibliothèques des collèges essonniers

AMBITIONS

- ▶ ORGANISER 2 CHANTIERS INTERNATIONAUX
- ▶ ACCUEILLIR AU MOINS 5 JEUNES EN SERVICE CIVIQUE
- ▶ ACCUEILLIR AU MOINS 5 ÉTUDIANTS EN STAGE CHAQUE ANNÉE (DONT 2 COLLÉGIENS ET DONT 1 JEUNE ISSU DES QUARTIERS DÉFAVORISÉS)



- *Partenaires* : Inspection académique, établissements scolaires, associations, Ministère de l'intérieur, CG/DVHC/Mission Jeunesse, CG/DIREC...
- *Synergies* : Politique départementale de la jeunesse, Orientations départementales en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, Opération « Un stage, j'y ai droit ! »...



O.II.2 - Faire du patrimoine naturel un vecteur d'intégration sociale

Les espaces de nature sont propices à retisser des liens sociaux en permettant la rencontre de populations qui ne se côtoient pas au quotidien. Ils peuvent également être des vecteurs d'atténuation des discriminations. Depuis la mise en place de sa politique ENS en 1989, le Conseil général a ainsi toujours veillé à maintenir une dimension sociale forte en parallèle à son action en faveur de la biodiversité. Dans le cadre d'un principe d'accessibilité pour tous à la nature, la gratuité d'accès aux sites et aux manifestations a ainsi toujours été fortement affirmée. Dans la continuité de ces orientations, les publics défavorisés feront l'objet d'une attention accentuée dans le cadre du présent schéma des ENS. Les personnes handicapées bénéficieront d'actions spécifiques en tenant compte de la diversité des handicaps. Elles représentent en effet près de 40 000 adultes en Essonne (comprenant 41 % de handicapés mentaux, 38 % de handicapés moteur et 21 % de handicapés sensoriels), soit environ 6 % de la population adulte du département. Force est de constater que ces personnes sont encore peu nombreuses à pouvoir participer à des activités écoculturelles et à avoir accès aux espaces naturels. Leur intégration sociale est une obligation depuis la loi du 11 février 1985.

L'Essonne est par ailleurs un département qui vieillit. Le nombre des personnes âgées va augmenter de manière notable dans les prochaines décennies. La politique ENS prendra en compte cette évolution structurelle de la population locale, en cherchant à proposer des activités nature aux différents publics âgés (depuis les nouveaux retraités dynamiques jusqu'aux personnes plus âgées moins autonomes). Des moments intergénérationnels d'échange et de « partage du savoir » pourraient également être organisés avec les plus jeunes. Cette intégration sociale est un souhait fortement exprimé par les personnes âgées.

ENJEUX :

- Faire des sites naturels des lieux de rencontre entre les différentes populations essonniennes
- Réaffirmer le principe d'une nature accessible à tous et à toutes les formes de handicap
- Proposer des activités accessibles aux publics défavorisés
- Intégrer la dimension sociale dans la commande publique

Connaître

- ➔ Réaliser un diagnostic d'accessibilité des ENS aux personnes handicapées, pour définir un programme d'amélioration sur les sites déjà aménagés *
- ➔ Mener un inventaire des partenaires sociaux et des acteurs du handicap agissant à proximité des ENS départementaux et pouvant être mobilisés dans le cadre de la politique ENS
ex : foyers d'hébergement, établissements et services d'aides par le travail (ESAT, ex-CAT)...

Agir

- ➔ Réaffirmer le principe de gratuité d'accès aux ENS et aux animations-nature du Conseil général
- ➔ **Poursuivre l'implantation d'équipements adaptés permettant l'accueil des personnes handicapées sur les sites et itinéraires dont la configuration s'y prête ***
ex : allées stabilisées, rampes à faible pente, fils d'Ariane, postes d'handipêche, panneaux avec textes en Braille...
- ➔ Mettre à disposition des matériels d'autonomie sur les ENS
ex : ModulEvasion, Joëlette, fauteuils, ascenseurs, Handi-écoguide...
- ➔ **Obtenir le label « Tourisme et handicap » sur plusieurs sites départementaux ***
ex : Domaine de Montauger, marais de Misery...
- ➔ Favoriser l'intervention de personnes éloignées de l'emploi au travers des marchés publics prévus pour la gestion des ENS
ex : clauses sociales (lots réservés aux ESAT)...



- **Organiser des chantiers d'insertion sociale sur les pôles naturels majeurs comportant la réalisation de travaux d'amélioration du cadre de vie ***
ex: Marais des basses vallées de l'Essonne, Buttes du Hurepoix, Val de Seine...
- Proposer la présence d'un traducteur en langue des signes lors des manifestations départementales
- Intensifier les projets pédagogiques en direction des établissements scolaires et des centres de loisirs des quartiers défavorisés
ex: Tarterêts, Grande Borne, Pyramides...
- Développer les animations en direction des personnes âgées en proposant des animations dans les établissements et en accueillant des établissements sur les sites naturels
ex: maisons de retraite, MAPAD, clubs de retraités, Université du temps libre...
- Proposer des activités intergénérationnelles sur les ENS permettant de valoriser les personnes âgées et favoriser le partage des savoirs
ex: ateliers de jardinage pour des enfants et animés par des seniors...
- Accueillir au domaine de Montauger des jeunes handicapés en formation à l'entretien des espaces verts
- Accueillir au domaine de Montauger des personnes effectuant un service pénitentiaire d'exécution des peines ou des travaux d'utilité publique

Euvrer ensemble

- **Soutenir les collectivités en finançant les études et petits travaux de mise aux normes en matière d'accessibilité pour les personnes handicapées ***
- **Renforcer les critères sociaux (« civiconditionnalité ») dans le cadre de l'attribution des subventions ENS aux collectivités ***
- Soutenir la manifestation « Handirando » proposée chaque année par le CDRP sur les ENS
- Renouveler les partenariats avec les associations de handicap
ex: Paralysés de France, Valentin Haüy...

Sensibiliser

- **Éditer une brochure présentant l'offre locale en matière d'ENS accessibles aux handicapés en Essonne et des fiches pratiques sur les conditions d'accessibilité PMR ***
- Éditer des fiches techniques sur l'accessibilité des espaces naturels

AMBITIONS

- ▶ **OBTENIR LE LABEL « TOURISME ET HANDICAP » POUR 5 SITES DÉPARTEMENTAUX**

- *Partenariats : Région, Maison départementale du handicap, CDT, CDRP, intercommunalités, communes, ESAT, EHPA, EHPAD, associations à but social, associations œuvrant dans le domaine du handicap, CG/DVHC, CG/DPAH...*
- *Synergies : Orientations départementales en matière de prévention et de lutte contre les discriminations, Schéma départemental en faveur des personnes âgées, Schéma départemental en faveur des adultes handicapés, Schéma départemental du tourisme et des loisirs...*



OBSERVATOIRE DÉPARTEMENTAL DE LA BIODIVERSITÉ DE L'ESSONNE

Présidence : Conseil général

Collège État et ses établissements	Collège Collectivités territoriales et leurs établissements
Préfet DRIEE DDT ONCFS ONEMA ONF AESN MNHN CBNBP BRGM Inspection académique, etc.	Conseillers généraux de l'Essonne Directions du Conseil général (DENV, DDS, DAD, DDER, DDEPL, DIRCULT, DSJVA, DIREC...) Conseil régional Agence des espaces verts Communautés d'agglomération Communautés de communes Parcs naturels régionaux Syndicats de rivières Union des maires de l'Essonne Communes, etc.

Collège Fédérations et associations	Collège Autres personnes morales associées
SNPN Natureparif ENE ProNatura Île-de-France NaturEssonne Associations de protection de l'environnement CDRP Associations de randonnée CDTE Fédération de pêche Fédération de chasse etc.	CAUE CDT OTSI CCI CRPF SAFER AUDES0 Chambre d'agriculture CRRG Universités Réserve de biosphère Maisons de l'environnement et de la nature CNPMAI Gestionnaires de réseaux (RTE, RFF...) etc.

Conseil départemental scientifique et pédagogique du patrimoine naturel de l'Essonne

- 1 spécialiste des trames vertes et bleues
- 2 botanistes
- 2 géologues
- 2 paysagistes
- 1 spécialiste des mammifères
- 1 ornithologue
- 1 spécialiste des amphibiens
- 1 entomologiste

O.II.3 - Encourager la démocratie participative

Une politique de préservation de la biodiversité doit impérativement être consensuelle et partagée pour recueillir l'adhésion des populations concernées. Il est donc nécessaire de mettre en place ou renforcer des structures de débat, à différents niveaux territoriaux. Ces instances de gouvernance locale permettent de prendre le temps de la réflexion et de définir des choix concertés avec les différents acteurs locaux concernés. Elles sont aussi un moyen de rendre compte aux Essonnais des résultats de l'action publique.

ENJEUX :

- Informer la population sur les enjeux environnementaux
- Impliquer les partenaires dans les orientations départementales en matière de biodiversité
- Mettre en réseau les acteurs locaux
- Élargir la composition des instances, redéfinir leur rôle et les réunir régulièrement

Agir

- ➔ Poursuivre l'organisation régulière des Rencontres départementales des ENS en direction des élus, des administrations et des associations
ex : journées techniques, ateliers thématiques, visites de terrain...
- ➔ Inciter à la mise en place de comités de suivi sur les ENS locaux subventionnés dans le cadre des critères d'attribution des aides financières aux collectivités locales

Œuvrer ensemble

- ➔ Instaurer un Observatoire départemental de la biodiversité en Essonne (ODBE). Cette instance pourra se réunir en configuration plénière ou comités thématiques. Elle vise à soumettre pour avis aux partenaires locaux les orientations de la politique départementale en faveur des espaces naturels. Un état d'avancement du Schéma départemental des ENS lui sera présenté régulièrement. Un règlement sera établi pour en définir les modalités de fonctionnement *
- ➔ Mettre en place un Conseil départemental scientifique et pédagogique du patrimoine naturel composé de personnalités reconnues dans les domaines scientifiques et de l'éducation, et qui pourront apporter leur éclairage sur les orientations départementales en matière de protection de la biodiversité et de sensibilisation environnementale *
(voir ci-contre)
- ➔ Relancer la concertation locale au travers d'instances territoriales adaptées
ex : observatoires des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, observatoire des Buttes du Hurepoix, comités de massifs...
- ➔ Proposer à l'État d'harmoniser les différentes instances locales de concertation concernant des ENS départementaux
ex : Natura 2000, réserves naturelles...



- **Partenariats :** DRIEE, DDT, Région, CSRPN, PNR, Inspection académique, intercommunalités, communes, scientifiques, naturalistes, associations...
- **Synergies :** Natura 2000, SCAP...



O.II.4 - Mobiliser les forces vives autour de projets fédérateurs

L'ampleur de la tâche en matière de préservation du patrimoine naturel nécessite une intervention coordonnée et complémentaire des différents acteurs concernés. Un réseau de partenariats opérationnels doit donc être tissé sur le territoire. Le Département dispose par ailleurs de moyens techniques et financiers qu'il peut mettre à disposition des collectivités et des associations pour soutenir des projets locaux complémentaires de son action.



ENJEUX :

- Continuer à tisser un réseau de partenaires autour de la politique des ENS
- Soutenir les initiatives locales
- Fédérer les forces vives autour de projets partagés

Agir

- ➔ **Renforcer l'engagement des collectivités locales aux côtés du Conseil général lors de l'attribution de subventions ENS au travers d'un « Pacte biodiversité »**
ex: engagements sur le devenir des sites bénéficiaires et les conditions de leur gestion...
- ➔ Participer à la dématérialisation des procédures de demande de subventions en direction des collectivités et les associations
- ➔ **Mettre des salles à disposition des associations de protection de l'environnement au Domaine de Montauger ***
ex: réunions, expositions, conférences, ateliers...
- ➔ Renforcer le contrôle de l'usage des subventions ENS lors des travaux d'aménagement menés par les collectivités et vérifier le maintien de la vocation naturelle des sites subventionnés sur le long terme

Œuvrer ensemble

- ➔ Allonger la durée des conventions de gestion passées avec les propriétaires publics ou privés
ex: 5 à 10 ans
- ➔ Mieux valoriser les projets locaux portés par les collectivités et les associations
ex: article dans le Magazine de l'Essonne, référentiel technique...
- ➔ Assurer une meilleure coordination entre les financeurs en vue d'une utilisation optimale des fonds publics
ex: organisation de réunions de programmation financière entre les structures attribuant des subventions...
- ➔ Développer ou renforcer les partenariats avec les acteurs locaux

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PERSPECTIVES DE PARTENARIATS LOCAUX
(liste non limitative)

Niveaux de partenariat	Partenaires potentiels	Contenus possibles des partenariats *
Départemental	ENE	Contrats d'objectifs
	CDRP	Convention cadre à renouveler Contrats d'objectifs
	CDTE, CDT	Convention cadre à mettre en œuvre puis renouveler Contrats d'objectifs
	FICEVY	Convention cadre à renouveler Contrats d'objectifs
	FDAAPPMA	Convention cadre à renouveler Contrats d'objectifs
Intercommunal	Intercommunalités	Conventions de gestion Conventions de subvention
	Syndicats de rivière	Conventions cadre à élaborer Conventions de subvention
	PNR	Partenariats de projets Conventions de gestion
Local	Communes	Conventions de gestion Conventions de subvention
	Associations de protection de la nature	Contrats d'objectifs Conventions de gestion
	Associations de randonnée	Contrats d'objectifs
	Propriétaires publics et privés	Conventions de gestion
	Agriculteurs	Conventions de gestion agricole
	Apiculteurs	Conventions de gestion apicole

*: sous réserve d'une décision favorable de l'Assemblée départementale ou de la Commission permanente, et de la disponibilité des crédits nécessaires

Sensibiliser

→ Mieux faire connaître le dispositif d'aides aux collectivités et aux associations

ex : pages internet, guide des aides financières, courrier d'information, visites de sites...

AMBITIONS

▶ ACCROÎTRE LE NOMBRE DE PROJETS SUBVENTIONNÉS PORTÉS PAR LES COLLECTIVITÉS ET LES ASSOCIATIONS

- *Partenariats* : PNR, intercommunalités, communes, fédérations, associations, agriculteurs, apiculteurs, CG/DAD, CG/DDER, CG/DRCL...
- *Synergies* : SRCE, Schéma départemental du tourisme et des loisirs...



O.II.5 - Affirmer la politique ENS dans un cadre supradépartemental

Les ENS constituent un réseau de près de 160 000 hectares, répartis sur 3 600 communes. Les départements sont donc parmi les principaux intervenants et contributeurs en matière de conservation de la biodiversité en France. Leur action reste cependant peu connue et reconnue, tant au niveau local qu'au niveau supradépartemental. Il s'agira également de mettre en perspective les projets du Conseil général avec les démarches menées aux niveaux régional, national et européen auxquelles il concourt. Cette dimension supradépartementale permet de prendre en compte le fait que les problématiques liées

ENJEUX :

- S'intégrer à des structures internationales, nationales et régionales
- Faire connaître le réseau national et départemental des ENS
- Valoriser l'échelon d'intervention départementale et sa capacité d'action

à la perte de la biodiversité et au réchauffement climatique dépassent les frontières départementales.
Agir au niveau international

- Adhérer à l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) regroupant les organisations publiques et ONG intervenant dans ce domaine
- Soutenir des projets de coopération internationale par le biais de compensations financières pour la dette en CO2 générée lors de certains projets essonniers
- S'impliquer dans la Réserve mondiale de biosphère (UNESCO-Man and Biosphère) du massif de Fontainebleau

Agir au niveau européen

- Se positionner comme pilote sur les sites Natura 2000 couvrant des ENS départementaux, et signer les chartes et contrats Natura 2000 avec l'État
ex: Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine, Buttes gréseuses de l'Essonne...
- Valoriser le statut Natura 2000 des sites sur les différents supports de communication et participer à l'opération « Green Days » des sites Natura 2000

Agir au niveau national

- Continuer à participer au Groupe national des Experts ENS, animé par l'ADF et composé des représentants de différents départements pour assurer une veille réglementaire et faire évoluer le dispositif des ENS en liaison avec les ministères concernés
- Reprendre l'organisation tous les 4 ans des Assises nationales des ENS en Essonne en partenariat avec l'Assemblée des départements de France et le Groupe national des Experts ENS
- Affirmer la pertinence du niveau d'intervention départemental et de la nécessité du maintien de la compétence ENS au niveau des conseils généraux
- Œuvrer pour faire reconnaître les ENS comme « aires naturelles protégées »
- Contribuer à l'édition de supports de communication visant à mieux faire connaître les ENS de France
ex: livre, exposition, poster...
- Participer à la constitution d'une base de données nationale sur les ENS



Agir au niveau régional

→ Contribuer au Groupe régional d'échanges sur les ENS (GREENS) entre les départements franciliens

TABLEAU DE SYNTHÈSE DES PERSPECTIVES DE PARTENARIATS SUPRADÉPARTEMENTAUX
(liste non limitative)

Niveaux de partenariat	Partenaires potentiels	Contenus possibles des partenariats *
International	UICN	Adhésion
	Réserve de biosphère de Fontainebleau	Adhésion
	Pays en voie de développement	Coopération décentralisée (compensation dette CO ₂)
Europe	Commission européenne	Subventions LIFE nature
	DRIEE, DDT	Chartes et contrats Natura 2000
État	Ministère de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement (MEDDTL)	Adhésion à la Stratégie nationale de la biodiversité
	DRIEE, DDT	Conventions thématiques SCAP, compensations foncières, reboisements, réaménagements écologiques de carrières, nature en ville
	Muséum national d'histoire naturelle (CBNBP et autres services)	Partenariats scientifiques, échanges de données, conventions cadre
	ONF	Conventions cadre
	ADF	Application de la Charte nationale des ENS Contribution au Groupe national des experts ENS Assises nationales des ENS
	Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN)	Adhésion
Région	Région Île-de-France	Signature de la Charte régionale de la biodiversité Subventions sur la biodiversité dans le cadre du CPRD Partenariats dans le cadre du SRCE
	Agence des Espaces Verts (AEV)	Convention cadre Financements croisés
	Natureparif	Adhésion Convention cadre de partenariat
	ProNatura Île-de-France	Convention cadre de partenariat
	SAFER	Convention cadre de partenariat
	Centre régional de ressources génétiques	Adhésion au GIP

*: sous réserve d'une décision favorable de l'Assemblée départementale ou de la Commission permanente, et de la disponibilité des crédits nécessaires

- *Partenariats* : Commission européenne, MEDDTL, ADF, Réseau IDEAL, MNHN, ONF, DRIEE, DDT, UICN, Région, AEV, Natureparif, ProNatura IdF, SAFER, CRRG...
- *Synergies* : Natura 2000, LIFE Nature, Stratégie nationale pour la biodiversité, SCAP, CPRD, Charte nationale des ENS, Charte régionale de la biodiversité, SRCE...



Randonnée

Nature en ville

Géodiversité

Biodiversité

Développement durable

Paysage

Trame verte

Corridors

Zones humides

Pédagogie

Espaces agricoles

Écosystèmes

Trame bleue

Écotourisme

Climat

Patrimoine naturel



CINQ AXES D'INTERVENTION POUR UNE NATURE PROTÉGÉE

*345 actions concrètes en faveur
du patrimoine naturel et paysager*





Préserver
la biodiversité

**Un patrimoine naturel
remarquable à protéger**

LES PLANS DÉPARTEMENTAUX D' ACTIONS POUR LA CONSERVATION DE LA FAUNE SAUVAGE ET DES HABITATS NATURELS

Plans d'actions « Faune »



Chouette chevêche



Blongios nain



Balbuzard pêcheur



Chiroptères



Brochet



Guêpier d'Europe
et Hironde de
rivage



*Tanysmatix
stagnalis*



Odonates



Campagnol
amphibie



Vertigo étroit
et Vertigo de
Desmoulins

Plans d'actions « Habitats naturels »



Pelouses
sèches et
juniperaies



Landes sèches
acidophiles et
platières gréseuses



Tourbières



Roselières



Prairies humides



Prairies mésophiles



Mares, vasques et
mouillères



Forêts
alluviales



Vieux bois

A.I.1 - Maintenir la diversité des écosystèmes

La nature couvre près du quart de la surface du département. La forêt domine largement dans les paysages locaux, tandis que les habitats ouverts (pelouses, prairies, friches, landes...), qui comptent parmi les plus remarquables, n'y sont présents que de manière relictuelle. Issus d'une histoire ancienne, ceux-ci régressent partout en raison de la disparition des pratiques rurales traditionnelles (pâturage notamment) qui les avaient maintenus durant des siècles. Souvent réduits à des surfaces restreintes du fait de fortes dynamiques d'enfrichement, ce patrimoine est particulièrement vulnérable. Les espèces animales et végétales qui leur sont inféodées subissent elles aussi un recul alarmant.

Par ailleurs, le caractère périurbain de l'Essonne induit des contraintes fortes (urbanisation, pollutions, surfréquentation, fragmentation...) qui contribuent à l'appauvrissement de la biodiversité locale. L'érosion à moyen terme de ce patrimoine est donc inévitable si une approche globale en matière de conservation et de gestion n'est pas mise en place en mobilisant les différents acteurs concernés.



ENJEUX :

- Préserver la flore, la faune et les habitats emblématiques
- Mener des actions de restauration des espèces et milieux menacés
- Prendre en compte la nature ordinaire

Connaître

- ➔ Recenser les populations d'espèces botaniques emblématiques
ex: Alisier de Fontainebleau, Orme lisse, plantes messicoles...
- ➔ Recenser certaines populations d'espèces faunistiques emblématiques
ex: Chat sauvage, Pie-grièche écorcheur, Ascalaphe, Campagnol amphibie...
- ➔ Identifier les lieux de haute naturalité en Essonne
ex: cartographie des boisements anciens...

Agir

- ➔ **Mettre en œuvre 10 plans d'actions en faveur de la faune ***
ex: Blongios nain, Balbuzard pêcheur, Chiroptères, Chouette chevêche... (voir ci-contre et document « Plans départementaux d'actions pour la conservation de la faune sauvage et des habitats naturels »)
- ➔ **Mettre en œuvre 9 plans d'actions en faveur des habitats naturels ***
ex: pelouses sèches, landes acidophiles, tourbières, roselières, forêts alluviales, mares et mouillères... (voir ci-contre et document « Plans départementaux d'actions pour la conservation de la faune sauvage et des habitats naturels »)
- ➔ **Définir des plans départementaux d'actions en faveur de la flore en partenariat avec le CBNBP ***
ex: Nigelle des champs, messicoles...



EXEMPLES D' ACTIONS À MENER EN FAVEUR DE LA FAUNE SAUVAGE

Espèces, groupes	Actions	Sites potentiels
Insectes		
Insectes auxiliaires	Installation d'hôtels à insectes	Montauger, Misery, Évry, Parc des Hauldres...
Insectes pollinisateurs	Jachères fleuries, bandes enherbées Installation de ruches	Domaine de la Justice, Les Coudrays, Plaine de Saulx...
Poissons		
Anguille, cyprinidés	Restauration de frayères Revégétalisation de berges Suppression d'obstacles et ouvrages Aménagement de passes à poissons Maintien d'arbres immergés Gestion des niveaux d'eau	Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine
Reptiles, amphibiens		
Amphibiens	Aménagement de crapauducs Restauration et création de mares Entretien de fossés	Routes départementales Forêts et marais départementaux...
Reptiles	Installation de roches et pierriers Entretien de dalles et chaos rocheux	Forêts, Montauger, platière de Bellevue
Oiseaux		
Sterne Pierregarin	Pose de radeaux de nidification Aménagement d'îlots engravés	Étangs de Châlou-Moulineux, de Baleine et Brûle-doux, de Vert-le-Petit, de Fontenay...
Cigogne blanche	Pose de nids artificiels	Marais de Misery et de Fontenay
Faucon pèlerin	Pose de nichoirs sur des bâtiments élevés	Évry, Étampes, Massy, Athis-Mons...
Chouette effraie	Pose de nichoirs dans des bâtiments	Bâtiments départementaux (Montauger, Misery...)
Pics	Allongement des durées d'exploitation sylvicole Maintien de chandelles et bois mort au sol Identification d'îlots de sénescence	Forêts départementales
Faisan, Perdrix gris, Caille des blés	Replantation de haies, jachères fleuries, bandes enherbées	Domaine de la Justice, Les Coudrays, Plaine de Saulx, Cirque de l'Essonne...
Bécassine des marais, Vanneau huppé, autres limicoles	Abattage de peupleraies Restauration de prairies inondées Gestion des niveaux d'eau et de la pression de pâturage Reprofilage de berges	Misery, Fontenay, Moulin galant
Hirondelles de fenêtre et de cheminée	Installation de nichoirs	Bâtiments départementaux
Mammifères		
Ecureuil	Maintien de la diversité sylvicole Pose d'écuroduc au-dessus de voiries	Forêts départementales Routes départementales
Hérisson, petits carnivores	Réalisation de passages à petite faune sur des corridors écologiques coupés par des voiries	Routes départementales (ex : RN7, RD 153...)

- Réintroduire des espèces végétales disparues en partenariat avec le CBNBP
- Soutenir l'activité du Centre régional de soins des oiseaux de Pringy (77) en cohérence avec le Conseil général de Seine-et-Marne
- Constituer une collection de végétaux sauvages au domaine de Montauger
ex: cryptogamothèque (collection de végétaux inférieurs: lichens, fougères, mousses)...

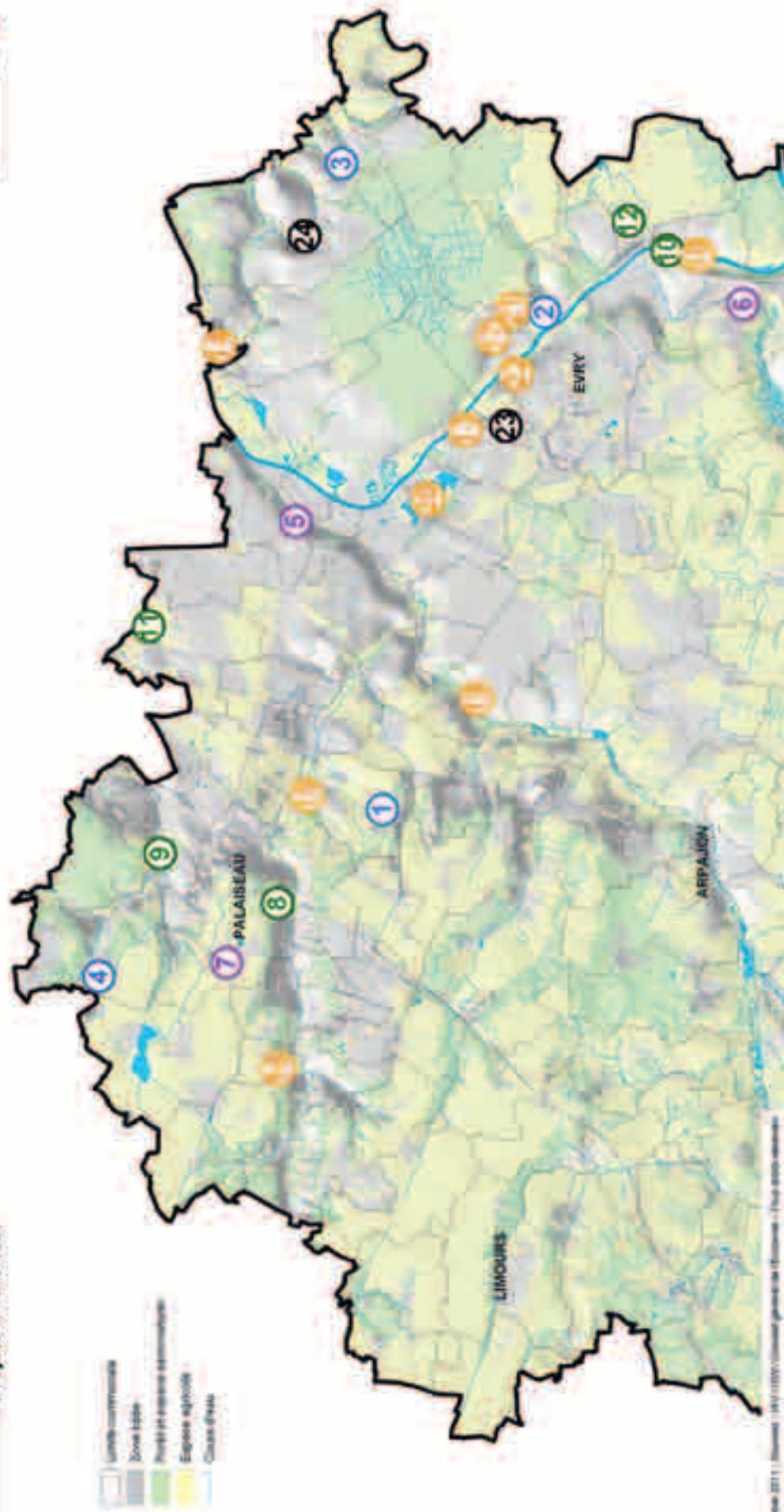
AMBITIONS

- ▶ METTRE EN ŒUVRE LES 19 PLANS D' ACTIONS DÉPARTEMENTAUX



- *Partenaires: MNHN-CBNBP, DRIEE, DDT, ONF, AESN, ONCFS, ONEMA, Région, IAU, Natureparif, naturalistes, associations, universités, départements voisins, intercommunalités, communes, PNR, FDPPMA, FICEVY...*
- *Synergies: SPDB, CDB, Résolution du Parlement européen du 3 février 2009 visant à protéger et développer des zones de nature vierge, SNB, SRB, SRCE, SCAP, ORGFS, CG/DDEPL...*





- Limites communales
- Zone bâtie
- Parcelles agricoles
- Espaces agricoles
- Cours d'eau

© 2011 | Données : IGN, INSEE, Conservatoire national des Sites - (voir carte annexes)

Sites départementaux à valoriser
(carte de zonage départementale)

1. Buisson du Huppé (Sables-Château - Vauvray-Vieux - Villegat)
2. Domaine des Coulliers - Parc des Hauts de l'Écluse
3. Rivière du Grand Ébouey-Ardre-Ardre
4. Site de Châtillon - sauboyen (Ébouey)

Sites communaux ou intercommunaux à valoriser
(carte de zonage départementale)

5. Colline des Vigiers (Sables-Moussy)
6. Centre naturel de l'Écluse (Vieux - Laines - Gâtin - Écluse)
7. Parc Eugène Courton (Folpierre)

Sites communaux ou intercommunaux à scolariser
(projets réalisables)

14. Colline des Avoies (Riv-Orléans)
15. Quartier du Miroir-Facchini (Cluses)
16. Parc des Sources (Sables-Château)
17. Site de la Ripoussière (Sables-Vieux)
18. Parc La Village (Sables-Château)
19. Prairie Loisy (Sables-sur-Loisy)

Autres sites naturels à préserver avec les acteurs locaux
(encadrés de partenariat à définir)

10. Parc des Sources (Sables-Château)
11. Site de la Ripoussière (Sables-Vieux)
12. Parc La Village (Sables-Château)
13. Prairie Loisy (Sables-sur-Loisy)
14. Colline des Avoies (Riv-Orléans)
15. Parc du Grand Ébouey (Ébouey)
16. Parc de l'Écluse (Sables et Vieux-Château)
17. Parc de l'Écluse (Sables)
18. Parc de l'Écluse (Sables)
19. Parc de l'Écluse (Sables)
20. Parc de l'Écluse (Sables)
21. Parc de l'Écluse (Sables)
22. Parc de l'Écluse (Sables)
23. Colline des Vigiers (Sables-Moussy)
24. Parc de l'Écluse (Sables)

A.1.2 - Favoriser et promouvoir la biodiversité urbaine

Les liens étroits qui unissaient autrefois les villes à leur territoire sont aujourd'hui trop souvent rompus. Les espaces urbains se sont fréquemment développés « hors sol » et de manière extraterritorialisée, se coupant ainsi de leurs éléments fondateurs (sol, eau, végétation, paysages environnants...). Le maintien et le renforcement de la nature en ville répondent à des enjeux écologiques mais également sociétaux. La biodiversité urbaine est en effet source de qualité de vie et de lien entre les populations locales, notamment dans les quartiers sensibles. Elle contribue aussi à l'adaptation au changement climatique, à la réduction des pollutions et à la maîtrise du ruissellement. Enfin, la nature en ville peut servir de support d'éducation à la biodiversité pour les jeunes essonniens. Il s'agira donc au travers du présent schéma de préserver ou recréer des espaces naturels en ville, de réussir l'imbrication entre ces deux composantes, de mettre en œuvre des modes de gestion écologique au sein des espaces verts et de reconquérir de l'espace naturel au cœur des ensembles urbains.



ENJEUX :

- Préserver la nature de proximité, complémentaire de la nature remarquable
- Réancrer les villes dans leur environnement biogéographique
- « Rapprocher » la nature des villes
- Établir des continuités écologiques, piétonnes et cyclables entre les espaces ruraux et les cœurs urbains
- Sensibiliser les citoyens, les scolaires et les gestionnaires d'espaces verts aux services rendus par la biodiversité urbaine
- Promouvoir la nature en ville comme élément contribuant au cadre de vie et au lien social
- Valoriser l'axe Seine

Connaître

- ➔ Évaluer l'état du patrimoine naturel des parcs, jardins et espaces verts du département pour proposer des outils d'entretien différencié à leurs gestionnaires *
ex: diagnostics écologiques, bilan des services écosystémiques, programmes d'actions...
- ➔ Élaborer et suivre des indicateurs d'accessibilité aux espaces verts et naturels *
ex: surface d'espaces verts/habitant, surface de milieux naturels/habitant, distance/domicile...
- ➔ Inventorier la biodiversité sur les emprises et infrastructures départementales
ex: bâtiments administratifs, collèges, routes, ponts...
- ➔ Soutenir des programmes scientifiques sur la biodiversité urbaine avec le Muséum national d'Histoire naturelle, les universités locales et les associations

Agir

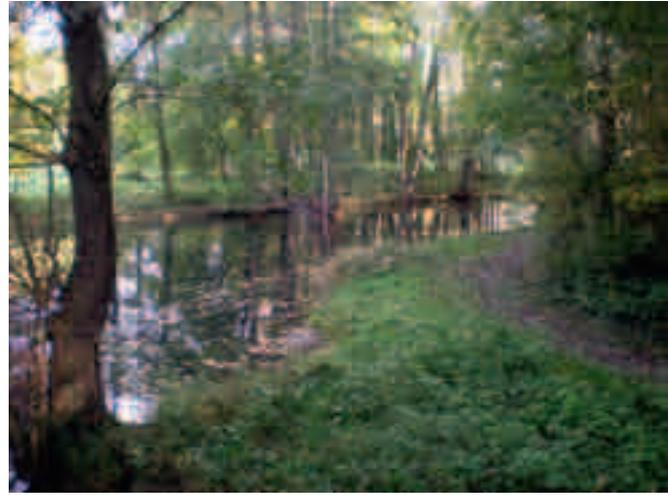
- ➔ Faire des bâtiments départementaux des sites pilotes en matière de biodiversité urbaine *
ex: enceinte de la Cité administrative (Hôtel du Département et Préfecture), bâtiments de Centre-Evry et du Motet (locaux abritant le CENS), Domaine de Montauger...



**LES ENS URBAINS
À VALORISER**



*Le parc Eugène Chanlon - Carrière de la Troche
(Palaiseau, Orsay)*



La Boucle de Gord (Boussy-Saint-Antoine)



Le Parc de Vilgénis (Massy)



Site de Fourcherolles (Palaiseau)



Le Coteau des vignes (Athis-Mons)



Domaine de Monjean (Wissous)

- ➔ **Aménager des potagers pédagogiques, des jardins partagés et des jardins d'insertion sur les ENS urbains en partenariat avec les acteurs associatifs et sociaux ***

ex: Cirque naturel de l'Essonne, Parc des Hauldres à Étiolles...

- ➔ **Aménager un parcours d'éducation à l'écologie urbaine ***

ex: parc départemental des Hauldres à Etiolles...

- ➔ Recenser les ruchers implantés en ville et animer un réseau

- ➔ Implanter des « ruchers vigies » en ville

ex: Évry, Massy, Étampes...

- ➔ Installer des équipements en faveur de la petite faune en ville

ex: hôtels à insectes, colonies à hirondelles ...

- ➔ Promouvoir les toitures végétales au travers des aménagements départementaux

ex: Maison départementale de l'environnement à Montauger...

- ➔ **Piloter l'aménagement d'au moins 3 sites d'envergure en zone urbaine dans le cadre de partenariats contractualisés avec les collectivités locales ***

ex: Coteau des vignes (Athis-Mons), Cirque naturel de l'Essonne (Lisses, Villabé, Corbeil), Boucle du Gord (Boussy-Saint-Antoine)...

Œuvrer ensemble

- ➔ **Décliner des partenariats opérationnels pour soutenir les initiatives des collectivités locales sous la forme de « Conventions de biodiversité urbaine » pour réhabiliter et valoriser le réseau des sites naturels urbains et périurbains ***

ex: Domaine de Montjean (Wissous), site de Fourcherolles (Palaiseau), Parc de Vilgénis (Massy), Parc des berges de Seine (Saintry-sur-Seine), Parc Eugène Chanlon (Palaiseau-Orsay)...

- ➔ **Soutenir activement les projets locaux de valorisation des espaces naturels communaux et intercommunaux ***

ex: Dock des alcools (Ris-Orangis), Quartier du Maroc-Pampelune (Crosne), Parc Bataille (Évry), Lacs de l'Essonne (Viry, Grigny)...

- ➔ **Mettre en place des aides financières pour les collectivités afin d'améliorer les connaissances sur la nature en ville ***

ex: cadastres verts, diagnostics écologiques urbains, études sur les trames vertes et bleues en zones urbaines...

- ➔ Inciter les collectivités à maintenir des délaissés sauvages et des espaces naturels intercalaires au sein des tissus urbains, et proposer leur intégration au recensement des ENS

ex: conseils lors de la révision des documents d'urbanisme, assistance technique dans le cadre des projets d'écoquartiers...

Sensibiliser

- ➔ **Lancer une opération incitative « Jardins Naturels Sensibles » sous la forme du volontariat (charte d'engagement à remplir en ligne) en direction des propriétaires d'espaces privés. Les actions les plus innovantes et les jardins les plus intéressants pourraient être valorisés dans le cadre de l'opération « Jardins secrets, secrets de jardins » en coordination avec le CDT ***

ex: charte d'engagement volontaire, conseils d'entretien...

- ➔ Lancer un concours « Prairies fleuries » et « Balcons naturels » dans le cadre du Trophée départemental « Fleur verte »

- ➔ Amplifier les animations, expositions et cycles de conférences proposées au grand public



- ➔ Proposer des stages de formation en direction des collectivités, des associations et du grand public
ex : gestion différenciée des espaces urbains, jardinage biologique...
- ➔ Enrichir les pages Internet du site « essonne.fr » par des référentiels techniques et des supports pédagogiques sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre dans les espaces verts privatifs
ex : jardinage écologique, zéro phytos...
- ➔ Relayer localement les démarches de sciences participatives et de protection volontaire
ex : Vigie nature, observatoire des papillons des jardins, refuges LPO...
- ➔ Valoriser les espaces naturels de proximité
ex : guide de promenades, randonnées éco-urbaines, land art...



Le Cirque naturel de l'Essonne, un site à enjeux à préserver avec les collectivités locales



AMBITIONS

- ▶ **INSTAURER UN RÉSEAU D'AU MOINS 100 « JARDINS NATURELS SENSIBLES »**
- ▶ **OUVRIR AU PUBLIC AU MOINS 3 NOUVEAUX ENS EN CONTEXTE URBAIN**
- ▶ **CRÉER AU MOINS 3 POTAGERS PÉDAGOGIQUES, JARDINS PARTAGÉS OU JARDINS D'INSERTION**
- ▶ **PASSER 5 CONVENTIONS DE GESTION SUR DES SITES NATURELS URBAINS OU PÉRIURBAINS**
- ▶ **INSTALLER 5 COLONIES À HIRONDELLES, 10 HÔTELS À INSECTES ET 2 RUCHERS VIGIES DANS DES ESPACES VERTS ET NATURELS DU NORD DU DÉPARTEMENT**



- *Partenaires : DRIEE, DDT, Région, AEV, Natureparif, intercommunalités, communes, CDT, CAUE, Maison de l'habitat, associations de protection de la nature, associations d'insertion, universités, apiculteurs, artistes, établissements scolaires, propriétaires de parcs et jardins, CG/DCB, CG/DDER, CG/DIRCULT, CG/DDEPL, CG/DDS, CG/DIREC, CG/DAD...*
- *Synergies : SNB, SRCE, Schéma départemental des paysages, Plan guide d'Orly, Schéma immobilier départemental, Schéma des dépendances vertes, Agenda 21, Plan climat départemental, Politique agricole départementale, Réseau essonnien de la biodiversité, Ceinture verte, opération « Jardins secrets, secrets de jardins », Guide urbanisme et développement durable...*

A.1.3 - Maintenir la diversité génétique agricole

La conservation de la diversité génétique est l'un des enjeux forts du maintien de la biodiversité dont elle constitue une forme essentielle. Cette richesse résulte normalement de la sélection naturelle. Mais au fil des siècles, l'Homme a lui aussi créé un grand nombre de variétés végétales et de races animales domestiques pour son propre usage. En France par exemple, neuf cents variétés de poires et trois milles variétés de pommes ont été identifiées. En Essonne, territoire qui a connu une riche histoire rurale, de nombreuses variétés de légumes ont par exemple été conçues localement. Il convient aujourd'hui de préserver et faire redécouvrir ce patrimoine inestimable.



ENJEUX :

- Restaurer et pérenniser le patrimoine rural traditionnel
- Conserver la diversité des races et variétés locales
- Faire connaître l'histoire des paysages ruraux et faire vivre les traditions locales
- Retisser des liens entre les campagnes et les villes

Connaître

➔ Finaliser et diffuser l'Inventaire départemental du patrimoine rural traditionnel

Agir

➔ **Planter des vergers conservatoires avec des variétés anciennes et locales ***

ex: Coteaux de Villabé, Plaine de Saulx-les-Chartreux...

➔ **Replanter des vignes avec des cépages traditionnels ***

➔ Replanter un verger de châtaigniers greffés

➔ Soutenir l'activité apicole en poursuivant la mise à disposition de parcelles départementales pour l'implantation de ruchers

➔ Favoriser la conservation de races locales sur les domaines départementaux

ex: abeille noire du Gâtinais, poule du Gâtinais, mouton d'Île-de-France, crosnes, haricot d'Arpajon, fraise de Marcoussis, rhubarbe de Villebon, pomme Hollande du Gâtinais...



- Soutenir des opérations de plantations d'arbres fruitiers et de vignes dans les collèges
- Étudier la possibilité de développer à terme une collection horticole à Montauger en vue de la faire agréer par le Conservatoire des collections végétales spécialisées (CCVS)

Euvrer ensemble

- **Développer des partenariats avec le futur Conservatoire régional des ressources génétiques d'Île-de-France (CRRG) ***
- **Établir un partenariat avec le Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles (CNPMAI) de Milly-la-Forêt ***
- Confier la gestion de vignes et vergers publics à des particuliers et des associations locales dans le cadre de conventions
- Mener des chantiers de bénévoles pour restaurer le petit patrimoine rural
ex: entretien d'anciennes cressonnières...
- Poursuivre les collaborations avec des associations spécialisées
ex: Croqueurs de pommes, Association des Vergers d'Île-de-France, Sarments villabéens, Confrérie du vin de Palaiseau, Confrérie Saint-Vincent d'Étréchy...
- Soutenir les opérations portées par les collectivités dans ce domaine
ex: subventions, conventions, appui technique...



Sensibiliser

- Amplifier la portée de la « Fête des vignes et des vergers » organisée chaque automne au domaine de Montauger
- Organiser une bourse d'échanges de plants et greffons de variétés rustiques
- Proposer des expositions itinérantes au grand public et aux scolaires
ex: patrimoine génétique de l'Essonne et de l'Île-de-France, apiculture, cressiculture...
- Éditer une brochure sur le patrimoine rural traditionnel
- Soutenir l'édition d'un ouvrage sur les variétés fruitières de l'Essonne
- Programmer des stages de greffe et de taille des arbres fruitiers
- Concevoir un circuit sur le patrimoine agricole traditionnel
ex: autour du domaine de Montauger
- Créer un « rucher vitrine » à Montauger et organiser des manifestations autour du thème de l'abeille
ex: récolte de miel...

AMBITIONS

- ▶ **CRÉER L'UNE DES PLUS GRANDES COLLECTIONS DE VARIÉTÉS FRUITIÈRES TRADITIONNELLES D'ÎLE-DE-FRANCE AU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE MONTAUGER**
- ▶ **REPLANTER 100 ARBRES FRUITIERS PAR AN**
- ▶ **REPLANTER 100 CEPS DE VIGNES PAR AN**
- ▶ **PASSER 10 CONVENTIONS APICOLES**

- *Partenaires: DDT, DDPP, Région, intercommunalités, communes, PNR, CDT, CAUE, Association des produits du terroir, associations historiques, agriculteurs, apiculteurs, cressiculteurs, FICEVY, CRRG, CNPMAI, CCVS, fermes pédagogiques, CG/DAD, CG/DDER, CG/DIRCULT...*
- *Synergie: SNB, SRB, Politique agricole départementale, Schéma départemental du tourisme et des loisirs...*

A.1.4 - Lutter contre les espèces introduites et invasives

Les phénomènes d'invasion biologique sont considérés par l'ONU comme l'une des principales causes de régression de la diversité biologique dans le monde. Une espèce invasive est une espèce exogène (c'est-à-dire qui se trouve à l'extérieur de son aire de répartition habituelle) qui devient un agent de perturbation nuisible à la biodiversité et aux écosystèmes autochtones parmi lesquels elle s'est établie. En Essonne, plusieurs espèces animales (Tamia de Sibérie, Perruche à collier...) et végétales (Renouée du Japon, Raisin d'Amérique...) sont considérées comme invasives. La densité des infrastructures et la démographie de la région Île-de-France expliquent ce phénomène. Par ailleurs, les peuplements sylvicoles abritent de nombreuses plantations allochtones (peupliers clonés, résineux...) qui contribuent à la banalisation des paysages forestiers. Différentes actions expérimentales seront donc poursuivies sur les ENS pour en préserver autant que possible la naturalité et la typicité.



ENJEUX :

- Limiter le développement des espèces allochtones sur les ENS
- Sensibiliser sur les dangers des espèces invasives pour la faune et la flore locales

Connaître

- ➔ Inventorier les espèces introduites et/ou invasives sur les domaines départementaux et conventionnés, puis rédiger un plan de lutte approprié *
ex: priorités d'actions, propositions techniques...
- ➔ Former les agents départementaux à la reconnaissance des espèces invasives
- ➔ Utiliser les ENS départementaux comme des sites d'expérimentation pour tester de nouvelles méthodes d'éradication



Agir

- Organiser des chantiers-nature d'éradication avec des bénévoles
ex: arrachage de Raisin d'Amérique ou de Renouée du Japon...
- Poursuivre la suppression de peuplements forestiers allochtones
ex: peupliers clonés, résineux exotiques, robiniers...
- Soutenir des programmes de recherche et d'éradication

Œuvrer ensemble

- Établir des partenariats avec des jardinerie et animaleries locales pour sensibiliser la population

Sensibiliser

- Éditer des supports de communication sur les espèces invasives à ne pas introduire ainsi qu'une liste d'espèces locales de substitution (« liste verte »)
ex: pages Internet, brochures...
- Réaliser une exposition itinérante sur les espèces invasives
- Proposer des formations aux partenaires locaux (élus, services techniques des collectivités, associations...) et aux particuliers



- *Partenaires* : MNHN, intercommunalités communes, universités, associations, jardinerie, animaleries, citoyens, ONCFS, ONEMA, FICEVY, FDAAPPMA, AAPPMA, CG/DENV-SE, CG/DDEPL...
- *Synergies* : SNB, SRB, SRCE, SDVP...

A.1.5 - Restaurer la qualité des écosystèmes

Les causes de dégradation des écosystèmes sont multiples dans un département aussi densément peuplé que l'Essonne. L'industrialisation ancienne du département s'est traduite par de nombreuses pollutions des sols en différents points du territoire. Malgré les efforts consentis par les collectivités, de nombreux dépôts et décharges sauvages altèrent encore les paysages. Aux franges des villes, ce sont des phénomènes de cabanisation qui se sont développés depuis plusieurs décennies. Cette situation, fréquente dans les départements urbains et périurbains, nécessite de mener des politiques ambitieuses de reconquête du bon état des écosystèmes et de sensibilisation, en lien avec les services de l'État et les collectivités locales. Dès le début des années 1990, le Conseil général a ainsi intégré dans sa politique des ENS des programmes de renaturation qu'il est nécessaire de poursuivre de manière active.



ENJEUX :

- Rétablir la fonctionnalité des écosystèmes et les services qu'ils rendent
- Dépolluer les milieux naturels dégradés
- Sensibiliser les acteurs locaux aux problèmes des pollutions récurrentes pesant sur les espaces naturels

Connaître

- ➔ Mener une étude écotoxicologique dans les Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine pour déterminer l'impact des pollutions chroniques
- ➔ Suivre la qualité des ENS situés sur d'anciens sites industriels
ex: domaines départementaux de Fort Oiseau à Mennecey et de Moulin galant à Villabé...
- ➔ Réaliser un échantillonnage afin d'évaluer la quantité globale de déchets présents dans les milieux naturels
ex: espaces naturels, agricoles, cours d'eau...



Agir

- ➔ **Résorber les décharges et dépôts sauvages sur et aux abords des ENS ***
- ➔ **Résorber les bâtiments amiantés dans le cadre des opérations anti-mitage paysager ***
- ➔ Mettre en place de nouvelles hydroliennes (= dispositifs autonomes d'épuration)
ex: marais d'Itteville...

Œuvrer ensemble

- ➔ **Contribuer à la restauration de la qualité et du fonctionnement hydraulique des marais d'Itteville en lien avec l'État et les collectivités locales ***
- ➔ Œuvrer avec l'État pour solutionner les principaux problèmes de pollutions récurrentes au sein des espaces naturels
ex: casse-autos au cœur des Marais de la basse vallée de l'Essonne, remblaiement du vallon de Misery...
- ➔ Intervenir auprès de RFF pour limiter l'utilisation d'herbicides au niveau des ENS traversés par des voies ferrées



AMBITIONS

- ▶ RÉSORBER 3 DÉCHARGES
- ▶ RÉSORBER 2 500 TONNES DE DÉCHETS MÉNAGERS EN ESPACES NATURELS
- ▶ RÉSORBER 200 TONNES D'AMIANTE ET DE DÉCHETS TOXIQUES



- *Partenaires : DRIEE, DDT, RFF, syndicats de rivières, syndicats de collectes des déchets, intercommunalités, communes, CG/DENV-SE, CG/DENV-SCDV...*
- *Synergies : Plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés (PREDMA), Politique départementale des déchets, Politique départementale de l'eau, Schéma départemental des paysages...*

A.1.6 - Reconnaître les services rendus par la nature

Cet objectif vise à disposer de données sur la valeur intrinsèque de la biodiversité locale, ses rôles fonctionnels (services rendus par la nature), ses retombées économiques (agriculture, foresterie, tourisme...) et sociales (santé, loisirs, cadre de vie, traditions...). En outre, l'évaluation des éventuels coûts nécessaires pour compenser la destruction d'espaces naturels lors de grands travaux permettra d'enrichir les débats locaux en matière d'aménagement du territoire.

ENJEUX :

- Valoriser les services écologiques
- Souligner l'intérêt et la valeur des aménités induites par la biodiversité en s'appuyant sur des estimations financières
- Valoriser l'intérêt des espaces naturels pour la santé (notamment pour le ressourcement des populations urbaines)
- Intégrer la valeur du patrimoine naturel dans les réflexions préalables aux grands travaux

Agir

→ Réaliser une étude sur les aménités produites par les milieux naturels essonniens *

ex : valeur des milieux emblématiques, valeur totale du patrimoine naturel départemental, services rendus, coûts de restauration...

- Diffuser les résultats de cette étude auprès des acteurs de l'aménagement du territoire et de la société civile
- Intégrer ces informations dans le cadre des grands projets d'aménagement du territoire



- *Partenaires : IAU, intercommunalités, communes, CG/DAD, CG/DDEPL, CG/DCB, CG/DDER...*
- *Lien avec d'autres démarches : SDRIF, Schéma départemental des paysages, politiques départementales d'aménagement du territoire, SCOT, PLU...*



A.1.7 - Intégrer la protection du patrimoine vert dans l'aménagement du territoire

Bien que les projets impulsés par les acteurs locaux soient nombreux en matière de biodiversité, la protection du patrimoine naturel et des espaces agricoles souffre encore d'un manque d'intégration globale dans l'aménagement du territoire. La multitude des intervenants et l'ampleur des projets d'urbanisation ou d'équipement rendent complexes les prises de décisions au niveau local. En Essonne, l'enjeu dans les années à venir sera de parvenir à intégrer la biodiversité et les paysages dans les différentes politiques sectorielles départementales (développement économique, déplacements, social, agriculture...) pour proposer un mode de développement durable et équilibré en Essonne.

ENJEUX :

- Permettre la prise en compte en amont de la biodiversité et des paysages dans les nouveaux aménagements et dans les autres politiques départementales sectorielles ou territoriales
- Favoriser la concertation entre les aménageurs

Agir

- Promouvoir des principes durables auprès des collectivités locales en matière d'aménagement du territoire lors de l'élaboration ou la révision des documents d'urbanisme
ex: limitation du morcellement et de la consommation des espaces, maintien d'espaces naturels intercalaires dans les matrices urbaines, préservation des ruptures d'urbanisation et des coulées vertes...
- **Développer le « porter-à-connaissance » sur le patrimoine naturel et paysager en direction des collectivités ***
ex: PLU, SCOT...
- Élaborer un règlement pour les zones naturelles à proposer aux collectivités lors de la mise à jour de leurs documents d'urbanisme
- Participer à la nouvelle commission départementale de consommation des espaces agricoles instaurée en 2010 dans le cadre la loi de modernisation de l'agriculture
- Intégrer la dimension « biodiversité » le plus en amont possible dans les grands programmes d'aménagement s'inscrivant au sein des espaces naturels
ex: remembrements agricoles, projets de carrières, déviations routières, LGV, parcs éoliens et photovoltaïques, plateformes logistiques...
- Établir des synergies entre les services opérationnels du Conseil général pour une meilleure prise en compte de la biodiversité dans les nouvelles constructions et infrastructures départementales
ex: choix des espèces pour la végétalisation, modalités de paysagement, dispositifs pour l'accueil de la petite faune...
- Proposer l'instauration de réunions transversales internes au Conseil général entre les différentes directions intervenant dans l'aménagement du territoire
ex: projets départementaux d'infrastructures, attributions de financements, constructions, foncier...

Œuvrer ensemble

- Proposer des formations aux services techniques (voirie, bâtiments, espaces verts) du Conseil général et des collectivités locales

- *Partenaires* : DIR, DRIEE, DDT, intercommunalités, communes, CAUE, CG/DAD, CG/DDEPL, CG/DDER, CG/DCB...
- *Synergies* : SDRIF, Essonne 2020, Charte « Construire et subventionner durable », Schéma départemental des paysages, SCOT, PLU, Guide urbanisme et développement durable...

A.1.8 - Promouvoir une gestion durable des ENS

En raison de la disparition de certaines pratiques traditionnelles, l'espace rural subit d'importants phénomènes d'enfrichement. Cette recolonisation spontanée par la forêt des milieux ouverts constitue l'une des principales pressions pesant sur la biodiversité essonnienne (insectes notamment) : les habitats « ouverts » (prairies, pelouses calcicoles, landes...) sont en effet menacés de disparition à moyen terme faute d'entretien. Le rétablissement du pâturage extensif comme technique durable de gestion des espaces prairiaux peut constituer une solution efficace de lutte contre ces dynamiques de reboisement. Sur la base de l'expérience acquise depuis 10 ans dans ce domaine, le Conseil général poursuivra le développement de cette méthode de gestion : de nouvelles prairies seront ainsi restaurées et pâturées par des races rustiques.



Établis sur chaque domaine naturel départemental, les plans de gestion pluriannuels constituent des documents de référence qui établissent un état des lieux, fixent le devenir des sites et définissent les objectifs d'intervention dans un cadre pluriannuel. Ils sont systématiquement mis en place sur chaque site avant l'aménagement et l'ouverture au public. Une nouvelle génération de plans, plus précis et plus qualitatifs, sera développée pour répondre aux enjeux actuels de biodiversité, des trames verte et bleue et d'accueil du public.

ENJEUX :

- Maintenir des paysages ouverts
- Garantir une gestion optimale et planifiée des espaces naturels pour la biodiversité et le public
- Maîtriser les coûts de gestion des milieux naturels
- Labelliser et valoriser les pratiques exemplaires

Connaître

- ➔ **Élaborer de nouveaux « Schémas sectoriels de réhabilitation et de valorisation » à l'image de la démarche appliquée au sein des Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine depuis 2001 ***
ex : Buttes du Hurepoix, Haute vallée de l'Essonne, Val de la Seine...
- ➔ Renouveler les plans de gestion échus, généraliser ce type de document aux différents sites départementaux qui n'en sont pas encore dotés et renforcer leur portée sur certaines thématiques
ex : gestion écologique, paysages, trames vertes et bleues, patrimoine géologique...

NOUVELLES ORIENTATIONS EN MATIÈRE DE PLANS DE GESTION

- ▶ Rallonger à 10 ans la durée de l'ensemble des documents de programmation
- ▶ Intégrer systématiquement des volets « patrimoine géologique », « paysages » et « trames vertes et bleues » dans tous les plans de gestion
- ▶ Intégrer systématiquement un diagnostic écologique et des propositions de gestion sylvicole extensive dans chaque plan d'aménagement forestier sur les différents massifs départementaux
- ▶ Se doter d'un logiciel pour suivre l'application des différents plans de gestion, la programmation des opérations de gestion prévues et leur suivi analytique
- ▶ Réaliser un diagnostic des pratiques pastorales sur les ENS en vue d'optimiser ce mode de gestion extensive
- ▶ Mettre en place des indicateurs de suivi des opérations de gestion



Agir

→ Renforcer le soutien aux collectivités et les critères d'attribution des subventions aux partenaires au travers d'un « Pacte biodiversité » *

→ Labelliser les pratiques de préservation, de gestion extensive et d'accueil durable *

ex: Europarc...

→ Affiner la gestion sylvicole sur les massifs forestiers départementaux tout en réduisant les coûts de gestion *

ex: restaurer des fûtaies irrégulières et des mosaïques sylvatiques, allonger les durées d'exploitation des peuplements, créer des réserves forestières intégrales, des îlots de vieillissement et des séries d'intérêt écologique, faucher tardivement les bords des allées forestières, entretenir les mares...

→ Développer le pâturage extensif sur de nouveaux ENS départementaux et conventionnés

ex: Marais de Fontenay aval et amont, Domaine de la Justice, Fort l'Oiseau, Marais des Rabiers, Parc de Montjean, Bois Croulard...

œuvrer ensemble

→ Organiser des visites techniques et des journées de formation pour les collectivités et les associations

→ Renouveler les échanges techniques avec les départements franciliens

ex: Groupe régional d'échanges sur les ENS (GREENS)...

→ Valoriser les pratiques de gestion extensive en éditant et diffusant des supports de communication

ex: fiches techniques, page Internet, articles presse...

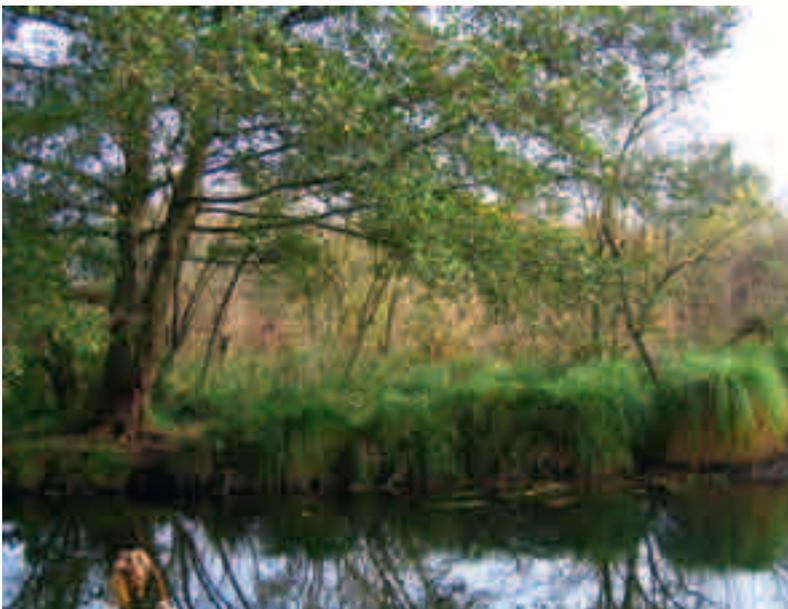
Sensibiliser

→ Proposer des formations sur le pastoralisme extensif aux partenaires locaux



AMBITIONS

- ▶ OBTENIR UN LABEL NATIONAL OU INTERNATIONAL VALORISANT LES BONNES PRATIQUES MISES EN PLACE SUR LES SITES NATURELS DÉPARTEMENTAUX



- Partenaires : DRIEE, DDT, DDPP, ONF, départements franciliens, Natureparif, intercommunalités, communes, associations, naturalistes, CG/DCB...
- Synergies : SCAP, Natura 2000...

A.1.9 - Poursuivre l'inventaire et le suivi du vivant

Le territoire essonnien est connu depuis longtemps des naturalistes : dès le milieu du XIX^e siècle, les scientifiques sont en effet venus « herboriser » dans les vallées du département. Ces données anciennes sont précieuses aujourd'hui pour apprécier l'évolution des milieux naturels. Les études menées par NaturEssonne, avec le concours de la DRIEE (ex DIREN) et du Conseil général, ont permis de dresser dès les années 1980 un tableau précis du patrimoine écologique local, sur la base duquel le Département s'est ensuite appuyé pour mettre en place sa politique des ENS. Depuis, le Conseil général conduit chaque année un programme d'étude et de suivi du patrimoine écologique en s'efforçant d'en diffuser les résultats auprès de la population et des acteurs publics. Il s'agira dans les dix années à venir de renforcer les missions scientifiques du Conservatoire départemental des ENS pour affiner le niveau de connaissances sur le patrimoine vert local et en assurer un suivi formalisé. Par ailleurs, en adhérant à Natureparif, le Conseil général pourra bénéficier de l'appui de ce partenaire pour la réalisation de ces objectifs.

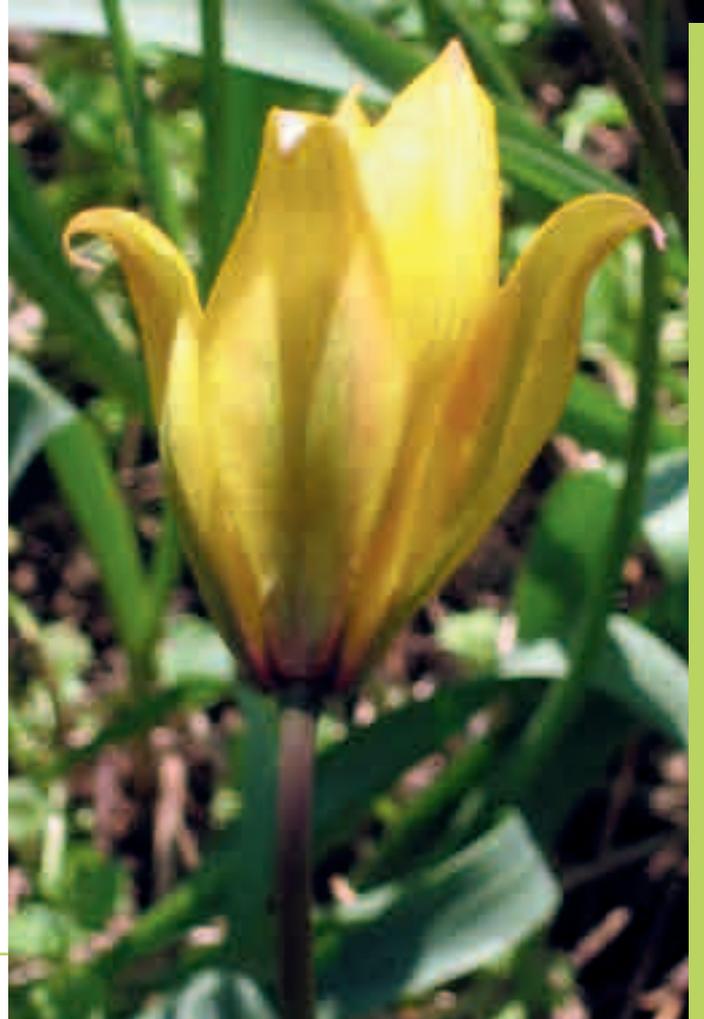


ENJEUX :

- Développer une culture naturaliste chez les Essonnien
- Soutenir les initiatives associatives
- Mutualiser, diffuser et valoriser les données naturalistes
- Mettre en place un monitoring environnemental

Connaître

- ➔ **Mettre en place un suivi permanent de la flore sauvage de l'Essonne ***
- ➔ **Réaliser des diagnostics écologiques à l'échelle de territoires à enjeux pour enrichir les débats en matière d'aménagement du territoire ***
 - ex: Plateau de Saclay, ZAC de la Bonde à Massy, Pôle d'Orly...
- ➔ **Mener des diagnostics écologiques sur les secteurs géographiques peu prospectés**
 - ex: vallées de l'Yerres et de la Bièvre, Beauce, Brie, Hurepoix, espaces naturels en contexte urbain...
- ➔ **Réaliser des inventaires sur des groupes biologiques mal connus**
 - ex: champignons, bryophytes, syrphidés, faune du sol, hyménoptères, macrofaune aquatique...
- ➔ **Contribuer à la constitution d'une base de données sur la faune**
- ➔ **Cartographier les habitats naturels**
- ➔ **Formaliser un programme de suivi des ENS départementaux selon des protocoles normalisés ***
 - ex: placettes, transects, indices biologiques d'abondance...
- ➔ **Décliner localement ou soutenir les programmes nationaux de suivi**
 - ex: Suivi temporel des oiseaux communs (STOC), Suivi temporel des chauves-souris communes (STC)...





→ Développer des bioindicateurs permettant d'appréhender les grandes tendances évolutives du patrimoine vert et d'évaluer les effets de l'action départementale *

Voir annexes

→ Évaluer la responsabilité du Département en matière de conservation du patrimoine naturel *

→ Établir des « indices de biodiversité potentielle » (IBP) notamment sur les forêts départementales *

Œuvrer ensemble

→ Soutenir des programmes de recherche appliquée en matière de biodiversité

→ Contribuer au Système d'Information de la Nature et des Paysages (SINP)

→ S'appuyer sur les associations pour contribuer au suivi écologique du patrimoine naturel

Sensibiliser

→ Proposer des formations naturalistes aux associations locales et aux personnels des collectivités

→ Relayer les programmes de science participative en direction de la population

ex: Vigie nature (observatoires « Sauvages de ma rue », « Suivi photographique des insectes pollinisateurs », etc.).

- *Partenaires : MNHN, Région, Natureparif, PNR, communes et intercommunalités, associations, naturalistes, universités...*
- *Synergies : SPDBP, CDB, SNB, SINP, SRB, SRCE, programmes universitaires de recherche...*

A.I.10 - Diffuser les connaissances naturalistes

Les thématiques naturalistes souffrent d'un déficit de connaissances dans la population. On constate en effet une distanciation de plus en plus importante entre les jeunes générations et le patrimoine naturel, ce phénomène étant lié à un mode de vie urbain prépondérant. Par ailleurs, les programmes scolaires n'évoquent que très peu les sciences naturelles, et les filières universitaires dans les domaines de l'écologie subissent un déclin alarmant en raison des faibles moyens alloués. L'action départementale devra donc s'efforcer de renouer le lien sociétal avec la nature notamment par des actions pédagogiques ciblées en direction des jeunes générations et des publics urbains.



ENJEUX :

- Encourager le développement d'une culture environnementale
- Rendre l'information environnementale plus accessible aux Essonnais
- Soutenir les réseaux de naturalistes locaux
- Diversifier les approches pédagogiques autour du patrimoine naturel

Œuvrer ensemble

- ➔ Renforcer les partenariats scientifiques et pédagogiques avec le Muséum national d'histoire naturelle
- ➔ Adhérer à Natureparif et signer une convention de partenariat avec cette agence régionale de la biodiversité

Sensibiliser

- ➔ Développer le « porter-à-connaissance » en direction des collectivités locales par des outils informatisés et des supports de communication adaptés *
- ➔ Soutenir financièrement la réalisation d'atlas communaux et intercommunaux de la biodiversité (ABC et ABI) *
- ➔ Mettre les données scientifiques à disposition du grand public sur le site Internet du Conseil général dans le cadre d'un « Observatoire numérique de l'environnement » *

ex : rapports, cartes, indicateurs...



- Aménager une « écothèque » accessible au grand public et aux étudiants au Domaine de Montauger *
- Proposer des journées techniques, stages et conférences sur la biodiversité locale aux particuliers, aux collectivités et aux associations
- Soutenir l'édition d'ouvrages naturalistes
 - ex: guide d'identification de la flore sauvage, atlas faunistiques...
- Constituer un « e-herbier » présentant les espèces typiques de la flore de l'Essonne
- Éditer une carte de la végétation en Essonne
 - ex: carte phytosociologique...
- Soutenir des thèses universitaires en écologie
- Contribuer chaque année à la Fête de la nature
- Organiser tous les 2 ans la « Fête départementale de la biodiversité » *
- Soutenir les projets établissant un lien entre art et nature
 - ex: Salon des artistes naturalistes à Montauger, expositions de land art...



AMBITIONS

- ▶ CRÉER UN POINT D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LE PATRIMOINE NATUREL OUVERT AU PUBLIC AU DOMAINE DÉPARTEMENTAL DE MONTAUGER
- ▶ ÉDITER OU SOUTENIR L'ÉDITION D'AU MOINS 5 OUVRAGES SUR LE PATRIMOINE NATUREL

- Partenaires : MNHN, Natureparif, PNR, associations, naturalistes, universités, communes et intercommunalités, CG/DAD...
- Synergies : SNB, SRB, SRCE...



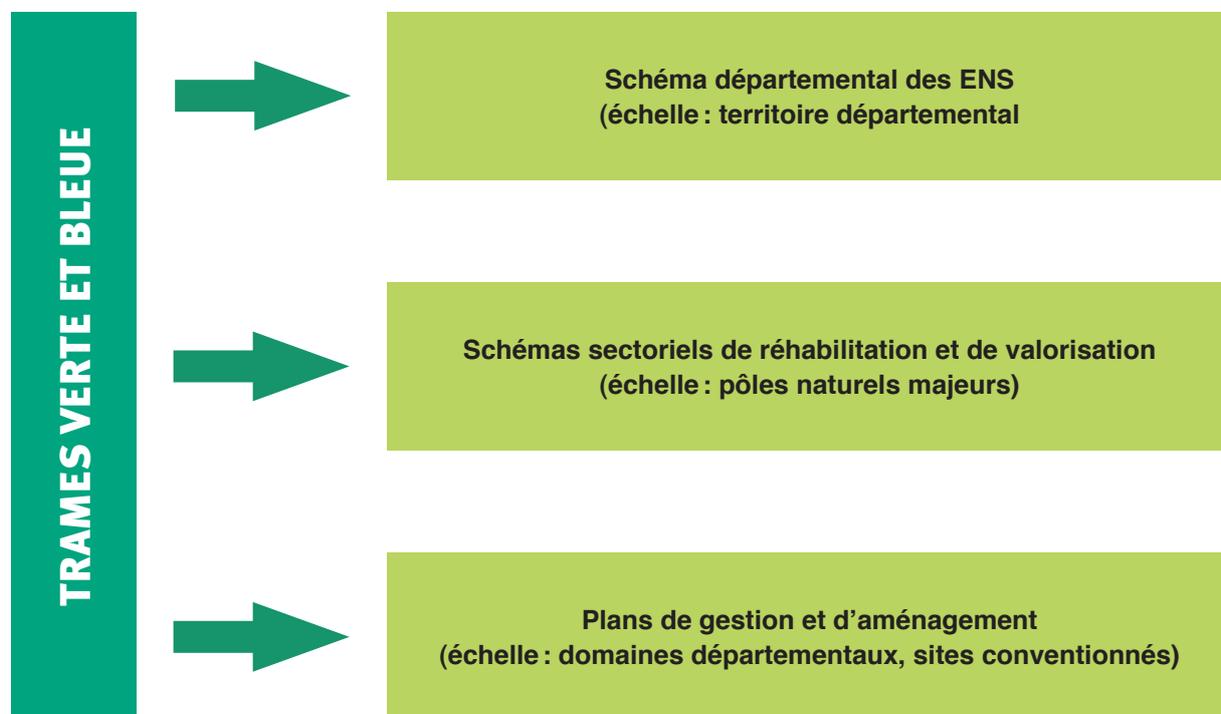




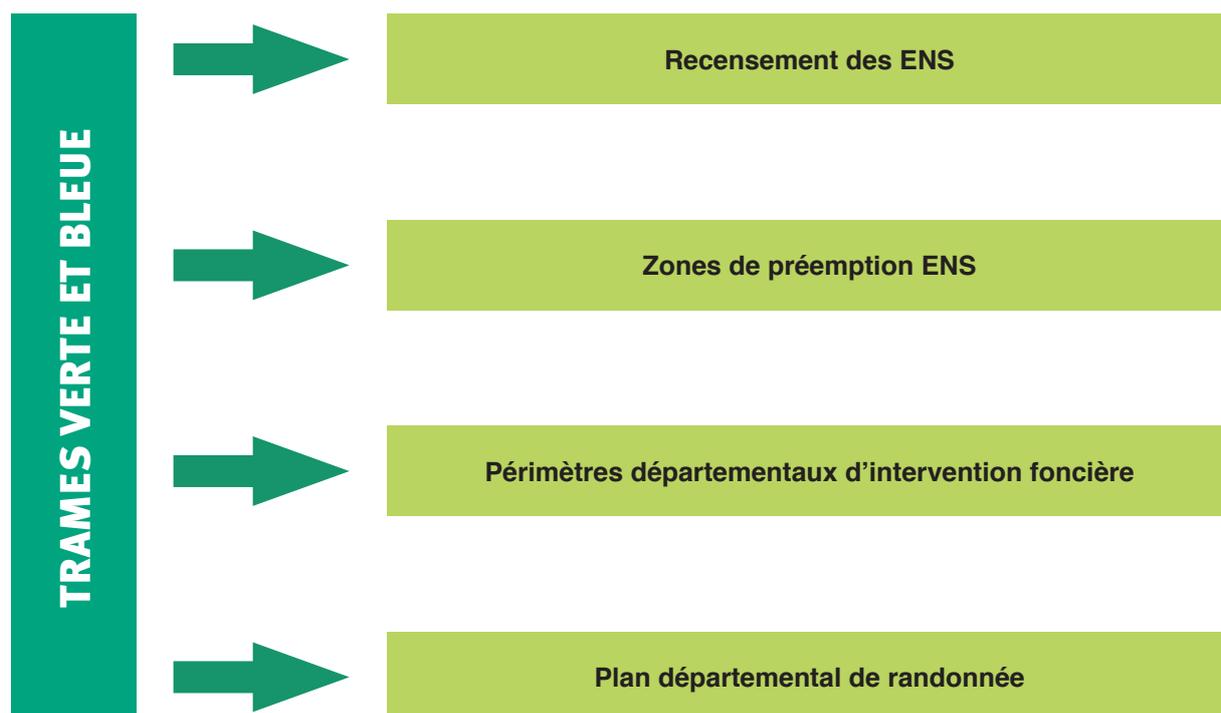
Restaurer la fonctionnalité
des trames vertes et bleues

**PRISE EN COMPTE DES TRAMES VERTE ET BLEUE
DANS LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTERVENTION DU CONSEIL GÉNÉRAL AU TITRE DES ENS**

**PRISE EN COMPTE DANS LES DOCUMENTS
DE PLANIFICATION ENS :**



**PRISE EN COMPTE DANS
LES ZONAGES ENS :**



A.II.1 - Connaître et faire connaître les enjeux en matière de trames vertes et bleues

Les trames vertes et bleues (TVB) sont des notions relativement nouvelles mises en avant par les lois Grenelle de 2009 et 2010. Leur usage fait appel à des notions d'écologie (fonctionnement des écosystèmes) encore peu familières aux décideurs locaux et la population. Pourtant de nombreuses initiatives dans ce domaine sont d'ores et déjà lancées sur le territoire essonnien qu'il convient de promouvoir. L'action départementale consistera donc en priorité à vulgariser ces concepts, à faciliter la diffusion de l'information et à encourager les échanges sur ce thème.



Un autre enjeu fort pour le Département consistera à intégrer les TVB à toutes les échelles d'intervention de son action en matière d'ENS, mais aussi dans ses différentes politiques sectorielles impactant l'aménagement du territoire.

ENJEUX :

- Vulgariser les notions liées aux réseaux écologiques
- Permettre l'accès à l'information sur les TVB
- Mobiliser les acteurs locaux sur la thématique des TVB
- Assurer un rôle d'animation et d'incitation auprès des acteurs locaux

Connaître

→ Diagnostiquer l'état du réseau biologique en caractérisant les principaux corridors et noyaux de biodiversité

ex : cartographie, description, fonctionnalité, propositions d'actions...

→ Réaliser une cartographie des trames vertes et bleues dans chaque vallée

→ Définir et préserver des « zones à faible fragmentation » en lien avec les « zones de ressourcement » à identifier dans le cadre du Plan départemental de prévention du bruit dans l'environnement

Voir annexes

Agir

→ Intégrer l'approche « trames verte et bleue » aux différentes échelles d'intervention et de planification de la politique départementale des ENS *

ex : schéma départemental des ENS, périmètres ENS (recensement, zones de préemption, périmètres d'intervention foncière...), schémas locaux de réhabilitation et de valorisation, plans de gestion, conventions... (voir schémas ci-contre et pages suivantes)

Œuvrer ensemble

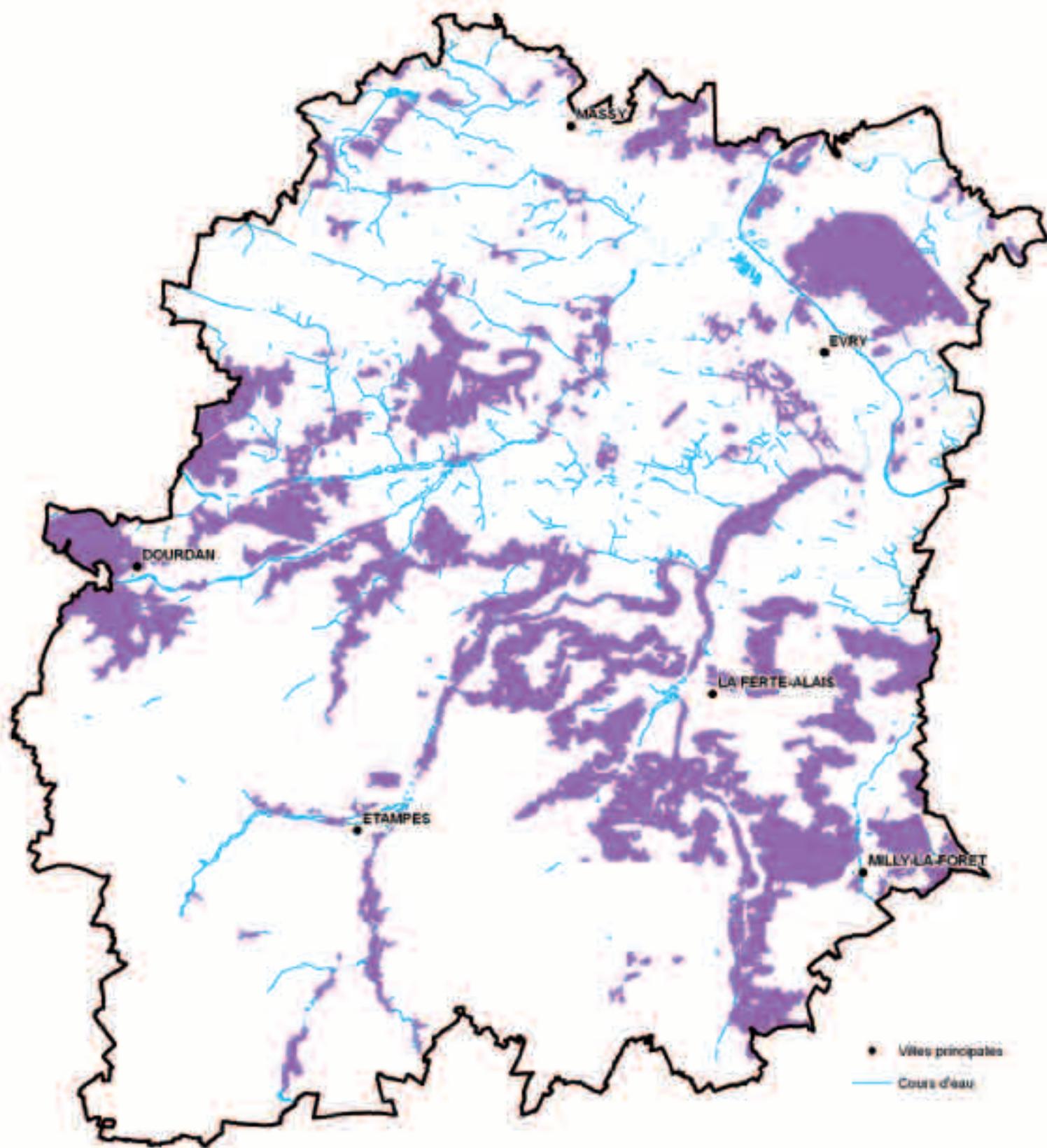
→ Contribuer au Schéma régional de cohérence écologique (SRCE)

→ Financer les diagnostics des trames verte et bleue et les travaux légers de restauration des continuités menés par les collectivités

→ Apporter un appui technique aux collectivités s'engageant dans ce type de démarche

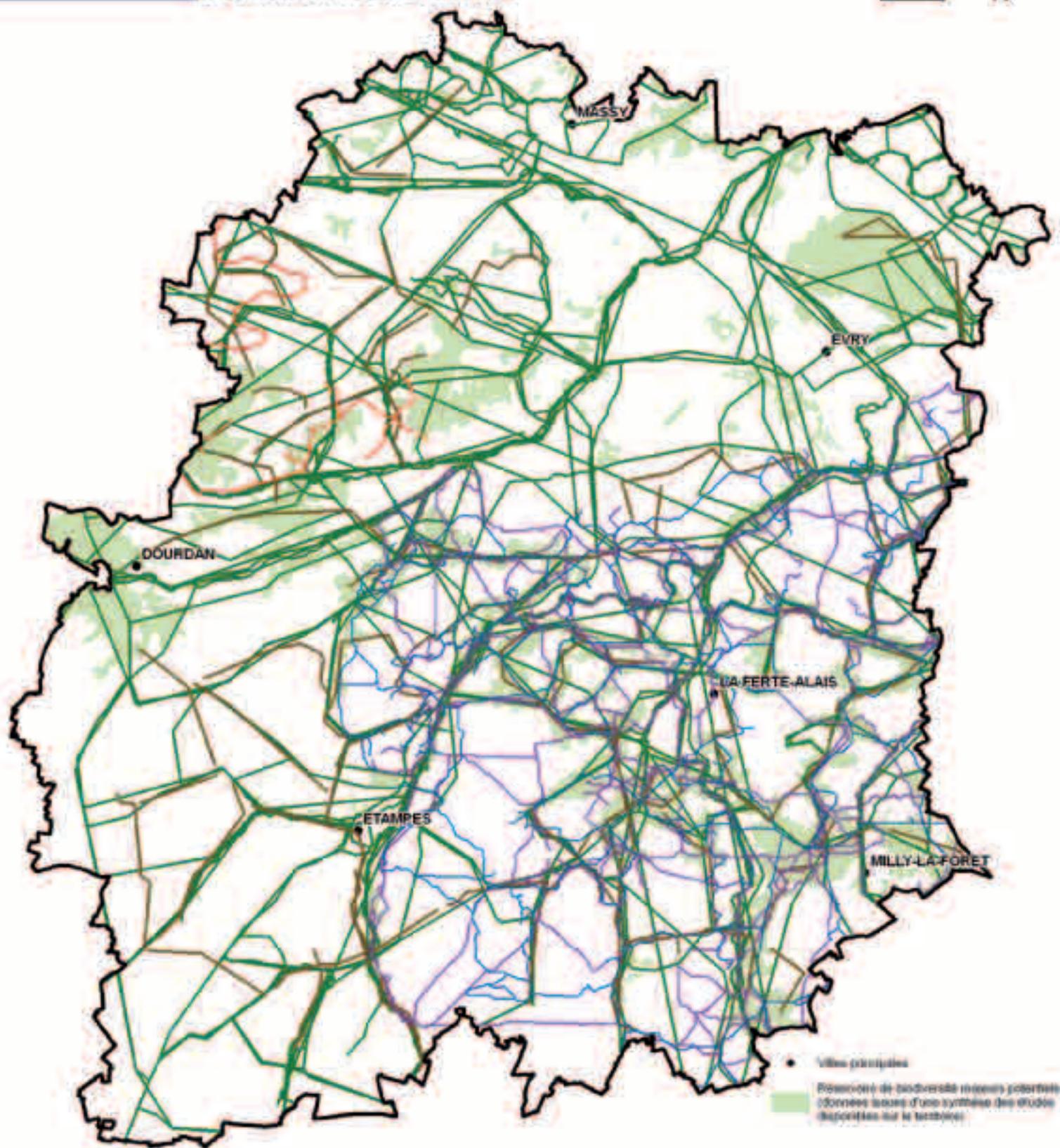
ex : fourniture de cahiers des charges pour des études, réunions de terrain, comités techniques...





 Réservoirs de biodiversité majeurs potentiels
(données issues d'une synthèse des études
disponibles sur le territoire)

• Villes principales
— Cours d'eau



— Corridors des milieux humides
des milieux forestier et des pelouses
(source : PNR GF)

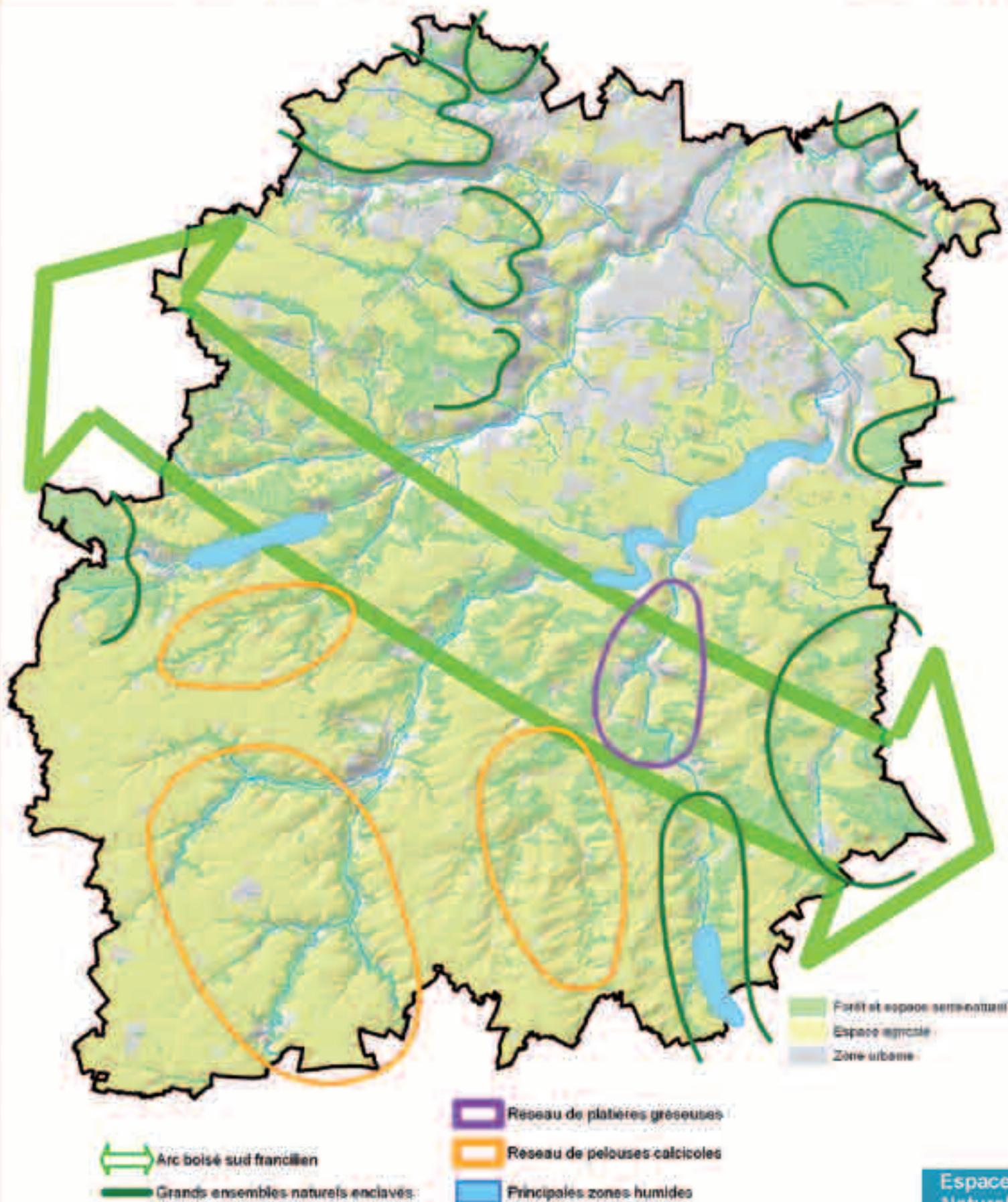
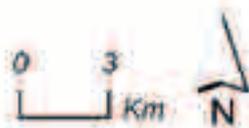
— Trame verte et bleue (source : PNR HVC)

— Trame des paysages forestiers,
des habitats de landes et prairies
et des habitats secs (source : NaturEssonne)

— Trame boisée, herbacée, humide,
aquatique et grande faune (source : IAUHDF)

• Villes principales

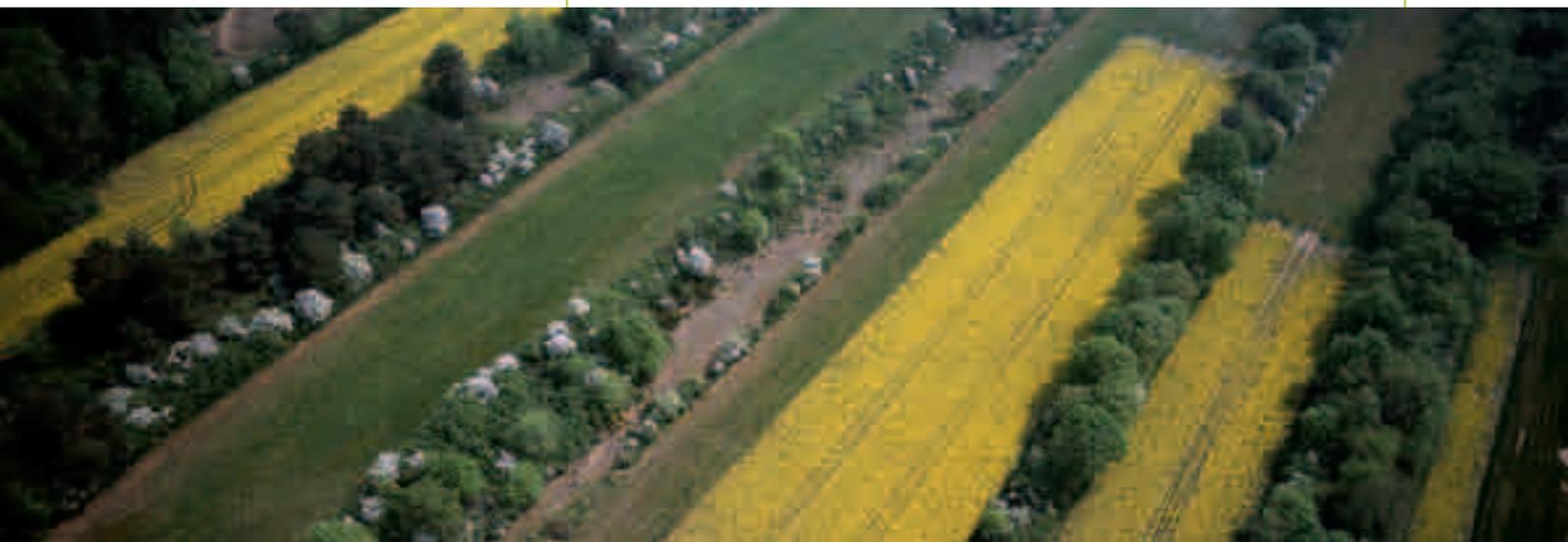
■ Proximité de biodiversité élevée potentielle
(données issues d'une synthèse des études
disponibles sur le territoire)



Sensibiliser

- ➔ **Organiser des moments d'échange, de formation et de concertation sur les TVB pour les acteurs locaux ***
 - ex: Rencontres départementales des ENS, journées techniques, mini-stages, Club des TVB de l'Essonne...
- ➔ **Rendre accessible l'information sur les TVB de l'Essonne**
 - ex: mise en ligne des données, référentiel technique...
- ➔ **Organiser des cycles de conférences pour le grand public sur ce thème**
- ➔ **Développer le « porter-à-connaissance » en direction des collectivités lors de la mise en place ou de la révision des documents d'urbanisme (SCOT, PLU)**
 - ex: conseils pour la création de zones naturelles NCE (« corridor écologique ») dans les PLU...

- *Partenaires: DRIEE, DDT, Région, Natureparif, PNR, intercommunalités, communes, Départements limitrophes, CG/ DDS, CG/DAD...*
- *Synergies: SNB, SRCE, SCAP, Politique départementale du bruit, PPBE, Schéma départemental des paysages, Réseau essonnien de la biodiversité, SCOT, PLU...*





A.II.2 - Conforter le Réseau écologique départemental de l'Essonne

Le Réseau Écologique Départemental de l'Essonne (REDE) correspond à l'expression de l'effort mené depuis plus de 20 ans par le Conseil général en matière de protection et de valorisation du patrimoine naturel. Il traduit la mise en œuvre opérationnelle sur le territoire des outils à disposition de la collectivité départementale : il comporte en effet l'ensemble des zonages ENS (recensement, zones de préemption...), les propriétés acquises et les sites conventionnés à ce titre des ENS, ainsi que les linéaires d'itinéraires inscrits au PDIPR. Cette infrastructure verte est constituée des réalisations concrètes menées tant par le Département que par les collectivités associées à cette politique. Ce réseau préfigure très largement les trames vertes et bleues instaurées par les lois Grenelle 1 et 2. Dans les années à venir, il s'agira donc pour le Département de renforcer ce maillage en synergie avec les autres acteurs des TVB (État, Région, intercommunalités, communes, associations...).



ENJEUX :

- Concrétiser les TVB par un confortement des périmètres ENS et du PDIPR
- Préserver de nouveaux espaces (noyaux de biodiversité, corridors...) en coordination avec les autres acteurs fonciers
- Mettre en place des « zones tampons » autour des ENS départementaux

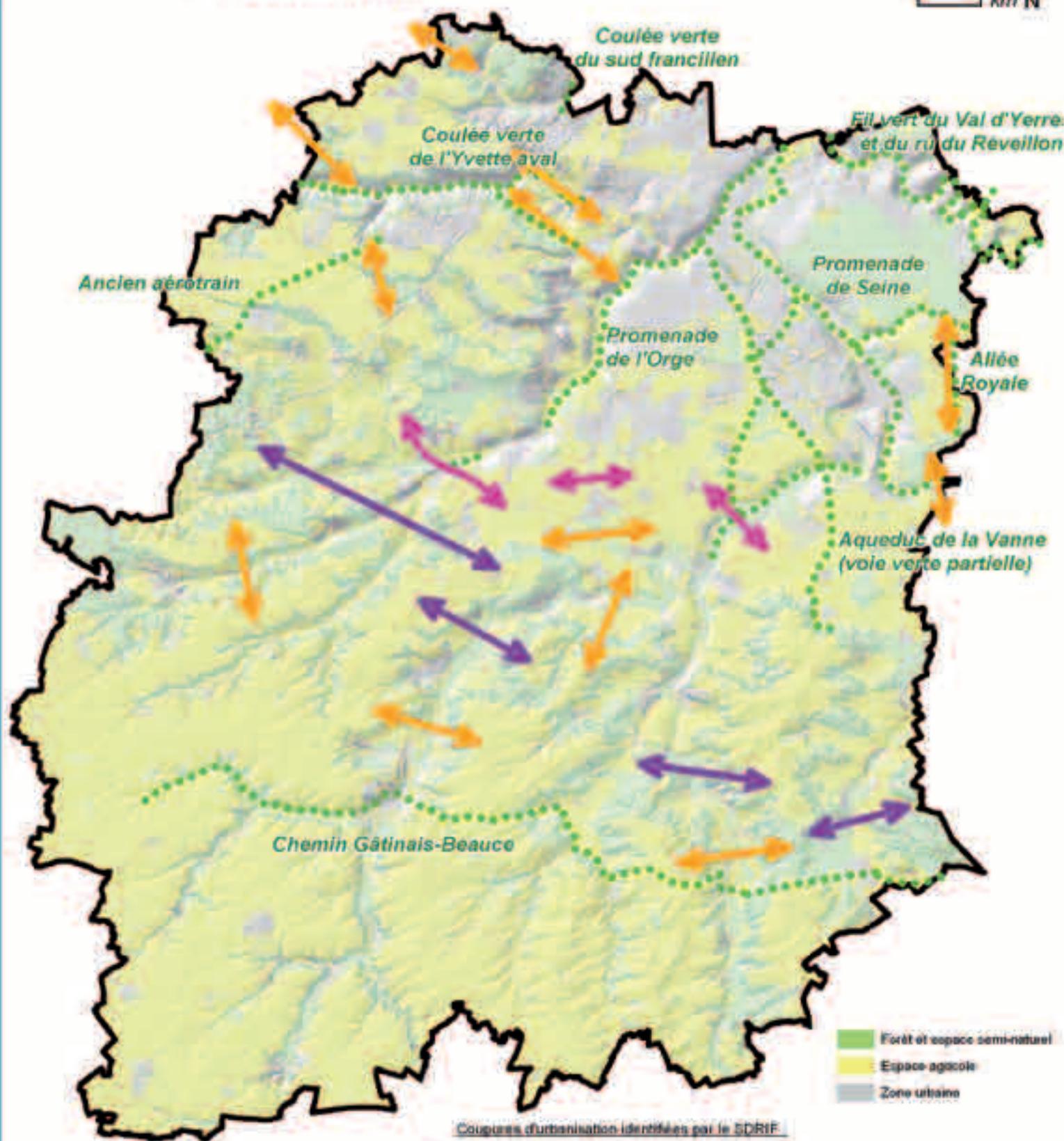
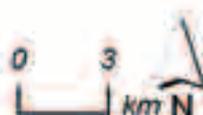
Agir

- ➔ **Renforcer la protection d'entités biogéographiques encore peu couvertes par les périmètres ENS (recensement, zones de préemption) ***
ex: Vallée de la Seine, Haute vallée de l'Essonne, Vallées sèches du Gâtinais, Vallée de la Renarde...
- ➔ **Mettre en place des périmètres ENS (recensement, zones de préemption) sur des sites naturels insuffisamment protégés ***
ex: plateau de Saclay, clairière de Milly-la-Forêt, Port Courcel à Vigneux-sur-Seine, Parc de Grand bourg à Évry...
- ➔ **Préserver les coulées vertes, les coupures d'urbanisation et les espaces de respiration des vallées en renforçant les périmètres ENS ***
ex: vallées de l'Orge, de la Juine...
- ➔ Finaliser le recensement des ENS sur les 4 dernières communes non couvertes
Évry, Arpajon, Blandy et Juvisy-sur-Orge
- ➔ Affiner les périmètres ENS pour mieux prendre en compte les microhabitats
ex: mares, mouillères, sources, bosquets, arbres isolés, vergers...
- ➔ Renforcer la protection des trames herbacées et arborées accompagnant les chemins ruraux par le biais du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR) : au-delà de la protection des continuités piétonnes, ce plan permet indirectement la préservation des trames linéaires (arborées et herbacées) associées aux chemins ruraux
ex: plateaux agricoles de Beauce, de Brie et du Hurepoix...
- ➔ Travailler avec les départements limitrophes pour assurer une meilleure continuité des périmètres ENS et du PDIPR
ex: Seine et Marne, Loiret, Yvelines, Hauts-de-Seine... (voir annexes)
- ➔ Protéger les principaux îlots non fragmentés par la mise en place de périmètres ENS
ex: recensement, zones de préemption... (voir annexes)



PRINCIPALES COULEES VERTES ET COUPURES D'URBANISATION

Axes à préserver



- Forêt et espace semi-naturel
- Espace agricole
- Zone urbaine

Coups d'urbanisation (identifiées par le SDRIF)

●●●●● Coulees et voies vertes majeures

- Coupures d'urbanisation en vallées (Ceinture verte)
- Coupure d'urbanisation entre la matrice urbaine et les noyaux urbains isolés
- Autres coupures identifiées



AMBITIONS

- ▶ INSTAURATION DU RECENSEMENT DES ENS ET DU PDIPR SUR TOUTES LES COMMUNES DE L'ESSONNE
- ▶ 50 000 HECTARES D'ENS RECENSÉS
- ▶ 15 000 HECTARES DE ZONES DE PRÉEMPTION
- ▶ 3 000 KM DE CHEMINS INSCRITS AU PDIPR



La restauration de réseaux de pelouses calcicoles constituera l'une des priorités du Conseil général en matière de trames vertes

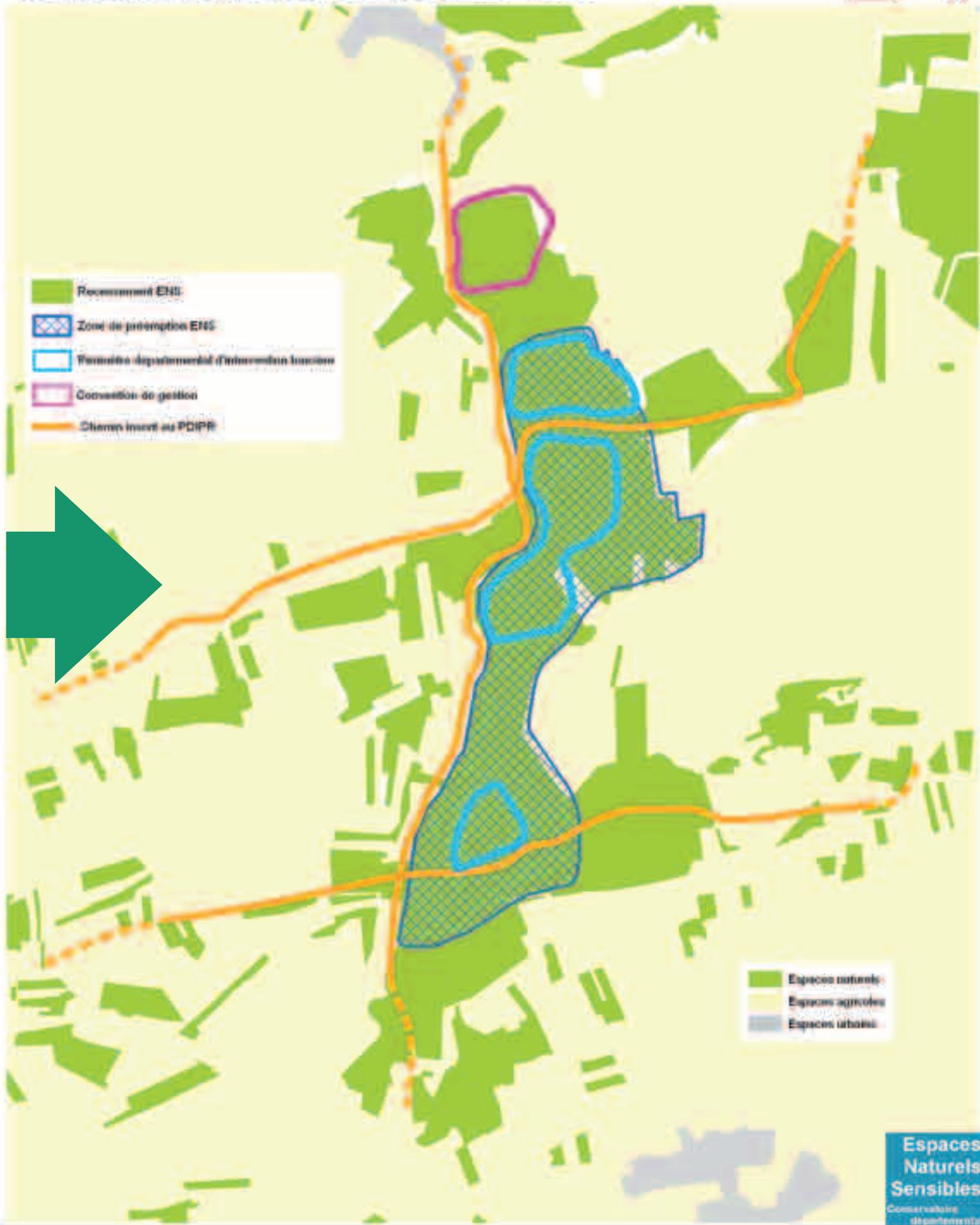
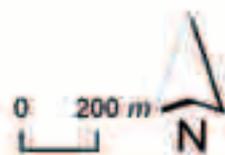
- Partenaires : DRIEE, DTT, Région, AEV, intercommunalités, communes, PNR, CDRP, départements limitrophes, CG/DAD...
- Synergies : SNB, SRB, SRCE, SCAP...



-  Noyau de biodiversité ("cœur de nature")
-  Continuum écologique
-  Corridor écologique



Instauration de périmètres ENS et du PDIPR



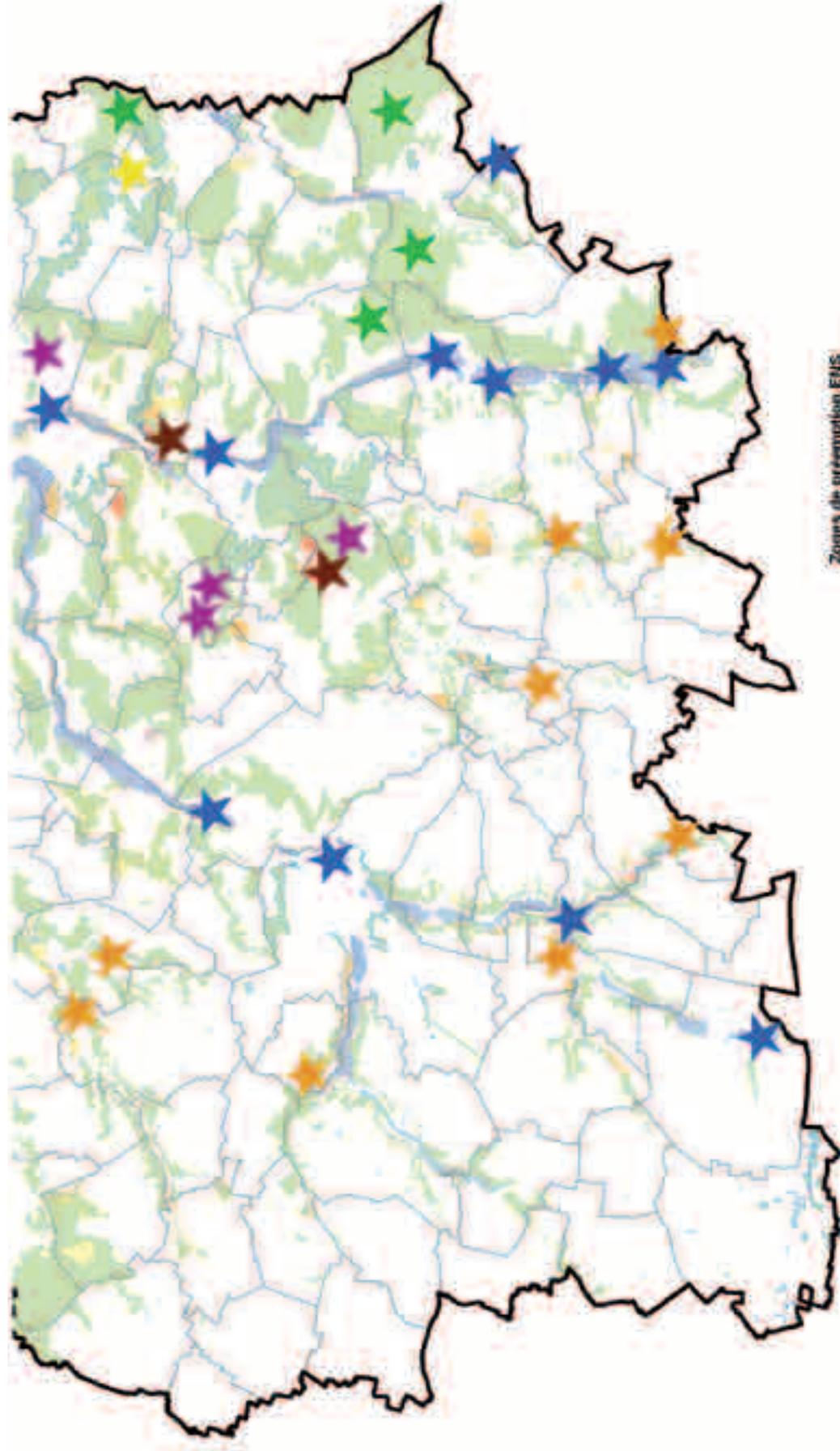
Sites à stratégiques à préserver

Sites à protéger

(hors périmètres départementaux d'intervention foncière)

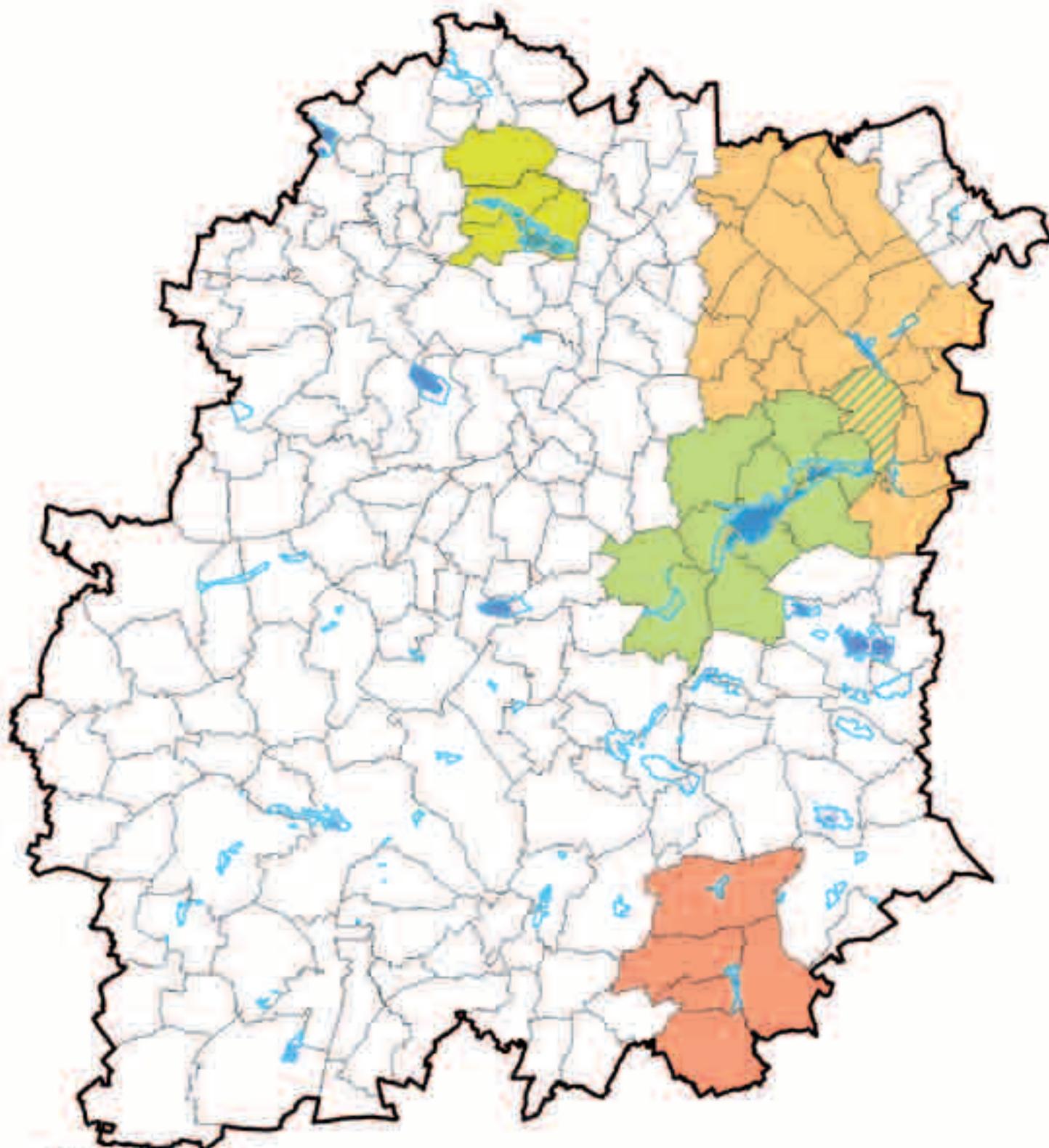
-  Forêt
-  Zone humide
-  Pelouses calcicoles
-  Plaines gréseuses
-  Site géologique
-  Espace agricole







0 3 km



Pôles naturels majeurs

-  Buttes du Hurepoix
-  Val de Seine
-  Marais des Basses vallées de l'Essonne et de la Juné
-  Haute vallée de l'Essonne

-  Périmètre départemental d'intervention foncière (FDIP)
-  Propriétés départementales

Juillet 2011 - Sources : IGN / Conseil général de l'Essonne - Tous droits réservés

A.II.3 - Poursuivre une politique foncière volontariste

En Ile-de-France, la maîtrise foncière publique constitue le moyen le plus efficient pour assurer une préservation pérenne des milieux naturels, tant ceux-ci sont soumis à de fortes pressions. Le Département intervient dans le cadre des compétences fixées par la loi du 18 juillet 1985 qui met notamment à sa disposition un outil foncier efficace, le droit de préemption ENS. Depuis 1989, ce sont 1400 hectares de nature qui ont ainsi été acquis par le Conseil général auxquels s'ajoutent les 2160 hectares achetés par les autres collectivités avec l'aide départementale. L'intervention foncière sera poursuivie de manière volontariste en privilégiant la démarche consensuelle (acquisition amiable) ou l'exercice du droit de préemption. Des procédures d'expropriation, sous motif d'utilité publique, seront cependant envisagées pour des sites privés où le patrimoine naturel serait particulièrement menacé et lorsque tous les recours amiables auront été épuisés.

ENJEUX :

- Maintenir le recours actif à la maîtrise foncière comme principal moyen de préservation
- Encourager les collectivités locales à contrôler le foncier sur leur territoire
- Œuvrer à coordonner les différentes interventions foncières publiques

Connaître

- ➔ Réaliser un inventaire des terrains publics au sein des espaces naturels et agricoles

Agir

- ➔ **En fonction des enjeux des territoires, optimiser et hiérarchiser la politique foncière départementale en définissant des « Périmètres Départementaux d'Intervention Foncière » (PDIF) et des « Parcelles Stratégiques à Acquérir » (PSA) au sein des zones de préemption ENS, en cohérence avec les autres acteurs fonciers ***

(voir carte jointe et annexes)

(NB : les PDIF et PSA annulent et remplacent les périmètres d'intervention foncière mis en place lors des précédents programmes)

- ➔ **Maintenir une politique foncière volontariste, notamment au sein des 4 pôles naturels majeurs identifiés ***

ex : Basses vallées de l'Essonne et de la Juine, Val de Seine, Buttes du Hurepoix, Haute vallée de l'Essonne (voir carte jointe et annexes)

- ➔ **Poursuivre l'objectif de préservation dans chaque vallée d'au moins un ENS protégé par la maîtrise foncière ***

(voir carte jointe et annexes)

- ➔ **Renforcer la maîtrise foncière départementale sur les milieux naturels emblématiques des paysages essonniers ***

ex : zones humides, pelouses calcicoles, platières gréseuses, sites géologiques...

- ➔ **Amplifier la maîtrise foncière sur des secteurs géographiques insuffisamment protégés ***

ex : haute vallée de l'Orge, haute vallée de la Juine et affluents, vallées sèches du Gâtinais, vallée de l'École, vallée de la Renarde...



→ **Conforter l'intervention départementale sur les sites naturels enclavés au sein des espaces urbanisés au Nord du département ***

ex: vallées de la Seine, vallée de l'Yerres...

→ **Accélérer les démarches foncières sur les sites à forts enjeux écologiques ***

ex: Pelouse des Buys à Puiset-le-Marais, Pelouse de Mocque-Bouteille à Valpuiseaux, Étangs Baleine et Brûledoux à Forges-les-Bains...

→ **Reconstituer des réseaux locaux de sites interconnectés ***

ex: réseau de platières en vallée de l'École, réseaux de pelouses calcicoles dans le Gâtinais et en Haute vallée de la Juine...

→ Poursuivre le recours à un opérateur foncier, afin d'optimiser les démarches amiables au sein des périmètres prioritaires

→ Assurer une veille foncière pour contrôler la « purge » du droit de préemption lors de mouvements fonciers au sein de secteurs soumis au mitage

→ Engager systématiquement des recours contre les ventes réalisées de manière illégale au sein des zones de préemption ENS (y compris celles déléguées aux communes)

→ Revendre ou échanger des parcelles foncières dispersées ne présentant pas de valeur patrimoniale en définissant

des « Périmètres de Cession Foncière » (PCF) : ces reventes s'effectueront en faveur de collectivités ou de tiers (ProNatura, sociétés de chasse et de pêche, forestiers...), selon des conditions qui seront définies au cas par cas, et en fonction des caractéristiques du site et du contexte local. Ces modalités de cession seront soumises à l'Assemblée départementale ou à la Commission permanente du Conseil général

(voir projets en annexes)

→ Recourir à l'expropriation sur certains sites fragiles pour accélérer la restauration des trames vertes et bleues et des continuités piétonnes lorsque les procédures amiables sont bloquées

ex: Marais des basses vallées de l'Essonne, Buttes du Hurepoix, Val de Seine, forêts départementales...

→ **Intégrer certains délaissés fonciers dans le patrimoine ENS de la collectivité ***

ex: Boucle du Gord à Boussy-Saint-Antoine...

→ Poursuivre l'utilisation de modalités innovantes pour accroître le patrimoine foncier

ex: échanges parcellaires, procédures d'appropriation des biens sans maîtres, locations...

Œuvrer ensemble

→ Relancer une campagne d'information en direction des collectivités concernées par des périmètres ENS

ex: courriers d'information, réunions de sensibilisation avec les élus et les services des collectivités, diffusion d'un document de communication sur la politique ENS, mise en ligne des cartes ENS...

→ **Instaurer un Observatoire départemental du foncier en zones naturelles et agricoles associant les principaux acteurs fonciers ***

ex: AEV, SAFER, ProNatura, Service des domaines, Chambre des notaires, AFTRP...

→ Instaurer une complémentarité contractualisée avec les principaux opérateurs fonciers

ex: conventions avec la SAFER, l'AEV et ProNatura Ile-de-France...

→ Dématérialiser les procédures des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) dans le cadre du droit de préemption

→ Passer une convention-cadre avec l'État portant notamment sur les problématiques de compensations foncières et de reboisements liées aux grands aménagements



- Impliquer d'avantage les collectivités concernées par des opérations foncières départementales
ex: relais locaux pour les contacts avec les propriétaires, identification des biens vacants...
- **Déléguer de manière accrue le droit de préemption ENS aux EPCI compétents au sein de périmètres fonciers expérimentaux ***
ex: syndicats de rivières, communautés d'agglomération ou de communes dans le cadre des trames verte et bleue, PNR...
- Proposer aux élus locaux un acte d'engagement annexé aux délibérations relatives aux périmètres ENS fixant les modalités d'exercice du droit de préemption ENS lorsque celui-ci est délégué
ex: information du Conseil général lors de l'exercice du droit de préemption ENS au niveau local, veille foncière, information des citoyens dans le cadre des certificats d'urbanisme, intégration des zonages ENS dans les documents d'urbanisme, mise en cohérence avec le droit de préemption urbain...
- Renforcer l'assistance juridique en direction des collectivités qui mènent des programmes fonciers

Sensibiliser

- Organiser des sessions de formation sur le droit de préemption ENS à l'attention des notaires et des services d'urbanisme des communes en partenariat avec la Chambre notariale de l'Essonne et de l'Union des maires de l'Essonne
- Rappeler aux communes la nécessité d'annexer les périmètres ENS à leurs documents d'urbanisme et de faire mention du Droit de préemption ENS lors des demandes de certificats d'urbanisme



*Les étangs de Châlou-Moulineux,
un site à acquérir en priorité*

AMBITIONS

- ▶ MAÎTRISE D'AU MOINS 2021 HECTARES DE NATURE (PAR ACQUISITION FONCIÈRE OU CONVENTIONNEMENT) D'ICI L'ANNÉE 2021
- ▶ ACQUISITION D'AU MOINS 100 HECTARES DE ZONES HUMIDES, 50 HECTARES DE PELOUSES CALCICOLES ET 10 HECTARES DE PLATIÈRES GRÉSEUSES
- ▶ ACQUISITION DE 1 000 HECTARES DE NATURE PAR LES COLLECTIVITÉS

- Partenaires : DRIEE, DDT, intercommunalités, communes, SAFER, AEV, AFTRP, UME, Chambre des notaires, CRPF, Chambre d'agriculture...
- Synergies : Natura 2000, SNB, SRCE, SCAP, SCOT, PLU...



A.II.4 - Renforcer le maillage des sites conventionnés

Dans le cadre des articles L.130-5 et L.142-2 du Code de l'urbanisme, le Département peut passer des conventions avec des propriétaires publics ou privés. Complémentaire de l'acquisition foncière, l'approche contractuelle constitue un mode pertinent pour assurer la préservation, la gestion et l'ouverture au public de milieux naturels à forte valeur écologique. En Essonne, ce type de partenariat est développée depuis 1995 : à ce jour, près de 160 hectares répartis sur 13 sites ont fait l'objet d'opérations d'aménagement et d'entretien dans ce cadre. Par ces contrats, le Conseil général prend en charge une partie des tâches et dépenses permettant de réhabiliter et valoriser les sites. Ces conventions sont des outils souples qui permettent de protéger des terrains naturels qui ne sont pas à vendre, de ne pas recourir systématiquement à l'acquisition foncière, de compléter le Réseau écologique départemental et de contribuer efficacement aux trames verte et bleue. Elles permettent également de diffuser de meilleures pratiques de gestion écologiques des milieux. Dans le cadre du REDE, il s'avère nécessaire de continuer à développer activement ces conventions de gestion sur des terrains à forte valeur écologique dont les propriétaires publics ou privés souhaitent conserver la maîtrise foncière.



ENJEUX :

- Compléter l'action foncière par une démarche de conventionnement sur des sites à forte valeur écologique avec des propriétaires publics ou privés
- Renforcer le REDE
- Diffuser localement les pratiques de gestion écologique au travers des conventions de gestion
- Mieux identifier l'appartenance des sites conventionnés au Réseau Écologique Départemental de l'Essonne (REDE)

Connaître

- ➔ A partir d'un inventaire des terrains publics au sein des espaces naturels, identifier les sites pouvant donner lieu à la passation de nouvelles conventions de gestion

Agir

- ➔ **Augmenter les surfaces contractualisées sur les milieux emblématiques ***
ex: platières gréseuses, pelouses calcicoles, sites géologiques...
- ➔ **Renforcer le réseau de sites conventionnés sur les secteurs les moins protégés ***
ex: Hurepoix, Beauce...
- ➔ Développer des conventions de gestion en partenariat avec le PNR de la Haute vallée de Chevreuse
- ➔ Allonger la durée des conventions de gestion (5 ou 10 ans) tout en impliquant davantage les partenaires dans l'entretien et en favorisant la transmission de compétences
- ➔ Intégrer des volets TVB dans toutes les conventions de gestion

Œuvrer ensemble

- ➔ S'efforcer de « verrouiller » le foncier par la mise en place de zones de préemption sur les espaces privés conventionnés en lien avec les communes concernées
- ➔ Mobiliser le réseau des parcs et jardins historiques de l'Essonne pour mettre en place des conventions de gestion différenciée sur de grandes propriétés
- ➔ **Conventionner avec des gestionnaires d'emprises ou d'infrastructures linéaires pour la mise en place de pratiques de gestion différenciée ***
 - ex: aqueduc de la Vanne, réservoirs stratégiques d'hydrocarbures à Cerny et D'Huisson-Longueville, périmètres de protection des usines d'eau potable de la SEE à Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine et Draveil...
- ➔ Déléguer les inventaires et le suivi écologique des sites conventionnés à des associations locales spécialisées
- ➔ Organiser chaque année, une manifestation d'ampleur départementale sous la forme d'un grand chantier-nature et d'animations associant les collectivités, les associations et la population locales à l'entretien bénévole de sites naturels conventionnés
 - ex: « la Fête des Gâtines »...

Sensibiliser

- ➔ Renforcer la signalétique et la communication départementales sur les sites conventionnés
 - ex: panneaux de sites, plaquettes...



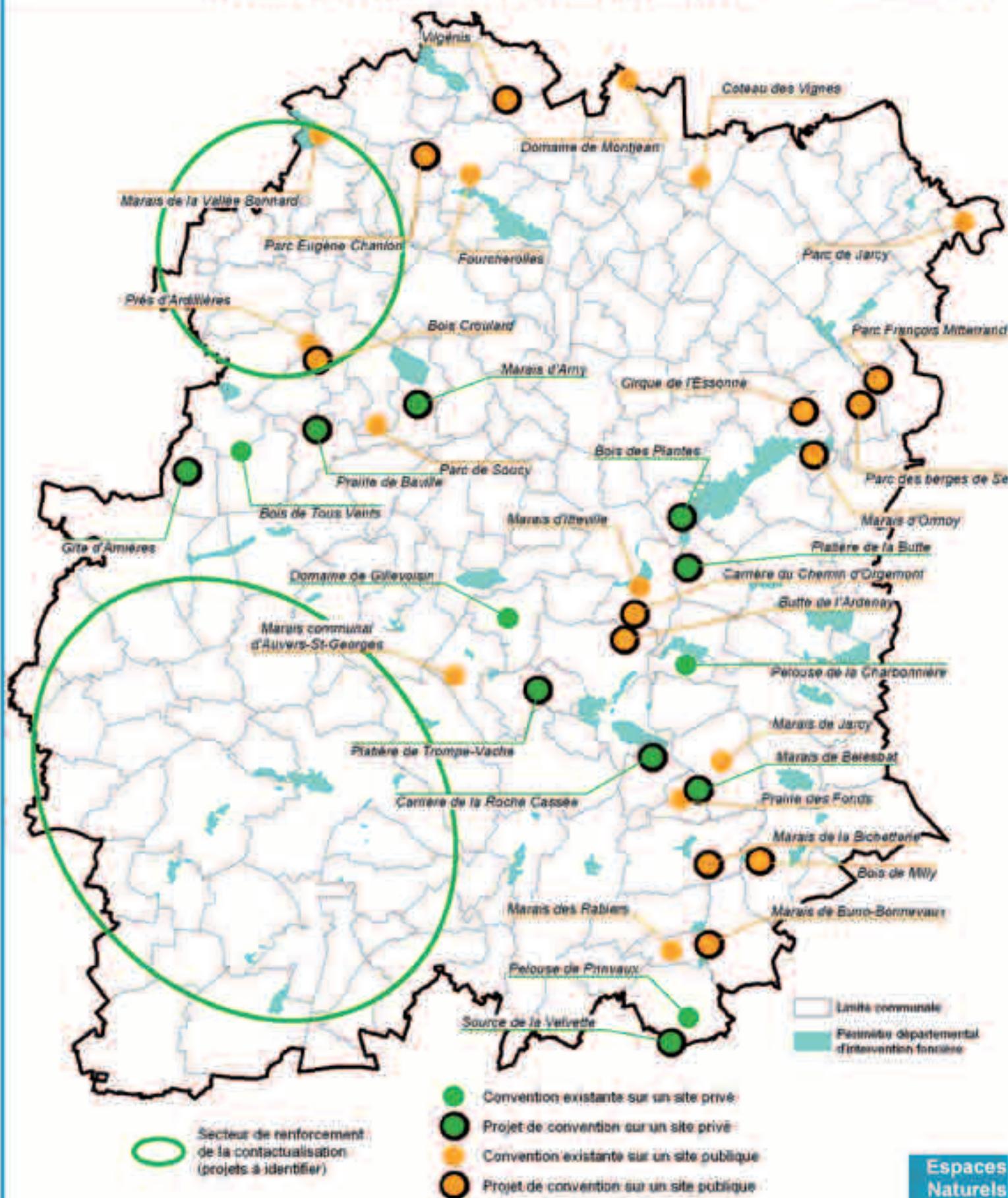
Le marais de Buno-Bonnevaux, une zone humide remarquable à préserver par convention

AMBITIONS

- ▶ **AU MOINS 250 HECTARES DE NATURE CONVENTIONNÉS**
- ▶ **CONVENTIONNEMENT D'AU MOINS 3 PARCS ET JARDINS HISTORIQUES**

- *Partenaires: intercommunalités, communes, PNR, associations, propriétaires privés, CAUE, CRPF, CDT, propriétaires...*
- *Synergies: SRCE, SCAP, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne...*





LES SITES NATURELS À CONVENTIONNER

(voir liste des sites potentiels en annexes)



Parc de Vilgénis (Massy)



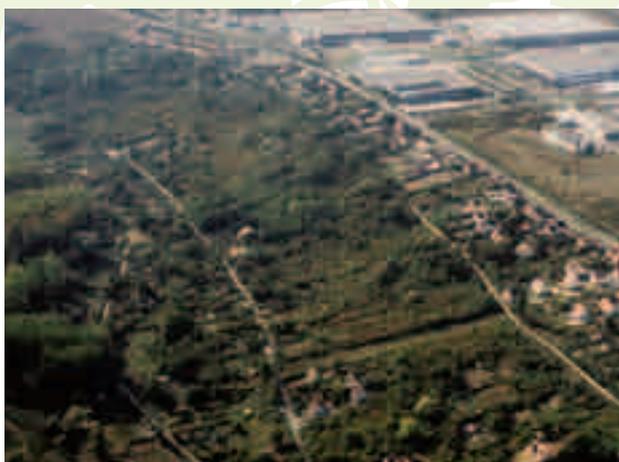
Butte de l'Ardenay (Cerny)



*Carrière de la Roche cassée
(Vayres-sur-Essonne)*



Parc Eugène Chanlon (Orsay, Palaiseau)



*Cirque naturel de l'Essonne
(Lisses, Villabé, Corbeil-Essonnes)*



Marais de Buno (Buno-Bonnevaux)

A.II.5 - Restaurer les continuités écologiques

Au contact de la mégapole parisienne, l'Essonne est un territoire très fragmenté. En raison d'un fort développement économique et démographique amorcé dès le XIX^e siècle, ce département a vu apparaître très tôt différentes infrastructures linéaires qui ont fractionné les bois, les vallées et les espaces agricoles. À partir des années 1960, les grands projets se sont multipliés (villes nouvelles, autoroutes, Francilienne, RER) et d'autres pourraient voir le jour dans les années à venir (LGV Paris-Orléans, interconnexions TGV, parcs éoliens, déviations routières...). Le maintien et la restauration des corridors écologiques sont donc des sujets primordiaux dans les réflexions locales sur l'aménagement du territoire. L'action du Conseil général dans ce domaine procèdera d'une approche pragmatique menée sur la base de ses compétences régaliennes (ENS, PDIPR). Il pourra également mobiliser ses autres emprises non ENS (routes départementales, collèges...) par une gestion exemplaire et des travaux de renaturation, et mener des opérations concrètes et exemplaires en matière de restauration des continuités écologiques.



ENJEUX :

- Préserver ou rétablir les axes de circulation de la faune
- Restaurer des réseaux écologiques fonctionnels

Connaître

- ➔ Assurer un suivi écologique des talus des routes départementales pour en optimiser la gestion différenciée
- ➔ Mettre en place des dispositifs de suivi au niveau des principaux corridors et des écoducs
ex: comptages automatisés, boîtiers photographiques...
- ➔ Poursuivre le recensement des zones de collision avec la faune sauvage sur le réseau routier

Agir

- ➔ **Acquérir et restaurer des réseaux interconnectés d'habitats remarquables ***
ex: pelouses calcicoles en vallée de la Chalouette, platières gréseuses en vallée de l'École...
- ➔ **Restaurer les continuités écologiques à l'échelle des sites et à leurs abords ***
ex: programmes d'actions portant sur les domaines départementaux et leurs environs...
- ➔ **Aménager des « écoducs » rétablissant la circulation des espèces au travers des infrastructures : crapauducs, écuroducs, passes à poissons, etc. Au niveau des routes départementales, les équipements proposés seront conçus en fonction d'objectifs écologiques mais aussi de sécurité pour les usagers. Le recensement des zones de collision avec la faune sauvage, initié en 2009, servira de base pour définir la localisation de ces équipements ***
ex: banquettes en berges du rû de l'Ecoute-s'Il-Pleut sous la RN7, crapauduc sur le RD26 à Dourdan, passages à petite faune sous la RD153 à Lisses...
- ➔ Restaurer des gradients écologiques plateau/versant/vallée
ex: étangs et coteaux à Châlou-Moulineux...
- ➔ Mettre en place une signalétique routière au niveau des zones de collision potentielle avec la faune sauvage sur les voiries départementales
- ➔ Restaurer des bandes enherbées et des jachères fleuries au sein des ENS agricoles conventionnés
ex: Buttes du Hurepoix, Val de Seine...

- Réaliser un état des lieux et des propositions sur la perméabilité des clôtures présentes sur les différentes propriétés départementales
- **Mobiliser les différentes infrastructures et emprises départementales dans une logique de trame verte : 1 200 km de voiries départementales, bassins, ponts, 100 collèges, 167 bâtiments administratifs, 80 cabanes de cantonniers, délaissés fonciers, parcs départementaux (Méréville, Chamarande, Parc des Hauldres), etc. ***

ex : fauche tardive, installations de nichoirs, gîtes et hôtels à insectes, jachères fleuries, plantations de haies vives et de vergers, réduction des intrants...

Œuvrer ensemble

- Intervenir auprès de la SNCF pour restaurer les circulations de la grande faune au niveau des voies ferrées traversants des ENS

ex : clôtures laissant passer la grande faune ou aménagement des passages souterrains existants entre le parc et le marais de Fontenay-le-Vicomte...

- Mettre en place un partenariat avec RTE pour l'équipement des lignes électriques THT avec des dispositifs d'effarouchement au niveau des principaux couloirs empruntés par l'avi-faune

ex : marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte...

- Contractualiser avec le SDIS pour mettre en place une gestion différenciée sur les emprises des casernes des pompiers de l'Essonne

- Accompagner les communes pour mettre en place une gestion différenciée sur leurs accotements routiers, chemins ruraux et espaces verts

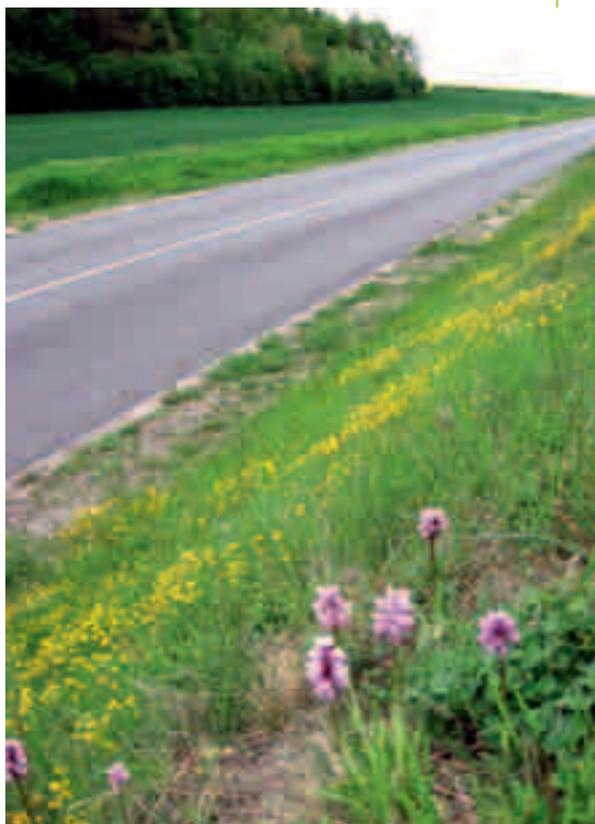
ex : conseils techniques, suivis floristiques, communication...

Sensibiliser

- Capitaliser les bonnes pratiques et éditer des fiches techniques

AMBITIONS

- ▶ **CRÉER AU MOINS 2 CRAPAUDUCS, 2 ÉCURODUCS, 2 PASSAGES À PETITE FAUNE ET 1 PASSE À POISSONS**
- ▶ **EQUIPER AU MOINS 50 BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX EN FAVEUR DE LA PETITE FAUNE**

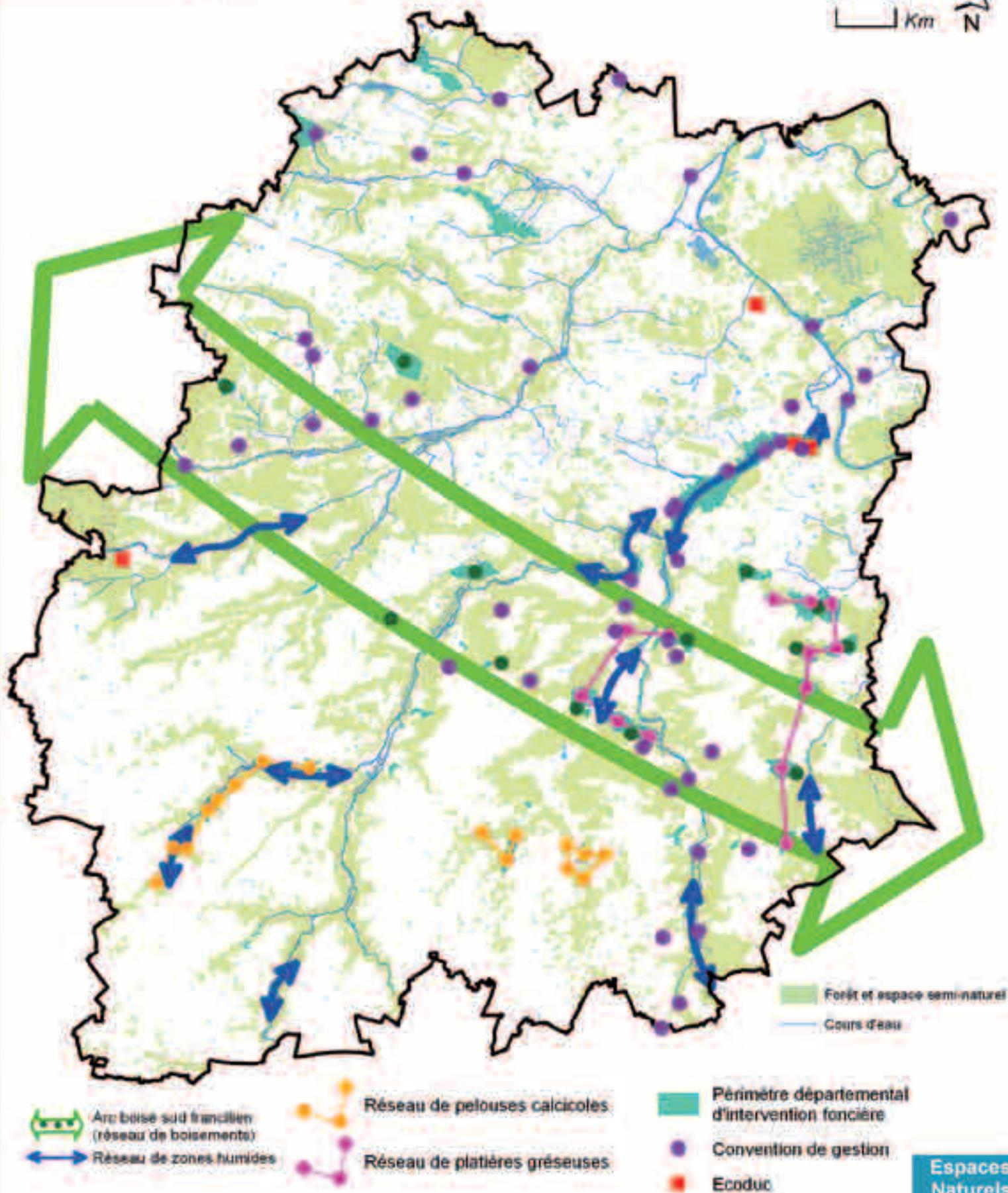


- *Partenaires : DRIEE, DDT, Région, AEV, intercommunalités, communes, associations, SEE, SNCF, RFF, RTE, Eau de Paris, CDT, SDIS, CG/DDEPL, CG/DCB, CG/DAD...*
- *Synergies : SRCE, SCAP, Schéma départemental des dépendances vertes, Schéma départemental immobilier, Schéma départemental des paysages...*

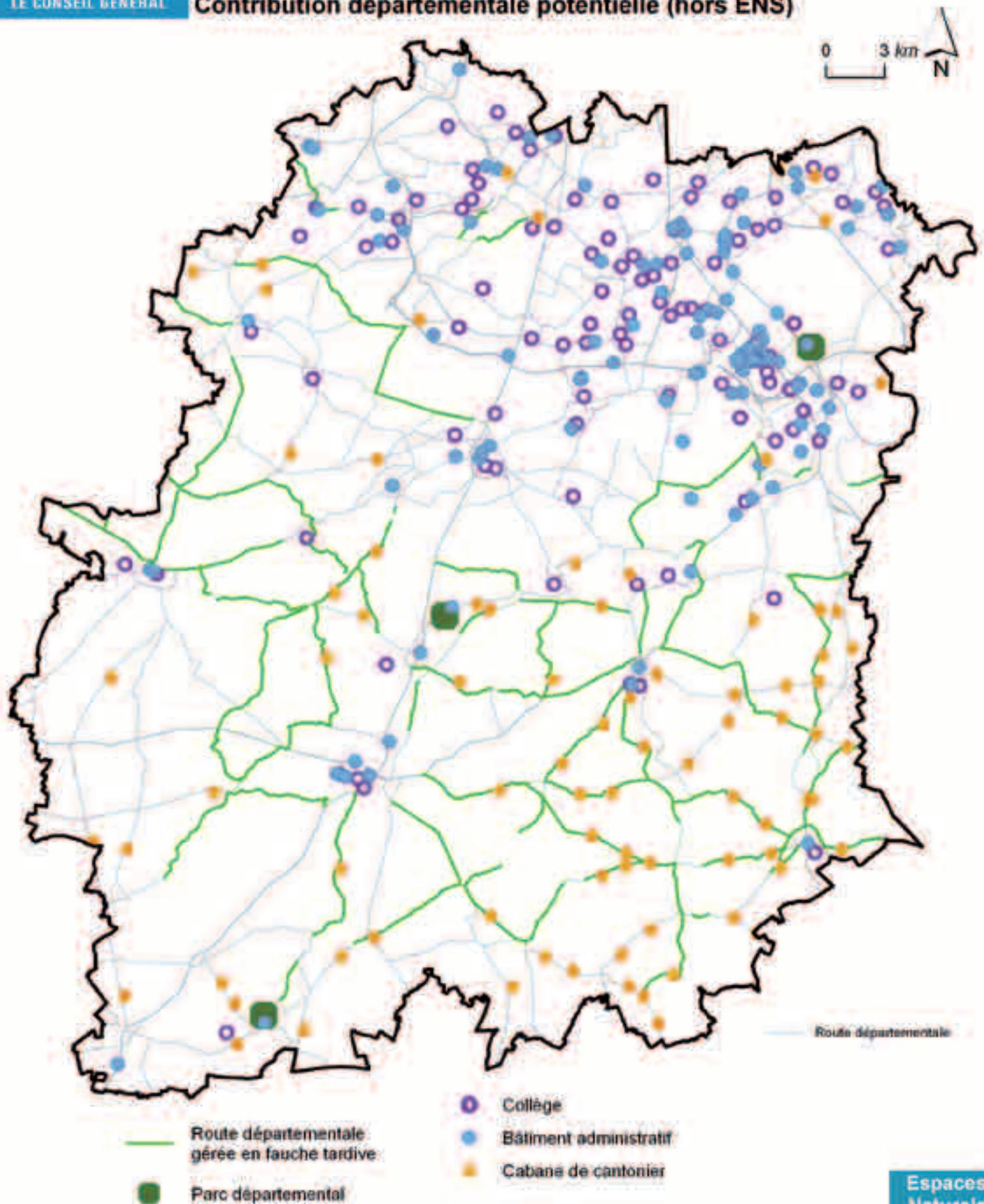


PROTECTION DES TRAMES VERTE ET BLEUE

Objectifs de contribution départementale au titre des ENS (en maîtrise d'ouvrage)



Contribution départementale potentielle (hors ENS)





MASSIF DE RAMBOUILLET

MASSIF DE FONTAINEBLEAU

Limite communale

- ★ Grand massif stratégique
- Lisière structurante
- ⇄ Arc boisé sud francilien

A.II.6 - Protéger les continuums boisés

Avec un taux de boisement moyen de 23 % (soit environ 42 000 hectares), l'Essonne se situe légèrement en dessous de la moyenne nationale (25 %) et européenne (32 %). La surface forestière y est cependant en expansion, mais la qualité écologique des massifs, l'équilibre des espèces et la fragilité des écosystèmes doivent être suivis avec attention. Au cours des siècles, la surexploitation a en effet appauvri ces écosystèmes dont il convient aujourd'hui de restaurer le degré de naturalité. Par ailleurs, de nombreux massifs publics (domaniaux, régionaux, départementaux, intercommunaux et communaux) existent (25 % des surfaces boisées) où la fréquentation peut se développer mais doit être maîtrisée.



ENJEUX :

- Préserver l'Arc boisé sud francilien
- Préserver les lisières structurantes, les horizons forestiers des plateaux et les crêtes boisées
- Conforter le patrimoine forestier départemental

Agir

- ➔ **Renforcer les périmètres ENS (recensement, zones de préemption...) au niveau de l'Arc boisé sud francilien, des grandes lisières structurantes et des crêtes boisées ***
- ➔ **Conforter les franges des massifs forestiers départementaux par des acquisitions foncières complémentaires pour des raisons écologiques, paysagères et d'accueil du public ***
ex : forêts départementales des Grands Avaux, de la Roche-Turpin...
- ➔ **Poursuivre la constitution de 3 nouveaux massifs forestiers départementaux ***
ex : massifs du Bûlou à Vayres-sur-Essonne, de la Butte Hébert à D'Huison-Longueville et du Bois Courtin à Villejust...
- ➔ **Ouvrir au public un nouveau massif forestier départemental ***
ex : Bois de la Coudraye à Champcueil...
- ➔ **Renforcer la gestion écologique dans les plans d'aménagement forestier sur les massifs départementaux tout en poursuivant la maîtrise des coûts de fonctionnement ***
ex : fauches tardives, simplification des pratiques sylvicoles, restauration de microhabitats forestiers (mares, clairières..., diversification des crêtes et des lisières)...
- ➔ **Constituer un réseau de peuplements forestiers anciens ***
ex : allongement des durées d'exploitation, noyaux de vieillissement, réseau de vieux arbres, maintien de chandelles et bois mort au sol, réserves intégrales...



- Diversifier les lisières des forêts départementales par une gestion adaptée permettant d'en varier la structure et les ambiances
- Protéger les massifs départementaux contre les dégradations liées à la fréquentation par le public
ex: installation d'équipements contre l'intrusion des véhicules motorisés, lutte contre les dépôts sauvages, canalisation du public, maîtrise de l'érosion des sols, opérations de surveillance conjointes avec l'ONF et les forces de police...

Euvrer ensemble

- **Soutenir financièrement la restauration de réseaux arborés dans les espaces agricoles en partenariat avec les communes, la Fédération interdépartementale de chasse et les associations locales ***
ex: replantation de haies vives, bosquets, arbres isolés...
- Inciter les communes forestières à renforcer la protection des massifs situés sur leur territoire
ex: Milly-la-Forêt, Maisse, Dourdan, Champcueil...
- Encourager les acquisitions foncières par les collectivités au niveau des grands axes boisés
ex: axe de biodiversité sud francilien, continuité boisée de la vallée de la Seine entre Sénart et Melun...
- Renouveler et réviser les partenariats sur les forêts publiques
ex: forêts domaniales et régionales...
- Établir des synergies entre la Faisanderie de Sénart et la Maison départementale de l'environnement autour d'actions pédagogiques visant à mieux faire connaître la forêt essonnienne
ex: événementiels, expositions...
- Contractualiser avec des propriétaires pour la gestion de l'ouverture au public de forêts privées
ex: Bois de Misery à Vayres-sur-Essonne, Bois de Tous-Vents au Val-Saint-Germain...
- **Mettre en place un périmètre expérimental de « remembrement forestier » pour résorber le mitage des paysages boisés ***
ex: Tertre blanc à Soisy-sur-Ecole
- Soutenir les projets de protection durable de la biodiversité en forêt privée
ex: inventaires naturalistes, maîtrise de la fréquentation publique, gestion différenciée ...
- Contribuer à la bourse foncière forestière portée par le PNR du Gâtinais français

Sensibiliser

- Renforcer la lisibilité du réseau des forêts départementales
ex: signalétique, charte graphique...
- Encourager les propriétaires publics et privés à mettre en place une gestion sylvicole prenant en compte la biodiversité
ex: journée technique...
- Favoriser les échanges et retours d'expériences entre les gestionnaires forestiers publics et privés
ex: relancer le « Comité de suivi écologique des forêts de l'Essonne » avec l'ONF...



AMBITIONS

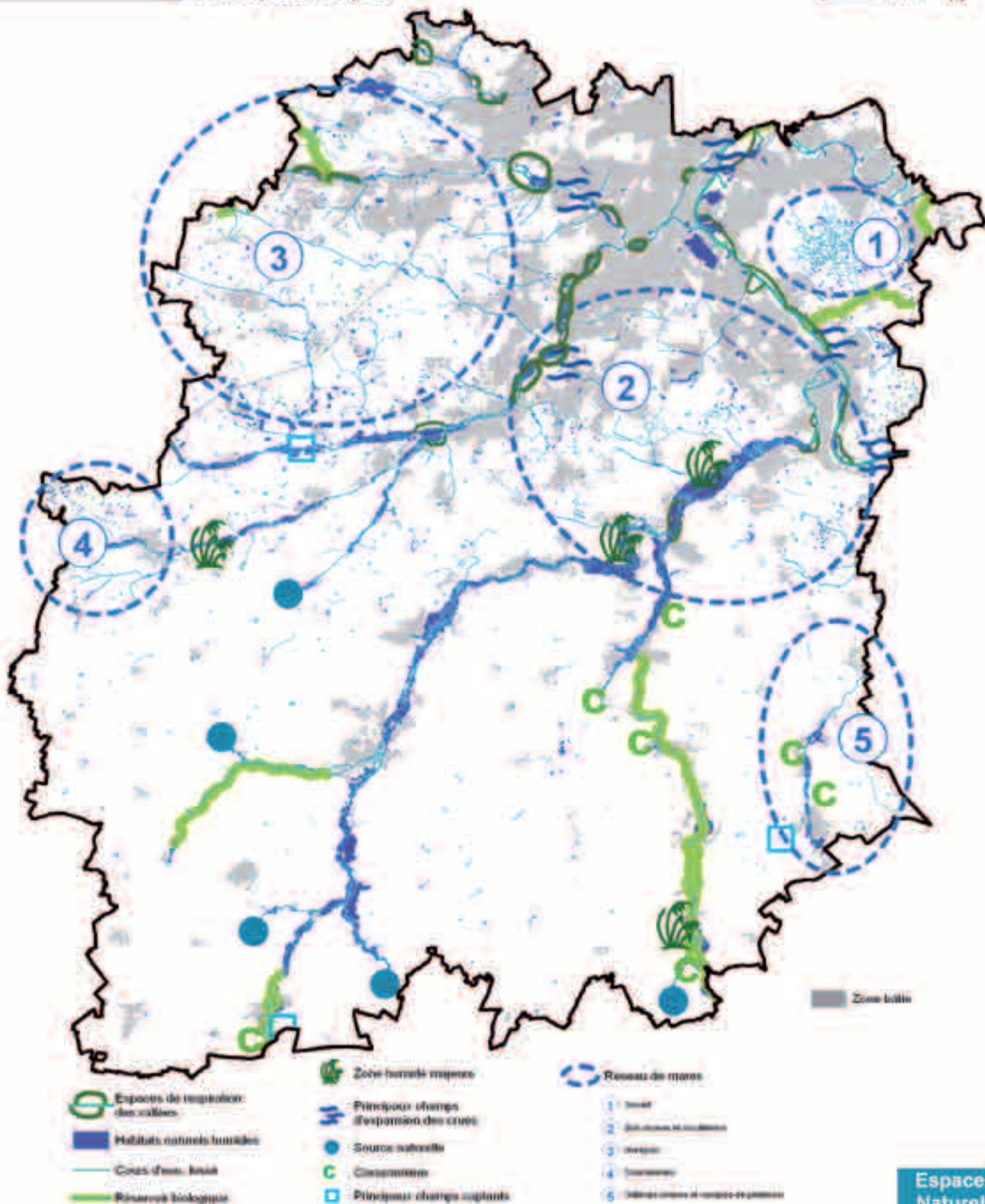
- ▶ ACQUÉRIR 50 HECTARES DE FORÊTS
- ▶ CONVENTIONNER 50 HECTARES DE FORÊTS
- ▶ AMÉNAGER UN NOUVEAU MASSIF FORESTIER



Les buttes boisées des Tertres noirs et blancs feront l'objet d'une protection spécifique

- *Partenaires : DRIEE, DDT, ONF, PNR, intercommunalités, communes, CRPF, Prosylva, propriétaires forestiers, CG/DAD...*
- *Synergies : SNB, SRCE, SCAP, Charte forestière de territoire du Gâtinais français, Schéma départemental des paysages, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Fête de Sénart...*





A.II.7 - Revaloriser la trame bleue

Selon l'article L. 371-1 du Code de l'environnement, la Trame bleue se compose du réseau des cours d'eau, canaux, zones humides et annexes hydrauliques présentant une valeur écologique. Avec 400 km de cours d'eau et 3000 hectares de marais, l'Essonne est un territoire très concerné par les réflexions sur la reconquête de la trame bleue. Les ouvrages hydrauliques y sont nombreux, perturbant fortement le fonctionnement naturel des rivières. Par ailleurs, des problèmes récurrents de qualité des eaux et d'artificialisation des berges limitent la valeur écologique des rivières. Par l'achat de zones humides et l'attribution de subventions aux collectivités, le Département contribue depuis de nombreuses années à la préservation du réseau hydrographique au travers de ses politiques de l'eau et des ENS. Les syndicats de rivière se sont également largement appropriés cette démarche en engageant des actions expérimentales et exemplaires (réouvertures de cours d'eau, restaurations de berges, effacements de seuils et ouvrages, abaissements de clapets, achat de zones humides connexes...). Le concept de trame bleue, qui doit être appréhendé en synergie avec la trame verte, nécessitera d'être approfondi par des études complémentaires, le Conseil général s'efforçant de contribuer à diffuser les connaissances dans ce domaine. Il poursuivra également la renaturation des berges et annexes hydrauliques sur ses propriétés situées en fond de vallée.

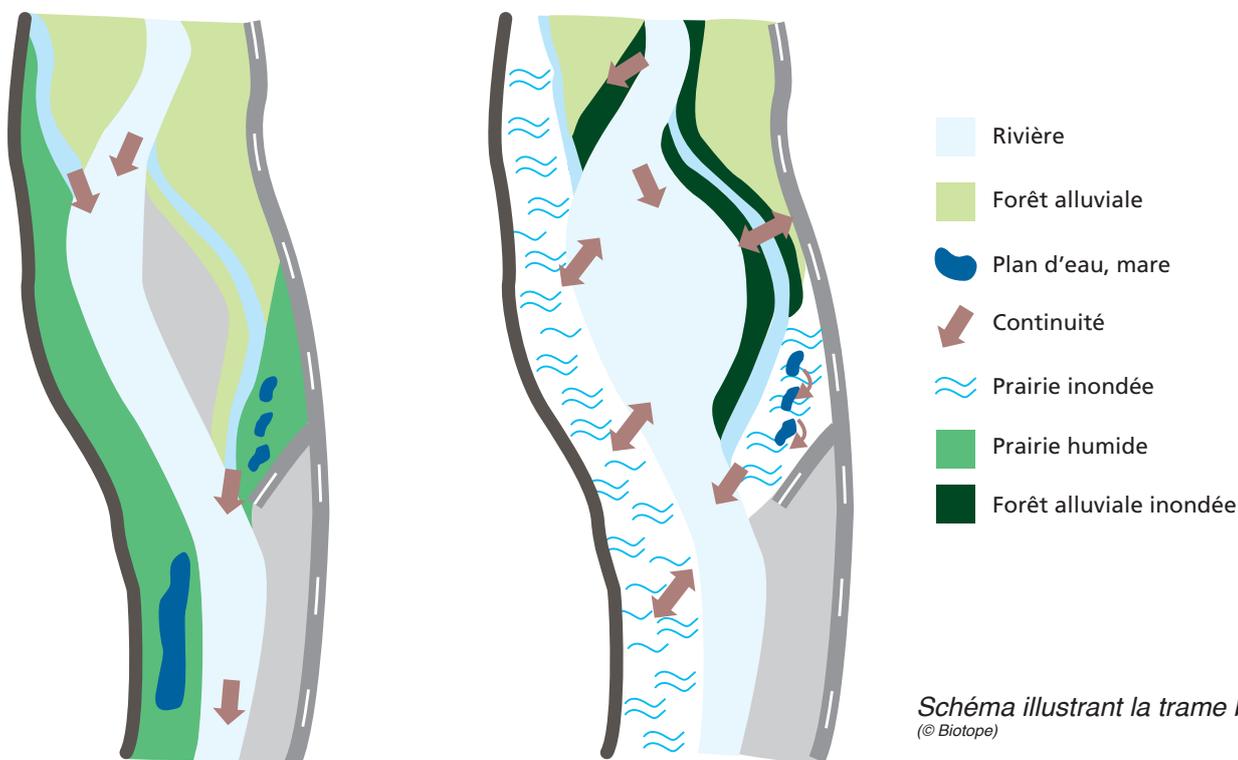


Schéma illustrant la trame bleue
 (© Biotope)



ENJEUX :

- Préserver la fonctionnalité des cours d'eau, de leurs annexes hydrauliques et des milieux humides associés
- Contribuer au rétablissement des continuités écologiques et hydrauliques, ainsi qu'au bon état des milieux aquatiques
- Reconquérir les zones humides et les faire reconnaître comme « infrastructures naturelles »
- Permettre la circulation des organismes aquatiques (poissons notamment)
- Renforcer la diversité paysagère et écologique des rivières, des zones humides, des plans d'eau et de leurs berges



Connaître

- ➔ **Réaliser ou soutenir des études sur les espèces « trame bleue » ***
ex: Campagnol amphibie, écrevisses autochtones...
- ➔ **Soutenir la cartographie des habitats naturels le long des vallées menée par le CBNBP ***
- ➔ Dresser et diffuser un Atlas des zones humides de l'Essonne

Agir

- ➔ **Préserver les principaux champs d'expansion des crues ***
ex: Seine, Orge aval, Yvette, Yerres, Bièvre...
- ➔ **Préserver les « espaces de respiration » au sein des vallées situées en contexte urbain ou périurbain : en lien avec les syndicats de rivières, des études seront menées identifiant les espaces**

ouverts relictuels (espaces verts, naturels, agricoles et de mobilité) à protéger pour des raisons hydrauliques, paysagères et écologiques. Établies à l'échelle communale et intercommunale à partir d'une analyse des documents d'urbanisme et de l'occupation des sols, ces études auront pour objectif de renforcer les périmètres ENS (recensement, zones de préemption) sur les fonds de vallées, les coteaux, les bordures de plateaux et les affluents secondaires *

ex: Seine, Orge aval, Yvette, Yerres, Bièvre...

→ Renforcer la délégation du droit de préemption ENS en faveur des syndicats de rivière *

ex: vallée de l'Orge...

→ Préserver la ressource en eau en intégrant les principaux champs captants dans les périmètres ENS et en instaurant un dispositif d'aides financières pour l'acquisition de terrains au sein des périmètres de protection des captages (PPI, PPR, PPE, bassins d'alimentation...) sous réserve d'objectifs combinés de protection des nappes souterraines, des habitats et paysages naturels, et d'ouverture au public *

ex: Milly-la-Forêt, Saint-Maurice-Montcouronne, Méréville...

→ Préserver toutes les sources naturelles du département et leurs abords par la mise en place de périmètres ENS (zone de préemption, acquisition ou convention) *

ex: Velvette, Louette, Renarde, Eclimont, Murette...

→ Acquérir les principaux étangs du département *

ex: étangs Baleine et Brûle-Doux, étangs de Châlou-Moulineux...

→ Développer des espaces diversifiés et accessibles au bord de l'eau et les connecter aux espaces publics

→ Mettre en valeur les anciennes gravières du val de Seine *

ex: Saintry, Morsang-sur-Seine, Vigneux-sur-Seine...

→ Acquérir le vallon de Misery pour y créer une zone naturelle d'auto-épuration en amont du Marais de Misery

→ Restaurer des réseaux locaux de mares, mouillères et vasques

ex: Basse vallée de l'Essonne, Brie, Hurepoix, vallée de l'École...

→ Restaurer des annexes hydrauliques sur les ENS départementaux

ex: berges en pente douce, méandres, bras morts, frayères...

→ Installer des équipements rétablissant la circulation de certaines espèces aquatiques

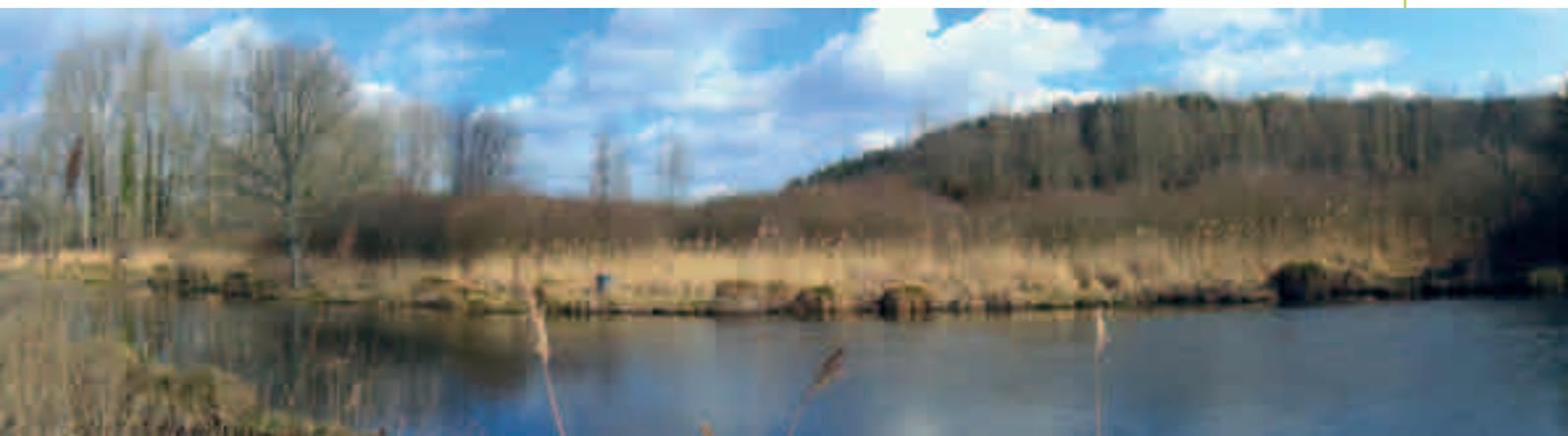
ex: crapauducs, passes à poissons, banquettes en berge sous voirie...

→ Restaurer les circulations hydrauliques sur les ENS départementaux

ex: démolition d'ouvrages secondaires, enlèvement d'obstacles et curages en basse vallée de l'Essonne...



Seuls grands plans d'eau dans le secteur de la Beauce, les étangs de Chalou-Moulineux doivent être préservés



- ➔ Renaturer les berges dégradées des cours d'eau sur les ENS départementaux
ex: retrait de palplanches, cabanons, pontons...
- ➔ Déconfiner et restaurer l'alimentation hydraulique du Marais d'Itteville
- ➔ Valoriser la qualité paysagère et architecturale des aménagements hydrauliques anciens
Ex: moulins, vannages...

Œuvrer ensemble

- ➔ **Instaurer un dispositif financier pour soutenir les acquisitions foncières visant à la préservation de la ressource en eau et à la restauration des « espaces de liberté » des cours d'eau ***
- ➔ Étudier la possibilité de soutenir les éventuelles actions de la Fédération de pêche et des AAPPMA visant à restaurer ou étudier les milieux aquatiques et ripicoles

Sensibiliser

- ➔ Proposer des animations, conférences et stages sur le thème de la trame bleue
- ➔ Valoriser l'identité hydrographique de l'Essonne et son patrimoine culturel hydraulique en éditant des ouvrages et des expositions pédagogiques sur ce thème



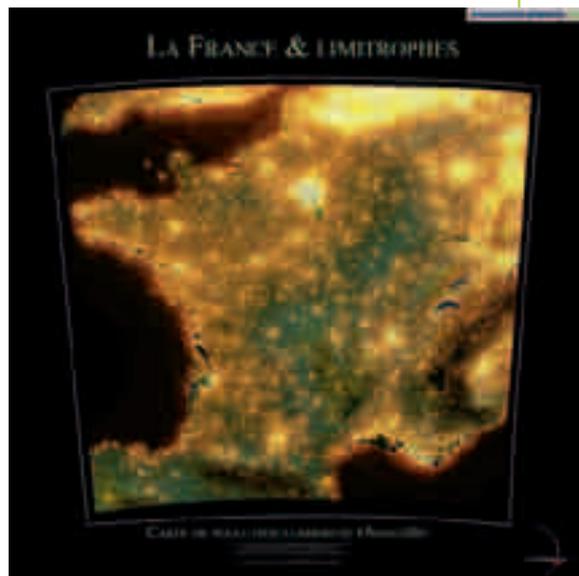
AMBITIONS

- ▶ **PROTÉGER TOUTES LES SOURCES NATURELLES DU DÉPARTEMENT**
- ▶ **RESTAURER OU CRÉER 3 MARES PAR AN**
- ▶ **RESTAURER 5 FRAYÈRES**
- ▶ **RENATURER 5 KM DE BERGES DE COURS D'EAU**

- *Partenaires : MNHN, AESN, DRIEE, DDT, ONEMA, Région, syndicats de rivière, intercommunalités, communes, FDPPMA, AAPPMA, associations de protection de la nature, CG/DAD...*
- *Synergies : SNB, SRCE, SCAP, SAGE, SDAGE, SDRIF, SCOT, PLU, PPRI, PAPI, Contrats de bassin, SDVP, PDPG, Politique départementale de l'eau, Schéma départemental des paysages...*

A.II.8 - Identifier et préserver la trame noire

Aussi appelée « trame nuit », la trame noire est complémentaire des trames vertes et bleues. Elle se compose d'espaces où les effets fragmentant de la pollution lumineuse sont absents ou du moins atténués. Elle vise à la préservation du ciel nocturne et doit permettre à certaines espèces animales de se déplacer et se nourrir la nuit sans lumière. De 1991 à 2005, le nombre de points lumineux en France a augmenté de 48 %. Cette pollution lumineuse peut être la cause d'une mortalité élevée chez les passereaux, de destruction de différentes familles d'insectes et de perturbation du comportement chez les rapaces nocturnes. La trame noire comprend également un réseau de gîtes et cavités servant d'abris à différents moments du cycle de reproduction de certaines espèces, comme les rapaces nocturnes ou les chiroptères. Dans ce cadre, le Département a d'ores et déjà mené différentes actions (acquisition de la champignonnière d'Etampes, suivi hivernal des caves de Sermaise et de Méréville, aménagement d'édicules, pose de gîtes, animations pédagogiques...) qu'il convient de conforter pour aboutir à un réseau à l'échelle départementale.



ENJEUX :

- Préserver le ciel nocturne
- Préserver des zones de vie pour la faune nocturne
- Constituer un réseau de gîtes et cavités

Connaître

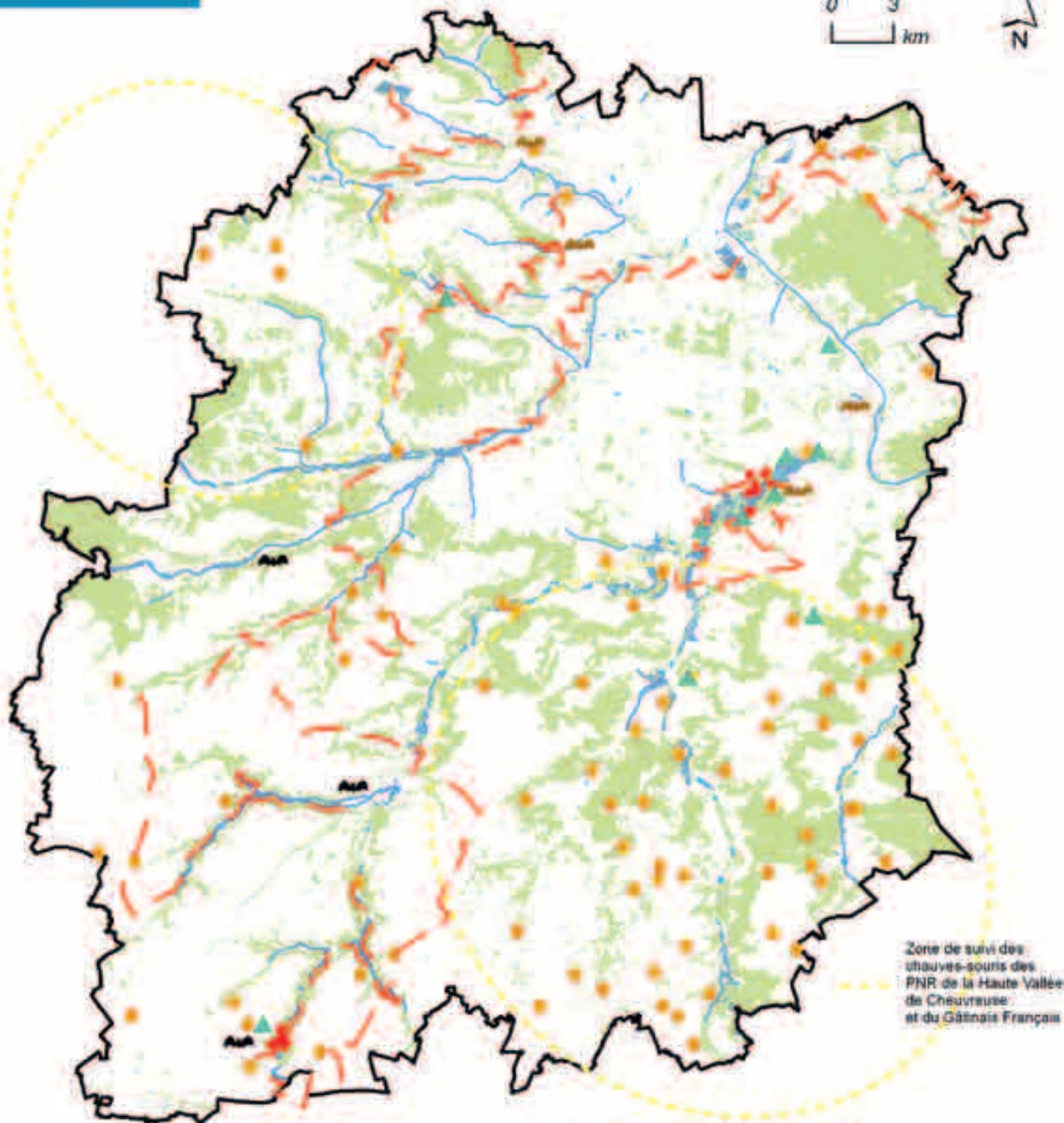
- ➔ Poursuivre le suivi hivernal des principales cavités à chiroptères
 - ex: champignonnière d'Etampes, caves de Sermaise, château de Méréville...
- ➔ Pérenniser le suivi temporel des chiroptères
 - ex: écoutes pluriannuelles sur 12 parcours fixes répartis sur le territoire départemental...
- ➔ **Lancer un inventaire participatif des colonies de chiroptères dans les bâtiments publics et privés ***
- ➔ Mettre en place un suivi continu des chiroptères
 - ex: installation d'un dispositif d'acquisition permanente de données en basse vallée de l'Essonne...



Agir

- ➔ **Allonger la durée d'exploitation des peuplements forestiers et maintenir des chandelles d'arbres morts dans les massifs départementaux pour favoriser les cavités dans les vieux arbres ***
- ➔ Créer des îlots de vieillissement au sein de plusieurs ENS départementaux
 - ex: « réserves forestières intégrales », séries dirigées...
- ➔ Recréer ou entretenir des saules têtards
- ➔ **Aménager de nouveaux gîtes sur des ENS ou parcs départementaux ***
 - ex: glacière du parc de Bellejame, fabriques du parc de Méréville, fours à chaux du Domaine de Montauger...





Zone de suivi des chauves-souris des PNR de la Haute Vallée de Chevreuse et du Gâtinais Français

Aménagements

-  Site départemental
-  Site communal ou privé à conventionner
-  Cabanes de cantonniers
-  Edicule départemental aménagé ou à aménager

Suivi temporel des chauves-souris :

-  Tronçons routiers de suivi des chauves-souris
-  Tronçons pédestres de suivi des chauves-souris



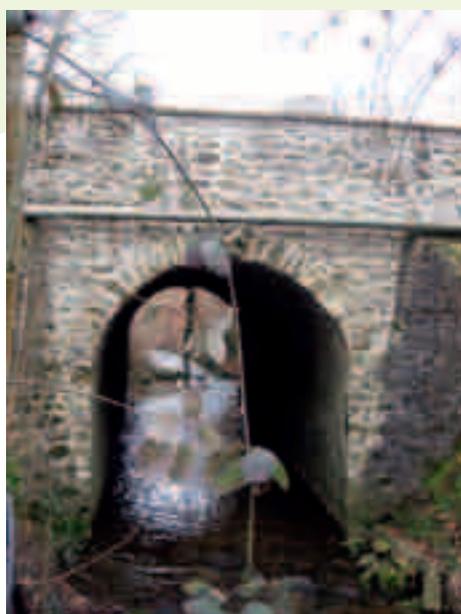
Caves (Sermaise)



Batterie de la Pointe (Palaiseau)



Champignonnière (Étampes)



Pont équipé de gîtes sous la RD 448 (Étiolles)



Caves (Méréville)

- **Conventionner la protection de gîtes à chiroptères avec des propriétaires publics ou privés ***
ex: batterie de la Pointe à Palaiseau, aqueducs de Mennecey, galerie Darblay à Corbeil-Essonnes, glacière du Parc des dames à Ballainvilliers...
- **Aménager des nichoirs à Chouette effraie dans les combles de bâtiments départementaux**
ex: Domaine de Montauger, Maison des marais...
- **Equiper en gîtes à chiroptères différentes infrastructures du Conseil général et du SDIS ***
ex: bâtiments administratifs, « cabanes de cantonniers », ponts des routes départementales, casernes de pompiers...
- **Élaborer des documents techniques pour la prise en compte de la petite faune cavernicole lors de la construction ou la réhabilitation des bâtiments départementaux**
- **Développer une action pilote avec la commune d'Etampes aux abords du site Natura 2000 de la Champignonnière Saint-Martin ***
ex: installation de gîtes dans les bâtiments communaux, actions de sensibilisation en direction des habitants et des scolaires, recensements des gîtes secondaires...

Œuvrer ensemble

- Proposer l'intégration de la préservation de la petite faune dans le cadre des aides financières départementales pour la restauration du patrimoine bâti des collectivités
ex: lavoirs, églises...
- Proposer aux collectivités et particuliers de labelliser leur bâtiment ou terrain comme « Refuge pour les chauves-souris »
ex: charte d'engagement volontaire à remplir en ligne...

Sensibiliser

- **Signer et promouvoir localement la charte « Sauvons la nuit » pour la préservation de l'environnement nocturne ***
- Relayer localement les opérations nationales « La nuit de la chouette », « La nuit des chauves-souris » et « Le jour de la nuit »
- Poursuivre l'organisation de manifestations évoquant la faune cavernicole (animations, expositions, conférences, stages...)
- Dissuader les collectivités d'éclairer les ENS et leurs abords au travers de conseils techniques et des critères d'attribution de subventions

AMBITIONS

- ▶ **INSTALLER 100 GÎTES À CHIROPÈRES**
- ▶ **AMÉNAGER 5 CAVITÉS ET ÉDICULES POUR L'HIBERNATION DES CHIROPÈRES**

(pour le détail des actions prévues en faveur des chiroptères, voir le document « Plans départementaux d'actions pour la conservation de la faune sauvage et des habitats naturels »)

- *Partenaires : DRIEE, DDT, MNHN, SDIS, intercommunalités, communes, associations, naturalistes, citoyens, CG/DDEPL, CG/DCB, CG/DIRCULT*
- *Lien avec d'autres démarches : SNB, SRCE, SCAP, plans d'actions national et régional « chiroptères », Natura 2000*



La Chouette effraie niche







Pérenniser et valoriser
les écopaysages

***Les paysages naturels,
facteurs de qualité de vie***



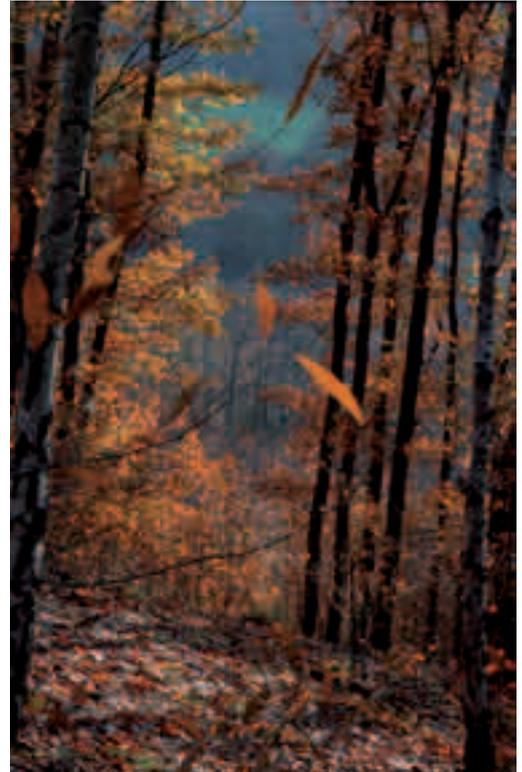
Limite communale

Paysages référents :

- | | |
|---|---|
|  Paysage d'étangs |  Paysage de côtes littorales |
|  Paysage d'altitude |  Paysage de grand massif boisé |
|  Paysage d'espaces périurbains |  Paysage de grande culture en bord de vallée |
|  Paysage de haute teneur |  Paysage de marais et vasières |
|  Paysage de côtes boisées |  Paysage de vallées sèches |
| |  Paysage de vallée humide et boisée |

A.III.1 - Préserver les paysages d'exception

Notion sensible et parfois insaisissable, le paysage est pourtant essentiel à notre vie quotidienne, à notre développement économique et à notre épanouissement social. Qu'il soit urbain ou rural, il traduit la façon dont une population s'est appropriée et a modelé le cadre géographique de son territoire au cours des millénaires. Déclaré patrimoine commun de la nation par la loi du 2 février 1995 qui impose aux collectivités locales d'en être garantes, le paysage essonnien a pourtant subi de graves atteintes qui l'ont banalisé et le rendent chaque jour de moins en moins « vivable ». Les paysages naturels sont pourtant la première destination touristique de l'Essonne, loin devant les châteaux, les musées et les autres lieux de loisirs. La loi du 18 juillet 1985 prévoit que les départements puissent intervenir dans le cadre de leur politique des ENS pour « ... préserver la qualité des sites, des paysages... ». Cette action paysagère doit évidemment être conduite en complémentarité avec celles à mener en faveur de la biodiversité et des trames vertes et bleues. Le Département engagera en priorité un travail partenarial avec les acteurs concernés (État, CAUE, collectivités...) visant à préserver les paysages d'exception qui fondent l'identité de son territoire et de sa population.



ENJEUX :

- Sauvegarder la typicité des paysages remarquables
- Contribuer à la qualité du cadre de vie et au développement écotouristique du territoire

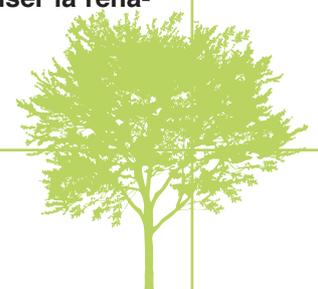
Connaître

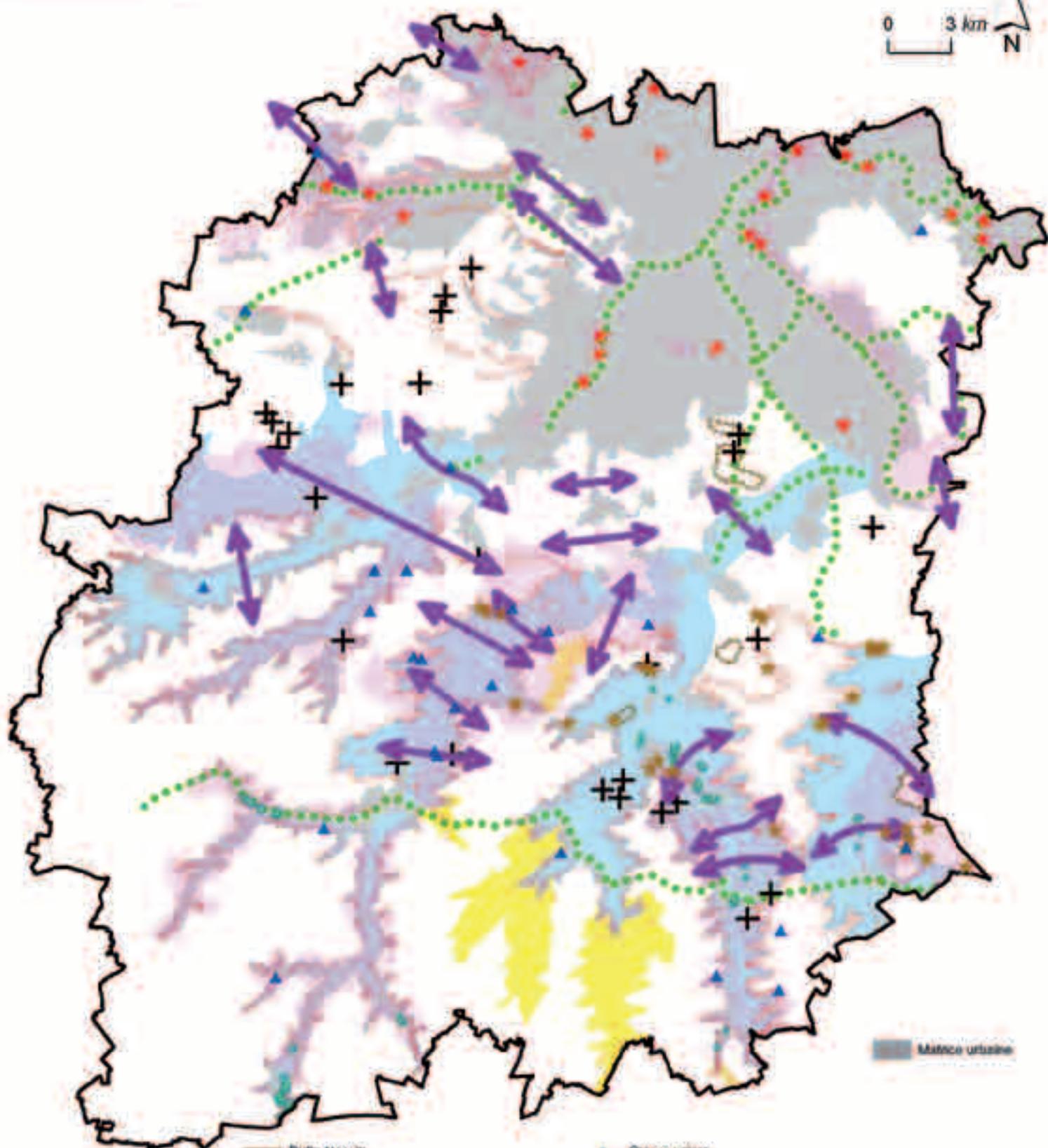
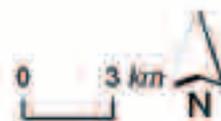
- ➔ Soutenir des projets de recherche sur les paysages locaux et leur évolution

ex: thèses universitaires...

Agir

- ➔ **Préserver les reliefs majeurs par le renforcement des périmètres ENS (recensement, zones de préemption, périmètres départementaux d'intervention foncière) ***
ex: cuesta Brie-Gâtinais, buttes témoins, Cirque naturel de l'Essonne, boucles de la Seine, Cirque naturel d'Étréchy...
- ➔ **Préserver les paysages pittoresques par le renforcement des périmètres ENS (recensement, zones de préemption, périmètres départementaux d'intervention foncière) ***
ex: vallées sèches et coteaux du Gâtinais, « verrou » de la Ferté-Alais/Cerny, vallée de la Renarde...
- ➔ **Définir et mettre en œuvre des « Plans paysages » comprenant des actions d'amélioration du cadre de vie à mener sur des entités paysagères remarquables et d'intérêt écotouristique (« Grands sites de l'Essonne »): sur la base de diagnostics partagés, il s'agira de conduire des opérations concrètes de reconquête paysagère avec les partenaires locaux, par exemple par le biais de cofinancements ou dans le cadre de chantiers d'insertion ***
ex: Val de Seine, clairière de Milly-la-Forêt, basse vallée de l'Essonne...
- ➔ **Reconstituer les limites historiques du Domaine départemental de Montauger et finaliser la réhabilitation de ses bâtiments et de son parc ***
ex: acquisition de l'ancienne ferme à Villabé...





- Butte témoin
- Crête boisée marquée
- Vallée sèche de Gâtines
- Paysage de vallée
- Ancienne carrières, patrimoine archéologique
- Châss rocheux
- Cressonniers
- Site au titre de la loi 1930
- Milieu remarquable lié à la matrice urbaine
- Enjeu de coupure d'urbanisation
- Couloirs et voies vertes majeures
- Carrière

Matrice urbaine

**Espaces
Naturels
Sensibles**
Conservation
d'inventaire

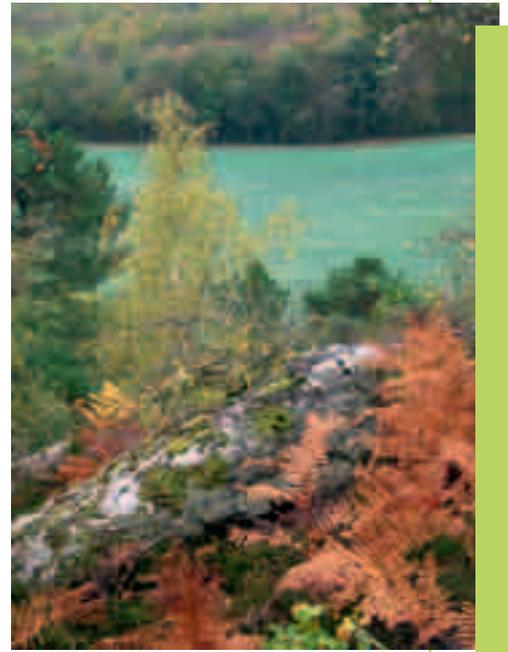
Œuvrer ensemble

- Soutenir financièrement la réalisation de chartes et diagnostics des paysages naturels

Sensibiliser

- Renforcer le « porter-à-connaissance » en direction des communes et intercommunalités
- Éditer des supports de communication sur les paysages en s'appuyant sur le Schéma départemental des paysages (2009) et le Diagnostic de territoire (2010)

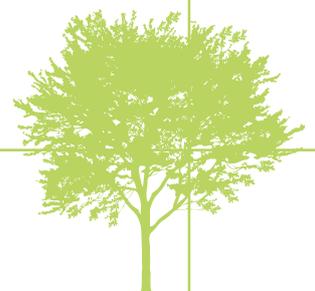
ex: atlas, exposition...

**AMBITION**

- ▶ **CLASSER EN ENS TOUS LES PRINCIPAUX RELIEFS DE L'ESSONNE**



- *Partenaires : DRIEE, DDT, intercommunalités, communes, PNR, CAUE, CDT, associations, Ecole nationale du paysage de Versailles, universités, artistes, CG/DAD...*
- *Synergies : Schéma départemental des paysages, SDRIF, Essonne 2020, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Plans paysages locaux, PLU, SCOT, Guide urbanisme et développement durable...*



A.III.2 - Reconquérir les sites dégradés

Au fil des années et au gré des décisions publiques ou privées, les paysages naturels locaux ont souvent été défigurés. L'Essonne présente aujourd'hui un visage très contrasté où cohabitent des lieux préservés et des étendues en déshérence. Face aux surfaces importantes d'espaces agricoles et naturels qui sont dégradés ou disparaissent chaque année, les attentes des citoyens sont grandes en matière de protection du cadre de vie. Anciennes friches industrielles, carrières, berges artificialisées ou lisières « mitées », les lieux à reconquérir sont innombrables. Cette situation nécessite une mobilisation de tous les acteurs concernés autour de projets concrets de paysages. Ces actions de reconquête doivent donc être résolument maintenues dans le cadre de montages multipartenariaux fédérant les forces vives locales.



ENJEUX :

- Sensibiliser à la nécessité de rétablir les fonctions écosystémiques des paysages
- Poursuivre une action volontariste de reconquête paysagère
- Contribuer à améliorer la qualité du cadre de vie des Essonnais

Connaître

→ Réaliser un état des lieux du mitage paysager en Essonne *

ex: atlas et typologie des franges périurbaines et des zones de cabanisation...

Agir

→ Renforcer les zones de préemption ENS au niveau des principaux secteurs de mitage paysager *

ex: moyenne vallée de l'Essonne, coteaux de la vallée de l'École, vallée de l'Orge...

→ Continuer à conduire des actions de résorption des dépôts sauvages et décharges *

→ Restaurer des paysages ouverts en fonds de vallées *

ex: abattage de peupleraies, dégagement de panoramas et perspectives, réouverture de prairies...

→ Solutionner les problèmes d'implantation de populations roms sur les propriétés naturelles départementales

→ Mener des travaux de réhabilitation paysagère à l'occasion de l'aménagement de nouveaux itinéraires de randonnée

ex: menus travaux paysagers en accompagnement de la création de nouveaux tracés de randonnée pédestre...

→ Conduire des actions symboliques en partenariat avec les collectivités

ex: suppression d'enseignes publicitaires, chantiers de bénévoles...

→ Supprimer les poubelles sur l'ensemble des sites départementaux après une campagne d'information et de sensibilisation auprès des usagers

→ Requalifier les paysages routiers et les franges urbaines au droit des ENS départementaux *

ex: RD 17 à Vert-le-Petit, RN 448 à Etiolles, RD 153 à Lisses...



- Engager une campagne de sensibilisation sur la problématique des déchets en bord des routes départementales

Œuvrer ensemble

- **Instaurer un dispositif d'aides aux communes pour la résorption des dépôts sauvages dans le cadre des crédits ENS ***
- Éditer des brochures pratiques à l'attention des élus locaux, des associations et des particuliers
 - ex: lutte contre la publicité, les dépôts sauvages et le mitage...
- Soutenir l'édition d'un livre blanc des paysages en Essonne
 - ex: état des lieux, recensement des problématiques et des points noirs...

AMBITION

- ▶ **DÉMOLITION DE 5 BÂTIMENTS**
- ▶ **RÉSORPTION DE 50 CABANONS**



- *Partenaires : communes, intercommunalités, CAUE, Ecole nationale du paysage de Versailles, CG/DDEPL, CG/DENV-SCDV, CG/DAD...*
- *Synergies : SDRIF, Schéma départemental des paysages, Plan départemental de prévention des déchets...*



A.III.3 - Reconnaître la valeur des paysages naturels

Berges de rivières ombragées, majestueuses voûtes forestières, panoramas époustouflants s'ouvrant au sommet de chaos rocheux, ambiances méditerranéennes sur les coteaux calcaires du Gâtinais, et lieux champêtres aux portes des espaces urbains... voilà la diversité pleine de contrastes des paysages essonniers ! Pourtant rares sont ceux qui profitent de ces lieux qui restent méconnus de la population locale. L'action du Département visera à favoriser la réappropriation des paysages naturels par les habitants et le développement d'une « culture des paysages », qui peut être source d'identité et de mobilisation.



ENJEUX :

- Développer une culture des paysages
- Faire reconnaître les valeurs et les atouts des paysages ainsi que les menaces qui pèsent sur eux
- Intégrer la dimension paysagère dans une démarche de développement écotouristique

Connaître

- ➔ Poursuivre les campagnes d'inventaire iconographique et de suivi photographique des paysages
ex: photographies, clichés aériens, dessins, aquarelles...
- ➔ Réaliser des études sur l'évolution historique des paysages agronaturels
ex: Buttes du Hurepoix, Haute vallée de l'Essonne...

Agir

- ➔ Continuer l'aménagement de points de vue paysagers *
ex: tables d'orientation, belvédères, signalétiques et chemins d'accès aux panoramas et cours d'eau...
- ➔ Rechercher une labellisation de paysages emblématiques

Sensibiliser

- ➔ Éditer ou soutenir des ouvrages sur les paysages de l'Essonne *
ex: atlas de cartes anciennes, aquarelles, cartes postales anciennes, photographies autrefois/aujourd'hui, toponymie et paysage, histoire des Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine...



- ➔ **Élaborer un document de communication à partir des schémas des paysages et des ENS ***
- ➔ Constituer un thésaurus en ligne sur l'iconographie des paysages naturels essonniers
- ➔ Proposer des animations thématiques au grand public sur ce thème
 - ex: rallyes « paysages », courses d'orientation, lectures de paysages, ateliers de dessin et de photographie, « pique-niques surprises » dans des sites remarquables, concours photographique...
- ➔ Renforcer la programmation d'expositions sur ce thème au Domaine de Montauger
 - ex: expositions de land art, photographies, aquarelles, cartes postales anciennes...

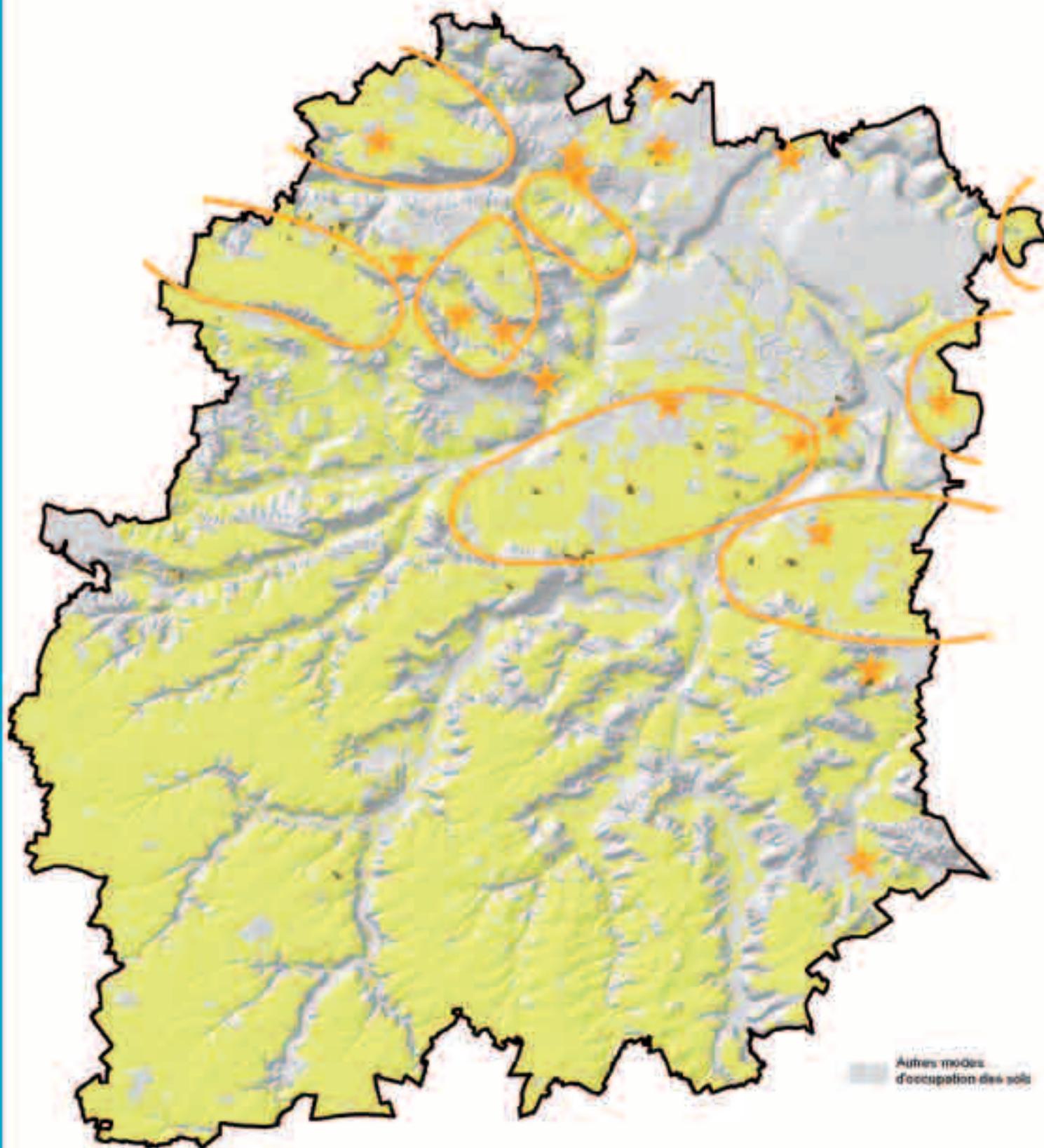
AMBITION

- ▶ **EQUIPEMENT DE 5 PANORAMAS**
- ▶ **ÉDITER 2 OUVRAGES SUR LES PAYSAGES ESSONNIENS**



- *Partenaires : PNR, communes, intercommunalités, CAUE, CDT, associations, Maison départementale de l'habitat, CG/DAD, CG/DIRCULT, Archives départementales, musée de la photographie...*
- *Synergies : Schéma départemental des paysages, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne, Politique départementale de la culture...*





-  Entité agricole périurbaine
-  Autre site agricole périurbain à enjeux
-  Espaces agricoles
-  Principaux vergers

Autres modes
d'occupation des sols

A.III.4 - Agir pour la trame jaune

Bien que leur qualité écologique et paysagère soit très variable, les espaces agricoles constituent l'armature fondamentale des paysages locaux. Ils couvrent plus de 93 000 hectares en Essonne, sous la forme de vastes openfields sur les plateaux limoneux du Sud, et de plaines enclavées au Nord qui témoignent de l'ancienne ceinture maraîchère de Paris. La politique départementale des ENS sera mobilisée pour contribuer à la préservation de ces espaces agricoles, dans la limite des dispositions de la loi du 18 juillet 1985. L'action du Conseil général sera principalement informative et incitative, en contribuant à faire connaître et reconnaître la valeur de ces espaces qui ne doivent plus être considérés simplement comme des espaces « vides » à bâtir ou traverser.



ENJEUX :

- Préserver l'intégrité et la diversité des paysages agronaturels
- Contribuer au maintien de l'agriculture, notamment en zone périurbaine
- Promouvoir une agriculture durable
- Valoriser le travail d'entretien des paysages réalisé par les agriculteurs

Connaître

- ➔ Inventorier le foncier public au sein des espaces agricoles
- ➔ Inventorier et suivre la faune et la flore des espaces agricoles
 - ex: plantes messicoles, oiseaux des plaines agricoles, éléments fixes des paysages ruraux...

Agir

- ➔ Développer les partenariats avec des exploitants pratiquant une agriculture durable par la mise à disposition conventionnée de terrains agricoles acquis par le Conseil général *
- ex: Val de Seine, Cirque naturel de l'Essonne, Buttes du Hurepoix...
- ➔ Favoriser l'implantation de circuits courts et l'installation d'agriculteurs bio sur des terrains publics ENS *
- ➔ Créer un circuit d'interprétation agricole *
- ➔ Restaurer des cultures traditionnelles sur les ENS départementaux
 - ex: Sainfoin...
- ➔ Initier, si nécessaire, une réflexion sur la mise en place de Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PPEANP) : cet outil, issu des disposi-



tions de la Loi relative au développement des territoires ruraux (DTR) du 23 février 2005 se décline dans les articles L.143 et suivants du Code de l'urbanisme. D'une mise en place assez lourde (nécessitant une enquête publique et un décret en Conseil d'État), il pourrait être proposé par délégation aux acteurs locaux par le Conseil général pour des situations dans lesquelles ce dispositif apporterait une réelle plus-value par rapport aux autres moyens d'intervention existants (AEV, SAFER, documents d'urbanisme, ENS...) et avec lesquels il devrait nécessairement s'articuler. Un cadre de partenariat contractualisé serait alors défini au cas par cas. Ce dispositif viserait à contenir les fronts urbains, renforcer la lisibilité des franges entre la ville et la campagne, limiter la déprise au niveau d'espaces agricoles fragilisés et éviter la désertification des territoires de transition. Quoiqu'il en soit, la définition de ces périmètres devrait s'établir sur la base d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité préalables.

ex: plaines agricoles du Hurepoix

Euvrer ensemble

→ **Mettre en place un dispositif de financement pour restaurer les trames herbacées et arborées au sein des espaces agricoles ***

ex: replantation de haies, jachères fleuries, arbres isolées, bandes enherbées favorables à la faune des plaines agricoles (Alouette des champs, Oedicnème criard, Caille des blés, Perdrix grise, etc.)...

Sensibiliser

→ Proposer au grand public des visites d'exploitations agricoles exemplaires

→ Développer des expositions thématiques sur les espaces agricoles essonniens

ex: faune, flore et paysages des plaines agricoles...

→ Créer un circuit de découverte du patrimoine agricole en vélo



- *Partenariats : Chambre d'agriculture, SAFER, Région, AEV, Natureparif, PNR, exploitants, associations, CAUE, CDT, Produits du terroir, OTSI, ONCFS, CG/DAD...*
- *Synergies avec d'autres politiques : Politique agricole départementale, Schéma départemental des paysages, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, SRCE, Inventaire des éléments fixes du paysage, programmes Agrifaune...*



A.III.5 - Protéger les arbres remarquables

Le patrimoine arboré de l'Essonne est riche de surprises : chênes centenaires dans les anciennes forêts royales (Sénart, Dourdan, Trois Pignons...), châtaigniers greffés, vieux poiriers, perspectives arborées liées aux grands domaines historiques, alignements routiers... Cependant aucun inventaire détaillé, ni aucune forme de mise en valeur n'existent actuellement de ce patrimoine qui mérite d'être mieux protégé et connu.

ENJEUX :

- Connaître et faire découvrir le patrimoine arboré remarquable de l'Essonne
- Inciter à protéger les arbres remarquables

Connaître

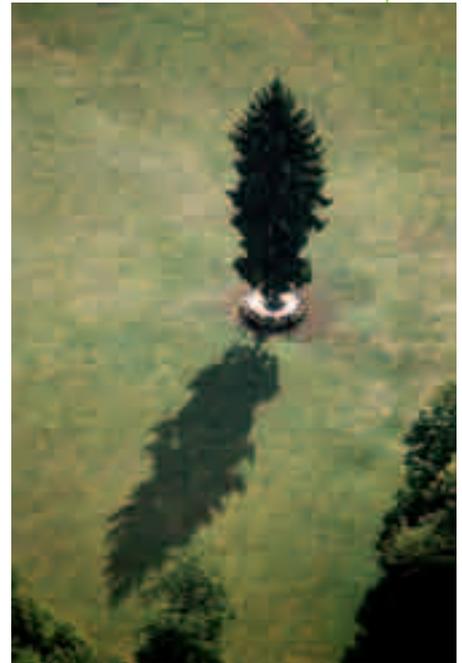
- Conduire un inventaire participatif des arbres remarquables associant les collectivités, les associations et la population *
- Constituer une base de données et une cartographie sur ce thème

Agir

- Intégrer les éléments arborés les plus remarquables dans les périmètres ENS (recensement, zones de préemption...)
- Restaurer des alignements et perspectives remarquables
ex: allée de séquoias du marais de Fontenay, bois de Misery à Vayres-sur-Essonne...

Œuvrer ensemble

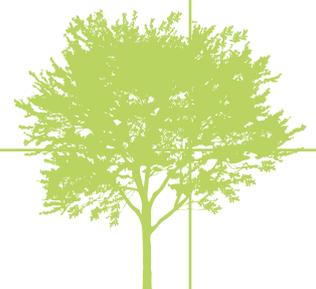
- Mettre en place des moyens financiers en direction des collectivités pour la protection des arbres remarquables *
ex: aides à l'acquisition, à des opérations initiales de restauration, de traitements curatifs, d'aménagements de mise en valeur, de plantations de remplacement...



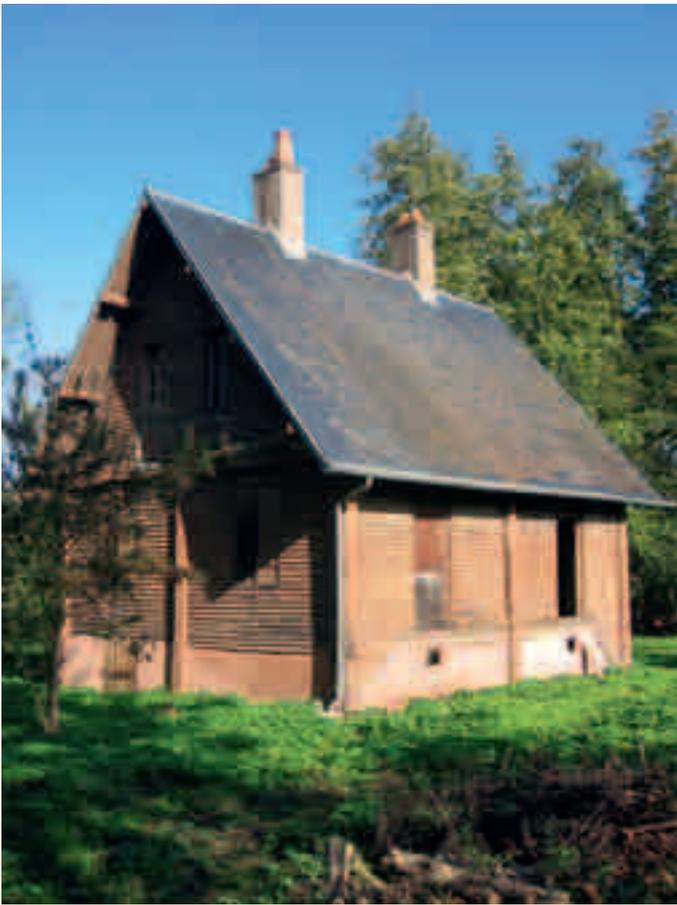
Sensibiliser

- Réaliser une campagne iconographique
- Éditer un livret photographique sur ce thème

- *Partenariats* : DRIEE, DDT, ONF, intercommunalités, communes, CAUE, CDT, CRPF, CG/DIRCULT, CG/DAD, CG/DDER, CG/DDEPL...
- *Synergies* : Schéma des dépendances vertes, Schéma départemental des paysages, Pôle touristique Sud Essonne, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, SCOT, PLU...



**PETIT PATRIMOINE CULTUREL
À VALORISER SUR LES ENS**



Chalet du XIX^e siècle dans le marais de Misery à Vert-le-Petit



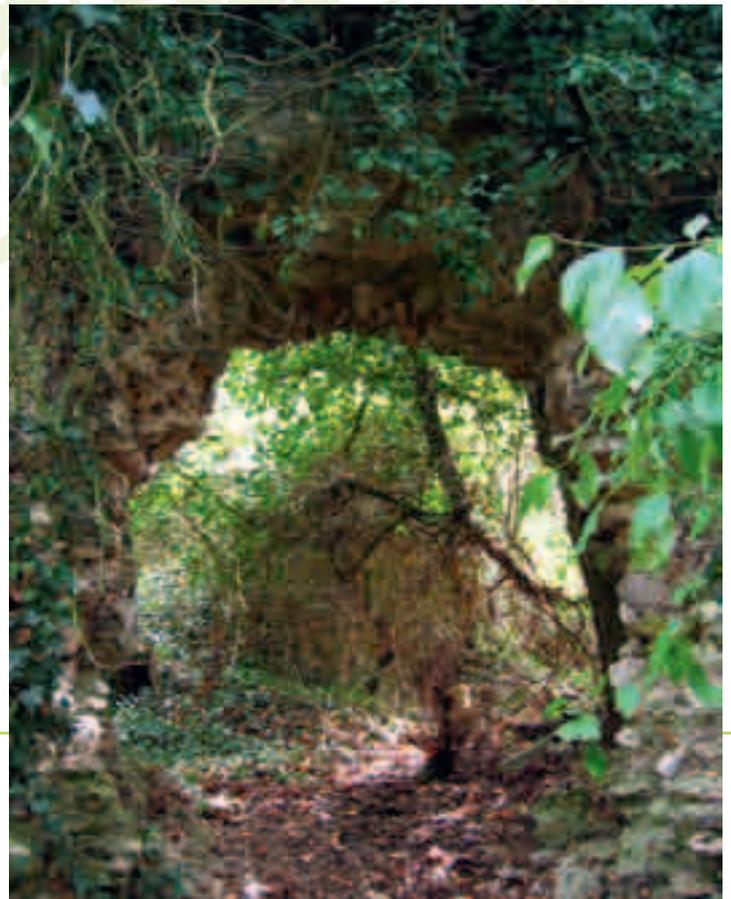
Ancienne chapelle des Templiers sur le coteau de Vaujouan à Étampes



Anciennes écuries dans le marais de Misery à Vert-le-Petit



Rails Decauville sur la platière de Bellevue à Moigny-sur-École



Ruines du château de la Grange à Villeconin

A.III.6 - Restaurer le petit patrimoine historique

Les paysages naturels résultent d'une histoire ancienne : au fil des générations, l'homme y a laissé une empreinte forte dont les nombreux vestiges permettent de comprendre l'évolution des territoires. Des abris ornés de la préhistoire, en passant par les ruines des châteaux médiévaux ou les constructions de l'ère industrielle, ces témoins très divers émaillent les espaces naturels, contribuant à leur valeur et à leur attractivité. Sur les propriétés départementales, des travaux de restauration et de mise en valeur seront conduits pour les sauvegarder et les mettre en valeur dans un objectif patrimonial, pédagogique et écotouristique.



ENJEUX :

- Intégrer le petit patrimoine bâti présent sur les ENS dans les démarches paysagères et écologiques
- Valoriser les vestiges des paysages anciens pour mieux comprendre l'évolution des territoires

Connaître

- ➔ Inventorier le patrimoine historique, culturel et industriel présent sur les ENS départementaux

Agir

- ➔ Protéger et restaurer le petit patrimoine vernaculaire présent sur les domaines départementaux
ex : moulins, lavoirs, fours à chaux...

Œuvrer ensemble

- ➔ Établir un partenariat avec le Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'art rupestre (GERSAR) pour localiser et préserver les abris ornés préhistoriques présents sur les sites départementaux

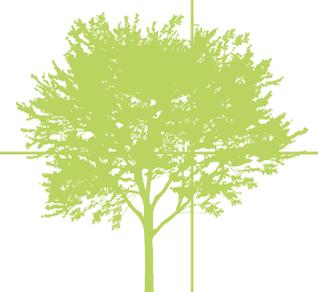
Sensibiliser

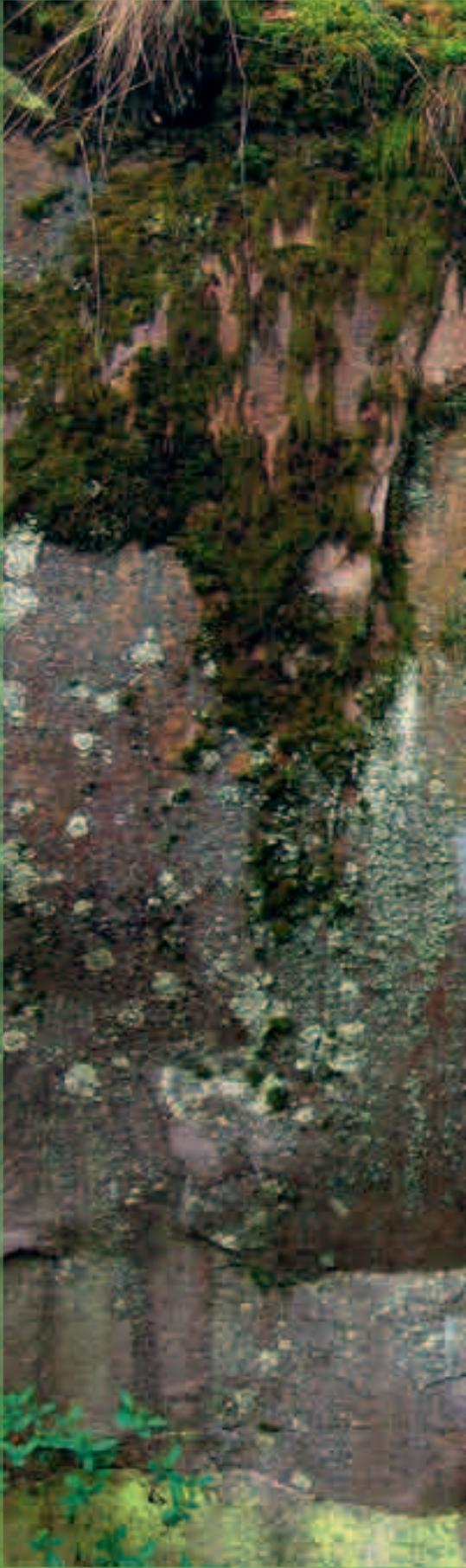
- ➔ Subventionner des signalétiques pédagogiques combinant une présentation des patrimoines culturel, naturel et paysager

AMBITION

- ▶ RESTAURER 5 ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE VERNACULAIRE SUR LES ENS DÉPARTEMENTAUX

- *Partenariats : CAUE, CDT, communes, intercommunalités, OTSI, associations de patrimoine, GERSAR, CG/DIRCULT, CG/DDER...*
- *Synergies : Politique départementale de la culture, Schéma départemental des paysages, Pôle touristique Sud Essonne...*

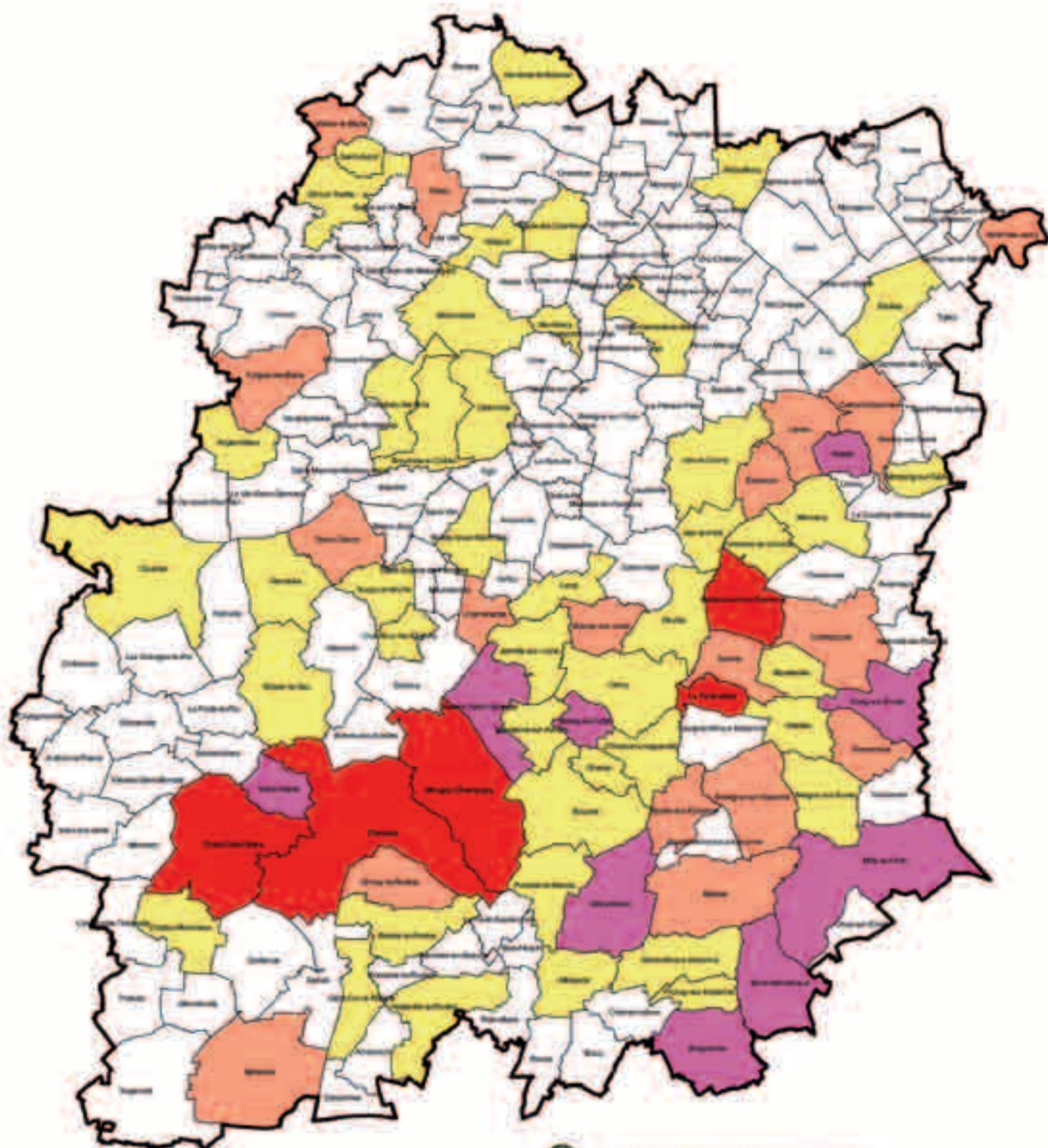






Valoriser la géodiversité
comme élément d'identité territoriale

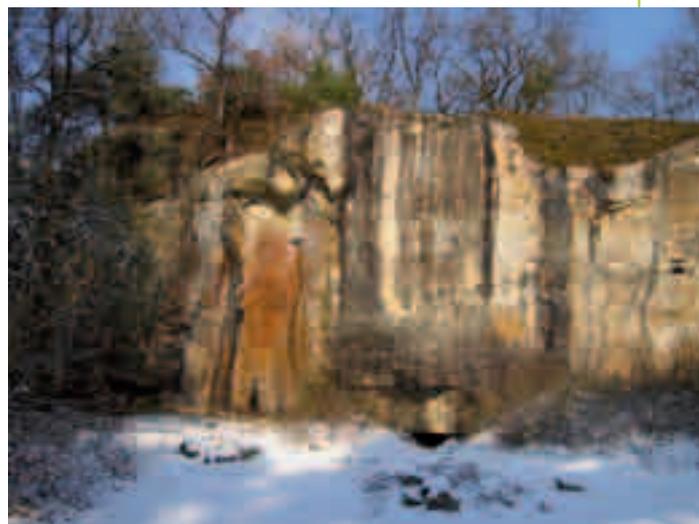
***Le Stampien, une richesse
du sous-sol essonnien***



- 44 communes concernées par 1 gésite
- 18 communes concernées par 2 gésites
- 9 communes concernées par 3 gésites
- 5 communes concernées par 4 gésites et +

A.IV.1 - Conserver et faire découvrir le géopatrimoine local

La géodiversité désigne les différentes richesses du sous-sol (roches, minéraux, fossiles, sols...), ainsi que l'ensemble des processus dynamiques qui les génère (érosion, sédimentation...). Les carrières et sites fossilifères représentent près de 300 ha en Essonne: de très nombreuses exploitations, anciennes ou contemporaines, ont été ouvertes sur les coteaux, à la surface des plateaux et au fond des vallées, révélant ainsi la grande diversité du substratum essonnien (sables, grès, argiles, calcaire, meulière...). Le département est l'un des berceaux historiques de la géologie en tant que science: au XVIII^e siècle, Guettard et Lavoisier y dessinent en effet les premières cartes minéralogiques, puis au siècle suivant Alcide d'Orbigny décrit les couches de la région d'Etampes. L'Essonne abrite également la première réserve naturelle géologique de France,



créée en 1990 et qui préserve des couches de référence de l'époque stampienne (-30 millions d'années environ). Des vestiges paléontologiques de premier ordre (comme des restes de mammifères marins, des dents de requins ou des souches d'arbres fossilisés...) ont par ailleurs été mis au jour à Saulx-les-Chartreux, à Morigny-Champigny ou encore à Vayres-sur-Essonne. Ce patrimoine scientifique mérite d'être davantage valorisé, d'autant plus que la géologie explique l'organisation des paysages, influe sur la biodiversité et conditionne les activités humaines qui s'exercent en surface...

ENJEUX :

- Faire du patrimoine géologique un élément d'identité territoriale
- Préserver et valoriser un réseau de géosites représentatifs de toute la diversité du sous-sol essonnien

Connaître

- ➔ Éditer des cartes géologique, géomorphologique et pédologique de l'Essonne
- ➔ Mettre à jour tous les 10 ans l'Inventaire départemental du patrimoine géologique et alimenter la base de données nationale sur le géopatrimoine
- ➔ Renforcer les partenariats scientifiques avec les universités franciliennes et le Muséum national d'histoire naturelle
- ➔ Soutenir des thèses universitaires sur le patrimoine géologique local
- ➔ Mener de nouvelles études sur les paléoenvironnements

Agir

- ➔ **Renforcer la préservation des géosites au travers des périmètres ENS ***
ex: recensement, zones de préemption, périmètres départementaux d'intervention foncière...
- ➔ **Accentuer l'action foncière départementale en faveur du géopatrimoine ***
ex: carrières à Maise, Ormoy-la-Rivière, Morigny-Champigny, Sermaise...
- ➔ **Mieux répartir l'offre pédagogique, notamment en aménageant de nouveaux géosites dans le Nord du département ***
ex: carrière de Lunézy à Saulx-les-Chartreux, carrière de la Troche à Palaiseau...
- ➔ Renforcer l'action contractuelle (conventions de gestion) en faveur du géopatrimoine
ex: gisement de Jeurre à Morigny-Champigny, carrière de la Roche cassée à Vayres-sur-Essonne, plateau du Bûlou à Vayres-sur-Essonne...



**PATRIMOINE GÉOLOGIQUE
À VALORISER**



Sablière du Tertre (La Ferté-Alais)



Carrière de la Troche (Palaiseau)



Fours à chaux (Villabé)



Louchet à tourbe (Baulne)



Carrière des Blanchis (Maise)



*Butte du puits
(Villeneuve-sur-Auvers)*



*Carrière de Lunézy
(Saulx-les-Chartreux)*

- Restaurer le petit patrimoine historique et industriel lié à l'exploitation ancienne des ressources
ex: fours à chaux et à tourbe, rails et wagonnets, louchets à tourbe...

Œuvrer ensemble

- **Soutenir localement la création d'un équipement muséographique sur le Stampien ***
ex: musée intercommunal d'Etampes...

Sensibiliser

- **Soutenir l'édition d'un ouvrage sur le Stampien ***
- **Prévoir une muséographie sur le patrimoine géologique au Domaine départemental de Montauger ***
- Amplifier la portée de la « Journée départementale du patrimoine géologique »
- Soutenir l'édition de nouvelles « Balades géologiques en ville » développées en partenariat avec le Muséum national d'histoire naturelle et accessibles sur smartphone
ex: Corbeil-Essonnes, La Ferté-Alais, Évry, Yerres...
- Éditer un guide écotouristique sur le patrimoine géologique local
- Concevoir une « Route de la géologie » reliant les différents géosites
- Rendre les données de la carte géologique et de l'inventaire du patrimoine géologique accessibles sur outil nomade et Internet
ex: l-Infoterre, site « Pierres du patrimoine » du BRGM...
- Constituer une collection de référence de roches et fossiles locaux
- Développer des supports pédagogiques en direction du grand public et des scolaires
ex: malle pédagogique, fiches didactiques, panneaux de sites, poster...
- Développer de nouvelles expositions thématiques sur le patrimoine géologique
ex: exploitation des ressources, matériaux et architecture locale, roches et végétation...
- Proposer au grand public des visites de sites d'extraction et d'utilisation des ressources locales
ex: carrières, usines...
- Aménager des points de vue permettant une lecture pédagogique des géosites
ex: belvédères, tables de lecture...
- Renforcer le « porter-à-connaissance » sur le patrimoine géologique en direction des collectivités locales

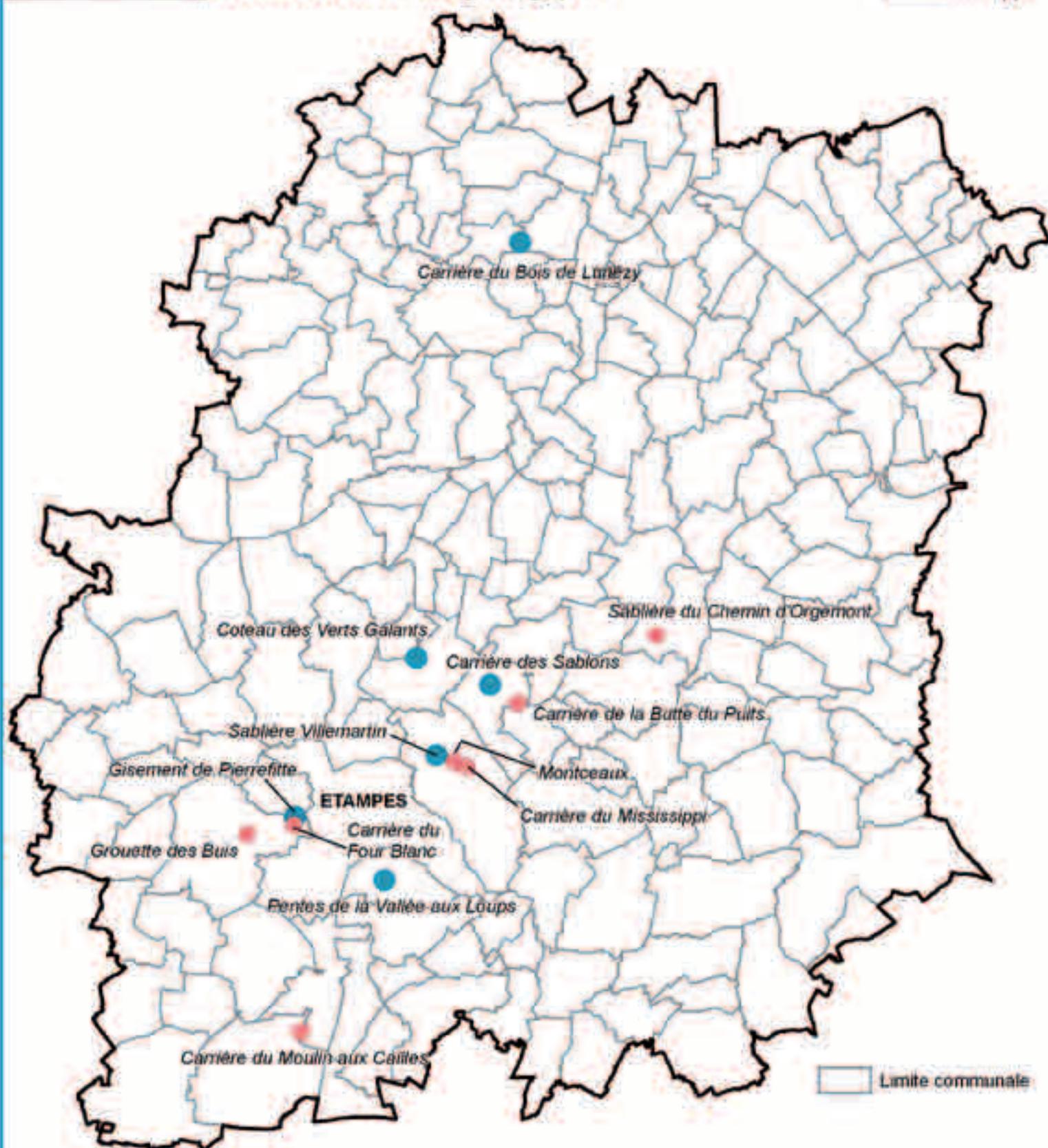
AMBITION

- ▶ **ACQUÉRIR 10 HECTARES DE SITES GÉOLOGIQUES**
- ▶ **AMÉNAGER AU MOINS 4 NOUVEAUX GÉOSITES**
- ▶ **PRÉSENTER AU PUBLIC L'ENSEMBLE DE LA STRATIGRAPHIE LOCALE SUR LES DIFFÉRENTS GÉOSITES**
- ▶ **RESTAURER 5 ÉLÉMENTS DU PATRIMOINE INDUSTRIEL (FOURS À CHAUX, LOUCHETS...)**



- *Partenariats : DRIEE, DDT, ENE, Muséum National d'Histoire Naturelle, Musée intercommunal d'Etampes, universités, communes, intercommunalités, CDT, OTSI associations, géologues amateurs...*
- *Synergies : SCAP, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne...*





Limite communale

A.IV.2 - Soutenir la préservation de la réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne

Créée à l'initiative du Conseil général et protégée depuis 1989 par décret ministériel, la Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne fut l'une des toutes premières réserves naturelles de France à vocation géologique. Sa gestion a été confiée à l'association Essonne Nature Environnement dans un cadre contractualisé avec l'État et le Département. La réserve vise à préserver un intérêt patrimonial exceptionnel, composé principalement de sables, grès et calcaires qui témoignent de la dernière transgression marine dans le Bassin de Paris. Elle comporte des sédiments et fossiles du stratotype du Stampien (Oligocène). Cette réserve était constituée originellement de six sites. Début 2011, 7 sites complémentaires ont été ajoutés par décret. Le Département intervient dans le cadre de sa politique des ENS en acquérant progressivement les terrains au sein de la réserve, et en contribuant à son entretien et sa promotion. Avec les partenaires administratifs, associatifs et scientifiques, il convient aujourd'hui de mieux faire connaître ces richesses au grand public et aux scolaires essonnais.



ENJEUX :

- Contribuer par la maîtrise foncière à une protection optimale de la réserve naturelle
- Mieux faire connaître la réserve naturelle de la population locale
- Relier les sites entre eux et faciliter l'accès à la réserve

Agir

➔ Acquérir et contribuer à l'aménagement des nouveaux sites de la réserve (suite à l'extension intervenue début 2011 par décret ministériel) *

ex: carrière de la Butte du puits à Villeneuve-sur-Auvers, carrière du Moulin aux cailles à Méréville...

➔ Aménager un « géoscope » à la carrière de Lunézy, site paléontologique majeur qui abrite la plus importante forêt fossilisée d'Europe. Cette ancienne carrière de sable et grès, située à Saulx-les-Chartreux et Villejust, sera sécurisée et mise en valeur. L'ensemble de la diversité géologique départementale pourrait également y être présenté *

➔ Baliser un « Chemin des roches et des carrières » permettant de randonner entre les différents sites géologiques de la région d'Etampes

Œuvrer ensemble

➔ Soutenir le développement des animations et des supports de communication *

ex: panneaux, plaquettes, pages Internet, exposition...

➔ Convenir avec l'État et le gestionnaire d'un programme de rénovation des équipements sur les 5 sites les plus anciens et homogénéiser progressivement les mobiliers selon les normes appliquées sur les autres ENS

ex: charte graphique, matériaux durables, accessibilité PMR, veille qualitative...

Sensibiliser

➔ Mettre en place une signalétique routière d'accès aux sites et renforcer l'identité visuelle départementale sur la réserve et son appartenance au REDE *



- Partenariats : DRIEE, DDT, ENE, MNHN, universités, communes, intercommunalités, CDT, OTSI, géologues amateurs, associations...
- Synergies : SCAP, Schéma départemental du tourisme et des loisirs, Pôle touristique Sud Essonne, Plan de gestion de la réserve.







Lutter contre

le changement climatique

***Les ENS, un outil contre
le réchauffement climatique***

Comme l'ont confirmé unanimement les membres du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le changement climatique est d'ores et déjà amorcé. Il induira des modifications profondes de notre environnement et de notre société durant le XXI^e siècle. De nombreux secteurs seront concernés : agriculture, forêt, tourisme, aménagement du territoire, infrastructures. Or, la biodiversité peut contribuer directement à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (puits de carbone naturels, biomasse...) et à l'adaptation du territoire aux changements climatiques (rôle du végétal dans les équilibres thermiques, continuités écologiques permettant le déplacement des espèces pour faire face aux évolutions de leurs conditions d'habitat...). L'enjeu climatique, longtemps perçu comme lointain, est devenu actuel et prégnant. La politique départementale des ENS sera très rapidement au cœur de problématiques fortes en matière d'atténuation et d'adaptation au réchauffement climatique. Des actions sont menées depuis longtemps par le Conservatoire des ENS dans ce domaine, et les actions proposées aux chapitres précédents, en matière de préservation de l'infrastructure verte départementale, contribuent bien sûr à cet objectif. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin, notamment dans les démarches d'écoresponsabilité et d'exemplarité. Ces interventions s'inscriront dans la continuité de l'Agenda 21 départemental et du Plan climat territorial.

ENJEUX :

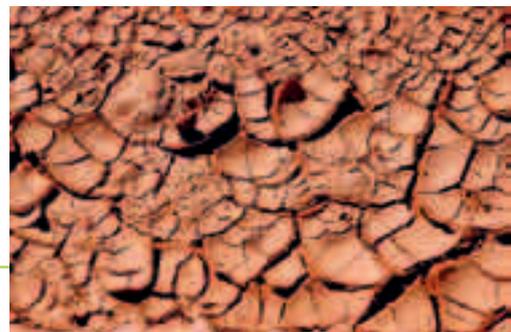
- Mobiliser le réseau des ENS dans la lutte contre le réchauffement climatique
- Contribuer à la robustesse du territoire face aux changements climatiques
- Évaluer et limiter l'impact de l'action départementale
- Aménager et subventionner les ENS de manière durable
- Mobiliser la forêt privée dans le cadre de la filière bois/énergie

Connaître

- ➔ Suivre l'évolution des espèces et des habitats en associant les citoyens
- ➔ Améliorer les connaissances sur l'évolution de la biodiversité et son optimisation en puits naturels de carbone

Agir

- ➔ **Protéger les milieux naturels les plus sensibles au réchauffement climatique ***
ex: tourbières, sources...
- ➔ **Certifier la gestion des massifs forestiers départementaux ***
ex: PEFC...
- ➔ **Protéger les tourbières et les forêts en tant que puits à carbone ***
- ➔ Intégrer l'adaptation au changement climatique lors de la révision des plans de gestion des massifs forestiers départementaux
- ➔ Intégrer la nécessité de déplacement des espèces pour faire face aux évolutions de leurs conditions d'habitat dans les réflexions sur les trames vertes et bleues
- ➔ Formaliser une démarche d' « écoservice » au sein du Conservatoire
ex: bilan carbone, calcul de l'empreinte écologique, plan d'actions en matière d'économie d'énergie et de réduction des déchets...
- ➔ **Renforcer les critères environnementaux dans la commande publique liée aux ENS ***
- ➔ **Promouvoir les énergies renouvelables au travers des aménagements sur les ENS départementaux ***
ex: bois énergie, panneaux solaires, puits canadiens, éoliennes...
- ➔ **Rénover les bâtiments des Domaines de Montauger et de Misery selon des principes de Haute Qualité Environnementale (H.Q.E.) ***
ex: matériaux non nocifs, assainissement autonome, récupération des eaux pluviales...



- Optimiser la gestion de l'eau sur les ENS
ex: récupération de l'eau pour l'arrosage des parcs, gestion hydraulique des étiages, réseau de piézomètres...
- Moderniser le parc de matériels d'entretien et la flotte du Conservatoire des ENS avec des engins et véhicules « propres »*
- Mettre en place des filières de valorisation des rémanents de chantiers forestiers produits sur les ENS
ex: chaudière bois au domaine de Montauger, revente des bois, utilisation des produits de broyats...
- Poursuivre la dématérialisation des démarches et des supports
ex: cartes, documentations, inscriptions...
- Assurer une veille sanitaire sur les maladies dont l'expansion est liée au changement climatique et informer le public sur les risques liés à ces phénomènes épidémiologiques
- Alimenter régulièrement un « fonds financier d'urgence ENS » pour pouvoir intervenir sur les espaces naturels en cas d'événements climatiques du type de la tempête de 1999

Œuvrer ensemble

- Favoriser la multimodalité (train, bus, vélo, accès piéton) permettant l'accès aux ENS pour le plus grand nombre de Franciliens par un mode de transport alternatif
ex: actions avec la SNCF (informations dans les gares, site Internet Transilien, Radio ligne D...)
- Renforcer les critères d'écoconditionnalité des aides financières attribuées pour l'aménagement des ENS locaux
- Soutenir l'action du CRPF pour la gestion écologique et la mobilisation de la filière bois/énergie dans les forêts privées essonniennes
- Soutenir la création d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) pour une filière courte d'exploitation et d'approvisionnement en bois-énergie en compatibilité avec la protection de la biodiversité
- Encourager la création de puits naturels à carbone et la plantation de forêts urbaines
ex: attribution d'aides financières pour des replantations arborées sur des terrains anthropisés...
- Soutenir des programmes de recherche sur la connaissance des impacts du réchauffement climatique sur les espèces et la scénarisation de l'évolution de la biodiversité locale sous l'effet de ces changements

Sensibiliser

- Lutter contre la canicule en ville et limiter les effets d'« îlots de chaleur » en promouvant le maintien de la biodiversité en zone urbaine auprès des collectivités locales
- Limiter les risques naturels liés au réchauffement climatique en promouvant la protection des champs d'expansion des crues auprès des collectivités locales
- Informer le grand public sur les risques sociétaux et écologiques liés au réchauffement climatique afin que chacun puisse s'approprier les enjeux et agir à son niveau
ex: expositions, animations, conférences...
- Sensibiliser le public au risque d'incendie dans les forêts départementales

AMBITIONS

- ▶ RENOUELER TOUTE LA FLOTTE DU CONSERVATOIRE EN VÉHICULES PROPRES
- ▶ CONSTRUIRE 2 BÂTIMENTS HQE
- ▶ CERTIFIER PEFC TOUTES LES FORÊTS DÉPARTEMENTALES

- Sensibiliser les collectivités lors de la révision des documents d'urbanisme

- *Partenariats*: DDPP, ONF, Région, ADEME, intercommunalités, communes, CRPF, CAUE, Maison de l'Habitat, Laboratoire régional de surveillance sanitaire de la faune, organismes de recherche, CG/DDS, CG/DCB, CG/DMG, CG/DAD, CG/DENV-SPPA...
- *Synergies*: PNLCC, PNACC, Agenda 21, Plan climat départemental, Charte « Construire et subventionner durable », Schéma départemental immobilier...



Les moyens
à mobiliser

Moyens financiers

A partir de 2012, la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS) sera remplacée par la « Part départementale de la Taxe d'aménagement » (TA). Le produit de cette fiscalité est assis sur les droits à construire : perçu sur les travaux et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, il constitue un moyen financier compensatoire à l'urbanisation. Il permet au Département de bénéficier de moyens financiers adaptés aux pressions que subit son territoire. Les recettes sont spécifiquement affectées à la politique ENS conformément à l'article L.142.2 du Code de l'urbanisme.

ENJEUX :

- Définir une doctrine interne d'inscription budgétaire et de consommation pour la fiscalité affectée aux ENS
- Optimiser les recettes
- Mobiliser des recettes complémentaires
- Maintenir une politique volontariste d'investissement à la hauteur des enjeux du territoire

Affiner les modalités d'usage de la taxe d'aménagement

- Continuer à affirmer au niveau national le maintien et l'utilité d'une fiscalité affectée aux ENS, en lien avec l'ADF et les autres conseils généraux *
- **Mettre en œuvre de nouveaux modes de préparation budgétaire asseyant les prévisions de recettes et l'élaboration des budgets prévisionnels sur des dynamiques réelles du secteur immobilier local ***
ex: définition du BP de l'année n à partir de la moyenne des recettes des années n-1, n-2 et n-3
- **Consommer au fur et à mesure les recettes en adaptant l'action de la collectivité à la pression d'urbanisation subie par le territoire ***
- Définir un plan pluriannuel de résorption des restes à réaliser en engageant un programme d'envergure en matière d'investissement sur les ENS
ex: Maison de l'environnement à Montauger, Maison des marais à Misery, sentes vertes, accès aux ENS, acquisitions foncières...
- **Conserver l'équivalent d'une année moyenne de recettes en restes à réaliser (de manière à pouvoir répondre à des besoins inopinés (ex: acquisition d'une grande propriété) et ne pas excéder ce niveau de reports ***
ex: 7,9 M euros en moyenne sur la période 2008-2010
- Mieux informer les contribuables sur l'utilisation de la taxe d'aménagement
ex: diffusion d'une plaquette de présentation de la politique ENS au moment du dépôt du permis de construire

Optimiser la taxe d'aménagement

- **Renforcer les contacts avec les services de la DDT instruisant les permis de construire et la Trésorerie pour mieux estimer et suivre les recettes en fonction des dynamiques du secteur immobilier ***
- **Placer, sur une durée de six à quinze ans, une part des recettes liées à l'exploitation des forêts sur un compte d'épargne forestière (CEF) : conformément aux orientations de la loi du 1^{er} janvier 2006, cette épargne rémunérée sera dédiée au financement des investissements au sein des massifs forestiers départementaux ***
ex: plantations, aménagement d'allées forestières...

→ **Alimenter régulièrement les « fonds d'urgence » et « fonds acquisition » pour répondre à des besoins inopinés ***

ex: acquisition de grandes propriétés, événements climatiques du type de la tempête de 1999...

→ **Affecter au budget ENS les recettes annexes générées par la politique ENS**

ex: subventions, remboursements, FCTVA...

→ **Établir des conventions avec les différents services départementaux mobilisant cette taxe**

Diversifier les sources de financements

→ **Solliciter des fonds européens en déposant un nouveau dossier LIFE-Nature portant sur la restauration hydraulique des Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine ***

→ **Signer des contrats Natura 2000 avec l'État en vue de bénéficier de financements pour la gestion des habitats d'intérêt communautaire sur les différents sites départementaux concernés ***

ex: Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine, Champignonnière d'Etampes, Pelouse des Buys, Platières de Bellevue et des Grands-Avaux...

→ **Relancer un « Contrat de zone humide » avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, incluant notamment le financement des postes des gardes-animateurs ***

→ **Solliciter des exonérations fiscales pour les propriétés départementales situées au sein des zones humides Natura 2000**

→ **Définir des procédures internes de mise en vente permettant de valoriser les menus produits forestiers**

→ **Prévoir la possibilité de générer des recettes par la location de salles au Domaine de Montauger**

ex: séminaires...

Maîtriser les dépenses

→ **Plafonner les dépenses effectives de fonctionnement à 55 % de 2012 à 2016, puis à 60 % de 2017 à 2021 pour permettre de conserver un niveau élevé d'investissement ***

→ **Eviter de nouveaux transferts de charges en fonctionnement qui viendraient réduire d'autant l'action départementale en matière d'investissement ***

→ **Réfléchir à la mise en place de règles de plafonnement des aides aux collectivités et associations**

→ **Indexer les niveaux d'aides prévus par les conventions financières pluriannuelles en fonction des niveaux de recettes de la taxe d'aménagement**

→ **Affiner la structuration et la nomenclature budgétaire en fonction de nouveaux objectifs de la politique ENS pour un meilleur suivi analytique des dépenses**

→ **Simplifier la gestion sylvicole sur les massifs soumis au régime forestier pour en réduire les coûts au regard des recettes générées**

→ **Renégocier rapidement certains baux de location et relocaliser le siège de l'équipe technique de régie sur un site en propriété du Conseil général et à proximité des marais de la vallée de l'Essonne**

Estimation financière des actions prévues par le schéma

Ce programme sera financé grâce au produit de la part départementale de la Taxe d'aménagement (TA) et aux restes à réaliser des programmes antérieurs.

Pour mémoire, le niveau moyen de recettes de la TDENS a été de 7,9 M €/an pour la période 2008-2010. L'ensemble des ambitions portées par le présent schéma est évalué de la manière suivante :

Principaux postes de dépenses d'investissement évalués sur 10 ans d'application (2012-2021)	Coût estimé (en €)	Recettes disponibles (en €)	Recettes prévues (en €)
Orientations transversales			
Orientation I - Rétablir le lien entre la nature et les populations locales	15 500 000	7 500 000	8 000 000
Orientation II - Développer de nouvelles solidarités et synergies autour du patrimoine naturel	1 500 000	0	1 500 000
Axes d'intervention			
Axe I - Préserver la biodiversité	16 000 000	8 000 000	8 000 000
Axe II - Restaurer la fonctionnalité des trames vertes et bleues	10 000 000	2 000 000	8 000 000
Axe III - Pérenniser et valoriser les écopaysages	4 800 000	1 500 000	3 300 000
Axe IV - Valoriser la géodiversité comme élément d'identité territoriale	1 300 000	300 000	1 000 000
Axe V - Lutter contre le changement climatique	400 000	200 000	200 000
Moyens techniques	500 000	250 000	250 000
Total :	50 000 000	20 000 000	30 000 000

L'ensemble du schéma sera finançable grâce au produit de la TA, dans l'hypothèse d'un niveau constant de recettes.

Par ailleurs, les subventions seront recherchées auprès de différents partenaires (Europe, État, Agence de l'eau, Région, Agence des espaces verts...). Le niveau attendu de ces recettes serait d'au moins 6 M d'€ sur 10 ans.

Il convient de noter que ce schéma ne correspond pas à un programme d'actions à réaliser d'ici 2021, mais à un document stratégique qui a vocation à orienter la politique départementale pour les 10 prochaines années. Le niveau de réalisation et le coût global des actions seront dépendants des moyens financiers à disposition (notamment du niveau de recettes de la TAENS).

Les dépenses annuelles seront maîtrisées chaque année dans le cadre des budgets primitifs (BP) et budgets supplémentaires (BS) en fonction du rendement de la taxe.

Moyens humains

Depuis 1995, date de sa création, le Conservatoire des ENS a évolué en fonction des différents programmes quinquennaux qui ont cadré la politique départementale en faveur des espaces naturels. Les enjeux actuels du territoire et l'ambitieux programme du présent schéma nécessitent des moyens optimisés et une organisation adaptée. Il conviendra donc de continuer à faire évoluer la structure du Conservatoire pour en faire un véritable outil de conservation du patrimoine naturel et de sensibilisation des Essonnais.

ENJEUX :

- Adapter les moyens de l'institution aux nouvelles orientations de sa politique
- Maîtriser les coûts de fonctionnement

Missions et effectifs

- À missions constantes, stabiliser les effectifs dans un objectif de maîtrise des coûts de fonctionnement
- Conforter par redéploiement les missions internes de pilotage, de transversalité et d'ingénierie
 - ex: adjoint au chef de service, assistante de coordination...
 - ex: études et suivis écologiques, programmes internationaux (Natura 2000, LIFE...)
 - ex: négociation foncière...
- Créer par redéploiement des postes de coordination technique et de gestion qualitative des sites
 - ex: régisseur pour le Domaine de Montauger, contrôleur des travaux d'entretien sur les domaines départementaux...
- **Recruter au moins deux éco-animateurs pour développer de nouvelles missions d'accueil dans le cadre de la Maison départementale de l'environnement au Domaine de Montauger**
- **Recourir à des personnels saisonniers pour l'animation estivale des sites départementaux**

Démarches internes et organisation

- Élaborer un nouveau projet de service déclinant une organisation permettant la mise en œuvre des orientations du présent schéma
- Mettre en place une gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC)
 - ex: reclassements, adaptations de postes, évolutions de carrières...
- Établir un plan de formation adapté aux orientations du présent schéma
- Renforcer l'externalisation des tâches techniques
 - ex: gestion, aménagement, pastoralisme...
- Regrouper les effectifs techniques et administratifs pour une meilleure cohésion managériale et opérationnelle

Moyens techniques

Des moyens techniques importants (véhicules, engins, parc informatique...) ont été développés au fur et à mesure de la montée en puissance de la politique ENS. Certains de ces équipements sont aujourd'hui vieillissants, voire dépassés. Ils doivent être modernisés pour permettre une action optimale dans un contexte de stabilisation des moyens humains.



ENJEUX :

- Moderniser les outils du Conservatoire des ENS
- Augmenter la productivité par des outils performants

Matériels

- Actualiser et compléter les référentiels cartographiques utilisés dans le cadre du SIG
- Se doter de logiciels métiers
 - ex: gestion des sites, PDIPR, périmètres ENS...
- Se doter de bases de données adaptées ou contribuer à des banques d'informations mutualisées
 - ex: SINP, bases de données sur les équipements, la faune, la géologie...
- Moderniser la flotte de véhicules et d'engins du Conservatoire des ENS
- Mettre à niveau les moyens bureautiques et informatiques sur la base d'un audit interne, et se doter d'outils numériques nomades
 - ex: tablettes graphiques, smartphones, ordinateurs ultracompacts...

Démarches internes et organisation

- Renforcer la procédure « Sécurité et Qualité sur les ENS » (SEQUENS) pour assurer un confort et une sécurité optimales aux usagers sur les sites et itinéraires départementaux
 - ex: veille qualitative, démarche « clients »...

Le suivi et l'évaluation
du schéma

Le suivi de l'exécution du schéma s'inscrit dans la continuité de la démarche d'évaluation permanente et de contrôle de gestion mise en place dès 2006 au niveau de la politique ENS. En fonction des grandes orientations du présent document, une batterie d'indicateurs sera déclinée, alimentée régulièrement et rendue publique de manière à pouvoir rendre compte de son avancée aux élus départementaux, aux partenaires associés et aux Essonniens. Il s'agira notamment d'évaluer l'efficacité des opérations menées en faveur du patrimoine naturel et de pouvoir répondre de la bonne utilisation des fonds publics.

ENJEUX :

- Diffuser des informations sur l'état du patrimoine naturel local
- Revoir la batterie d'indicateurs sur les ENS en fonction des nouveaux objectifs du schéma
- Évaluer le schéma durant et au terme de son application
- Rendre compte de l'avancement de la politique ENS aux élus départementaux et à la population

En fonction des différents champs d'intervention de la politique ENS, il s'agira de bâtir une série d'indicateurs pertinents, décrivant le patrimoine naturel essonnien et permettant d'analyser l'impact de l'action départementale. Une première ébauche des principaux indicateurs à suivre est proposée en annexe. Elle sera complétée avec l'appui du « Comité départemental scientifique et pédagogique du patrimoine naturel de l'Essonne » et du « Pôle de l'évaluation, de la qualité et du conseil » (PEQC).

Les données chiffrées figurant dans le paragraphe « ambitions » de chaque chapitre serviront à établir des valeurs cibles et des indicateurs techniques.

Par ailleurs, un tableau de bord général sera conçu pour suivre globalement l'avancement des différentes actions concrètes

ex: suivi de l'avancement selon 4 niveaux (« action achevée ou bien avancée », « engagée mais restant à développer », « non engagée », « remise en cause totalement ou partiellement »)

Une réflexion sera également engagée pour mettre en place des bioindicateurs afin de tenter un suivi global de la biodiversité. Ce travail sera établi en parallèle à la définition d'un programme formalisé d'études et de suivis à mettre en place sur les espaces naturels (cf. § 1.9).

Suivant leur nature, ces indicateurs seront renseignés à un rythme trimestriel ou annuel.

Les données collectées seront diffusées sur le site Internet essonne.fr en direction du grand public et des partenaires sous la forme d'un tableau de bord simplifié associé à des cartes de synthèse.

Ces informations pourront également être présentées annuellement à l'Observatoire départemental de la biodiversité.

Une lettre d'information sera produite régulièrement pour rendre compte plusieurs fois par an des avancées de la politique ENS.

Un rapport annuel retraçant l'activité du Conservatoire départemental des ENS sera rédigé chaque année et diffusé.

Un bilan intermédiaire du schéma sera réalisé à mi-parcours (2016) et fera l'objet d'un rapport de présentation en Assemblée départementale. À cette occasion, d'éventuels ajustements et compléments pourront être apportés si nécessaire à cette politique sous la forme d'une délibération additionnelle.

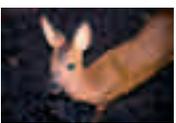
Annexes

GRANDS MODES D'OCCUPATION DU SOL



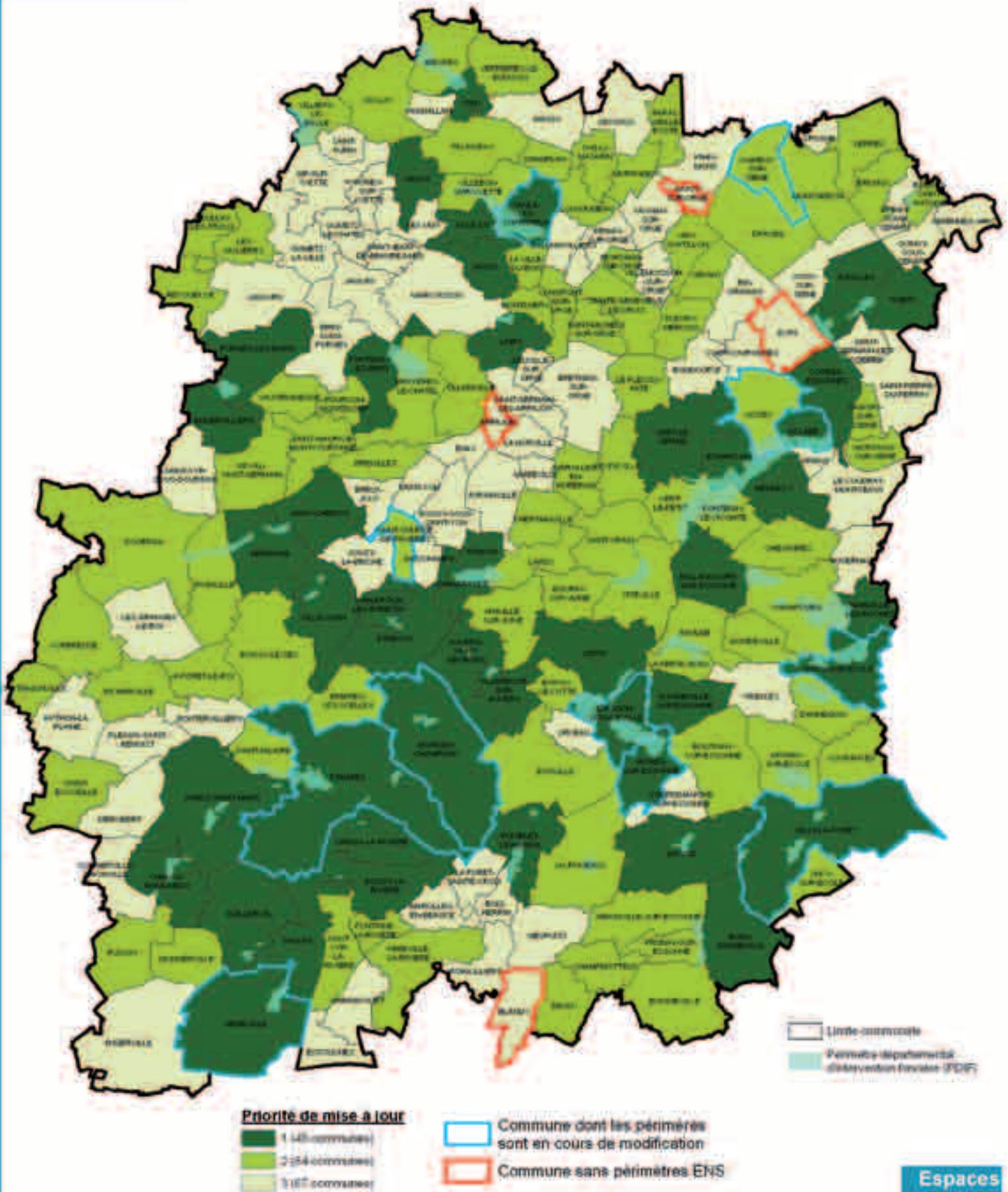
Annexe - NIVEAU DE CONNAISSANCE DU PATRIMOINE NATUREL LOCAL ET INVENTAIRES NATURALISTES À CONDUIRE

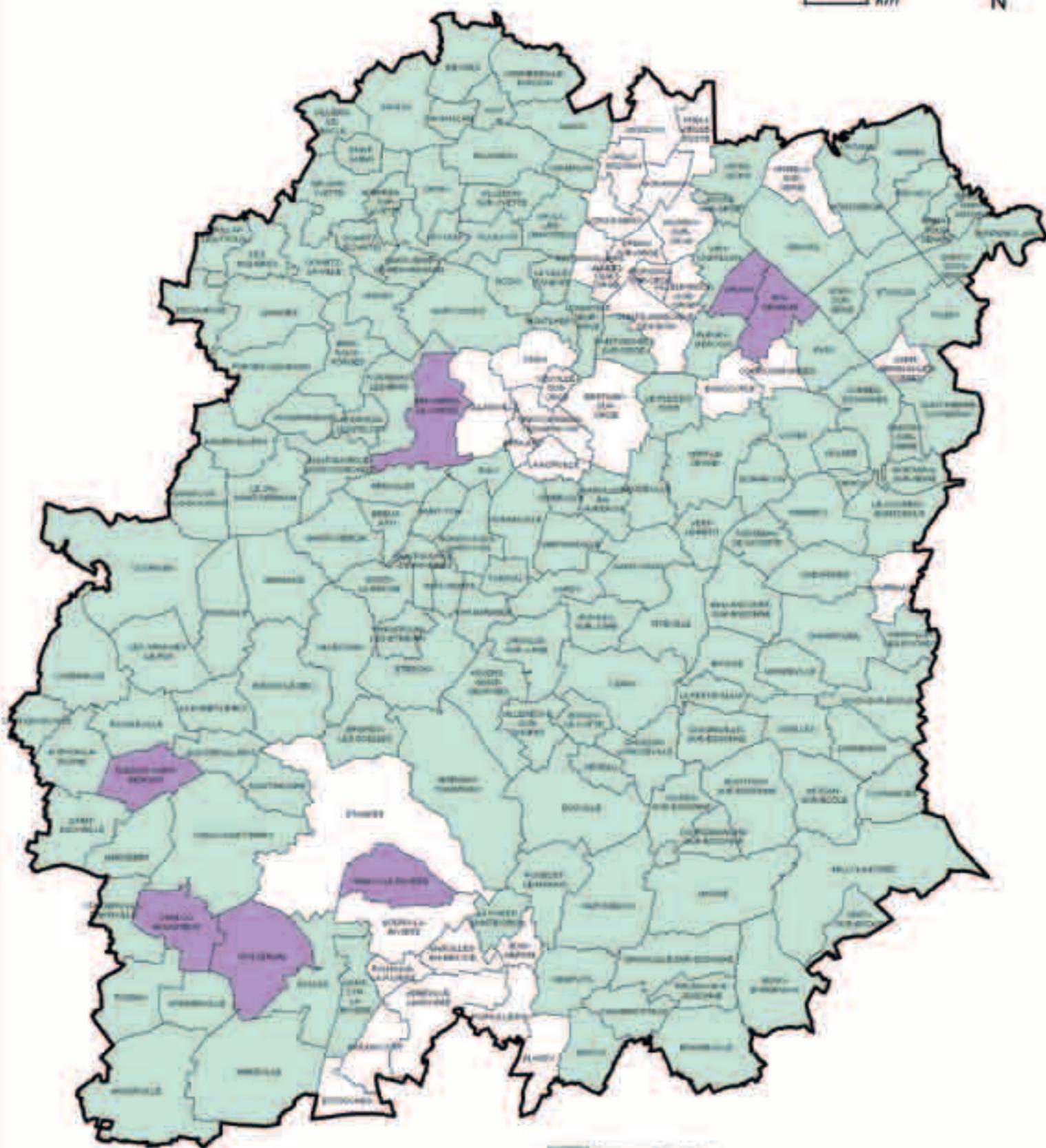
Groupes	État des connaissances
Algues 	-
Lichens 	-
Champignons 	★
Mousses 	★
Fougères (Phanérogames) 	★★
Flore supérieure (Gymnospermes, Angiospermes) 	★★★
Mollusques 	★
Arthropodes inférieurs 	★
Faune du sol 	-

Groupes	État des connaissances
Micro et macrofaune aquatiques 	★
Odonates Lépidoptères Orthoptères 	★★
Autres insectes (Coléoptères, Diptères, Hyménoptères...) 	★
Poissons 	★★
Amphibiens 	★★
Reptiles 	★★
Oiseaux 	★★★
Chiroptères 	★★
Autres Mammifères 	★★

Légende :

- : patrimoine mal connu
 - ★ : patrimoine peu connu
 - ★★ : patrimoine bien connu
 - ★★★ : patrimoine très bien connu
- } Patrimoine naturel à inventorier en priorité

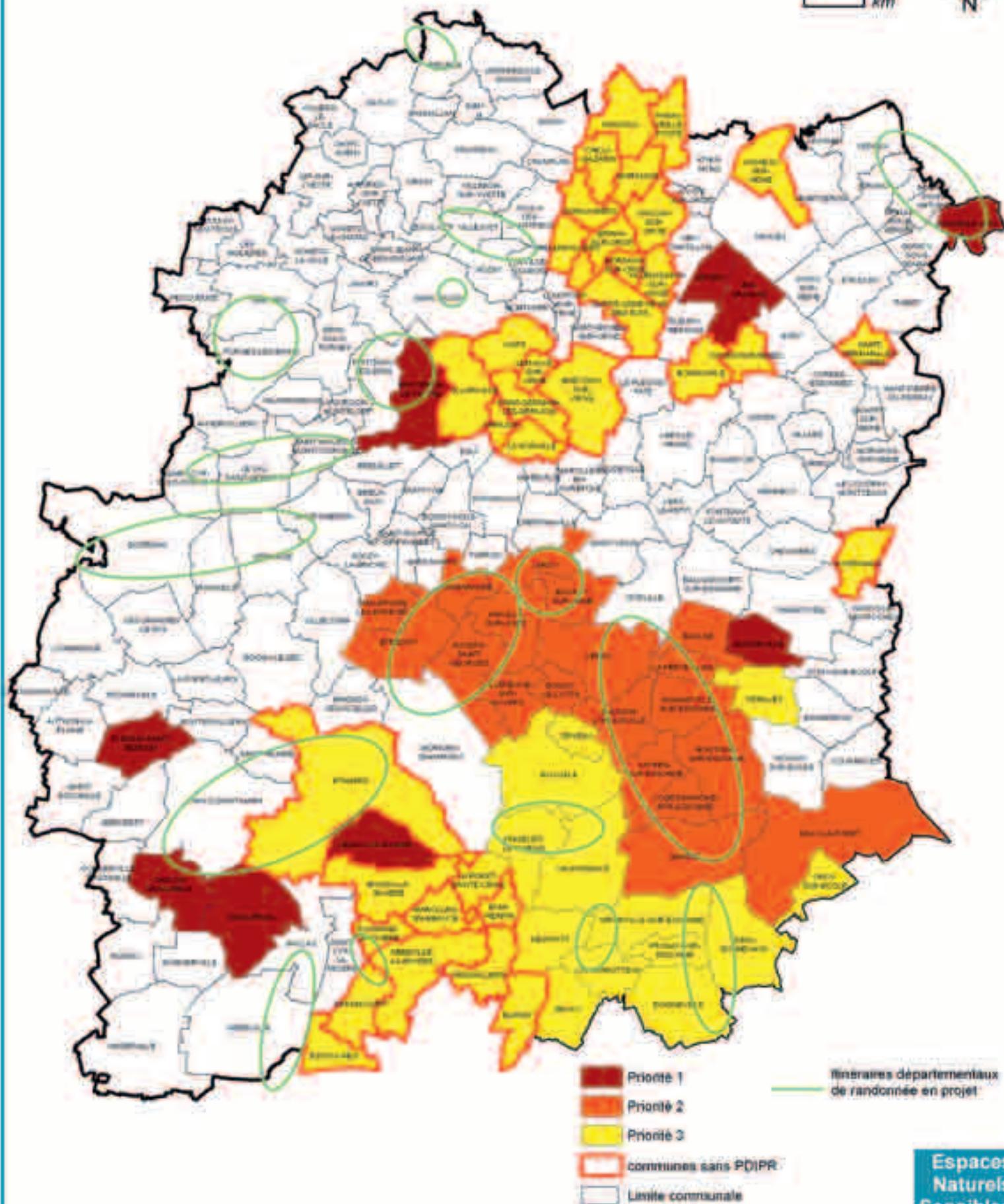




-  Commune inscrite
-  Commune en cours d'inscription
-  Commune à étudier
-  Limite communale

Priorités de révision

0 3 km



Annexe - PROCÉDURE DE MISE EN PLACE OU DE RÉVISION DU PDIPR À L'ÉCHELLE COMMUNALE

1 - Localisation et présélection des itinéraires

- ➔ Recensement des itinéraires balisés existants
- ➔ Analyse patrimoniale du territoire communal (chemins historiques, trames vertes et bleues, tourisme...)
- ➔ Établissement d'un projet cartographique de réseau d'itinéraires à classer
- ➔ Détermination du statut foncier des chemins (domaine public ou privé)
- ➔ Vérification des principes de continuité (entre communes, intercommunalités, vallées, départements...)

2 - Diagnostic de terrain portant sur l'état des chemins

- ➔ Contrôle sur le terrain de l'état des chemins (obstacles, dépôts sauvages, usages...)
- ➔ Évaluation de l'intérêt patrimonial et fonctionnel des cheminements

3 - Présentation du PDIPR aux collectivités territoriales concernées

- ➔ Réunion de travail avec les communes et intercommunalités compétentes
- ➔ Recueil d'informations auprès des communes sur des éléments à valoriser (sentiers, petit patrimoine bâti...)

4 - Concertation avec le CDRP 91, le CDTE 91, le CDT 91 (et les associations locales)

- ➔ Transmission du projet par courriel pour avis informel
- ➔ Discussion des tracés lors des réunions de la Cellule technique PDIPR
- ➔ Vérification de la cohérence des projets de tracés avec ceux des GR®, GRP® et PR®
- ➔ (Demande d'informations complémentaires aux associations locales ou aux baliseurs des secteurs concernés)

[5 - Élaboration de conventions de passage en domaine privé (si nécessaire)]

- ➔ Rencontre des propriétaires
- ➔ Rédaction d'un projet de convention
- ➔ Envoi pour avis à la commune concernée (et à l'intercommunalité)
- ➔ Envoi pour signature aux propriétaires

6 - Saisie des données et cartographie informatique des tracés

- ➔ Cartographie informatique sur fonds BD-topo et BD-parcellaire
- ➔ Édition de cartes communales et/ou intercommunales (cheminements découpés en tronçons correspondant à des linéaires homogènes de chemins ruraux)
- ➔ Saisie des informations relatives aux tronçons (statut, nom...) dans la base de données PDIPR

7 - Consultation pour avis des partenaires concernés

- ➔ Commune (et intercommunalité et PNR)
- ➔ Services de l'État (avec une notice d'incidence pour les zones Natura 2000)
- ➔ Gestionnaires d'espaces publics (Office national des forêts, Agence des espaces verts, syndicats de rivière)
- ➔ Direction des sports
- ➔ Départements limitrophes

8 - Saisine officielle des collectivités compétentes

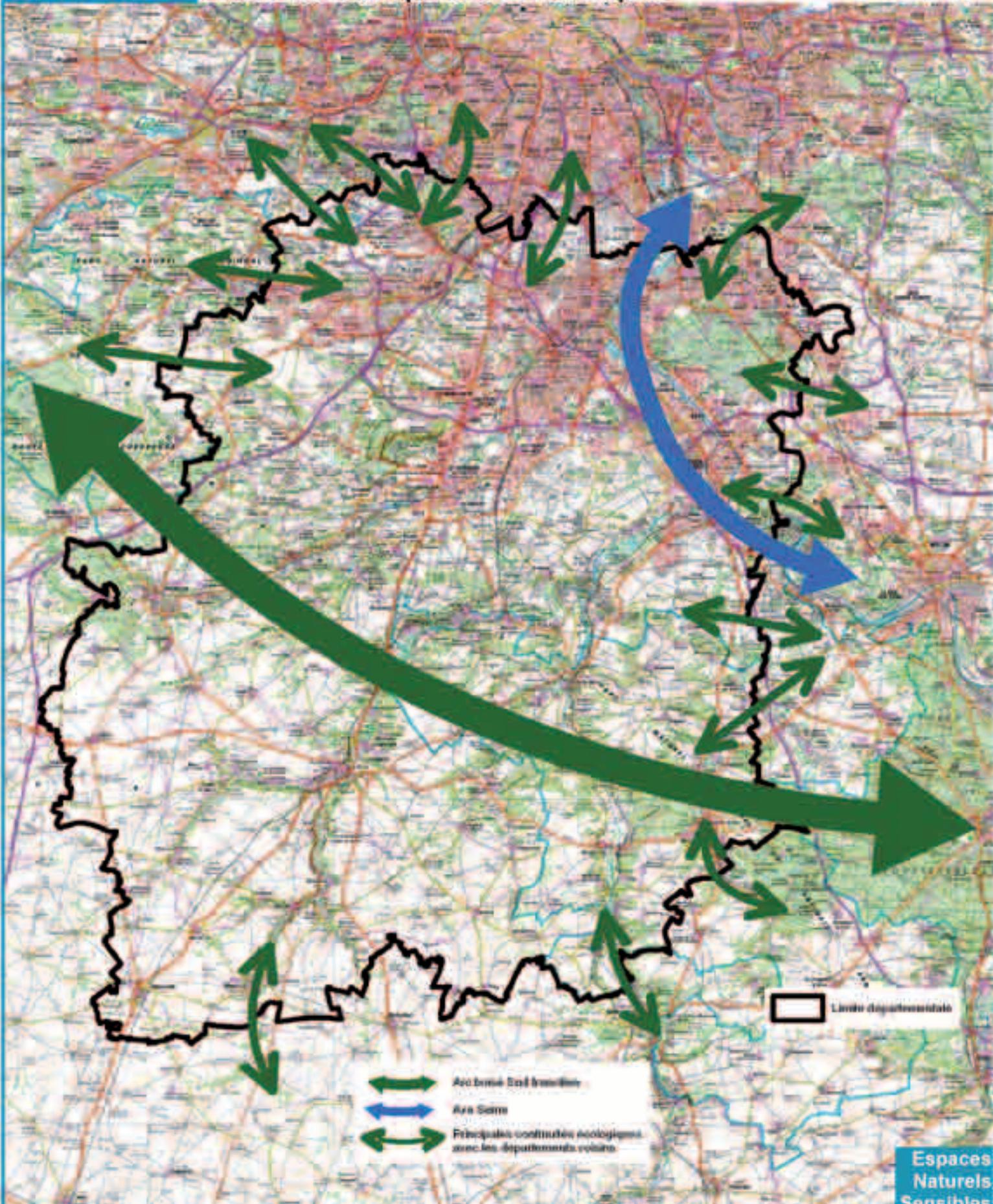
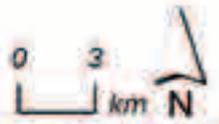
- ➔ Envoi d'un courrier comprenant une délibération-type, une carte et un tableau descriptif des itinéraires
- ➔ Délibération de la commune (et/ou de l'intercommunalité)

9 - Délibération du Conseil général sur le PDIPR (et les éventuelles conventions de passage)

- ➔ (Délibération de la Commission permanente pour les conventions de passage)
- ➔ Avis de la Commission Aménagement et développement durable
- ➔ Délibération de l'Assemblée départementale

10 - Validation et information

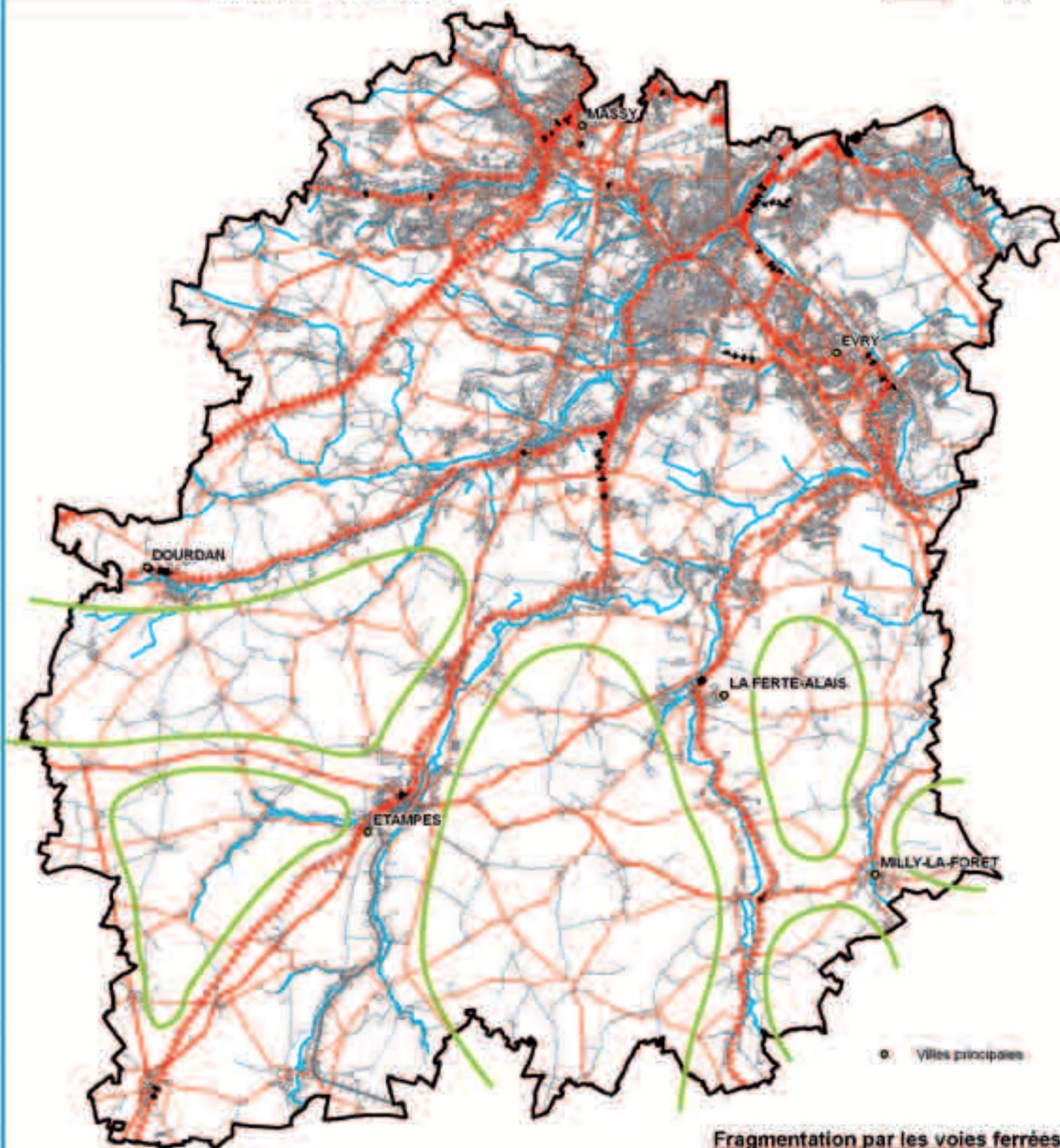
- ➔ Validation des informations dans la base de données
- ➔ Notification à la commune (et à l'intercommunalité)
- ➔ Notification du PDIPR modifié aux services de l'État
- ➔ (Notification de la convention de passage aux propriétaires)
- ➔ Information du CDRP91, du CDTE91, du CDT91 et des partenaires associés
- ➔ Mise en ligne des informations sur Internet (essonne.fr)
- ➔ Présentation annuelle à la CDESI des évolutions du PDIPR
- ➔ Envoi annuel à l'État d'un état d'avancement du PDIPR



-  Axe Seine Essonne limitrophe
-  Axe Seine
-  Principales continuités écologiques avec les départements voisins

 Limite départementale

Esaces
Naturels
Sensibles
Conservatoire
départemental



● Villes principales

Espaces à faible fragmentation

Barrières naturelles

Réseau hydrographique principal

Fragmentation par les routes

Elevée
 Moyenne
 Faible

Fragmentation par les voies ferrées

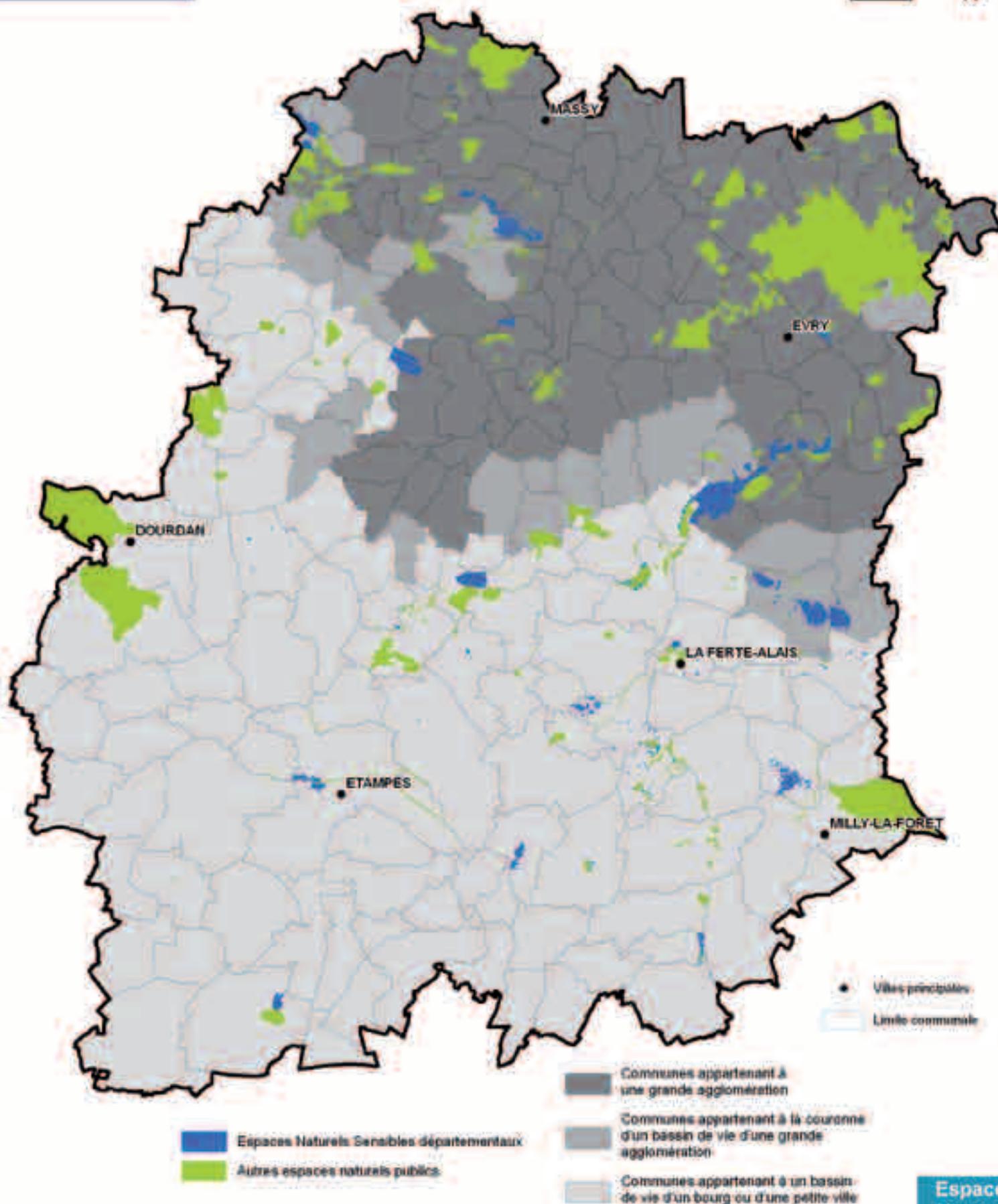
Elevée
 Moyenne
 Faible
 Nulle (voies non exploitées)

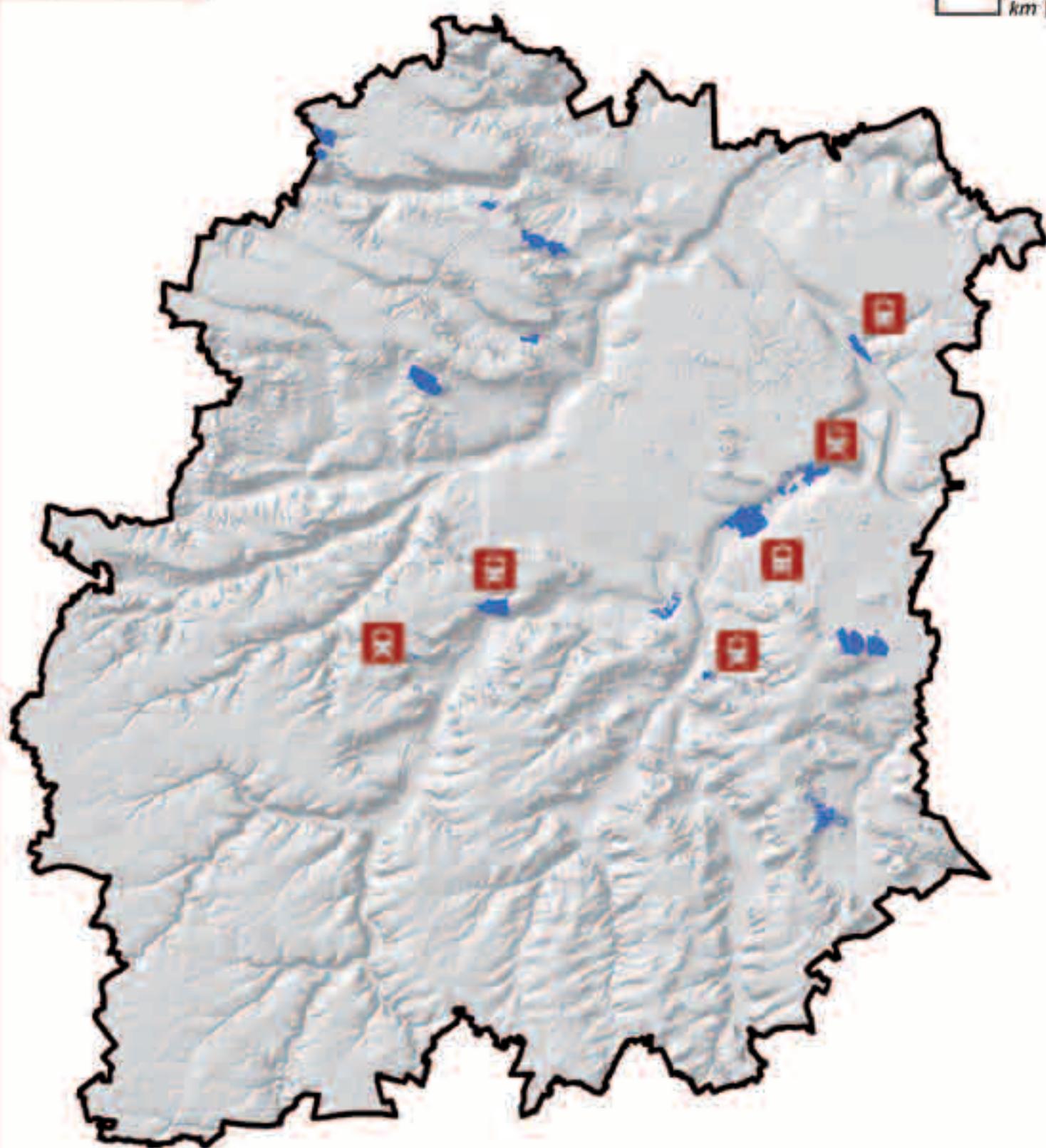
AXES DE DEPLACEMENT POTENTIEL DE L'AVIFAUNE

Lignes électriques à équiper pour la protection des oiseaux



BASSINS DE POPULATION ET ACCES AUX ESPACES NATURELS PUBLICS





 Domaine naturel départemental ouvert au public

 Desserte par une gare située à moins de 2 km

Annexe - INDICATEURS DE SUIVI DU TERRITOIRE ET DE LA POLITIQUE DES ENS

I) Indicateurs descriptifs du territoire

Indicateurs d'occupation du sol	
Superficie naturelle	
	<i>% du territoire départemental</i>
	<i>dont superficie boisée (et taux de boisement)</i>
	<i>dont superficie en landes et friches</i>
	<i>dont superficie en herbe</i>
	<i>dont superficie en eau</i>
Superficie agricole	
	<i>dont superficie en jachères</i>
Superficie artificialisée	
	<i>dont superficie bâtie</i>
	<i>dont autres superficies artificielles</i>
Indicateurs de biodiversité	
Nbre de taxons végétaux (plantes supérieures) connus	
	<i>dont nbre d'espèces protégées au niveau national</i>
	<i>dont nbre d'espèces protégées au niveau régional</i>
	<i>dont nbre d'espèces invasives</i>
Nbre d'espèces animales (vertébrées) connues	
	<i>dont nbre d'espèces animales (vertébrés) protégées au niveau national</i>
	<i>dont nbre d'espèces animales (vertébrés) protégées au niveau régional</i>
Abondance des oiseaux communs	
Abondance des chauves-souris communes	
Abondance des lépidoptères	
Nbre d'espèces d'oiseaux observés en basses vallées de l'Essonne et de la Juine	
Responsabilité du Conseil général en matière de biodiversité	
	<i>Nbre d'espèces végétales protégées au niveau national présentes sur les ENS départementaux</i>
	<i>Nbre d'espèces végétales protégées au niveau régional présentes sur les ENS départementaux</i>
Indicateurs de protection du territoire (hors ENS)	
Superficie totale en aires protégées	
Nombre de sites Natura 2000	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Nombre de Réserves naturelles nationales	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Nombre de sites classés	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Nombre de sites inscrits	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Nombre de Réserves naturelles régionales	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Nombre d'Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	
	<i>Superficie</i>
	<i>% du territoire</i>
Indicateurs d'usage durable du territoire	
Superficie de forêts gérées durablement	
Superficie en agriculture biologique	

Indicateurs d'accès aux espaces verts et naturels
Superficie des espaces verts et de loisirs
Nombre de m ² d'espaces verts et de loisirs par habitant
Superficie d'espaces naturels ouverts au public
<i>dont superficie des propriétés de l'État (forêts domaniales)</i>
<i>dont superficie des propriétés de la Région (AEV)</i>
<i>dont superficie des propriétés du Conseil général (ENS et autres parcs)</i>
<i>dont superficie des propriétés des communes et intercommunalités</i>
Nombre de m ² d'espaces naturels par habitant
Nombre d'habitants situés à moins de 2 kms d'un espace naturel public

II) Indicateurs d'activité de la politique ENS

Recensement des ENS
Superficie d'ENS recensés
<i>dont superficie d'espaces boisés recensés</i>
<i>dont superficie de zones humides recensées</i>
<i>dont superficie de pelouses calcicoles recensées</i>
<i>dont superficie de platières gréseuses recensées</i>
<i>dont superficie de sites géologiques recensés</i>
<i>dont superficie d'espaces agricoles recensés</i>
Nombre de communes concernées

Zones de préemption ENS
Superficie totale des zones de préemption ENS
<i>dont superficie de zones de préemption déléguées à l'AEV</i>
<i>dont superficie de zones de préemption déléguées aux intercommunalités</i>
<i>dont superficie de zones de préemption déléguées aux communes</i>
<i>dont superficie d'espaces boisés en zones de préemption</i>
<i>dont superficie de zones humides en zones de préemption</i>
<i>dont superficie de pelouses calcicoles en zones de préemption</i>
<i>dont superficie de platières gréseuses en zones de préemption</i>
<i>dont superficie de sites géologiques en zones de préemption</i>
<i>dont superficie d'espaces agricoles en zones de préemption</i>
Nombre de communes concernées

Acquisitions des ENS
Nombre de périmètres départementaux d'acquisition foncière en vigueur
Superficie totale acquise au titre des ENS
<i>dont superficie acquise par le Département</i>
<i>dont superficie acquise par l'AEV</i>
<i>dont superficie acquise par les intercommunalités</i>
<i>dont superficie acquise par les communes</i>
Nombre de communes concernées
Montant du budget total consacré
Montant des subventions attribuées aux collectivités

Réhabilitation des ENS
Tonnage de déchets extraits des ENS départementaux
<i>dont déchets toxiques</i>
<i>dont déchets amiantés</i>
Nombre de décharges résorbées
Nombre de bâtiments démolis
Nombre de cabanons démolis
Tonnage de déchets collectés dans le cadre de l'opération Essonne verte - Essonne propre
<i>dont déchets toxiques</i>
Montant du budget total consacré
Montant des subventions attribuées aux collectivités
Nombre d'opérations subventionnées

Gestion des ENS

Nombre de sites départementaux pourvus d'un plan de gestion en vigueur

Nombre de sites bénéficiant d'une convention de gestion

*dont nbre de sites publics**dont nbre de sites privés*

Superficie totale gérée dans le cadre de conventions de gestion

*dont superficie conventionnée avec des propriétaires publics**dont superficie conventionnée avec des propriétaires privés*

Montant du budget total consacré

Montant des subventions attribuées aux collectivités

Nombre d'opérations subventionnées

Valorisation des ENS

Nombre de domaines départementaux

Nombre de domaines départementaux ouverts au public

*dont nbre de forêts départementales ouvertes au public**dont nbre de domaines départementaux accessibles aux personnes handicapées**dont nbre de domaines départementaux ouverts à la pratique de la pêche*

Montant du budget total consacré

Montant des subventions attribuées aux collectivités

Nombre d'opérations subventionnées

Protection des chemins dans le cadre du PDIPR

Linéaire total de chemins inscrits au PDIPR

*dont linéaire de chemins inscrits au volet pédestre du PDIPR**dont linéaire de chemins inscrits au volet équestre du PDIPR**dont linéaire de chemins inscrits au volet VTT du PDIPR*

Nombre de communes concernées

Valorisation des chemins dans le cadre du PDIPR

Linéaire total d'itinéraires pédestres balisés

*dont GR, GRP et PR**dont linéaire de chemins inscrits au volet VTT du PDIPR*

Linéaire total d'itinéraires équestres balisés

Nombre d'itinéraires départementaux pédestres aménagés

Linéaire total d'itinéraires départementaux pédestres aménagés

Nombre de conventions de passage signées

Montant du budget total consacré

Montant des subventions attribuées aux collectivités

Nombre d'opérations subventionnées

Sensibilisation du public

Nbre de personnes accueillies en animation et lors des manifestations (hors EV-EP)

*dont nbre d'adultes accueillis en visites guidées**dont nbre de scolaires accueillis en visites guidées*

Nbre de participants à l'opération « Essonne verte - Essonne propre » (EV - EP)

Nbre de projets dans le cadre de l'opération « Essonne verte - Essonne propre » (EV - EP)

Nbre de visiteurs au Domaine de Montauger

dont nbre de visiteurs lors de l'opération « Solstice d'été »

Nbre d'expositions proposées au grand public au Domaine départemental de Montauger

Partenariats

Nombre de subventions accordées aux collectivités

Montant des subventions accordées aux collectivités

Nombre de subventions accordées aux associations

Montant des subventions accordées aux associations

Nombre de conventions de partenariats

*dont nbre de conventions avec des fédérations associatives**dont nbre de conventions scientifiques**dont nbre de conventions agricoles**dont nbre de conventions apicoles*

Annexe - HIÉRARCHISATION DE L'ACTION FONCIÈRE DÉPARTEMENTALE

Face à l'ampleur des enjeux et à l'étendue des espaces à préserver, le Conseil général a souhaité dès 1999 affiner sa stratégie foncière, à l'intérieur des zones de préemption.

Dans la continuité de cette démarche de priorisation, différents zonages de hiérarchisation seront instaurés pour la période 2012-2021 :

I - Les Périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF)

Au sein de ces zonages, le Département constitue activement des ensembles fonciers **par exercice systématique du droit de préemption**. Par ailleurs, sur ces espaces, **il recourt largement à un opérateur foncier** chargé d'accélérer les ventes amiables.

Il peut également mettre en œuvre des procédures d'expropriation pour faciliter la restauration des trames vertes et bleues et des continuités piétonnes lorsque les procédures amiables sont bloquées

Ces périmètres se répartissent en fonction de la typologie suivante :

→ **Les pôles majeurs** : définis à l'échelle de grandes entités biogéographiques à forte valeur écologique, ils font l'objet d'un **effort particulier d'acquisition, de réhabilitation et de valorisation** : véritables « vitrines » **du patrimoine naturel départemental**, ces quatre sites, sont des points forts en matière de conservation de la nature et de sensibilisation des Essonnais. À cet effet des programmes d'envergure de renaturation et d'équipement pédagogique y sont mis en place. Des liaisons douces (« **sentes vertes** ») y sont aménagées pour relier les différents domaines départementaux entre eux. L'action départementale y est définie dans le cadre de **Schémas pluriannuels de réhabilitation et de valorisation**.

4 pôles naturels majeurs sont identifiés :

• **les Buttes du Hurepoix** : ces 170 ha de « poumon vert » sont composés d'un vaste ensemble boisé qui s'étend de la forêt départementale du Rocher de Saulx jusqu'au Bois des Gelles (Villebon sur Yvette), ainsi que sur la Plaine de Saulx et la carrière de Lunézy. Cette dernière est protégée dans le cadre de la réserve naturelle des sites fossilifères, en raison de la présence de vestiges paléontologiques majeurs (la plus grande forêt fossilisée d'Europe y ayant été mise à jour). À Palaiseau et Orsay, le parc E. Chanlon abrite également une carrière à forte valeur géologique.

Communes concernées : Saulx-les-Chartreux, Villejust, Villebon-sur-Yvette, Massy, Palaiseau, Orsay



• **les Marais des basses vallées de l'Essonne et de la Juine** : cette vaste entité s'étend sur près de 800 hectares aux portes des agglomérations d'Évry et de Corbeil-Essonnes. Elle est composée de marais, boisements humides, plans d'eau issus de l'extraction passée de la tourbe, et recèle un intérêt ornithologique reconnu aux niveaux national et européen ;

Communes concernées : Itteville, Saint-Vrain, Ballancourt-sur-Essonne, Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Mennecy, Lisses, Villabé, Ormoy, Corbeil-Essonnes



- **le Val de Seine** : cette grande coulée verte composée de 3000 hectares de nature en zone urbaine structure fortement le quart nord-est du département. Elle abrite encore des paysages naturels surprenants aux portes de la ville, et offre un cadre de vie et des espaces de loisirs de qualité à ses habitants.

Communes concernées : Le Coudray-Montceaux, Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine, Saint-Pierre-du-Perray, Corbeil-Essonnes, Saint-Germain-les-Corbeil, Etiolles, Évry, Courcouronnes, Bondoufle, Fleury-Merogis, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine, Draveil, Grigny, Viry-Chatillon, Juvisy-sur-Orge, Athis-Mons, Vigneux-sur-Seine, Tigery, Montgeron



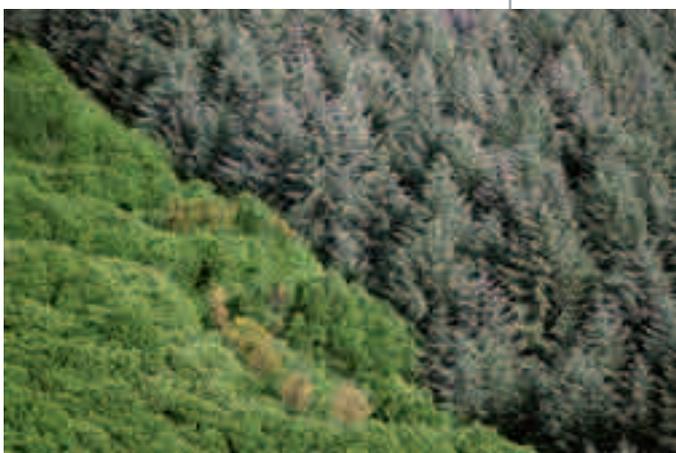
- **la Haute vallée de l'Essonne** : en limite sud du département, ce secteur présente des paysages ruraux préservés, des habitats remarquables (marais, pelouses calcicoles...) s'agencant autour de la rivière Essonne qui a conservé ici un profil peu artificialisé.

Communes concernées : Boigneville, Prunay-sur-Essonne, Buno-Bonnevaux, Gironville-sur-Essonne, Maise



- **Les forêts départementales** : ces massifs composent un patrimoine foncier constitué depuis les années 70 et 80, antérieurement à la mise en place du dispositif ENS. Très fréquentées durant les week-ends, elles sont largement dédiées à l'accueil du public. Leurs franges méritent d'être confortées par des acquisitions foncières complémentaires pour des raisons écologiques, paysagères et d'accueil du public. Le Département est aujourd'hui propriétaire de **10 massifs (dont 8 ouverts au public) représentant 650 ha.**

Communes concernées : Bruyères-le-Châtel et Fontenay-les-Briis (Roche Turpin), Chamarande (Belvédère), Champcueil (Grands Aaux et Bois de la Coudraye), Linas et Marcoussis (Bellejame), Saulx-les-Chartreux (Rocher de Saulx), Villebon-sur-Yvette (Bois des Gelles et Bois Courtin) et Villiers-le-Bâcle (Bois des Grais et Tête ronde)



- **Les sites satellites** : de taille plus modeste, ils ont **une vocation essentiellement conservatoire**. Ils constituent à l'échelle du territoire une trame représentative de la biodiversité départementale. L'ouverture au public y est très encadrée. Figurent par exemple parmi ces sites des pelouses calcicoles, des platières gréseuses, des vergers, des prairies, des zones humides...

Communes concernées : Valpuiseaux, Puiset-le-Marais, Moigny-sur-Ecole, La Ferté-Alais, Vayres-sur-Essonne, D'Huisson-Longueville, Étampes...



→ **La réserve des sites géologiques de l'Essonne** : L'Essonne abrite des sites géologiques remarquables, reconnus au niveau international pour abriter des couches sédimentaires de référence (stratotype) du Stampien. Six d'entre eux sont protégés réglementaire depuis 1989 par décret ministériel dans le cadre de la Réserve naturelle des sites géologiques de l'Essonne. Début 2011, 7 sites complémentaires ont été ajoutés par décret. Le Département intervient dans le cadre de sa politique des ENS en acquérant progressivement les terrains au sein de cette réserve, et en contribuant à son entretien et sa promotion.

Communes concernées : Saulx-les-Chartreux, Saint-Hilaire, Morigny-Champigny, Auvers-Saint-Georges, Ormoy-la-Rivière, Chauffour-les-Etrechy, Châlo-Saint-Mars, Itteville, Villeneuve-sur-Auvers, Méréville



II - Les Parcelles stratégiques à acquérir (PSA)

Les PSA correspondent à des biens qu'il convient de maîtriser en priorité. Au sein des PDIF, elles permettent de prioriser les démarches amiables, notamment celles confiées à un opérateur.

Elles comprennent des parcelles à forte valeur écologique (habitats ouverts identifiés à partir de la cartographie de l'ECOMOS), ainsi que des biens dont la position est stratégique pour la protection ou la valorisation du site (contrôle des accès, maîtrise des franges pour stopper le mitage, emplacement pour des équipements d'accueil...).

Leur maîtrise vise à permettre la mise en place d'un programme de gestion et d'aménagement.

III - Les Périmètres de cession (PC)

Des périmètres de cession ont été prédéfinis en vue de revendre ou échanger des parcelles foncières dispersées ne présentant pas de valeur patrimoniale particulière. Il s'agit le plus souvent de biens achetés lors de la phase initiale de mise en place de la politique ENS et autour desquelles il n'a pas été possible de poursuivre de programmes fonciers plus large.

Ces reventes s'effectueront prioritairement en faveur de collectivités locales ou à leurs établissements (communes, intercommunalités, agence des espaces verts...), et le cas échéant à des tiers (ProNatura, sociétés de chasse et de pêche, forestiers...). Des conditions précises, garantissant la vocation naturelle de la parcelle sur le long terme, seront définies au cas par cas, en fonction des caractéristiques du site et du contexte local.

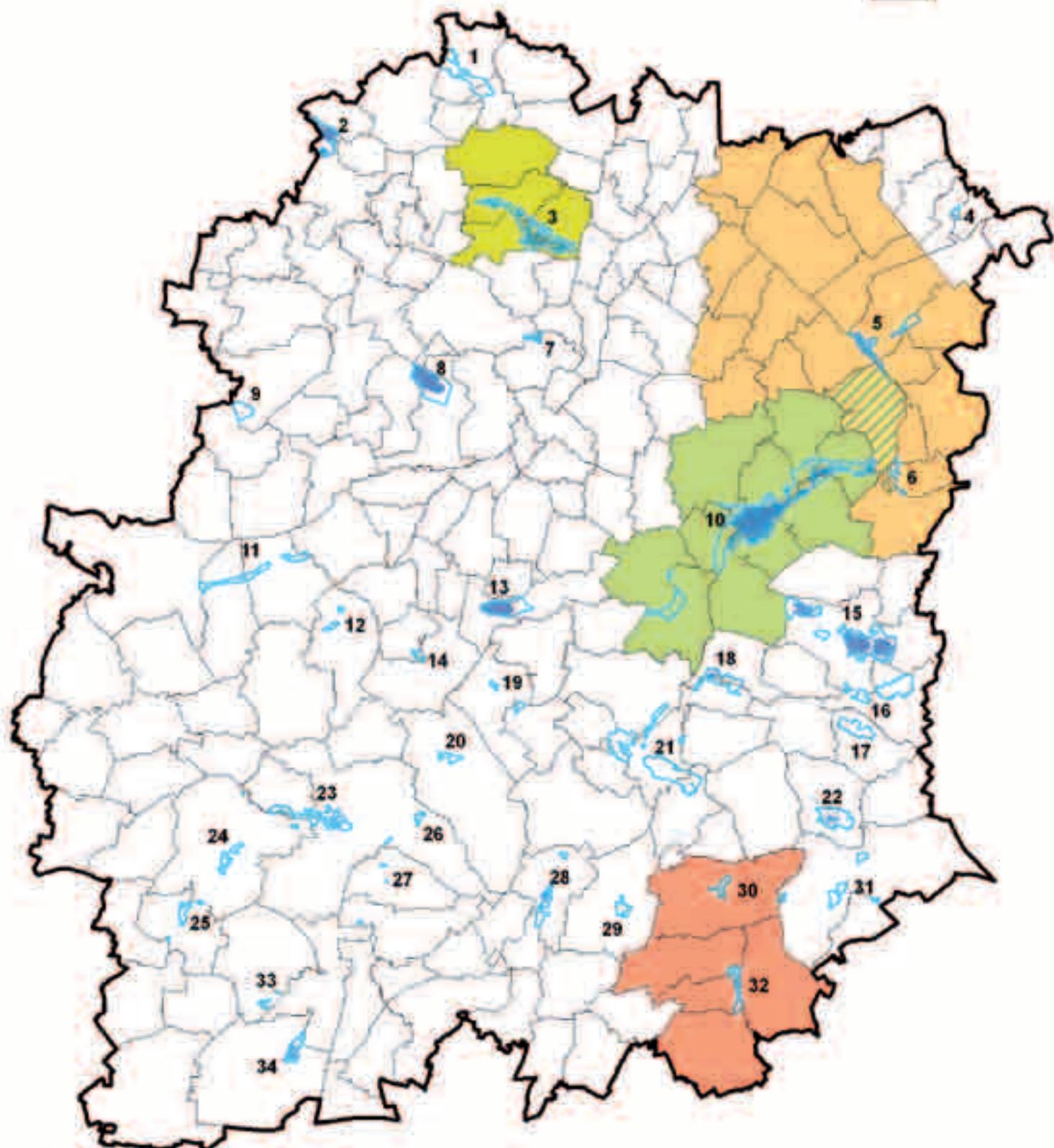
Ces modalités de cession seront soumises à l'Assemblée départementale ou à la Commission permanente du Conseil général.

(NB : les PDIF et PSA annulent et remplacent les périmètres d'intervention foncière mis en place lors des précédents programmes)

*(pour plus d'informations, voir le document :
Atlas des projets de périmètres départementaux d'intervention foncière)*



0 3 km



Pôles naturels majeurs

- Bulles du Hurepoix
- Val de Seine
- Marais des Basses vallées de l'Essonne et de la Juine
- Haute vallée de l'Essonne

- Périmètre départemental d'intervention foncière (FDIP)
- Propriétés départementales

Annexe - PROJETS DE PÉRIMÈTRES DÉPARTEMENTAUX D'INTERVENTION FONCIÈRE

N°	PÉRIMÈTRES 2012-2021	Types de périmètres	Evolution des périmètres	Communes concernées	Principaux intérêts patrimoniaux
1	Vauboyen, Chat noir, les Brûlis	S. sat.	↗	Bièvres, Igny	Coteaux boisés, prairies, paysages
2	Forêts départementales de la Tête ronde et du Bois des Grais, Moulin neuf	FD		Villiers-le-Bâcle	Coteaux boisés, prairies, paysages
3	Buttes du Hurepoix	PNM	E	Saulx-les-Chartreux, Villejust, Villebon-sur-Yvette	Boisements, vergers, site géologique, maraîchages
4	Boucle du Gord	S. sat.	DF TP	Boussy-Saint-Antoine	Zones humides, bords de l'Yerres
5	Domaines des Coudrays et des Hauldres, Vallon des Hauldres	PNM	↗ E	Etiolles, Soisy-sur-Seine, Saint-Germain-lès-Corbeil, Corbeil-Essonnes, Tigery	Champ d'expansion des crues, trames verte et bleue, agriculture périurbaine
6	Les Canardières	PNM	N	Morsang-sur-Seine, Saintry-sur-Seine	Champ d'expansion des crues, friches, agriculture périurbaine
7	Parc de Bellejame	FD	(↗) (E)	Linas, Marcoussis	Boisements, agriculture périurbaine, paysages
8	Forêt départementale de la Roche Turpin	FD	↗	Bruyères-le-Châtel, Fontenay-les-Briis	Boisements, landes, friches
9	Étangs Baleine, Brûle-Doux et Huet	S. sat.		Forges-les-Bains, Angervilliers	Boisements humides, tourbières, étangs, anciennes carrières
10	Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine	PNM	E	Itteville, Saint-Vrain, Ballancourt-sur-Essonne, Vert-le-Petit, Vert-le-Grand, Fontenay-le-Vicomte, Menecy, Écharcon, Lisses, Villabé, Ormoy, Corbeil-Essonnes	Boisements et prairies humides, roselières, bas marais alcalins, étangs, friches et boisements calcicoles, prairies mésophiles, trames vertes et bleues
11	Marais de la Haute vallée de l'Orge, caves de Sermaise	S. sat.	↗	Sermaise, Roinville-sous-Dourdan, Saint Chéron	Boisements et friches humides, cavités à chiroptères, site géologique
12	La Grange et l'Abyme	S. sat.	N	Villeconin	Friches humides, pelouses et prébois calcicoles, paysages
13	Forêt du Belvédère, Carrière Panserot, perspective du château de Chamarande	FD	↗ E	Chamarande, Etréchy, Lardy, Torfou	Boisements, parc paysager, carrières, trame verte
14	Coteau des Verts-Galants	RNG	↗	Etrechy, Chauffour-les-Etrechy	Sites géologiques, friches et pelouses calcicoles, vignes
15	Forêts départementales des Grands Avaux et de la Coudraye, les Garennes	FD	↗	Champcueil, Nainville-les-Roches	Boisements, platières, carrières

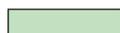
16	Tertres noir et blanc, la Padôle	S. sat.	↗ PRF	Soisy-sur-Ecole, Champcueil	Boisements, paysages, platières
17	La Louvetière	S. sat.	N	Dannemois	Platières
18	Domaine départemental et communal de la Justice	S. sat.	PC	La Ferté-Alais, Baulne	Sites géologiques, pelouses calcicoles, platière gréseuse, cultures, boisements
19	Carrière des Sablons et Butte du Puits	RNG		Auvers-Saint-Georges, Villeneuve-sur-Auvers	Site géologique, pelouses calcicoles, platière
20	Sablères de Villemartin, des Monceaux et du Mississippi	RNG		Morigny-Champigny	Sites géologiques et archéologiques, trame verte, pelouses calcicoles
21	Bûlou, Butte Hébert, Vallon de Cerny et Marais de la Mothe	S. sat.	↘ ↗ PC	Vayres-sur-Essonne, D'Huisson-Longueville, Cerny, Guigneville-sur-Essonne	Boisements, platières, trames verte et bleue, paysages, friches humides
22	Platière de Bellevue	S. sat.	↘ PC	Moigny-sur-École	Platières, boisements, carrières
23	Coteaux de Pierrefitte, Marais de Vaujouan, Carrières du Four blanc et de Valnay, Source de la Louette		↗	Étampes, Saint-Hilaire, Châlo-Saint-Mars	Coteaux calcicoles, zones humides, source, sites géologiques
24	Carrière des Sablons, la Garenne, La Grouette des Buis et Boinville	RNG	↗	Châlo-Saint-Mars	Sites géologiques, pelouses calcicoles
25	Étangs de Châlou-Moulineux, la Butte des Buis et Coteau de Poil de Loup	S. sat.	N	Châlou-Moulineux	Trame verte et bleue, étangs, zones humides, pelouses calcicoles
26	Champignonnière, Mont Saint-Symphorien et Gisement de Vauroux	S. sat.	↗	Étampes	Cavité à chiroptères, pelouses et friches calcicoles, sablière, cultures
27	Pentes de la Vallée aux Loups, La Topinote et Bierville	RNG	↗	Ormoy-la-Rivière, Boissy-la-Rivière	Sites géologiques, pelouses et friches calcicoles
28	Pelouse des Buys, carrière des Masures et les Grouettes	S. sat.	↘ ↗	Puisselet-le-Marais	Pelouses et friches calcicoles, carrières
29	Mocque Bouteille, Bretonvilliers, les Monts, les Buternes, Pothy, les Fonceaux	S. sat.	↗	Valpuseaux, Maise	Pelouses et friches calcicoles
30	Les Blanchis, la Boulinière	S. sat.	N	Maise, Milly-la-Forêt	Pelouses et friches calcicoles, carrières
31	Marais de Saint-Laurent, Prairie de la Madeleine et Butte de Châtillon	S. sat.	N	Milly-la-Forêt	Friches humides, roselières, platières, pelouses et friches calcicoles
32	Marais des Rabiers et Coteau du Petit-Gironville	PNM		Prunay-sur-Essonne, Gironville-sur-Essonne	Roselières, boisements et friches humides, boisements et pelouses calcicoles
33	Coteaux de la Vallée des Postes, de Garsenval et des Marmittes	S. sat.	N	Guillerval	Pelouses et friches calcicoles
34	Marais de Méréville, Carrière du Moulin aux Cailles et perspective du château	S. sat.		Méréville, Saclas	Boisements et friches humides, prairies, parc paysager, site géologique

35	2 nouveaux secteurs de mares à définir	S. sat.	N	À définir	Mares
36	3 nouveaux secteurs de vergers à définir	S. sat.	N	À définir (ex : Pecqueuse, les Molières, Limours, Soisy-sur-Ecole, Courson-Monteloup, Vaugrigneuse, Fontenay-les-Briis, Bruyères-le-Châtel, Breux-Jouy, Saint-Sulpice-de-Favières...)	Vergers, prairies
37	Fontaine Saint Aspaix	-	PC	Egly	Boisements
38	Coulée verte	-	PC	Ballainvilliers	Espaces agricoles
39	Secteur de pelouses calcicoles à définir	S. sat.	N	(ex : vallée Thibaud à Saint Sulpice de Favières)	Pelouses calcicoles

NB : ces périmètres sont indicatifs. Ils pourront évoluer en fonction des nécessités et des opportunités.

LÉGENDE :

Type de milieu prédominant :

-  : boisements
-  : zones humides
-  : pelouses calcicoles
-  : platières gréseuses
-  : sites géologiques
-  : espaces agricoles

Types de sites :

- PNM : pôle naturel majeur
- FD : forêt départementale
- S. sat. : site satellite
- RNG : réserve naturelle des sites géologiques

Evolution des périmètres :

- ↗ : augmentation du périmètre existant
- ↘ : réduction du périmètre existant
- ↔ : périmètre identique au périmètre préexistant (ou ajustements mineurs)
- N : nouveau périmètre
- E : expropriation à envisager si nécessaire
- DF TP : délaissé foncier - transfert dans patrimoine ENS
- PC : périmètre de cession
- PRF : périmètre de remembrement forestier

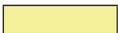
Annexe - NOUVEAUX SITES POTENTIELS À CONVENTIONNER

(liste non limitative)

Sites	Entité écologique	Communes de localisation	Partenaires	Patrimoine ciblé
Parc Eugène Chanlon (carrière de la Troche) *	Vallée de l'Yvette	Orsay, Palaiseau	Communes	Site géologique
Parc de Vilgénis °	Vallée de l'Yvette	Massy	Commune	Boisements, étangs, roselières
Cirque de l'Essonne *	Basse vallée de l'Essonne	Lisses, Corbeil-Essonnes, Villabé	Communes, intercommunalités, CAUE, AUDES	Friches calcicoles, vergers, cultures
Parc François Mitterrand*	Val de Seine	Saint-Pierre-du-Perray	Commune	Boisements, clairières
Parc des berges de Seine *	Val de Seine	Saintry-sur-Seine	Commune	Milieux humides, ancienne sablière
Tunnel Darblay *	Val de Seine	Corbeil-Essonnes	Commune	Cavité à chiroptères
Étangs et Bois des Plantes *	Basse vallée de l'Essonne	Vert-le-Petit	Commune	Roselières, boisements alluviaux
Marais d'Ormoy *	Basse vallée de l'Essonne	Ormoy	Commune	Aulnaies, radeaux à fougères, roselières
Carrière du Chemin d'Orgemont *	Basse vallée de l'Essonne	Itteville	Commune, État, ENE	Site géologique
Marais de Buno *	Haute vallée de l'Essonne	Buno-Bonnevaux	Commune, PNR	Busard des roseaux, roselières, saulaies
Marais de la Bichetterie et de la Sucrierie °	Haute vallée de l'Essonne	Maise	Commune, PNR	Roselières, saulaies
Source et cressonnières de la Velvette °	Haute vallée de l'Essonne	Boigneville	Commune, PNR	Source, cressonnières
Bois de Milly *	Vallée de l'École	Milly-la-Forêt	Commune, PNR	Prébois, landes à bruyères
Sablière du Tertre *	Moyenne vallée de l'Essonne	La Ferté-Alais	Commune, CCVE	Site géologique, pelouses sablo-calcaires
Carrière de la Roche cassée °	Moyenne vallée de l'Essonne	Vayres-sur-Essonnes	Commune, PNR, propriétaire privé	Site géologique, pelouses, Guépier d'Europe
Pelouse des Vignes *	Moyenne vallée de l'Essonne	La Ferté-Alais	Commune	Pelouses calcicoles, orchidées
Massif de l'Ardenay *	Moyenne vallée de l'Essonne	Cerny	Communes, PNR	Platières, carrières
Marais de Belesbat *	Moyenne vallée de l'Essonne	Courdimanche	Commune, PNR	Prairies humides, berges naturelles de l'Essonne
Marais de Pas-Loup *	Moyenne vallée de l'Essonne	Boutigny-sur-Essonnes	Commune, PNR	Friches humides
Platières de Trompe Vache et des Brétines °	Moyenne vallée de l'Essonne	Boissy-le-Cutté	Commune, PNR, propriétaire privé	Platières gréseuses, mares, engoulement
Platière de la Butte °	Moyenne vallée de l'Essonne	Ballancourt-sur-Essonnes	Commune, PNR, CCVE	Platières gréseuses, carrières
Marais d'Arny °	Basse vallée de l'Orge	Bruyères-le-Châtel	Commune, association	Cariçaias, berges de l'Orge
Prairie de Baille °	Vallée de la Rémarde	Saint-Maurice-Montcouronne	Propriétaire privé	Prairies
Prairie de Moque-Souris et Bois Croulard *	Vallée de la Prédecelle	Briis-sous-Forge	Commune	Prairies, boisements
La Fosse Cornillère *	Vallée de l'Orge	Dourdan	Commune	Prairies, zones humides
Marais d'Arnière °	Vallée de l'Orge	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Propriétaire privé	Zones humides

*: sites communaux ou intercommunaux °: sites privés

Type de milieu prédominant :

	: boisements		: platières gréseuses
	: zones humides		: sites géologiques
	: pelouses calcicoles		: espaces agricoles

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAPPMA : Association agréée pour la pêche et la protection des milieux aquatiques	cements
ABC : Atlas de la biodiversité des communes	CG/DPAH : Conseil général – Direction des personnes âgées et handicapées
ABI : Atlas de la biodiversité des intercommunalités	CG/DSJVA : Conseil général – Direction des sports, de la jeunesse et de la vie associative
ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	CG/DVHC : Conseil général – Direction de la ville, de l'habitat et de la citoyenneté
ADF : Assemblée des départements de France	CNPMAI : Conservatoire national des plantes à parfum, médicinales, aromatiques et industrielles
AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie	CODEP91 : Comité départemental de cyclotourisme
AEV : Agence des espaces verts de la région Île-de-France	CPRD : Contrat de projet Région-Département
AFTRP : Agence foncière technique de la région parisienne	CRPF : Centre régional de la propriété forestière
APPB : Arrêté préfectoral de protection biotope	CRRG : Centre régional des ressources génétiques
AUDES : Agence d'urbanisme et de développement économique Essonne Seine Orge	CSRPN : Conseil scientifique régional de la protection de la nature
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières	DDPP : Direction départementale de protection des populations
CAUE : Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement	DDT : Direction départementale des territoires
CBNBP : Conservatoire botanique national du bassin parisien	DIR : Direction interdépartementale des routes
CCI : Chambre de commerce et d'industrie	DOC : Document d'objectifs Natura 2000
CDB : Convention pour la diversité biologique	DRIEE : Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie
CDESI : Commission départementale des espaces, sites et itinéraires de sports de nature	ENE : Essonne nature environnement
CDT : Comité départemental du tourisme	ENS : Espace Naturel Sensible
CDTE : Comité départemental de tourisme équestre	EPCI : Établissement public de coopération intercommunale
CDRP : Comité départemental de la randonnée pédestre	EHPA : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées
CENS : Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles	EHPAD : Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
CG : Conseil général	ESAT : Etablissements et services d'aides par le travail
CG/DAD : Conseil général – Direction de l'aménagement et du développement	FDAAPPMA : Fédération départementale des associations agréées pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
CG/DCB : Conseil général – Direction de la construction et des bâtiments	FICEVY : Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Essonne, du Val d'Oise et des Yvelines
CG/DCI : Conseil général – Direction de la communication et de l'information	GERSAR : Groupe d'études, de recherches et de sauvegarde de l'art rupestre
CG/DDER : Conseil général – Direction du développement économique et de la recherche	GIEC : Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat
CG/DDS : Délégation au développement durable et solidaire	GR : Chemin de grande randonnée
CG/DENV-SCDV : Conseil général – Direction de l'environnement – Service du cadre de vie	GRP : Chemin de grande randonnée de pays
CG/DENV-SE : Conseil général – Direction de l'environnement – Service de l'eau	IAU : Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France
CG/DIRCULT : Conseil général – Direction de la culture	IGN : Institut géographique national
CG/DIREC : Conseil général – Direction de l'éducation et des collèges	MAB : Man and biosphère
CG/DDEPL : Conseil général – Direction des dépla-	MEDDTL : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement
	MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
	NATURPARIF : Agence régionale pour la nature et la

biodiversité en Île-de-France

ODBE : Observatoire départemental de la biodiversité en Essonne

ONEMA : Office national de l'eau et des milieux aquatiques

ONCFS : Office national de la chasse et de la faune sauvage

ONF : Office national des forêts

ORGFS : Orientations régionales de gestion de la faune sauvage

OTSI : Offices de tourisme et syndicats d'initiative

PAPI : Programme d'actions de prévention des inondations

PDESI : Plan départemental des espaces, sites et itinéraires des sports de nature

PDIPR : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée

PDIRM : Plan départemental des itinéraires de randonnée motorisée

PDPG : Plan départemental pour la protection du milieu aquatique et la gestion des ressources piscicoles

PEFC : Program for the endorsement of forest certification schemes (label de certification de la gestion durable des forêts)

PLU : Plan local d'urbanisme

POS : Plan d'occupation des sols

PNLCC : Programme national de lutte contre le changement climatique

PNACC : Programme national d'adaptation contre le changement climatique

PNR : Parc naturel régional

PPBE : Plan de prévention du bruit dans l'environnement

PPRI : Plan de prévention des risques d'inondation

GR : Chemin de petite randonnée

PDIF : Périmètres départemental d'intervention foncière

PRIF : Périmètres régionaux d'intervention foncière

REDE : Réseau écologique départemental de l'Essonne

RFF : Réseau ferré de France

RTE : Réseau de transport d'électricité

SAFER : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural

SAGE : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SCAP : Stratégie nationale de création des aires protégées

SCOT : Schéma de cohérence territoriale

SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SDENS : Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

SDIS : Service départemental d'incendie et de secours

SDRIF : Schéma directeur de la région Île-de-France

SDVP : Schéma départemental de vocation piscicole

SEE : Société des eaux de l'Essonne

SIG : Système d'information géographique

SINP : Système d'information sur la nature et les paysages

SIVOA : Syndicat mixte de la vallée de l'Orge aval

SNB : Stratégie nationale pour la biodiversité

SRB : Stratégie régionale pour la biodiversité

SRCE : Schéma régional de cohérence écologique

SPDBP : Stratégie paneuropéenne pour la diversité biologique et paysagère

TA : Taxe d'aménagement

TDENS : Taxe départementale des Espaces Naturels Sensibles

TVB : Trame verte et bleue

UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

UME : Union des maires de l'Essonne

LEXIQUE

Arrêté préfectoral de protection de biotope : mesure réglementaire visant à préserver les milieux naturels peu exploités par l'homme tels que les zones humides, landes, pelouses, etc. Cette préservation a pour objectif d'assurer la survie d'espèces animales et/ou végétales protégées. Elle permet d'interdire toute action pouvant porter atteinte à l'équilibre biologique de ces milieux. La prise d'un arrêté de protection de biotope relève de l'initiative de l'État, par l'intermédiaire du Préfet.

Avifaune : ensemble des populations d'oiseaux occupant un milieu naturel.

Biodiversité : notion évoquant la très grande richesse des formes de vie apparues sur la terre et recouvrant donc l'ensemble de la diversité biologique des espèces, celles des individus au sein de chaque espèce (ou diversité génétique) ainsi que celle des écosystèmes dans lesquels ils vivent.

Calicole : qui se développe sur des substrats contenant du calcaire (syn. : calciphile).

Chiroptères : groupe de Mammifères regroupant les chauves-souris.

Circulation (ou liaison) douce : voie de déplacement à l'usage des piétons, cyclistes et cavaliers, à vocation de déplacement ou de promenade.

Continuité écologique : élément du maillage d'espaces naturels ou de milieux constitutifs d'un réseau écologique. Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivant le Code de l'environnement, cette expression correspond à l'ensemble « réservoirs de biodiversité », « corridors écologiques » ainsi qu'aux cours d'eau et canaux.

Corridor écologique : axe de communication biologique, plus ou moins continu et fonctionnel, emprunté par la faune et la flore, reliant les différents réservoirs de biodiversité d'un territoire.

Coulée verte ou liaison verte : axe de pénétration de la nature dans la ville pouvant prendre la forme d'une promenade (naturelle ou de type espace vert), affectée aux circulations douces et permettant de relier les espaces urbains aux espaces ruraux périphériques.

Cuesta : forme du relief dissymétrique constituée d'un côté par un talus à profil concave (le front), à pente raide et, de l'autre, par un plateau doucement incliné en sens inverse (le revers).

Déprise agricole : phénomène d'abandon de terres jusqu'alors utilisées à des fins agricoles qui se traduit le plus souvent par l'apparition de friches ou de boisements (appelés « accrus »).

Développement durable : forme de développement qui répond aux besoins des populations actuelles et des générations futures (en matière de cadre de vie, de santé, d'éducation, de ressources...), cherchant à concilier la protection de l'environnement, le développement économique et l'épanouissement social.

Document d'Objectif (DocOb) : document de planification élaboré pour chaque site Natura 2000 (ZPS ou ZSC). Il fixe les objectifs à atteindre en matière de conservation du patrimoine naturel d'intérêt européen présent sur le site. Le DocOb est établi en concertation avec les acteurs locaux concernés.

Droit de préemption ENS : compétence régaliennepartementale qui permet au Conseil général d'être informé de toutes les transactions foncières s'effectuant au sein d'un périmètre (zone de préemption) défini avec les collectivités concernées. Ce droit donne une priorité pour acquérir un bien en lieu et place de l'acquéreur (initialement choisi par le vendeur du bien). Il peut être délégué par le Département aux communes, intercommunalités et à l'Agence des espaces verts de la région Île-de-France.

Écosystème : système fonctionnel intégrant une communauté d'êtres vivants (= biocénose) et son milieu physico-chimique (= biotope). Ensemble des structures relationnelles qui lient les êtres vivants entre eux et à leur environnement inorganique (Ellenberg, 1973).

Espaces Naturels Sensibles (ENS) : compétence régaliennepartementale instaurée par la loi du 18 juillet 1985 qui permet aux conseils généraux de mener une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel et paysager, notamment par l'acquisition ou la contractualisation d'espaces.

Espèce ou habitat d'intérêt communautaire : espèce ou habitat menacé à l'échelle du territoire européen (signalés par un * dans les annexes I et II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »). L'Union européenne et les états membres portent une responsabilité particulière vis-à-vis de leur conservation.

Espèce invasive : se dit d'une espèce, qui, s'étant établie dans un nouveau domaine géographique, y est devenue un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique locale.

Eutrophisation : enrichissement excessif d'un milieu en éléments nutritifs provoquant sa dégradation et sa banalisation.

Grenelle de l'environnement : ensemble de rencontres politiques organisées en France à partir d'octobre 2007, entre les différents acteurs concernés, visant à prendre des décisions sur le long terme dans les domaines de l'environnement et du développement durable. Ce processus a donné lieu à 2 lois en 2009 et 2010. En matière de protection de la biodiversité, cette phase de concertation s'est notamment traduite par la volonté d'instaurer des trames vertes et bleues à différentes échelles de territoire.

Habitat naturel : milieu naturel ou semi-naturel aux caractéristiques biogéographiques et géologiques spécifiques, dans lequel vivent des groupes d'espèces animales et végétales.

Mégaphorbiaie : en zone tempérée, stade floristique de transition composé de friches humides hautes.

Natura 2000 : réseau européen de sites naturels mis en place par les directives « Habitats » et « Oiseaux ». Il est composé de Zones de protection spéciale (ZPS) et de Zones spéciales de conservation (ZSC).

Oligocène : période géologique qui s'étend de – 33 à – 23 Ma.

Paysage : espace composé d'un ensemble d'écosystèmes répétés selon un schéma régulier (Forman & Godron, 1986). Ecomplexe dont l'hétérogénéité résulte souvent de l'activité humaine.

Périmètres départementaux d'intervention foncière (PDIF) : périmètres fonciers prioritaires définis par le Conseil général dans le cadre de sa politique départementale des Espaces Naturels Sensibles (ENS) au sein desquels sont menées des acquisitions foncières (réalisées par voie amiable ou préemption) visant à la protection et la mise en valeur des espaces et paysages naturels.

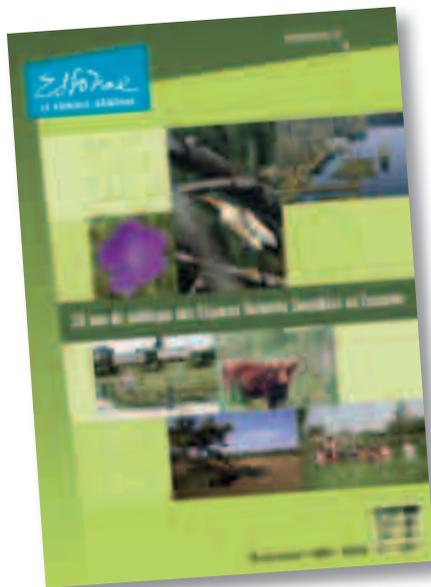
Périmètres régionaux d'intervention foncière (PRIF) : périmètres complémentaires votés par les conseils municipaux, le conseil d'administration de l'AEV et créés par délibération du Conseil régional. Au sein de ces zonages, l'AEV acquiert des espaces naturels à préserver ou des milieux dégradés à réhabiliter.

Réserve naturelle nationale ou régionale : partie de territoire d'intérêt écologique majeur protégée réglementairement par décret ministériel (RNN) ou par délibération du Conseil régional (RNR).

Réservoir de biodiversité (syn.: cœur de nature, zone nodale...) : espace qui présente une biodiversité remarquable et dans lequel vivent des espèces patrimoniales à sauvegarder.

Ripisylve : forêt qui croît le long des fleuves et rivières.

Tourbière : formation végétale dominée par les mousses, présentes dans les lieux très humides à eaux superficielles stagnantes et caractérisées par des accumulations importantes de débris végétaux.



Pour en savoir plus, consulter :

« 20 ans de politique des Espaces Naturels Sensibles en Essonne - Évaluation 1989-2009 », Conseil général de l'Essonne, décembre 2011

« Stratégie départementale de préservation et de mise en valeur des espaces naturels et paysagers - Rapport d'activités 2005-2010 », Conseil général de l'Essonne, décembre 2011

« Espaces Naturels Sensibles - Revue de presse 2005-2010 », Conseil général de l'Essonne, décembre 2011



« Patrimoine naturel de l'Essonne - Diagnostic de territoire », Conseil général de l'Essonne et Biotope, décembre 2011

« Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2021 - Plans départementaux de conservation de la faune sauvage et des habitats naturels », Conseil général de l'Essonne et Biotope, décembre 2011

« Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles 2012-2021 - Atlas des projets de périmètres départementaux d'intervention foncière », Conseil général de l'Essonne et Biotope, décembre 2011



Conception et coordination :

Conseil général : David Pecquet

Contribution :

Conseil général : Benoît Antoine, Cécile Aubert, David Binvel, Marie-Claude Bonin-Rabelle, Jocelyne Corbin, Gabriel Da Costa, Julien Daubignard, Matthieu Daudé, Zoubaïda Deguine, Françoise Ducourtieux, Pauline Couric, Jean-Philippe Faletic, Ghyslaine Farnault, Fabrice Golemiac, Christian Gonson, Emilie Lacombe, Catherine Le Henaff, Camille Le Noan, Katia Lemaire, Jean-Marc Lustrat, Grégoire Martin, David Pecquet, Michel Peyret, Claire Robillard, Stéphanie Ruel-Marchand, Christine Simonnet, Nicolas Talbordet, Michel Vallance
Biotope : Céline Bernard, Xavier Cucherat, Ludivine Doyen, Marine Dumas, Sylvain Froc, Franck Leterme, Camille Maurin, Lise Pignon, Claire Poinot, Julien Tranchard

CRP Consulting : Delphine Leturgie

Autre contribution : Catherine Longuet

Cartographie :

Conseil général : Zoubaïda Deguine, Ghyslaine Farnault

Biotope : Marine Dumas, Lise Pignon

CRP Consulting : Delphine Leturgie

Crédits photographiques :

Biotope, CENS/CG91, Lionel Antoni, Catherine Chevallier, Laurence Godart, David Pecquet

Conception graphique et mise en page :

Biotope : Béatrice Garnier, Maxime Briola, Nicolas Sourgens



Conseil général de l'Essonne
Direction de l'environnement
Conservatoire départemental des Espaces Naturels Sensibles
Hôtel du Département - Boulevard de France
91012 ÉVRY cedex
Tél. : 01 60 91 97 34 - Fax : 01 60 91 97 24
Courriel : espaces-naturels-sensibles@cg91.fr
Site internet : essonne.fr



Biotope
22, boulevard Maréchal Foch
34140 MÈZE
Tél. : 04 67 18 46 20 - Fax : 04 67 18 65 38